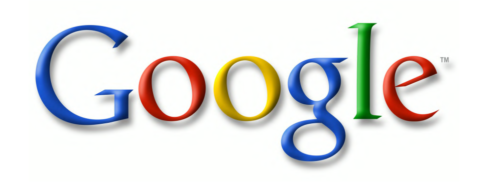
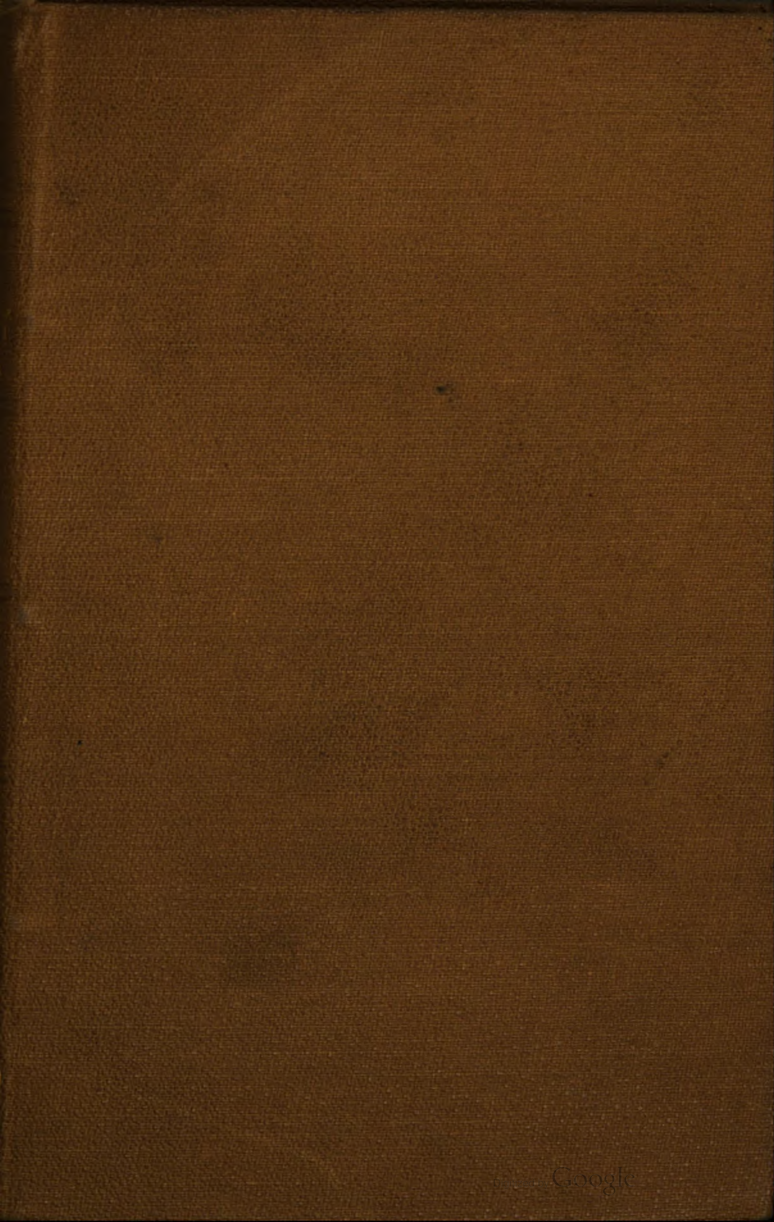






ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

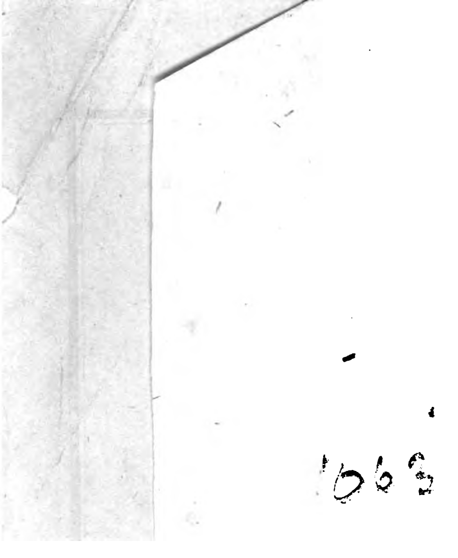
1874.

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE.

LOUVAIN,

CHEZ VANLINTHOUT FRÈRES,

Imprimeurs de l'Université.



ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.



ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

1874.



TRENTE-HUITIÈME ANNÉE.

LOUVAIN,
TYP. DE VANLINTHOUT FRÈRES,
IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

CORRESPONDANCE DES ÈRES ANCIENNES AVEC L'ÈRE VULGAIRE.

Année de la création du monde	. . . .	5880
— de la période julienne	. . . . .	6587
— depuis le déluge universel	. . .	4222
— de la fondation de Rome, selon Varron	. . . .	2627
— de l'ère de Nabonassar	. . . .	2621
— de l'ère chrétienne	. . . . . .	1874

L'année 2650 des Olympiades, ou la 2de année de la 663e Olympiade, commence en juillet 1874.

L'année 1291 des Turcs ou de l'Hégire commence le 18 février 1874, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates*.

L'année 1874 du calendrier julien commence le mardi 13 janvier.

ÉCLIPSES EN 1874.

Le 16 *avril*, éclipse totale de soleil, invisible à Louvain.

Le 1 *mai*, éclipse partielle de lune, invisible à Louvain.

Le 10 *octobre*, éclipse annulaire du soleil, visible à Louvain comme éclipse partielle.

Commencement de l'éclipse à 9 h. 24 m. du matin.

Plus grande phase à 10 h. 28 m.

Fin de l'éclipse à 11 h. 39 m.

Grandeur de l'éclipse = 0, 3, le diamètre du soleil étant *un*.

Le 25 *octobre*, éclipse totale de lune, en partie visible à Louvain.

Entrée de la lune dans l'ombre à 5 h. 59 m. du matin.

Milieu de l'éclipse à 7 h. 34 m. du matin.

Sortie de l'ombre à 9 h. 9 m.

Grandeur de l'éclipse = 1, 04, le diamètre de la lune étant *un*.

Le 9 *décembre*, passage de Vénus sur le disque du soleil, invisible à Louvain.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or	13
Épacte	XII
Cycle solaire	7
Indiction romaine	2
Lettre dominicale	D

FÊTES MOBILES.

Septuagésime	1 février.
Les Cendres	18 février.
Pâques	5 avril.
Les Rogations	11, 12 et 13 mai.
L'Ascension	14 mai.
La Pentecôte	24 mai.
La Sainte-Trinité	31 mai.
La Fête-Dieu	4 juin.

Le premier dimanche de l'Avent, 29 novembre.

FÊTES DE COMMANDEMENT.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Épiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul, et du Patron de chaque paroisse est transférée au dimanche suivant.

Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*), pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la Messe.

JOURS DE JEUNE D'OBLIGATION.

Les quarante jours du Carême, les Quatre-temps, la veille de la Pentecôte, de la solennité des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

QUATRE-TEMPS.

Les 25, 27 et 28 février. — Les 27, 29 et 30 mai. — Les 16, 18 et 19 septembre. — Les 16, 18 et 19 décembre.

INDULGENCES.

Sa Sainteté Grégoire XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 novembre et le 2 février, pour les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves et les fonctionnaires de l'Université, qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de la Conception de la très-sainte Vierge et de la Nativité de Notre-Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte, et le dimanche pendant l'octave des apôtres saints Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves, qui après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté Pie IX a accordé, en outre, le 23 décembre 1854, les faveurs suivantes :

1° Le jour de la promotion au grade de docteur en théologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les professeurs de la faculté de théologie et le pléban de Saint-Pierre, en priant devant l'image de la sainte Vierge invoquée à l'église de Saint-Pierre, sous le titre de *Sedes Sapientiæ*.

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université, chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la sainte Vierge,

à l'église de Saint-Pierre, la prière suivante : *Ave Virgo beatissima sine labe originali concepta*, avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à la chapelle du collége du Saint-Esprit, le 7 mars (fête de saint Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.

---

a...

Janvier.

Le soleil entre dans le Verseau le 20. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 13 *minutes.*

☺ P. L. le 2, à 7 h. 3 m. du soir.
☾ D. Q. le 10, à 7 h. 55 m. du soir.
● N. L. le 18, à 8 h. 0 m. du matin.
☽ P. Q. le 25, à 0 h. 42 m. du matin.

—

1 Jeud. CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR.
2 Vend. s. Adélard, abbé de Corbie.
3 Sam. ste Geneviève, vierge.
4 DIM. ste Pharaïlde, vierge.
5 Lund. s. Télesphore, pape. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
6 Mard. ÉPIPHANIE*.
7 Merc. ste Mélanie, vierge. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
8 Jeud. ste Gudule, vierge. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
9 Vend. s. Marcellin, évêque. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
10 Sam. s. Agathon, pape. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
11 DIM. SOLENNITÉ DE L'ÉPIPHANIE. — s. Hygin, pape.
12 Lund. s. Arcade, martyr. — *Réunion du Conseil rectoral.*
13 Mard. ste Véronique.
14 Merc. s. Hilaire, évêque de Poitiers.

15 Jeud. s. Paul, ermite.
16 Vend. s. Marcel, pape.
17 Sam. s. Antoine, abbé.
18 DIM. *Saint Nom de Jésus*. Chaire de s. Pierre à Rome.
19 Lund. s. Canut, roi de Danemark.
20 Mard. ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
21 Merc. ste Agnès, vierge et martyre.
22 Jeud. ss. Vincent et Anastase, martyrs.
23 Vend. Épousailles de la très-sainte Vierge. s. Raymond de Pennafort.
24 Sam. s. Timothée, évêque d'Éphèse.
25 DIM. Conversion de s. Paul.
26 Lund. s. Polycarpe, évêque et martyr. — *Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr Laforet, deuxième Recteur de l'Université catholique, décédé le* 26 *janvier* 1872.
27 Mard. s. Jean Chrysostôme, évêque et docteur.
28 Merc. s. Julien, évêque de Cuença.
29 Jeud. s. François de Sales, évêque de Genève.
30 Vend. ste Martine, vierge et martyre.
31 Sam. s. Pierre Nolasque.

Février.

Le soleil entre dans les Poissons le 18. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 41 *minutes.*

☺ P. L. le 1, à 11 h. 35 m. du matin.
☾ D. Q. le 9, à 4 h. 28 m. du soir.
● N. L. le 16, à 7 h. 15 m. du soir.
☽ P. Q. le 23, à 10 h. 45 m. du matin.

—

1 Dim. *Septuagésime.* s. Ignace, évêque et martyr.
2 Lund. PURIFICATION DE LA TRÈS-S[te] VIERGE. *Fête patronale de l'Université; Messe solennelle en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*
3 Mard. s. Blaise, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
4 Merc. s. André Corsini, évêque. ste Jeanne, reine. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
5 Jeud. ste Agathe, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
6 Vend. ste Dorothée, vierge et mart. s. Amand, évêque. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
7 Sam. s. Romuald, abbé. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
8 Dim. *Sexagésime.* s. Jean de Matha.
9 Lund. ste Apolline, vierge et martyre. — *Réunion du Conseil rectoral.*
10 Mard. ste Scolastique, vierge.
11 Merc. s. Séverin, abbé.

12 Jeud. ste Eulalie, vierge et martyre.
13 Vend. ste Euphrosine, vierge.
14 Sam. s. Valentin, prêtre et martyr.
15 DIM. *Quinquagésime. Indulgence plénière. — Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième dimanche du Carême on fait dans toutes les églises de Belgique une collecte pour l'Université.* — ss. Faustin et Jovite, martyrs.
16 Lund. ste Julienne, vierge. — *Commencement du second semestre de l'année académique* 1873-1874.
17 Mard. ss. Théodule et Julien, martyrs.
18 Merc. *Les Cendres*. s. Siméon, évêque et martyr.
19 Jeud. s. Boniface de Lausanne.
20 Vend. s. Eleuthère, évêque de Tournai.
21 Sam. b. Pepin de Landen.
22 DIM. *Quadragésime*. Chaire de s. Pierre à Antioche.
23 Lund. s. Pierre Damien, évêque et docteur.
24 Mard. s. Mathias, apôtre.
25 Merc. *Quatre-temps*. ste Walburge, vierge.
26 Jeud. ste Adeltrude, abbesse de Maubeuge.
27 Vend. *Quatre-temps*. s. Alexandre, évêque d'Alexandrie.
28 Sam. *Quatre-temps*. ss. Julien, Chronion et Bésas, martyrs.

—

Mars.

Le soleil entre dans le Bélier (commencement du Printemps) le 20, *à* 6 *heures* 56 *minutes du soir. Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 57 *minutes.*

☺ P. L. le 3, à 5 h. 21 m. du matin.
☾ D. Q. le 11, à 9 h. 33 m. du matin.
● N. L. le 18, à 5 h. 2 m. du matin.
☽ P. Q. le 24, à 10 h. 31 m. du soir.

—

1 Dim. *Reminiscere.* s. Aubin, évêque d'Angers.
2 Lund. s. Simplice, pape. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
3 Mard. ste Cunégonde, impératrice. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
4 Merc. s. Casimir, roi. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
5 Jeud. s. Théophile. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
6 Vend. ste Colette, vierge. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
7 Sam. s. Thomas d'Aquin. — *Indulgence plénière et exposition du Saint-Sacrement à la chapelle du collége du Saint-Esprit.*
8 Dim. *Oculi.* s. Jean de Dieu.
9 Lund. ste Françoise, veuve. — *Réunion du Conseil rectoral.*
10 Mard. Les 40 ss. Martyrs de Sébaste.
11 Merc. s. Vindicien, évêque d'Arras.

12 Jeud. s. Grégoire-le-Grand, pape.
13 Vend. ste Euphrasie, vierge.
14 Sam. ste Mathilde, reine.
15 DIM. *Lætare*. s. Longin, soldat.
16 Lund. ste Eusébio, vierge.
17 Mard. ste Gertrude, abbesse de Nivelles.
18 Merc. s. Gabriel, archange.
19 Jeud. s. Joseph, patron de la Belgique.
20 Vend. s. Wulfran, évêque de Sens.
21 Sam. s. Benoit, abbé.
22 DIM. *Judica. La Passion*. s. Basile, martyr.
23 Lund. s. Victorien, martyr.
24 Mard. s. Agapet, évêque de Synade.
25 Merc. ANNONCIATION DE LA TRÈS-Ste VIERGE*. s. Humbert, évêque.
26 Jeud. s. Ludger, évêque de Munster.
27 Vend. Notre-Dame des Sept-Douleurs. s. Rupert, évêque de Worms.
28 Sam. s. Sixte III, pape.
29 DIM. *Les Rameaux*. s. Eustase, abbé.
30 Lund. s. Véron, abbé.
31 Mard. s. Benjamin, martyr.— *Commencement des vacances académiques.*

Avril.

Le soleil entre dans le Taureau le 20. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 49 *minutes*.

☺ P. L. le 1, à 11 h. 20 m. du soir.
☾ D. Q. le 9, à 10 h. 20 m. du soir.
● N. L. le 16, à 1 h. 52 m. du soir.
☽ P. Q. le 23, à 0 h. 3 m. du soir.

—

1 Merc. s. Hugues, abbé.
2 Jeud. *Jeudi-Saint*. s. François de Paul.
3 Vend. *Vendredi-Saint*. s. Richard, évêque de Chicester.
4 Sam. *Samedi-Saint*. s. Isidore de Sévile.
5 DIM. PAQUES. s. Vincent Ferrier.
6 Lund. SECOND JOUR DE PAQUES*. s. Célestin, pape.
7 Mard. s. Albert, ermite.
8 Merc. s. Perpétue, évêque de Tours. — *Ouverture de la première session des Jurys d'examen*.
9 Jeud. ste Vaudru, abbesse. — *Anniversaire de la naissance de* S. M. LÉOPOLD II, *roi des Belges*, *né à Bruxelles le* 9 *avril* 1835.
10 Vend. s. Macaire, évêque.
11 Sam. s. Léon-le-Grand, pape.
12 DIM. *Quasimodo*. s. Jules I, pape.
13 Lund. s. Herménégilde, martyr.
14 Mard. ss. Tiburce, Valérien et Maximien, martyrs.

15 Merc. sstes Anastasie et Basilisse, martyres.
16 Jeud. s. Drogon, ermite.
17 Vend. s. Anicet, pape et martyr.
18 Sam. s. Ursmar, évêque, abbé de Lobbes.
19 DIM. *Misericordia.* s. Léon IX, pape.
20 Lund. ste Agnès de Monte-Pulciano, vierge.
21 Mard. s. Anselme, archevêque de Cantorbéry. — *Fin des vacances académiques.*
22 Merc. ss. Soter et Cajus, papes et martyrs.
23 Jeud. s. Georges, martyr.
24 Vend. s. Fidèle de Sigmaringen.
25 Sam. *Rogations.* s. Marc, évangéliste.
26 DIM. *Jubilate.* ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.
27 Lund. s. Antime, évêque et martyr.
28 Mard. s. Vital, martyr.
29 Merc. s. Pierre de Milan, martyr. — *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collége du Saint-Esprit, pour le repos de l'âme de M. F.-T. Becquet, curé de Saint-Michel à Louvain, décédé le* 29 *avril* 1835.
30 Merc. ste Cathérine de Sienne, vierge.

—

Mai.

Le soleil entre dans les Gémeaux le 21. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 28 *minutes.*

☺ P. L. le 1, à 4 h. 9 m. du soir.
☾ D. Q. le 9, à 7 h. 12 m. du matin.
● N. L. le 15, à 10 h. 16 m. du soir.
☽ P. Q. le 23, à 3 h. 18 m. du matin.
☺ P. L. le 31, à 6 h. 46 m. du matin.

—

1 Vend. ss. Philippe et Jacques, apôtres.
2 Sam. s. Athanase, évêque et docteur.
3 DIM. *Cantate.* Invention de la ste Croix.
4 Lund. ste Monique, veuve. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. s. Pie V, pape. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. s. Jean devant la porte latine. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
7 Jeud. s. Stanislas, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
8 Vend. Apparition de s. Michel.— *Réunion de la Fac. de Théologie.*
9 Sam. s. Grégoire de Nazianze, docteur.
10 DIM. *Vocem.* s. Antonin, archevêque de Florence.
11 Lund. *Rogations.* s. François de Hiéronymo.
12 Mard. *Rogations.* ss. Nérée et Achillée, martyrs. — *Réunion du Conseil rectoral.*
13 Merc. *Rogations.* s. Servais, évêque de Tongres.

14 Jeud. ASCENSION DE N.-S. J.-C. s. Pacôme, abbé de Tabennes.
15 Vend. ste Dymphne, vierge et martyre. — *Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr De Ram, premier recteur de l'Université catholique, décédé le* 14 *mai* 1865.
16 Sam. s. Jean Népomucène, martyr.
17 DIM. *Exaudi*. s. Pascal Baylon.
18 Lund. s. Venance, martyr.
19 Mard. s. Pierre Célestin, pape.
20 Merc. s. Bernardin de Sienne.
21 Jeud. ste Itisberge, vierge.
22 Vend. ste Julie, vierge et martyre.
23 Sam. *Jeûne*. s. Guibert, fondateur de Gembloux.
24 DIM. PENTECOTE. *Indulgence plénière.* Notre-Dame Secours des Chrétiens.
25 Lund. SECOND JOUR DE PENTECÔTE. s. Grégoire VII, pape.
26 Mard. s. Philippe de Néri.
27 Merc. *Quatre-temps*. s. Jean I, pape.
28 Jeud. s. Germain, évêque de Paris.
29 Vend. *Quatre-temps*. s. Maximien, évêque de Trèves.
30 Sam. *Quatre-temps*. s. Ferdinand III, roi.
31 DIM. LA SAINTE-TRINITÉ. ste Pétronille, vierge.

Juin.

Le soleil entre dans l'Écrevisse (commencement de l'Été) le 21, *à* 3 *heures* 25 *minutes du soir. Pendant ce mois les jours croissent de* 24 *minutes jusqu'au* 21, *et décroissent ensuite de* 5 *minutes jusqu'au* 30.

☾ D. Q. le 7, à 1 h. 18 m. du soir.
● N. L. le 14, à 6 h. 52 m. du matin.
☽ P. Q. le 21, à 8 h. 1 m. du soir.
☺ P. L. le 29, à 6 h. 48 m. du soir.

—

1 Lund. s. Pamphile, martyr. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
2 Mard. ss. Marcellin, Pierre et Érasme, martyrs. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
3 Merc. ste Clotîlde, reine. — *Réunion de la Faculté de Médecine.*
4 Jeud. LA FÊTE-DIEU. s. Optat, évêque de Milèves. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
5 Vend. s. Boniface, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
6 Sam. s. Norbert, évêque.
7 DIM. SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU. — *Procession générale.* — s. Robert, évêque.
8 Lund. s. Médard, évêque de Noyon. — *Réunion du Conseil rectoral.*
9 Mard. ss. Prime et Félicien, martyrs.
10 Merc. ste Marguerite, reine.

11 Jeud. s. Barnabé. apôtre.
12 Vend. s. Jean de Sahagun.
13 Sam. s. Antoine de Padoue.
14 DIM. *Fête du Sacré Cœur de Jésus. — Fête du saint Sacrement de Miracle à Louvain.* — s. Basile-le-Grand, archevêque de Césarée.
15 Lund. s. Guy, s. Modeste et ste Crescence, martyrs.
16 Mard. ste Lutgarde, vierge. s. Jean François Régis.
17 Merc. ste Alène, vierge et martyre.
18 Jeud. ss. Marc et Marcellin, martyrs.
19 Vend. ste Julienne de Falconiéri, vierge.
20 Sam. s. Silvère, pape et martyr.
21 DIM. s. Louis de Gonzague.
22 Lund. s. Paulin, évêque de Nole.
23 Mard. ste Marie d'Oignies.
24 Merc. Nativité de s. Jean-Baptiste.
25 Jeud. s. Guillaume, abbé.
26 Vend. ss. Jean et Paul, martyrs.
27 Sam. s. Ladislas, roi de Hongrie.
28 DIM. s. Léon II, pape.
29 Lund. ss. PIERRE ET PAUL, apôtres. — *Indulgence plénière.*
30 Mard. ste Adile, vierge.

Juillet.

Le soleil entre dans le Lion le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 4 minutes.

☾ D. Q. le 6, à 6 h. 1 m. du soir.
● N. L. le 13, à 4 h. 28 m. du soir.
☽ P. Q. le 21, à 1 h. 31 m. du soir.
☺ P. L. le 29, à 4 h. 42 m. du matin.

—

1 Merc. s. Rombaut, évêque, patron de Malines.
2 Jeud. Visitation de la Sainte-Vierge.
3 Vend. s. Euloge, martyr.
4 Sam. *Jeûne.* s. Théodore, évêque.
5 DIM. SOLENNITÉ DES SS. PIERRE ET PAUL. — *Indulgence plénière.*— s. Pierre de Luxembourg, cardinal-évêque de Metz.
6 Lund. ste Godelive, martyre. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 Mard. s. Willebaud, évêque d'Aichstadt. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
8 Merc. ste Elisabeth, reine de Portugal. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
9 Jeud. ss. Martyrs de Gorcum. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
10 Vend. Les sept frères Martyrs.— *Réunion de la Fac. de Théologie.*
11 Sam. s. Pie I, pape.
12 DIM. s. Jean Gualbert, abbé.
13 Lund. s. Anaclet, pape et martyr. — *Réunion du Conseil rectoral.*

14 Mard. s. Bonaventure, évêque et docteur. — *Ouverture de la seconde session des jurys d'examen. — Commencement des vacances académiques.*
15 Merc. s. Henri, empereur d'Allemagne.
16 Jeud. Notre-Dame du Mont-Carmel. ste Renilde.
17 Vend. s. Alexis, confesseur.
18 Sam. s. Camille de Lellis.
19 Dim. *Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles.* s. Vincent de Paul.
20 Lund. s. Jérôme Émilien.
21 Mard. ste Praxède, vierge. — *Anniversaire de l'inauguration de S. M.* LÉOPOLD Ier, *roi des Belges.*
22 Merc. ste Marie-Madeleine.
23 Jeud. s. Apollinaire, évêque de Ravenne.
24 Vend. ste Christine, vierge et martyre.
25 Sam. s. Jacques le Majeur, apôtre.
26 Dim. ste Anne, mère de la très-sainte Vierge Marie.
27 Lund. s. Pantaléon, martyr.
28 Mard. s. Victor, martyr.
29 Merc. ste Marthe, vierge.
30 Jeud. ss. Abdon et Sennen, martyrs.
31 Vend. s. Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus.

Août.

Le soleil entre dans la Vierge le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 47 minutes.

☾ D. Q. le 4, à 10 h. 46 m. du soir.
● N. L. le 12, à 3 h. 59 m. du matin.
☽ P. Q. le 20, à 6 h. 53 m. du matin.
☺ P. L. le 27, à 1 h. 28 m. du soir.

—

1 Sam. s. Pierre-ès-Liens.
2 Dim. *Portioncule*. s. Étienne, pape. s. Alphonse de Liguori.
3 Lund. Invention de s. Étienne.
4 Mard. s. Dominique, confesseur.
5 Merc. Notre-Dame aux Neiges.
6 Jeud. Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
7 Vend. s. Donat, évêque et martyr.
8 Sam. s. Cyriac, martyr.
9 Dim. s. Romain, martyr.
10 Lund. s. Laurent, martyr.
11 Mard. s. Géry, évêque de Cambrai.
12 Merc. ste Claire, vierge.
13 Jeud. s. Hippolyte, martyr. b. Jean Berchmans, de Diest, confesseur.
14 Vend. *Jeûne*. s. Eusèbe, martyr.
15 Sam. ASSOMPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE, s. Arnould, évêque de Soissons.

16 DIM. s. Joachim, père de la très-sainte Vierge Marie. s. Roch, confesseur.
17 Lund. s. Libérat, abbé.
18 Mard. ste Hélène, impératrice.
19 Merc. s. Jules, martyr. b. Louis Flores, d'Anvers, martyr.
20 Jeud. s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.
21 Vend. ste Jeanne Françoise Frémiot de Chantal, veuve.
22 Sam. s. Thimothée, martyr.
23 DIM. s. Philippe Béniti.
24 Lund. s. Barthélemi, apôtre.
25 Mard. s. Louis, roi de France.
26 Merc. s. Zéphirin, pape et martyr.
27 Jeud. s. Joseph Calasance.
28 Vend. s. Augustin, évêque et docteur.
29 Sam. Décollation de s. Jean-Baptiste.
30 DIM. *ss. Anges-Gardiens.* ste Rose de Lima, vierge.
31 Lund. s. Raymond Nonnat.

—

Septembre.

Le soleil entre dans la Balance (commencement de l'Automne) le 23, à 5 heures 41 minutes du matin. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 53 minutes.

☾ D. Q. le 3, à 4 h. 54 m. du matin.
● N. L. le 10, à 6 h. 10 m. du soir.
☽ P. Q. le 18, à 11 h. 5 m. du soir.
☺ P. L. le 25, à 10 h. 6 m. du soir.

—

1 Mard. s. Gilles, abbé.
2 Merc. s. Étienne, roi de Hongrie.
3 Jeud. s. Remacle, évêque de Maestricht.
4 Vend. ste Rosalie, vierge.
5 Sam. s. Laurent Justinien, patriarche de Vénise.
6 Dim. s. Donatien, martyr.
7 Lund. ste Reine. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1426), ÉRIGÉE PAR LE PAPE MARTIN V (9 *décembre* 1425).
8 Mard. NATIVITÉ DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE*. s. Adrien, martyr.
9 Merc. s. Gorgone, martyr.
10 Jeud. s. Nicolas de Tolentino.
11 Vend. ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.
12 Sam. s. Guy, d'Anderlecht.
13 Dim. *s. Nom de Marie.* s. Amé, évêque de Sion en Valais.
14 Lund. Exaltation de la sainte Croix.

15 Mard. s. Nicomède, martyr.
16 Merc. *Quatre-temps*. ss. Corneille et Cyprien, martyrs.
17 Jeud. s. Lambert, évêque de Maestricht.
18 Vend. *Quatre-temps*. s. Joseph de Cupertino.
19 Sam. *Quatre-temps*. s. Janvier, martyr.
20 Dim. Commémoration des Douleurs de la très-sainte vierge Marie. s. Eustache, martyr.
21 Lund. s. Mathieu, apôtre.
22 Mard. ss. Maurice et ses compagnons, martyrs.
23 Merc. ste Thècle, vierge et martyre.— *Anniversaire des Journées de septembre.*
24 Jeud. Notre-Dame de la Merci.
25 Vend. s. Firmin.
26 Sam. s. Cyprien et ste Justine, martyrs.
27 Dim. ss. Cosme et Damien, martyrs.
28 Lund. s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29 Mard. s. Michel, archange.
30 Merc. s. Jérôme, docteur.

Octobre.

Le soleil entre dans le Scorpion le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 55 minutes.

☾ D. Q. le 2, à 1 h. 38 m. du soir.
● N. L. le 10, à 11 h. 1 m. du matin.
☽ P. Q. le 18, à 1 h. 29 m. du soir.
☺ P. L. le 25, à 7 h. 20 m. du matin.

—

1 Jeud. s. Remi. s. Bavon, patron de Gand.
2 Vend. s. Léodegaire, évêque d'Autun.
3 Sam. s. Gérard, abbé.
4 Dim. *Solennité du Saint-Rosaire.* s. François d'Assises.
5 Lund. s. Placide, martyr. — *Les inscriptions et les recensements se font, à dater de ce jour jusqu'au samedi* 10 *octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf heures à une heure.*
6 Mard. s. Brunon, confesseur. — *Fin des vacances académiques.*
7 Merc. s. Marc. pape. — *Messe solennelle du Saint-Esprit pour l'ouverture des cours académiques, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures. — Commencement du premier semestre de l'année académique* 1874-1875.
8 Jeud. ste Brigitte, veuve.
9 Vend. ss. Denis et ses compagnons, martyrs.

10 Sam. s. François de Borgia.
11 Dim. s. Gommaire, patron de Lierre. — *Les demandes qui se rapportent aux art.* 41, 42, 45 *et* 46 *du Règlement général doivent être adressées aux Facultés respectives, avant les réunions de cette semaine.*
12 Lund. s. Wilfrid, évêque d'York. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
13 Mard. s. Edouard, roi d'Angleterre. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
14 Merc. s. Calixte, pape et martyr. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
15 Jeud. ste Thérèse, vierge. – *Réunion de la Fac. de Droit.*
16 Vend. s. Mummolin, évêque de Noyon et de Tournai.—*Réunion de la Fac. de Théologie.*
17 Sam. ste Hedwige, veuve. — *Clôture des inscriptions et des recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes* (Règl. gén. art. 6).
18 Dim. s. Luc, évangéliste,
19 Lund. s. Pierre d'Alcantara. — *Réunion du Conseil rectoral.*
20 Mard. s. Jean de Kenti.
21 Merc. ste Ursule et ses compagnes, martyres.
22 Jeud. s. Mellon, évêque.
23 Vend. s. Jean de Capistran.
24 Sam. s. Raphaël, archange.
25 Dim. s. Crépin, s. Crépinien, s. Chrysante et ste Darie, martyrs.

26 Lund. s. Evariste, pape et martyr.
27 Mard. s. Frumence, apôtre de l'Ethiopie.
28 Merc. ss. Simon et Jude, apôtres.
29 Jeud. ste Ermelinde, vierge.
30 Vend. s. Foillan, martyr.
31 Sam. *Jeûne*. s. Quentin, martyr.

—

Novembre.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 28 minutes.

☾ D. Q. le 1, à 1 h. 59 m. du matin.
● N. L. le 9, à 5 h. 33 m. du matin.
☽ P. Q. le 17, à 1 h. 53 m. du matin.
☺ P. L. le 23, à 5 h. 34 m. du soir.
☾ D. Q. le 30, à 6 h. 29 m. du soir.

—

1 DIM. TOUSSAINT. *Indulgence plénière.*
2 Lund. Les Fidèles Trépassés. — *Réunion de la Fac. dès Sciences.*
3 Mard. s. Hubert, évêque de Liége. — *Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, à onze heures, en l'église primaire de Saint-Pierre. — Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
4 Merc. s. Charles Borromée, archevêque de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES (1834), ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière. — Réunion de la Fac. de Médecine.*
5 Jeud. s. Zacharie et ste Élisabeth, parents de s. Jean-Baptiste. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
6 Vend. s. Winoc, abbé. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
7 Sam. s. Willebrord, évêque d'Utrecht.

8 DIM. Patronage de la sainte Vierge. s. Godefroid, évêque d'Amiens.
9 Lund. Dédicace de l'église du Sauveur à Rome. — *Réunion du Conseil rectoral.*
10 Mard. s. André Avellin.
11 Merc. s. Martin, évêque de Tours.
12 Jeud. s. Liévin, évêque et martyr.
13 Vend. s. Stanislas Kostka.
14 Sam. s. Albéric, évêque d'Utrecht.
15 DIM. s. Léopold, confesseur. — *Fête patronale de S. M. le roi* LÉOPOLD II.
16 Lund. s. Edmond, archevêque de Cantorbéry.
17 Mard. s. Grégoire Thaumaturge.
18 Merc. Dédicace des basiliques de s. Pierre et de s. Paul à Rome.
19 Jeud. ste Élisabeth, duchesse de Thuringe.
20 Vend. s. Félix de Valois.
21 Sam. Présentation de la très-sainte Vierge.
22 DIM. ste Cécile, vierge et martyre.
23 Lund. s. Clément I, pape et martyr.
24 Mard. s. Jean de la Croix.
25 Merc. ste Cathérine, vierge et martyre.
26 Jeud. s. Albert de Louvain, évêque de Liége et martyr.
27 Vend. s. Acaire, évêque de Noyon.
28 Sam. s. Rude, martyr.
29 DIM. *Avent.* s. Saturnin, martyr.
30 Lund. s. André, apôtre.

Décembre.

Le soleil entre dans le Capricorne (commencement de l'Hiver) le 21, *à* 11 *heures* 40 *minutes du soir. Pendant ce mois les jours décroissent de* 25 *minutes jusqu'au* 21, *et croissent ensuite de* 5 *minutes jusqu'au* 31.

● N. L. le 9, à 0 h. 6 m. du matin.
☽ P. Q. le 16, à 0 h. 24 m. du soir.
☺ P. L. le 23, à 4 h. 56 m. du matin.
☾ D. Q. le 30, à 2 h. 36 m. du soir.

—

1 Mard. s. Éloi, évêque de Noyon. -- INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN (1835).
2 Merc. ste Bibienne, vierge et martyre.
3 Jeud. s. François Xavier.
4 Vend. ste Barbe, martyre. s. Pierre Chrysologue.
5 Sam. s. Sabbas, abbé.
6 DIM. s. Nicolas, évêque de Myre.
7 Lund. s. Ambroise, évêque et docteur.— *Réunion de la Fac. des Sciences.*
8 Mard. CONCEPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. — *Indulgence plénière.*
9 Merc. ste Léocadie, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
10 Jeud. s. Melchiade, pape et martyr. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
11 Vend. s. Damase, pape.— *Réunion de la Fac. de Théologie.*

12 Sam. s. Valéry, abbé en Picardie. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
13 DIM. ste Lucie, vierge et martyre.
14 Lund. s. Spiridion, évêque. — *Réunion du Conseil rectoral.*
15 Mard. s. Adon, archevêque de Vienne.
16 Merc. *Quatre-temps.* s. Eusèbe, évêque de Verceil. MESSE D'OR.
17 Jeud. ste Begge, veuve. — *Anniversaire de l'inauguration de S. M.* LÉOPOLD II, *roi des Belges.*
18 Vend. *Quatre-temps.* Expectation de la très-sainte Vierge.
19 Sam. *Quatre-temps.* s. Némésion, martyr.
20 DIM. s. Philogone, évêque.
21 Lund. s. Thomas, apôtre.
22 Mard. s. Hungère, évêque d'Utrecht.
23 Merc. ste Victoire, vierge et martyre.
24 Jeud. *Jeûne.* s. Lucien.
25 Vend. NOËL. — *Indulgence plénière.*
26 Sam. SECOND JOUR DE NOËL*. s. Étienne, premier martyr.
27 DIM. s. Jean, apôtre et évangéliste.
28 Lund. ss. Innocents.
29 Mard. s. Thomas de Cantorbéry.
30 Merc. s. Sabin, évêque et martyr.
31 Jeud. s. Silvestre, pape.

PLANÈTES PRINCIPALES.

Moment du passage au méridien à Louvain,
le 15 *de chaque mois.*

VÉNUS.

Le 15 janvier,	à 11 h. 29 m. du matin.
— février,	à 0 h. 8 m. du soir.
— mars,	à 0 h. 29 m. du soir.
— avril,	à 0 h. 49 m. du soir.
— mai,	à 1 h. 22 m. du soir.
— juin,	à 2 h. 4 m. du soir.
— juillet,	à 2 h. 31 m. du soir.
— août,	à 2 h. 41 m. du soir.
— septembre,	à 2 h. 44 m. du soir.
— octobre,	à 2 h. 43 m. du soir.
— novembre,	à 1 h. 57 m. du soir.
— décembre,	à 11 h. 13 m. du matin.

MARS.

Le 15 janvier,	à 3 h. 12 m. du soir.
— février,	à 2 h. 36 m. du soir.
— mars,	à 2 h. 3 m. du soir.
— avril,	à 1 h. 27 m. du soir.
— mai,	à 0 h. 56 m. du soir.
— juin,	à 0 h. 25 m. du soir.
— juillet,	à 11 h. 53 m. du matin.
— août,	à 11 h. 15 m. du matin.
— septembre,	à 10 h. 31 m. du matin.
— octobre,	à 9 h. 44 m. du matin.

Le 15 novembre,	à 8 h. 52 m. du matin.
— décembre,	à 8 h. 2 m. du matin.

JUPITER.

Le 15 janvier,	à 4 h. 30 m. du matin.
— février,	à 2 h. 24 m. du matin.
— mars,	à 0 h. 22 m. du matin.
— avril,	à 10 h. 2 m. du soir.
— mai,	à 7 h. 58 m. du soir.
— juin,	à 6 h. 0 m. du soir.
— juillet,	à 4 h. 15 m. du soir.
— août,	à 2 h. 32 m. du soir.
— septembre,	à 0 h. 53 m. du soir.
— octobre,	à 11 h. 19 m. du matin.
— novembre,	à 9 h. 41 m. du matin.
— décembre,	à 8 h. 03 m. du matin.

SATURNE.

Le 15 janvier,	à 0 h. 46 m. du soir.
— février,	à 10 h. 59 m. du matin.
— mars,	à 9 h. 21 m. du matin.
— avril,	à 7 h. 29 m. du matin.
— mai,	à 5 h. 36 m. du matin.
— juin,	à 3 h. 33 m. du matin.
— juillet,	à 1 h. 29 m. du matin.
— août,	à 11 h. 14 m. du soir.
— septembre,	à 9 h. 5 m. du soir.
— octobre,	à 7 h. 4 m. du soir.
— novembre,	à 5 h. 6 m. du soir.
— décembre,	à 3 h. 18 m. du soir.

PREMIÈRE PARTIE.

CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE.

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, S. G. Mgr VICTOR AUGUSTE DECHAMPS, né à Melle le 6 décembre 1810, docteur en théologie, sacré à Rome le 1er octobre 1865, transféré de l'évêché de Namur sur le siége métropolitain dans le consistoire du 20 décembre 1867.

Évêque de Liége, S. G. Mgr THÉODORE ALEXIS JOSEPH DE MONTPELLIER, né au château de Vedrin le 24 mai 1807, docteur en théologie, sacré à Liége le 7 novembre 1852, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr JEAN JOSEPH FAICT, né à Leffinghe le 22 maï 1813, docteur en théologie et en philosophie et lettres, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, sacré à Bruges le 18 octobre 1864.

Évêque de Gand, S. G. Mgr HENRI FRANÇOIS BRACQ, né à Gand, le 26 février 1804, docteur en théologie, sacré à Gand le 1er mai 1865, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Namur, S. G. Mgr THÉODORE JOSEPH GRAVEZ, né à Sivry (Hainaut) le 10 septembre 1810, docteur en théologie, sacré à Namur le 2 février 1868.

Évêque de Tournai, S. G. Mgr EDMOND HYACINTHE THÉODORE JOSEPH DUMONT, né à Saint-Amand le 27 octobre 1828, sacré à Tournai le 2 février 1873.

PRIÈRE A LA TRÈS-SAINTE MÈRE DE DIEU, PATRONNE DE L'UNIVERSITÉ (1).

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très-sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie, ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel, votre propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance : O très-miséricordieuse, ô très-bonne et très-douce Vierge Marie ! — AVE, MARIA.

---

(1) Nosseigneurs l'Archevêque et les Évêques de Belgique ont accordé 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

RECTEUR MAGNIFIQUE.

A. J. Namèche, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de la métropole de Malines, chevalier de l'ordre de Léopold, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Rue des Récollets, n° 27.

VICE-RECTEUR.

C. P. E. Cartuyvels, docteur en théologie, licencié en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Rue Léopold, n° 38.

SECRÉTAIRE.

P. G. H. Willems, docteur en philosophie et lettres, correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, et de l'académie de législation et de jurisprudence de Madrid; membre de la société asiatique de Paris, et de la société « *Zuid-Nederlandsche Maatschappij van Taalkunde* »; correspondant de la société d'archéologie du duché de Limbourg, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Rue de Bruxelles, n° 192.

CONSEIL RECTORAL.

C. P. E. Cartuyvels, vice-recteur.

E. H. J. Reusens, doyen de la faculté de théologie.

J. P. A. H. Staedtler, doyen de la faculté de droit.

P. J. Haan, doyen de la faculté de médecine.

E. I. J. M. Poullet, doyen de la faculté de philosophie et lettres.

P. E. Martens, doyen de la faculté des sciences.

P. G. H. Willems, secrétaire de l'Université.

—

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, E. H. J. Reusens.
Secrétaire, B. Jungmann.

J. T. Beelen, prof. ord., camérier d'honneur de Sa Sainteté, consulteur de la sacrée congrégation de l'Index, docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége, chevalier de l'ordre de Léopold ; l'Écriture Sainte et les langues orientales. Collége du St-Esprit.

J. F. D'Hollander, prof. émérite, docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Gand, ancien président du collége du St-Esprit. Rue de Namur, nº 149.

H. J. Feye, prof. ord., docteur en théologie et en droit canon, consulteur du concile du Vatican et secrétaire de la commission de discipline ecclésiastique ; les institutions canoniques et les décrétales. Rue Ste-Anne, nº 7.

J. B. Lefebve, prof. émérite, docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Namur.

F. J. Ledoux, prof. ord., docteur en théologie et en philosophie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; la théologie dogmatique générale. Collége du St-Esprit.

T. J. Lamy, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Namur, président du collége Marie-Thérèse; les cours inférieurs des langues orientales, l'introduction à l'étude de l'Écriture Sainte et l'exégèse de l'Ancien Testament.

E. H. J. Reusens, prof. ord., docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université, membre titulaire de l'académie d'archéologie de Belgique, vice-président de la gilde de Saint Thomas et de Saint Luc; les antiquités chrétiennes et l'archéologie. Collége du St-Esprit.

F. J. Moulart, prof. ord., docteur en droit canon; le droit civil-ecclésiastique et la théologie morale. Collége Marie-Thérèse.

A. J. J. F. Haine, prof. ord., docteur en théologie; les principes de la théologie dogmatique. Rue de Namur, n° 108.

J. M. Van den Steen, prof. ord., docteur en théologie; la théologie morale et la liturgie.

B. Jungmann, prof. ord., docteur en théologie et en philosophie, chanoine hon. de la cathédrale de Bruges; l'histoire ecclésiastique. Collége du St-Esprit.

L. G. Roelants, prof. ord., camérier secret de Sa Sainteté, docteur en théologie, président du

collége du St-Esprit; la théologie morale (cours supérieur).

A. H. H. Dupont, prof. ord., docteur en philosophie et en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; la théologie dogmatique spéciale.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, J. P. A. H. Staedtler.
Secrétaire, E. E. A. De Jaer.

L. B. De Bruyn, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold; les pandectes. Rue de Namur, n° 190.

T. J. C. Smolders, prof. émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la chambre des représentants, ancien membre du conseil provincial du Brabant, ancien bourgmestre de Louvain. Rue des Chats, n° 22.

J. B. C. G. Delcour, prof. émérite, officier de l'ordre de Léopold et chevalier des SS. Maurice et Lazare, membre de la chambre des représentants, ministre de l'intérieur.

L. J. N. M. Rutgeerts, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et d'Isabelle-la-Catholique; les institutes du droit romain et le droit notarial. Rue du Manége, n° 29.

J. J. Thonissen, prof. ord., officier de l'ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur et de Charles III d'Espagne, chevalier de 1re classe de la Branche Ernestine de Saxe, commandeur

de l'ordre du Christ, grand-officier de l'ordre de St-Stanislas (Russie), membre de la chambre des représentants, de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'institut de France, de l'académie de législation de Toulouse, de l'académie d'archéologie d'Anvers et de la société d'économie politique de Paris; membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale; le droit criminel, l'organisation et les attributions judiciaires. Rue des Orphelins, n° 42.

C. T. A. Torné, prof. ord., le droit naturel ou la philosophie du droit et le droit commercial. Montagne du Collége, n° 4.

E. E. A. De Jaer, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, ancien secrétaire de l'Université; le droit civil approfondi. Place du Penple, n° 17.

C. H. X. Périn, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de l'institut de France, de l'académie de législation de Toulouse, de la société d'économie politique et de la société d'économie charitable de Paris, de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, officier d'académie de l'université de France; l'économie politique, le droit public interne et externe, et le droit administratif. Rue des Récollets, n° 19.

A. Thimus, prof. ord ; cours spécial de droit civil. Place St-Jacques, n° 8.

J. P. A. H. Staedtler, prof. ord.; l'encyclopédie

du droit et l'histoire du droit romain. Rue de la Station, nº 97.

J. Van Biervliet, prof. extraord.; l'introduction historique au cours de droit civil et l'exposé des principes généraux du code civil. Rue des Joyeuses-Entrées, nº 43.

L. Mabille, prof. extraord.; le droit civil approfondi. Rue du Chêne, nº 8.

E. E. F. D. Descamps, prof. extraord.; le droit administratif (comme suppléant de M. Périn). Rue Léopold, nº 6.

—

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, P. J. Haan.
Secrétaire, L. Noël.

P. J. E. Craninx, prof. ord., officier de l'ordre de Léopold et chevalier de la légion d'honneur, membre de l'académie royale de médecine; la clinique interne. Rue Léopold, nº 1.

M. R. Michaux, prof. ord., officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine, correspondant de l'académie de médecine et de la société de chirurgie de Paris; la clinique externe. Marché aux Grains, nº 16.

L. J. Hubert, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne, etc., ancien membre du conseil communal; le cours théorique et pratique des

accouchements et les maladies des femmes et des enfants. Rue du Canal, nº 28.

F. Hairion, prof. ord., officier de l'ordre de Léopold, ex-directeur de l'institut ophthalmique de l'armée, membre de l'académie royale de médecine de Belgique, membre correspondant de l'académie impériale de Rio-Janeiro et des sociétés médicales d'Anvers, Bruges, Bruxelles, Malines, Lisbonne, Lyon, Paris, Rotterdam, Dresde, St-Pétersbourg; membre de la société d'ophthalmologie d'Heidelberg, etc.; l'hygiène, le cours théorique des maladies syphilitiques et des maladies cutanées. Rue Léopold, nº 20.

P. J. Haan, prof. ord., membre de la société des sciences médicales de Lisbonne; la pathologie chirurgicale, l'encyclopédie et l'histoire de la médecine. Rue de Tirlemont, nº 133.

E. M. Van Kempen, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine; l'anatomie générale, descriptive, etc. Rue de Bruxelles, nº 182.

F. J. M. Lefebvre, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine; la thérapeutique générale, la pathologie générale des maladies internes. Rue des Chats, nº 36.

E. Hayoit, prof. ord.; la pathologie et la thérapeutique des maladies internes et la médecine légale. Rue de Namur, nº 66.

C. Blas, prof. ord. à la faculté des sciences

correspondant de l'académie royale de médecine; la pharmacologie, et le cours théorique et pratique de pharmacie. Hôtel de Suède.

E. Masoin, prof. ord., membre correspondant de l'académie royale de médecine, membre de la société de médecine mentale de Belgique; la physiologie et les maladies mentales. Place de l'Université, n° 12.

E. Hubert, prof. extraord.; les exercices cliniques et les opérations obstétricales. Rue Léopold, n° 13.

C. Ledresseur, prof. extraord.; l'anatomie pathologique. Rue Notre-Dame, n° 19.

L. Noël, prof. extraord., chevalier de l'ordre de la Couronne royale de Prusse; la médecine opératoire; comme suppléant de M. Hairion, la théorie et la clinique des maladies oculaires, la clinique des maladies syphilitiques et cutanées. Rue de Tirlemont, n° 43.

T. Debaisieux, prof. agrégé, chef de clinique chirurgicale. Rue de Paris, n° 88.

—

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, E. I. J. M. Poullet.
Secrétaire, C. T. J. Pieraerts.

A. J. Namèche, recteur de l'Université, prof. ord.

C. P. E. Cartuyvels, vice-recteur, prof. ord.

G. C. Ubaghs, prof. ord., docteur en théologie,

chanoine hon. de la cathédrale de Liége. Rue Vleminckx, nº 73.

F. J. B. J. Nève, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre des sociétés asiatiques de Paris et de Londres, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de l'académie arménienne de Saint-Lazare à Venise, correspondant de la société des sciences de Lille, de l'académie de Stanislas à Nancy, etc.; l'histoire de la littérature ancienne et les langues orientales. Rue des Orphelins, nº 52.

C. H. X. Périn, prof. ord. à la faculté de droit; l'économie politique et la statistique. Rue des Récollets, nº 19.

E. Nève, prof. ord. hon., ancien bibliothécaire de l'Université.

C. C. A. M. Moeller, prof. ord., docteur en philosophie et lettres; l'histoire générale et les antiquités grecques. Montagne St-Antoine, nº 16.

L. C. de Monge, prof. ord., docteur en droit, officier d'académie de l'université de France; l'histoire de la littérature française. Rue Marie-Thérèse, nº 22.

E. I. J. M. Poullet, prof. ord., docteur en droit et en sciences politiques et administratives, chevalier de l'ordre de la couronne de chêne, ancien membre du conseil provincial du Brabant, correspondant de l'académie royale des sciences,

des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre effectif de la société d'émulation de Bruges, membre correspondant de l'académie d'archéologie d'Anvers; l'histoire nationale et l'histoire politique moderne. Rue de la Station, nº 130.

P. G. H. Willems, prof. ord., secrétaire de l'Universiié, docteur en philosophie et lettres; la littérature latine, la littérature grecque et les antiquités romaines. Rue de Bruxelles, nº 192.

L. Bossu, prof. ord., docteur en philosophie et lettres; l'histoire de la philosophie et la philosophie générale. Rue de Namur, nº 97.

A. H. H. Dupont, prof. ord. de la faculté de Théologie; la métaphysique générale et spéciale. Collége du Pape.

C. de Harlez, prof. ord. hon., docteur en droit, chanoine hon. de la cathédrale de Liége, ancien président du collége Juste-Lipse.

P. P. M. Alberdingk Thijm, prof. extraord., docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, membre de la société de littérature néerlandaise de Leyde, de la société historique d'Utrecht, et de la société historique et archéologique du Bas-Rhin; la littérature flamande. Rue des Récollets, nº 5.

C. T. J. Pieraerts, prof. ord., chanoine hon. de la métrop. de Malines; l'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion et les exercices philologiques et littéraires sur la langue latine. Rue des Bogards, nº 35.

J. Jacops, prof. ord., président du collége du Pape Adrien VI; l'introduction à la philosophie, la logique, la psychologie et la philosophie morale.

J. B. Dewez, prof. extraord., président du collége Juste-Lipse; les langues anciennes, la pédagogie et la méthodologie.

—

FACULTÉ DES SCIENCES ET ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL, ET DES MINES.

Doyen, P. E. Martens.
Secrétaire, N. E. Breithof.

P. J. Van Beneden, prof. ord., commandeur de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de N.-D. de la conception de Villa-Viciosa, chevalier de l'ordre de l'Étoile polaire, commandeur de l'ordre de la Rose du Brésil, docteur en médecine et en sciences, docteur en droit de l'université d'Edimbourg, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'institut de France, de l'académie impériale des sciences de St-Pétersbourg, des académies royales de Lisbonne, de Berlin et de Munich, de l'académie des sciences naturelles de Californie, de l'institut des Pays-Bas, de l'académie des sciences de Montpellier, de la société linnéenne de Londres, de la société des sciences des Indes néerlandaises à Batavia, de la société

philomatique de Paris, de la société des naturalistes de la Prusse rhénane à Bonn, de la société impériale et royale des médecins à Vienne, de la société des sciences à Harlem, de la société linnéenne de Bordeaux, de la société royale des sciences de Liége, de la société paléontologique de Belgique de la société des sciences médicales et naturelles de Malines, de la société de médecine et de la société de botanique d'Anvers, correspondant de l'académie de médecine de Paris et de l'académie des sciences de l'institut de Bologne, etc.; la zoologie, l'anatomie comparée et la paléontologie animale. Collége du Roi, rue de Namur.

A. J. Docq, prof. ord., docteur en sciences, chanoine hon. de la cathédrale de Namur; la physique expérimentale et l'astronomie physique. Collége des Prémontrés, rue de Namur.

P. L. Gilbert, prof. ord., docteur en sciences, ancien associé de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre de la société philomatique de Paris; le calcul différentiel et le calcul intégral, la statique élémentaire et la mécanique analytique, etc. Rue Notre-Dame, nº 20.

L. Henry, prof. ord., docteur en sciences, correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre de la société chimique de Paris, de la société chimique allemande de Berlin et de la société

royale des sciences de Liége; la chimie générale, organique et inorganique. Rue du Manége, n° 2.

P. E. Martens, prof. ord., docteur en sciences et en médecine, membre de la société royale de botanique de Belgique, de la société de botanique d'Anvers et de la société des naturalistes de la Prusse rhénane à Bonn; la botanique, la physiologie des plantes et la géographie botanique. Rue Marie-Thérèse, n° 27.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord.; la minéralogie et la géologie. Rue de Tirlemont, n° 121.

A. J. A. Devivier, prof. ord., docteur en sciences; la géométrie descriptive, théorique et appliquée, la physique industrielle et la mécanique appliquée. Rue des Chats, n° 25.

Fr. Dewalque, prof. ord., ingénieur des arts et manufactures, et des mines, membre du conseil de salubrité publique de la province de Liége, de la société chimique de Paris, de la société des naturalistes de la Prusse rhénane et de la Westphalie, membre correspondant de l'union des arts de Marseille; la chimie industrielle et les manipulations chimiques. Boulevard de Tirlemont, n° 11.

F. Krans, prof. ord., ingénieur des mines, arts et manufactures, membre de l'institut du fer et de l'acier d'Angleterre, membre de la société des ingénieurs de Cleveland; la métallurgie. Rue des Orphelins, n° 46.

C. Blas, prof. ord., chevalier de l'ordre de la couronne royale de Prusse, docteur en sciences, correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, membre de la société chimique allemande de Berlin, de la société chimique de Paris; la chimie analytique (docimasie). Hôtel de Suède.

G. Lambert, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur des mines; l'exploitation des mines. Rue du Canal, nº 68.

L. Cousin, prof. ord., chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, ingénieur des ponts et chaussées; les constructions du génie civil. Rue de la Station, nº 166.

J. Micha, prof. ord., ingénieur mécanicien; la description générale et la construction des machines. Place du Peuple, nº 8.

J. B. Carnoy, prof. ord., docteur en sciences; la géométrie analytique et l'algèbre supérieure. Rue de Namur, nº 97.

N. Breithof, prof. extraord., ingénieur des arts et manufactures, et des mines, directeur des travaux graphiques; le lever des plans et les travaux graphiques. Rue du Canal, nº 54.

C. L. J. Pasquier, prof. agrégé, docteur en sciences, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences; la méthodologie mathématique. Rue de Paris, nº 88.

—

RECEVEUR DES FACULTÉS.

C. Baguet. Place du Peuple, nº 19.

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

Vanlinthout, frères. Rue de Diest, nº 44.

APPARITEURS.

J. Vincx. Krake-straat, nº 2.
J. H. Augustinus. Place de l'Université, nº 7.
C. Deweerdt. Rue de Namur, nº 95.
A. Fenendael. Rue de la Monnaie, nº 29.

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

J. Vincx. Krake-straat, nº 2.

COMMIS AUX ÉCRITURES.

F. Degrom. Rue des Récollets, nº 27.

COLLÉGES ET ÉTABLISSEMENTS ACADÉMIQUES.

—

COLLÉGE DES THÉOLOGIENS DIT DU SAINT-ESPRIT.

(*Rue de Namur.*)

Président, L. G. Roelants, prof. à la fac. de théologie.

Sous-Régent, H. Lambrecht, licencié en théologie.

COLLÉGE DU PAPE ADRIEN VI; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (1).

(*Place de l'Université.*)

Président, J. Jacops, prof. à la fac. de philosophie et lettres.

---

(1) Le collége du Pape ADRIEN VI est destiné aux élèves inscrits dans les facultés de philosophie et de droit, et celui de MARIE-THÉRÈSE aux élèves inscrits dans les facultés des sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collége fournit, moyennant une rétribution annuelle de 8 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le prix de la pension pour l'année académique est de 700 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les cours académiques n'y sont point compris. Il n'est fait aucune déduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

Sous-régents, R. Depierreux, licencié en théologie, et J. Schneider.

COLLÉGE MARIE-THÉRÈSE ; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.
(*Rue St-Michel.*)

Président, T. J. Lamy, prof. à la fac. de théologie.

Sous-régent, H. Peyrot, bachelier en théologie.

COLLÉGE JUSTE-LIPSE ; PÉDAGOGIE DE L'ÉCOLE NORMALE ECCLÉSIASTIQUE.
(*Rue des Récollets.*)

Président, J. B. Dewez, professeur à la fac. de philosophie et lettres.

Directeur, Is. Hemeryck, professeur à l'école normale ecclésiastique de l'enseignement moyen.

BIBLIOTHÈQUE (1).
(*Aux Halles, rue de Namur.*)

Bibliothécaire, E. H. J. Reusens, prof. à la fac. de théologie. Collége du St-Esprit.

Sous-bibliothécaires, C. Verbruggen et D. Mercier.

---

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jour de fêtes et les samedis exceptés), de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq pendant le semestre d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir le règl. pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282, et de 1851, p. 237.

Aide-bibliothécaire, L. Vanderlinden.
Concierge, J. Vincx, Krake-straat, n° 2.

LABORATOIRE DE CHIMIE GÉNÉRALE (1).
(Rue St-Michel.)

Directeur, L. Henry, prof. à la fac. des sciences.
Préparateur et *répétiteur*, L. Bisschopinck, docteur en sciences, membre de la société chimique allemande de Berlin.
Garçon de service, Ph. Delmot.

LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE.
(*Place de l'Université*, n° 4.)

Directeur, C. Blas, prof. à la fac. des sciences.
Chefs des travaux, Em. Miest, J. B. André et P. Lambermont.
Concierge, J. Vranckx.

LABORATOIRE DE MANIPULATIONS CHIMIQUES.
(*Place de l'Université*, n° 4.)

Directeur, Fr. Dewalque, prof. à la fac. des sciences.
Chef des travaux, A. Theunis, ingénieur, rue de Tirlemont, n° 83.
Garçon de service, P. Vaesen.

MUSÉE ET LABORATOIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE.
(*Place de l'Université*, n° 4.)

Directeur, Fr. Dewalque, prof. à la fac. des sciences.

---

(1) Voyez la notice dans l'*Annuaire* de 1851, p. 246.

Chef des travaux, A. Theunis.
Garçon de service, P. Vaesen.

CABINET DE PHYSIQUE.
(*Collége des Prémontrés, rue de Namur.*)

Directeur, A. J. Docq, prof. à la fac. des sciences.

Préparateur et *répétiteur*, U. Massalski, ingénieur des arts et manufactures, rue de Tirlemont, n° 72.

Concierge, C. De Weerdt.

JARDIN BOTANIQUE (1).
(*Voer des Capucins.*)

Professeur, P. E. Martens, prof. à la fac. des sciences.

Jardinier en chef, J. Giele.

CABINET DE MINÉRALOGIE (2).
(*Collége des Prémontrés, rue de Namur.*)

Directeur, C. L. J. X. de la Vallée-Poussin, prof. à la fac. des sciences.

Concierge, C. De Weerdt.

---

(1) Le jardin botanique, entretenu par la ville, est mis à la disposition de l'Université pour l'enseignement de la botanique. Il est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les mois d'avril à octobre de six heures du matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fête, il est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Voir le regl. arrêté par l'Administration communale le 5 avril 1848, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

(2) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 145.

MUSÉE DE MÉTALLURGIE, D'EXPLOITATION DES MINES, ETC.
(*Place de l'Université*, n° 4.)

Directeur, F. Krans, prof. à la faculté des sciences.
Concierge, J. Vranckx.

CABINET DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE (1).
(*Collége du Roi, rue de Namur.*)

Directeur, P. J. Van Beneden, prof. à la fac. des sciences.
Concierge, G. Van Minsel.

CABINET ET AMPHITHÉATRE D'ANATOMIE (2).
(*Rue des Récollets.*)

Directeur, E. M. Van Kempen, prof. à la fac. de médecine.
Prosecteurs, E. Venneman, J. Eschweiler, J. Rossignol.
Concierge, J. De Leuse.

CABINET DE PHYSIOLOGIE EXPÉRIMENTALE (3).
(*Aux Halles, Krake-straat*, n° 2.)

Directeur, E. Masoin, prof. à la fac. de médecine.
Préparateurs, E. Glaudot, O. Cambier.
Concierge, J. Vincx.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 267.
(2) Voyez ibid., p. 253.
(3) Voyez ibid., p. 250.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.
(*Place de l'Université*, n° 4.)

Directeur, E. H. J. Reusens, prof. à la fac. de théologie.

Concierge, J. Vranckx.

SALLE DE CLINIQUE INTERNE ET EXTERNE.
(*A l'Hôpital civil, rue de Bruxelles.*)

Professeurs, P. J. E. Craninx et M. R. Michaux.

Chef de clinique, G. Van Roechoudt, docteur en médecine. Rue de Bruxelles, n° 128.

Élèves internes, A. Van de Weghe, A. De Kersmaker, G. De Launois, docteurs en médecine.

CLINIQUE DES MALADIES SYPHILITIQUES
ET DE L'OPHTHALMOLOGIE.

Professeur, L. Noël.

Élève interne, A. Naets, docteur en médecine.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ (1).
(*Rue des Dominicains.*)

Professeur, L. J. Hubert.

Directrice, J. B. Rogge.

Élèves internes, C. Dufrasne et A. Dumont, docteurs en médecine.

LABORATOIRE DE PHARMACIE.
(*Place de l'Université*, n° 4.)

Directeur, C. Blas, prof. à la fac. des sciences.

Préparateur : G. Bruylants, pharmacien.

Concierge, J. Vranckx.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 266.

PROGRAMME DES COURS DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1873-1874.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen : M. *Reusens*. — Secrét. : M. *Jungmann*.

T. J. LAMY, Prof. ord. et Président du collége Marie-Thérèse. *Introduction spéciale aux livres du Nouveau Testament*, mercredi à 11 heures. — *Explication de passages choisis de l'Ancien Testament*, vendredi et samedi à 11 heures. — Cours inférieur d'*Hébreu*, lundi et mardi à 11 heures.

A. J. J. F. HAINE, Prof. ord. *Les Principes du Dogme catholique* d'après le Catéchisme du Concile de Trente, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 8 heures.

J. M. VANDENSTEEN, Prof. ord. Les traités DE SACRAMENTIS IN GENERE, DE BAPTISMO, DE CONFIRMATIONE, DE PŒNITENTIA, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 10 heures. — *Institutions liturgiques :* le Rituel romain, mardi à 10 heures.

F. J. MOULART, Prof. ord. Les traités DE PRÆCEPTIS ECCLESIÆ, DE STATIBUS PARTICULARIBUS LAICORUM, CLERICORUM, REGULARIUM, lundi et mardi à 11 heures. — *Le Droit civil-ecclésiastique :* de l'Administration des biens ecclésiastiques, jeudi à midi et samedi à 11 heures.

J. T. BEELEN, Prof. ord. *L'Évangile selon saint*

Marc, mardi à 9 heures et jeudi à 11 heures. — *Le Grec du Nouveau Testament* : Questions choisies d'après sa GRAMMATICA GRÆCITATIS N. T., lundi à 9 heures. — Le cours supérieur d'*Hébreu* et l'*Arabe*, lundi et vendredi à 11 heures.

H. J. FEYE, Prof. ord. *Titres choisis des livres IV et V des Décrétales*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 10 heures.

F. J. LEDOUX, Prof. ord. *La Démonstration chrétienne*, lundi, mercredi et vendredi à midi.

A. H. H. DUPONT, Prof. ord. DE DEO CREATORE, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures.

B. JUNGMANN, Prof. ord. *L'Histoire ecclésiastique*, depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'à nos jours, et le premier siècle de l'ère chrétienne, lundi et mardi à 10 heures, jeudi et vendredi à 9 heures.

L. G. ROELANTS, Prof. ord. et Président du collége du Saint-Esprit. La SECUNDA SECUNDÆ de la Somme de saint Thomas, suite, lundi, mardi et mercredi à 8 heures.

E. H. J. REUSENS, Prof. ord. Les *Antiquités chrétiennes* et *l'Archéologie*, aux jours et heures à déterminer.

Un Règlement d'ordre intérieur détermine les cours qui doivent être suivis par chacun des étudiants inscrits.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen : M. *Staedtler*. — Secrétaire : M. *De Jaer*.

Examen de Candidat.

J. P. A. H. Staedtler, Prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit et l'Histoire du Droit romain*, mardi et mercredi de 11 heures à midi et demi.

L. J. N. M. Rutgeerts, Prof. ord. *Les Institutes du Droit romain*, lundi, mardi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures.

J. Van Biervliet, Prof. extraord. *L'Introduction historique au cours de Droit civil et l'Exposé des principes généraux du Code civil*, lundi de 8 heures à 9 heures et demie, et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures.

C. T. A. Torné, Prof. ord. *Le Droit naturel ou la Philosophie du Droit*, jeudi et samedi de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre.

E. I. J. M. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Histoire politique moderne*, jeudi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

Premier examen de Docteur.

L. B. Debruyn, Prof. ord. *Les Pandectes*, lundi, mercredi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre ; lundi et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures, et vendredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre.

E. E. A. De Jaer, Prof. ord. *Le Code civil*,

lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures et demie.

C. H. X. Périn, Prof. ord. *Le Droit public*, mardi de 9 heures et demie à 11 heures, mercredi et vendredi de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre. — *L'Économie politique*, jeudi et samedi à 9 heures et demie.

Deuxième examen de Docteur.

L. Mabille, Prof. extraord. *Le Code civil*, lundi et mardi de 9 heures et demie à 11 heures et mercredi de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre; lundi de 9 heures et demie à 11 heures, mardi de 11 heures à midi et demi et mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

J. J. Thonissen, Prof. ord. *Le Droit criminel*, lundi, mardi et samedi de 8 heures à 9 heures et demie.

C. T. A. Torné, Prof. ord. *Le Droit commercial*, mercredi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; mercredi de 9 heures et demie à 11 heures et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

J. P. A. H. Staedtler, Prof. ord. *La Procédure civile, l'Organisation et les Attributions judiciaires*, vendredi de 11 heures à midi et demi, pendant toute l'année.

F. J. Moulart, Prof. ord. de la Faculté de

Théologie. *Le Droit civil-ecclésiastique* : de l'Administration des biens ecclésiastiques, cours facultatif, jeudi à midi et samedi à 11 heures.

Examens diplomatiques.

Première année.

C. H. X. PÉRIN, Prof. ord. *Le Droit des gens*, mardi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures, et mercredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre. — *Le Droit public, national et étranger*, cours indiqué ci-dessus.— *L'Économie politique*, cours indiqué ci-dessus.

E. E. F. D. DESCAMPS, Prof. extraord., suppléant M. PÉRIN. *Le Droit administratif*, lundi et mardi de 11 heures à midi et demi, et mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le premier semestre.

C. T. A. TORNÉ, Prof. ord. *Le Droit naturel*, cours indiqué ci-dessus.

J. VAN BIERVLIET, Prof. extraord. *L'Introduction historique au cours de Droit civil et l'Exposé des principes généraux du Code civil*, cours indiqué ci-dessus.

E. I. J. M. POULLET, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

Deuxième année.

C. H. X. PÉRIN, Prof. ord. *La continuation*

du cours de Droit des gens et du cours d'Économie politique, comme ci-dessus. — *La Statistique.*

E. E. F. D. DESCAMPS, Prof. extraord. *Le Droit administratif*, continuation du cours indiqué ci-dessus.

C. T. A. TORNÉ, Prof. ord. *Les éléments du Droit commercial et la Législation consulaire*, lundi et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre.

Épreuve préparatoire au Doctorat en Sciences politiques et administratives.

J. VAN BIERVLIET, Prof. extraord. *L'introduction historique au cours de Droit civil et l'Exposé des principes généraux du Code civil*, cours indiqué ci-dessus.

C. T. A. TORNÉ, Prof. ord. *Le Droit naturel ou la Philosophie du droit*, cours indiqué ci-dessus.

J. P. A. H. STAEDTLER, Prof. ord. *L'Encyclopédie du droit*, cours indiqué ci-dessus.

E. I. J. M. POULLET, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci dessus.

Examen de Docteur en Sciences politiques et administratives.

C. H. X. PÉRIN, Prof. ord. *Le Droit public et le Droit des gens*, cours indiqués ci-dessus. —

L'Économie politique, jeudi et samedi à 9 heures et demie (cours de deux années).

E. E. F. D. Descamps, Prof. extraord. *Le Droit administratif*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat Notaire.

L. J. N. M. Rutgeerts, Prof. ord. *Les Lois organiques du Notariat et les Lois financières qui s'y rattachent*, mercredi et jeudi de 9 heures et demie à 11 heures.

A. Thimus, Prof. ord. *Cours spécial de Droit civil*, mardi, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures.

J. Van Biervliet, Prof. extraord. *L'Exposé des principes généraux du Code civil*, cours indiqué ct-dessus.

Les élèves qui se préparent au Notariat peuvent en outre suivre les cours de Droit civil du Doctorat.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen : M. *Haan*. — Secrétaire : M. *Noël*.

Examen de Candidat.

E. Masoin, Prof. ord. *La Physiologie humaine* (y compris l'*Embryologie et les éléments de Physiologie comparée)*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant le premier semestre; jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant le second semestre.

E. M. Van Kempen, Prof. ord. *L'Anatomie humaine* (*générale*, *descriptive et topographique*), jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant toute l'année.

C. Ledresseur, Prof. extraord. Pendant le premier semestre : *l'Ostéologie*, *l'Arthrologie*, *la Myologie et l'Angéïologie* (*Anatomie descriptive*), lundi et mardi à 8 heures et mercredi à 8 heures et à 3 heures. — Il dirigera en outre les élèves dans les dissections tous les jours, de 9 heures à 11 heures et de 2 heures à 4 heures.

C. Blas, Prof. ord. *La Pharmacologie*, y compris *les éléments de Pharmacie*, lundi, mardi et mercredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

P. J. Van Beneden, Prof. ord. Le cours d'*Anatomie comparée* indiqué ci-dessous.

Premier examen de Docteur.

E. Hayoit, Prof. ord. *La Pathologie et la Thérapeutique spéciale des maladies internes*, lundi, mardi et vendredi à 11 heures, mercredi et jeudi à midi, pendant le premier semestre; lundi et mercredi à 11 heures, mardi à 10 heures, pendant le second semestre.

F. J. M. Lefebvre, Prof. ord. *La Thérapeutique générale*, y compris *la Pharmaco-dynamie*, mercredi, jeudi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre. — *La Pathologie générale*, lundi, mercredi et vendredi à 10 heures, pendant le second semestre.

C. Ledresseur, Prof. extraord. *L'Anatomie pathologique*, mardi et jeudi à 4 heures, pendant le second semestre.

Deuxième examen de Docteur.

E. Hayoit, Prof. ord. *La Médecine légale*, lundi et mercredi à 5 heures, pendant le second semestre.

L. J. Hubert, Prof. ord. *La Théorie des Accouchements et les Maladies des femmes et des enfants*, lundi, vendredi et samedi à midi, pendant toute l'année.

E. Hubert, Prof. extraord. *Exercices cliniques*, mardi et jeudi à 4 heures. *Opérations obstétricales*, aux jours et heures à indiquer ultérieurement.

F. Hairion, Prof. ord. *L'Hygiène publique et privée*, mardi et jeudi à 8 heures, pendant le premier semestre.

P. J. Haan, Prof. ord. *La Pathologie chirurgicale*, lundi, mercredi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre; mercredi, vendredi et samedi à 7 heures, jeudi à 10 heures, pendant le second semestre.

E. Masoin, Prof. ord. *Leçons théoriques et cliniques sur les Maladies mentales*. mardi à midi, pendant le premier semestre, et mercredi à midi, pendant le second semestre.

Troisième examen de Docteur.

P. J. E. Craninx, Prof. ord. *La Clinique interne et Consultations gratuites*, lundi, mercredi et vendredi, de 9 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

M. R. Michaux, Prof. ord. *La Clinique chirurgicale et Consultations gratuites*, mardi, jeudi et samedi de 9 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

E. Hubert, Prof. extraord. *La Clinique des Accouchements*, aux jours et heures à déterminer.

F. Hairion, Prof. ord. *Le cours théorique des Maladies syphilitiques et des Maladies cutanées*, mardi et jeudi à 7 heures, pendant le second semestre.

L. Noël, Prof. extraord. *La Médecine opératoire*, lundi, mercredi, jeudi et samedi à 2 heures et demie, pendant le second semestre. — Suppléant M. Hairion. *La Théorie et la Clinique des Maladies oculaires; la Clinique des Maladies syphilitiques et cutanées*, à l'hôpital civil, mardi et vendredi de 2 heures et demie à 4 heures, pendant toute l'année. — *Exercices ophthalmoscopiques*, aux jours et heures à déterminer.

Th. Debaisieux, Prof. agrégé, Chef de Clinique chirurgicale.

Examen de Pharmacien.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie pharmaceutique*, lundi, mardi et samedi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre. — *L'Histoire des Drogues et des Médicaments, leurs altérations et leurs falsifications* (cours de *Pharmacologie* indiqué ci-dessus) pendant le second semestre. — *Travaux du laboratoire* (*Opérations chimiques, pharmaceutiques et toxicologiques*), trois après-midi par semaine (séances de trois heures chacune), pendant toute l'année.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen : M. *Poullet*. — Secrétaire : M. *Pieraerts.*

Examen de Candidat.

J. Jacops, Prof. ord. et Président du collége du Pape. *L'Introduction à la Philosophie et la Logique*, jeudi, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le premier semestre. — *La Psychologie et la Philosophie morale*, lundi, mardi et mercredi à 9 heures, et jeudi à 11 heures, pendant le second semestre.

P. G. H. Willems, Prof. ord. et Secrétaire de l'Université. *Les Antiquités romaines*, jeudi, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre. — *La Littérature grecque*, jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant le second semestre.

C. T. J. PIERAERTS, Prof. ord. — *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion*, lundi à 9 heures, pendant le premier semestre; vendredi à 9 heures, pendant le second semestre. — *Exercices littéraires et philologiques sur la langue latine*, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le premier semestre; jeudi et samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

L. C. DE MONGE, Prof. ord. *L'Histoire de la Littérature française*, lundi, mardi, mercredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

C. C. A. M. MOELLER, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité*, lundi à 10 heures, mardi et mercredi à 9 heures, pendant le premier semestre. — *L'Histoire politique du moyen âge*, jeudi, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

E. I. J. M. POULLET, Prof. ord. *L'Histoire politique de la Belgique*, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 11 heures, pendant le premier semestre.

Examen de Docteur.

A. H. H. DUPONT, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Métaphysique spéciale*, mardi et mercredi à 11 heures, pendant le premier semestre; jeudi et vendredi à 11 heures, pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie ancienne*, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 9 heures, pendant le premier semestre.

F. J. B. J. Nève, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature latine*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le premier semestre. — *La Langue et la Littérature sanscrites*, aux jours et heures à déterminer pendant le second semestre.

P. G. H. Willems, Prof. ord. et Secrétaire de l'Université. *La Littérature latine*, mardi et mercredi à midi, pendant le premier semestre. — *La Littérature grecque*, jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant le second semestre.

C. C. A. M. Moeller, Prof. ord. *Les Antiquités grecques*, mardi et mercredi à midi, pendant le second semestre.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. extraord. *Histoire de la Littérature et de la Civilisation flamandes*, mercredi et vendredi à midi (cours facultatif).

ÉCOLE NORMALE

pour les ecclésiastiques qui se préparent à l'enseignement moyen.

Directeur : M. Dewez, Prof. extraordinaire, Président du Collége Juste-Lipse.

Les cours et les exercices sont déterminés dans un programme particulier conformément au plan d'études suivant :

Première année.

Langue et littérature françaises; — langue et littérature latines; — langue et littérature grecques.

Explication d'auteurs français, latins et grecs.

Grammaire comparée des trois langues.

Encyclopédie de la philologie.

Histoire ancienne; — histoire du moyen âge.

Pédagogie.

Mathématiques. (Arithmétique; — Algèbre, jusqu'aux équations du second degré; — géométrie : les quatre premiers livres.)

Langue et littérature flamandes.

Langue allemande.

Deuxième année.

Langue et littérature françaises; — langue et littérature latines; — langue et littérature grecques.

Explication d'auteurs français, latins et grecs.

Éléments de grammaire générale.

Encyclopédie de la philologie.

Histoire moderne; — histoire nationale.

Pédagogie.

Mathématiques. (Algèbre : équations du second degré; — géométrie : les quatre derniers livres; — trigonométrie rectiligne.)

Langue et littérature flamandes.

Langue allemande.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doyen : M. MARTENS.—Secrétaire : M. BREITHOF.

Examen de candidat en sciences naturelles.

L. HENRY, Prof. ord. *La Chimie générale, inorganique et organique*, lundi à 10 heures, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le premier semestre; lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, vendredi à 8 heures, pendant le second semestre. — *Des exercices de Chimie pratique*, facultatifs, auront lieu aux jours et heures à déterminer.

A. J. DOCQ, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le premier semestre; lundi, mardi et mercredi, de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

P. E. MARTENS, Prof. ord. *La Botanique générale et spéciale*, jeudi et vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, samedi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le premier semestre ; jeudi, vendredi et samedi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — *Des Démonstrations microscopiques et des Herborisations* auront lieu aux jours et heures à déterminer.

P. J. VAN BENEDEN, Prof. ord. *La Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, Prof. ord. *La Minéralogie*, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre. — Le cabinet de Minéralogie et de Géologie est ouvert le mercredi et le samedi de deux à quatre heures.

L. BOSSU, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Psychologie*, lundi et mardi à 8 heures et samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

C. T. J. PIERAERTS, Prof. ord. Le cours de *Religion* indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Pharmacie.

L. HENRY, Prof. ord. Le cours de *Chimie générale* indiqué ci-dessus. — *Des Exercices de Chimie pratique*, obligatoires, auront lieu aux jours et heures à déterminer.

A. J. DOCQ, Prof. ord. Le cours de *Physique expérimentale* indiqué ci-dessus.

P. E. MARTENS, Prof. ord. Le cours de *Botanique* indiqué ci-dessus.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, Prof. ord. Le cours de *Minéralogie* indiqué ci-dessus.

C. T. J. PIERAERTS, Prof. ord. Le cours de *Religion* indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

A. J. DOCQ, Prof. ord. Le cours de *Physique* indiqué ci-dessus.

J. CARNOY, Prof. ord. *L'Algèbre supérieure et la Géométrie analytique*, jeudi et vendredi à 8 heures, samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; mardi et mercredi, de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

A. J. A. DEVIVIER, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, lundi et mercredi à 8 heures, et vendredi à 9 heures, pendant le premier semestre; jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

L. HENRY, Prof. ord. Le cours de *Chimie inorganique*, pendant le premier semestre, cours indiqué ci-dessus.

L. BOSSU, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Psychologie* indiqué ci-dessus.

C. T. J. PIERAERTS, Prof. ord. Le cours de *Religion* indiqué ci-dessus.

Deuxième année.

P. L. GILBERT, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 heures et demie, pendant le premier semestre. — *La Statique élémentaire*, mardi à 9 heures pendant le premier semestre.

J. CARNOY, Prof. ord. *L'Algèbre supérieure* ou *la Géométrie analytique*, lundi et samedi, de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, Prof. ord. Le cours de *Minéralogie* indiqué ci-dessus.

Examen de Docteur en Sciences naturelles.

P. J. VAN BENEDEN, Prof. ord. *L'Anatomie comparée*, lundi, mardi et mercredi à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

E. MASOIN, Prof. ord. Le cours de *Physiologie* indiqué ci-dessus.

A. J. DOCQ, Prof. ord. *L'Astronomie physique*, aux jours et heures à déterminer.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE-POUSSIN, Prof. ord. Le cours de *Minéralogie* indiqué ci-dessus. — *La Géologie*, lundi et mardi de 8 heures à 9 heures et demie, samedi à 11 heures, pendant le premier semestre. — Des *Excursions géologiques* auront lieu aux jours et heures à déterminer.

L. HENRY, Prof. ord. Le cours de *Chimie* indiqué ci-dessus.

P. E. MARTENS, Prof. ord. Le cours de *Botanique* indiqué ci-dessus. — *La Géographie botanique*, aux jours et heures à déterminer.

Examen de Docteur en Sciences physiques et mathématiques.

P. L. GILBERT, Prof. ord. *L'Analyse supérieure*, aux jours et heures à déterminer. — *La Mécanique analytique*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le second semestre. — *La Physique mathématique*, jeudi et vendredi à 10 heures, pendant toute l'année.

J. CARNOY, Prof. ord. *Le Calcul des probabilites*, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le

premier semestre. — *L'Astronomie mathématique*, jeudi à 11 heures, pendant le second semestre.

ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES DU GÉNIE CIVIL, ET DES MINES.

Première année.

L. HENRY, Prof. ord. *La Chimie générale, inorganique et organique*, cours indiqué ci-dessus.

A. J. DOCQ, Prof. ord. Le cours de *Physique* indiqué ci-dessus.

A. J. A. DEVIVIER, Prof. ord. Le cours de *Géométrie descriptive* indiqué ci-dessus.

F. DEWALQUE, Prof. ord. *La Théorie des manipulations chimiques*, mardi à 8 heures, pendant le premier semestre. — Des exercices de Chimie pratique, obligatoires, ont lieu le jeudi et le vendredi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre.

J. CARNOY, Prof. ord. *La Géométrie analytique et l'Algèbre supérieure*, jeudi et vendredi à 8 heures, samedi à 9 heures, pendant le premier semestre.

L. BOSSU, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Psychologie* indiqué ci-dessus.

C. T. J. PIERAERTS, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion* indiqué ci-dessus.

N. E. BREITHOF, Prof. extraord. *Les Travaux graphiques*, vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, samedi de 10 heures à 1 heure et de 2 heures à 4 heures et demie, pendant le premier semestre; mardi de 11 heures et demie à 1 heure, vendredi et samedi de 10 heures à 1 heure, pendant le second semestre.

Deuxième année.

P. L. GILBERT, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, cours indiqué ci-dessus. — *La Mécanique analytique*, cours indiqué ci-dessus. — *Les Éléments de Statique*, cours indiqué ci-dessus.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, Prof. ord. *La Minéralogie*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

A. J. A. DEVIVIER, Prof. ord. *Les Applications de la Géométrie descriptive aux ombres, à la perspective, à la coupe des pierres, à la charpente*, lundi à 9 heures, mardi à 8 heures, mercredi à 11 heures et demie, pendant le premier semestre. — *La Physique industrielle*, lundi de 8 heures à 9 heures et demie, mercredi, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

C. BLAS, Prof. ord. *La Chimie analytique* (*docimasie*), mercredi, jeudi et vendredi à 10 heures et demie, pendant le premier semestre; jeudi et vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — *Tra-*

vaux du laboratoire (*travaux analytiques*), jeudi et vendredi de 2 heures et demie à 5 heures et demie, pendant toute l'année.

J. MICHA, Prof. ord. *La Description générale des Machines*, vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant toute l'année.

N. E. BREITHOF, Prof. extraord. *Travaux graphiques*, lundi de 10 heures à midi et demi, mardi de 10 heures à midi et demi et de 2 heures et demie à 4 heures et demie, pendant le premier semestre; lundi de 9 heures et demie à 1 heure, mardi de 8 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

Troisième année.

P. J. VAN BENEDEN, Prof. ord. *Les Éléments de la Paléontologie animale*, mardi à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, Prof. ord. *La Géologie*, cours indiqué ci-dessus.

A. J. A. DEVIVIER, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, mardi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; mardi de 8 heures à 9 heures et demie, vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

F. DEWALQUE, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 heures et demie à 1 heure et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant toute l'année. — *Travaux du laboratoire*,

mardi de 3 heures à 7 heures, jusqu'au 15 janvier, pour toutes les sections; mercredi de 3 heures à 7 heures, jusqu'au 15 janvier, pour les sections des Mines, du Génie civil et de la Construction des machines, et jusqu'à Noël pour les sections de Chimie et de Métallurgie; mardi et mercredi de 3 heures à 7 heures, depuis le 1er mai jusqu'au 1er juillet, pour les sections de Chimie et de Métallurgie.

F. KRANS, Prof. ord. *La Métallurgie*, lundi et mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

G. LAMBERT, Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, jeudi et vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

L. COUSIN, Prof. ord. *Les Constructions du Génie civil*, mercredi, jeudi et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant toute l'année.

J. MICHA, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi de 9 heures et demie à 11 heures, samedi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant toute l'année. — Tous les jeudis après midi, *pour la section des mécaniciens, visite d'un établissement de construction.*

N. E. BREITHOF, Prof. extraord. *Les Projets*

et Travaux graphiques, lundi, mardi, vendredi et samedi de 2 heures et demie à 4 heures et demie, du 15 janvier à la fin du semestre; — *pour les sections des Mines, du Génie civil et de la Construction des machines*, lundi de 2 heures et demie à 4 heures et demie, du 1er janvier à la fin du semestre, mardi de 2 heures et demie à 4 heures et demie, du 15 janvier à la fin du semestre, vendredi et samedi de 2 heures et demie à 4 heures et demie, du 1er janvier à la fin du semestre; — *pour les sections de Chimie et de Métallurgie*, lundi, vendredi et samedi de 3 heures à 6 heures, pendant tout le second semestre; — *pour les sections des Mines, du Génie civil et de la Construction des machines*, et jusqu'au 1er mai *pour les sections de Chimie et de Métallurgie*.

Quatrième année.

F. DEWALQUE, Prof. ord. *La Chimie industrielle* (cours de deux années), aux jours et heures ci-dessus indiqués. — *Travaux du laboratoire*, mardi de 8 heures à 11 heures et demie et de 3 heures à 6 heures et demie, mercredi de 3 heures à 6 heures, pendant tout le premier semestre; — *pour la section de Chimie*, et jusqu'à Noël *pour la section de Métallurgie*, mardi de 8 heures à 11 heures et demie et de 3 heures à 7 heures; mercredi de 2 heures et demie à 7 heures, du 15 mai au 1 juillet, *pour les sections de Chimie et de Métallurgie*.

F. Krans, Prof. ord. *La Métallurgie* (cours de deux années), aux jours et heures ci-dessus indiqués.

G. Lambert, Prof. ord. *L'Exploitation des mines* (cours de deux années), aux jours et heures ci-dessus indiqués.

L. Cousin, Prof. ord. *Les Constructions du Génie civil* (cours de deux années), aux jours et heures ci-dessus indiqués.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines* (cours de deux années), aux jours et heures ci-dessus indiqués.

N. E. Breithof, Prof. extraord. *Les Projets et Travaux graphiques*, lundi et mardi de 9 heures à 11 heures et demie, vendredi de 9 heures et demie à 11 heures et demie, samedi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant tout le premier semestre; *pour les sections des Mines, du Génie civil et de la Construction des machines*, et du 1er janvier à la fin du semestre, *pour la section de Métallurgie*, mardi de 8 heures à 11 heures et demie, vendredi de 3 heures à 6 heures et demie, samedi de 9 heures et demie à 11 heures et demie et de 3 heures à 6 heures, pendant tout le second semestre; *pour la section des Mines, du Génie civil et de la Construction des machines*, et depuis le commencement du second semestre au 15 mai, *pour les sections de Chimie et de Métallurgie.*

INSTITUT PRÉPARATOIRE

pour l'admission aux écoles spéciales.

Directeur : M. DEVIVIER.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

COURS FACULTATIFS.

J. T. BEELEN, Prof. ord. Le cours supérieur d'*Hébreu* et l'*Arabe*, cours indiqué ci-dessus.

T. J. LAMY, Prof. ord. et Président du collége Marie Thérèse. Le cours élémentaire d'*Hébreu* indiqué ci-dessus et un cours de *Syriaque*, jeudi à midi et samedi à 11 heures.

E. H. J. REUSENS, Prof ord. *Les Antiquités chrétiennes et l'Archéologie*, cours indiqué ci-dessus.

F. J. B. J. NÈVE, Prof. ord. Cours de *Langue* et de *Littérature sanscrites*, aux jours et heures à déterminer, pendant le second semestre, cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. ALBERDINGK THIJM, Prof. extraord. de la Faculté de Philosophie. *Histoire de la Littérature et de la Civilisation flamandes*, mercredi et vendredi à midi, cours indiqué ci-dessus.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
A. J. NAMÈCHE.

Le secrétaire, P. G. H. WILLEMS.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (1).

Président d'honneur, Mgr A. J. Namèche, recteur magnifique de l'Université.

Commission directrice (2).

Président, L. de Monge, professeur à la faculté de philosophie et lettres.

Vice-Président, P. Lefebvre, étudiant en droit.

Secrétaire, E. A. J. G. Matthieu, étudiant en droit.

Membres, T. J. Lamy, professeur à la faculté de théologie; E. Masoin, professeur à la faculté de médecine; A. A. de Ceuleneer, étudiant en philosophie et lettres; O. Delval, étudiant en droit.

Membres actifs.

P. P. M. Alberdingk Thijm, prof. extraord. à la fac. de phil. et lettres.

Mgr J. T. Beelen, prof. ord. à la fac. de théolog.

L. Bossu, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.

C. P. E. Cartuyvels, vice-recteur de l'Université.

Th. Debaisieux, prof. agrégé à la fac. de médecine.

E. E. A. De Jaer, prof. ord. à la fac. de droit.

(1) V. les statuts arrêtés le 10 mars et définitivement fixés le 8 décembre 1839, *Annuaire* de 1841, p. 114.

(2) Élue dans la séance du 26 octobre 1873.

L. C. de Monge, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
E. E. F. D. Descamps, prof. extraord. à la fac. de droit.
A. J. Docq, prof. ord. à la fac. des sciences.
A. Dupont, prof. ord. à la fac. de théologie.
H. J. Feye, prof. ord. à la fac. de théologie.
P. L. Gilbert, prof. ord. à la fac. des sciences.
J. Jacops, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
B. Jungmann, prof. ord. à la fac. de théologie.
T. J. Lamy, prof. ord. à la fac. de théologie.
J. J. Ledoux, prof. ord. à la fac. de théologie.
Ch. Ledresseur, prof. extraord. à la fac. de médecine.
P. J. M. Lefebvre, prof. ord. à la fac. de médecine.
L. Mabille, prof. extraord. à la fac. de droit.
E. Masoin, prof. extraord. à la fac. de médecine.
C. A. C. M. Moeller, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
C. H. X. Périn, prof. ord. à la fac. de droit.
E. I. J. M. Poullet, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
E. H. J. Reusens, prof. ord. à la fac. de théolog. et bibliothécaire de l'Université.
Mgr L. G. Roelants, prof. ord. à la fac. de théologie.
J. J. Thonissen, prof. ord. à la fac. de droit.
G. C. Ubaghs, prof. ord. à la fac. de philosophie et lettres.

J. Van Biervliet, prof. extraord. à la fac. de droit.
J. M. Van den Steen, prof. ord. à la fac. de théol.
P. G. H. Willems, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres et secrétaire de l'Université.
A. de Ceuleneer, étud. en phil. et lettres, membre correspondant des académies d'archéologie d'Anvers et de Buenos-Ayres.
G. Delaunois, étud. en médecine.
O. Delval, étud. en droit.
P. Lefebvre, étud. en droit.
E. Matthieu, étud. en droit, membre effectif du cercle archéologique de Mons.
E. Temmerman, étudiant en droit.
A. Wautelet, étud. en droit.
A. Wins, étud. en droit.

Membres assistants.

A. Arnould, étud. en droit.
J. B. Béthune, étud. en droit.
N. Beyaert, étud. en droit.
A. Boone, étud. en théologie.
H. Bossu, étud. en droit.
T. Bran, étud. en sciences.
V. Brants, étud. en phil. et lettres.
A. Caigniet, étud. en droit.
P. Carnoy, étud. en droit.
W. Castelein. étud. en droit.
L. Cattin, étud. en médecine.
F. Chaslain, étud. en théologie.
P. Cogels, étud. en droit.

P. Corbiau, étud. en droit.
G. Decamps, étud. en droit.
J. De Courten, étud. aux écoles spéciales.
R. De Grave, étud. en phil. et lettres.
A. Degueldre, étud. en droit.
R. De Pierreux, étud. en théologie.
F. Du Rousseaux, étud. en phil. et lettres.
X. Deruelle, étud. en droit.
P. Jacometti, étud. en sciences politiques.
J. Grosjean, étud. en droit.
A. Hanon, étud. en phil. et lettres.
E. Houtart, étud. en phil. et lettres.
E. Hulin, étud. en phil. et lettres.
P. Itlet, étud. en théologie.
V. Jacobs, étud. en droit.
E. Kleberg, étud. en théologie.
H. Klinkenbergh, étud. en sciences.
H. Lambrecht, étud. en théologie.
J. Landon, doct. en droit, étud. en théologie.
A. Lefebvre, étud. en sciences.
Ed. Lefèvre, étud. en droit.
J. Maddock, étud. en théologie.
A. Malliar, étud. en phil. et lettres.
A. Mathot, étud. aux écoles spéciales.
C. Michel, étud. en phil. et lettres.
F. Ninauve, étud. en droit.
M. O'Sullivan, étud. en phil. et lettres.
I. Paillet, étud. en phil. et lettres.
F. Peeters, étud. en théologie.
G. Philippart, étud. en phil. et lettres.

J. B. Pittoors, étud. en théologie.
L. Pirard, étud. en droit.
L. Théodor, étud. en droit.
A. Ranwez, étud. en médecine.
E. Sacrez, étud. en droit.
H. Schelstraete, étud. en droit.
E. Soil, étud. en droit.
J. Stassen, étud. en phil. et lettres.
H. T'Kint, étud. en droit.
W. Valentini, doct. en sciences politiques et administratives.
L. Van Bastelaer, étud. en sciences.
H. Van Doorslaer, étud. en droit.
E. Van Kempen, étud. en droit.
J. Van Langenhaeke, étud. en droit.
A. Virez, doct. en philosophie, étud. en droit.

Membres honoraires (1).

S. G. Mgr Dechamps, archevêque de Malines.
S. G. Mgr Ch. Fillion, évêque du Mans.
S. G. Mgr H. Maret, évêque de Sura et doyen de la Sorbonne, à Paris.
S. G. Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève.
Edm. de Cazalès, ancien prof. de la fac. de phil. et lettres, vicaire général hon. de Montauban, chanoine de Versailles.

(1) L'astérisque indique les membres honoraires qui ont été membres actifs.

A. Troisfontaines, doct. en phil. et lettres, prof. à l'Université de Liége.

A. Dechamps, ministre d'État, à Scailmont près Manage.

P. De Decker, ancien ministre de l'intérieur, membre de l'académie royale, etc., à Bruxelles.

F. Chon, professeur d'histoire au Lycée de Lille.

* Le comte L. de Mérode, sénateur, à Bruxelles.

* L. Delgeur, doct. en phil. et lettres, à Anvers.

* A. Schmit, à Paris.

* L'abbé Ch. Breton, doct. en phil. et lettres de l'Université de Louvain, à Nancy.

* E. Gérard, préfet des études à l'athénée de Liége.

* C. L. Declèves, bachelier en théologie, curé-doyen de St-Ursmer à Binche.

* Ch. Loomans, doct. en philosophie et en droit, professeur à l'Université de Liége.

J. J. Nyssen, ancien prof. de rhétorique au petit séminaire de St-Trond, doyen à Stavelot.

G. Lonay, docteur en philosophie et lettres, ancien prof. de philosophie au petit séminaire de St-Trond, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, à Herstal.

Eug. Boré, correspondant de l'Institut de France, préfet apostolique à Constantinople.

Aug. Bonnetty, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, à Paris.

E. Hiron, docteur en théologie, chanoine de la métropole de Paris.

* M. Deprez, docteur en phil. et en droit, juge, à Mons.

' D'Hanis, avocat, à Mons.

L'abbé Maupied, docteur ès sciences de la faculté de Paris, prof. à la Sorbonne.

A. Rivet, fondateur et directeur de l'Institut catholique de Lyon, avocat à la cour d'appel de Lyon.

' J. C. Deloose, ancien professeur de philosophie à St-Nicolas, curé-doyen à Termonde.

L'abbé Drioux, professeur d'histoire au séminaire de Langres.

' F. Labis, docteur en théologie, curé-doyen de Saint-Brice, à Tournai.

N. Keph, docteur en philosophie et lettres, prof. à l'athénée royal de Hasselt.

' Th. Smekens, président du tribunal de première instance, à Anvers.

' D. Demoor, docteur en philosophie et lettres, professeur à l'athénée royal de Gand.

' F. Devos, inspecteur diocésain de l'enseignement primaire, à Gand.

' A. De Becker, avocat, à Bruxelles.

' E. Solvyns, sénateur, à Gand.

' J. J. G. Duculot, doct. en philosophie et lettres, curé-doyen, à Beauraing.

' B. Quinet, littérateur, à Mons.

' N. Cornet, à Eupen.

' F. Tychon, docteur en phil. et lettres, ancien prof. à l'athénée royal de Bruges.

' G. J. H. Verzyl, prof. au séminaire de Rolduc.

' J. Poumay, docteur en phil. et lettres, prof. au collége de Huy.

* J. J. Toussaint, doct. en philosophie et lettres, prof. au séminaire de Floreffe.
* F. Degive, doct. en philosophie et lettres, prof. de rhétorique française à l'athénée royal de Mons.

V. de Laprade, de l'académie française, à Lyon.

L'abbé de Valroger, de l'Oratoire, à Paris.

* Le chevalier X. van Elewyck, doct. en sciences politiques et administratives, à Louvain.

D. M. Jehl, missionnaire à Sancto-Thomas (Amérique).

* P. A. Foccroulle, doct. en philosophie et lettres, prof. à l'athénée royal de Liége.
* Em. Halleux, à Bruges.
* F. D. Doyen, bachelier en théologie, curé à Jambes.
* L. Lannoy, docteur en phil. et lettres, prof. de rhétorique au collége de Nivelles.
* J. B. Laforêt, doct. en phil. et lettres.
* N. T. Bodart, doct. en phil. et lettres, à Vienne.
* F. J. Loise, doct. en phil. et lettres, prof. de rhétorique française à l'athénée royal de Tournai.
* Em. De Becker, avocat, à Louvain, membre du conseil provincial.
* J. Nagels, avocat, à Hasselt.
* H. Jadot, doct. en phil. et lettres.
* J. B. Deneubourg, docteur en théologie, curé à Froyenne.
* C. Mullendorf, doct. en phil. et lettres, prof. à l'athénée de Luxembourg.

* A. Delvigne, ancien prof. au petit séminaire de Malines, curé de N.-D. du Sablon, à Bruxelles.
* L. Quoidbach, doct. en phil. et lettres.
* J. C. A. J. Jacobs, avocat, à Anvers.
* J. Lesuisse, juge, à Dinant.
* M. Jacobs, avocat, à Louvain.
* P. Staes, substitut du procureur du roi, à Mons.
* F. Capelle, candidat en phil. et lettres.
* F. Maton, licencié en théologie, chanoine titulaire de la cathédrale de Tournai.
* E. Lambrechts, directeur de l'école moyenne d'Oorderen (Anvers).
* A. Malengreau, banquier, à Chimay.
* L. Lambin, licencié en théologie, chanoine et professeur au séminaire de Namur.

G. J. Van Heeswyck, docteur en phil. et lettres, directeur du collége St-Quirin, à Huy.

* P. Van Biervliet, avocat, à Gand.
* C. Biart, avocat, à Anvers.

F. Jadot, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur.

* F. Parizel, docteur en phil. et lettres, prof. au collége de Dinant.

Ad. Camus, prof. à la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Madrid.

* Mgr Osw. Van den Berghe, prélat protonotaire apostolique, à Anvers.
* H. Saintrain, doct. en phil. et lettres, religieux rédemptoriste à St-Trond.
* L. T. Picard, doct. en phil. et lettres, curé de Notre-Dame, à Namur.

* Em. Molle, docteur en phil. et en droit, juge à Marche.
* L. Crahay, juge au tribunal de Hasselt.
A. Solbreux, supérieur du collége de N.-D. de La Tombe.
* Em. Nève, prof. hon. de l'Université catholique de Louvain, à Maestricht.
F. Vande Putte, chan. hon. de Bordeaux, doyen de Courtrai.
* V. C. Martin, doct. en droit et en sciences politiques et administratives, à Genève (Suisse).
* J. A. Van Steenkiste, licencié en théologie, prof. au séminaire de Bruges.
* P. Wauters, docteur en sciences, ancien prof. au séminaire de St-Roch.
B. Dumortier, ministre d'État, membre de la chambre des représentants, à Tournai.
Le baron Kervyn de Lettenhove, représentant, ancien ministre de l'intérieur, membre de l'académie royale de Belgique, président de la commission royale d'histoire, à Bruxelles.
* A. Liagre, docteur en théologie, professeur au séminaire de Tournai.
* Ed. Miot, prof. au séminaire de Bonne-Espérance.
* A. Stillemans, doct. en phil. et lettres, supérieur du séminaire de St-Nicolas.
* J. Josson, licencié en théologie, curé, à Eugies.
* C. D'Hendecourt, docteur en phil. et lettres, à Paris.

'A. De Prins, docteur en droit et en sciences politiques et administratives, à Louvain.

'J. Sottiau, docteur en phil. et lettres, prof. à l'athénée royal de Mons.

'Em. Lucq, bachelier en théologie, religieux de l'ordre des Frères-Prêcheurs.

A. Van Gameren, docteur en droit canon, chanoine théologal, à Malines.

Mgr Woodlock, docteur en théologie et en droit canon de l'Université catholique de Louvain, recteur de l'Université catholique de Dublin.

'Ch. Wauters, avocat, à Anvers.

'O. Guilmot, docteur en philosophie et lettres, à Charleroi.

J. Carmagnolle, curé de la Mourre, au diocèse de Fréjus.

'Le comte L. de Villegas, docteur en droit, à Bruxelles.

P. M. Rouard de Card, ancien provincial de l'ordre des Frères-Prêcheurs en Belgique.

E. Giron, ancien professeur, à Bruxelles.

L. Reinke, professeur ordinaire de théologie et de langues orientales à l'académie de Munster.

'H. D'Hont, docteur en sciences politiques et administratives, à Bruges.

'P. de Gerlache, commissaire d'arrondissement à Nivelles.

'A. De Leyn, docteur en droit, professeur au séminaire de Roulers.

* P. Demaret, docteur en théologie, professeur de théologie au grand séminaire de Tournai.
* L. Limelette, substitut du procureur du roi, à Neufchâteau.
* L. Van den Bossche, docteur en philosophie et en droit, à Anvers.
* Ad. Leschevin, avocat, à Tournai.
* Ch. Moreau, avocat, à Anvers.
* F. Daury, licencié en théologie, professeur à Dinant.
* F. Debert, avocat, à Mons.
* E. de Gaiffier, docteur en droit, à Flostoy.
* H. De Cordes, juge de paix, à Enghien.
* E. Duriau, licencié en droit canon, vicaire au Rœulx.
* J. Rayée, bachelier en droit canon, professeur à l'institut St-Louis, à Bruxelles.

J. B. Abbeloos, docteur en théologie, professeur au grand séminaire, à Malines.

J. Klein, curé d'Arnolsdorf en Silésie.

A. Digard, avocat, à Paris.

H. Peyrot, sous-régent au collége Marie-Thérèse, à Louvain.

* A. Van Weddingen, docteur en théologie, aumônier du Roi, à Bruxelles.

J. A. Auvray, licencié en théologie, chanoine norbertin à l'abbaye de Montdaye en Normandie.

* P. Fourez, principal du collége de Binche.
* T. Ferminne, bachelier en théologie, vicaire à Awagne.

* Le marquis de la Boëssière-Thiennes, docteur en philosophie et lettres, à Lombize.
* A. Matthieu, avocat, à Bruxelles.
* A. Tisquen, avocat, à Verviers.
* J. Willemaers, doct. en philosophie et lettres, professeur à l'athénée de Hasselt.
* T. De Bruyn, docteur en droit et en sciences politiques et administratives, à Bruxelles.
* C. De Jaer, avocat, doct. en droit et en sciences politiques et administratives, à Bruxelles.
* L. Nève, docteur en droit, à Gand.
* J. Liagre, docteur en théologie, professeur de philosophie au séminaire de Bonne-Espérance.

Le major A. Daufresne de la Chevalerie, à Louvain.

Charaux, professeur de philosophie, à Grenoble.

* J. Delcour, ministre de l'intérieur, prof. émérite de la fac. de droit.
* A. Harmignie, avocat, à Mons.
* F. Lefebvre, prof. de philosophie à l'institut St-Louis, à Bruxelles.
* E. Dumongh, licencié en théologie, vicaire de la paroisse de Ste-Waudru, à Mons.
* A. Proost, docteur en sciences naturelles.

A. Lecomte, docteur en sciences naturelles, chapelain de Bon-Vouloir, à Havré.

* L'abbé Fisse, professeur au collége épiscopal de Dinant.
* E. Jacques, docteur en médecine, à La Tour.
* E. Janssens, candidat-notaire, à Mons.

* L. Capelle, avocat, docteur en sciences politiques et administratives, à Namur.
* J. B. Lefebve, prof. émérite de la fac. de théologie.

—

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, PENDANT L'ANNÉE 1872-1873, FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE (1), DANS LA SÉANCE DU 26 OCTOBRE 1873, PAR M. ERNEST MATTHIEU, SECRÉTAIRE.

—

MESSIEURS,

Lorsqu'au lendemain de notre mémorable révolution, l'antique *Alma Mater* ressuscita pleine de force et d'espérance, elle eut à cœur de faire revivre les anciennes institutions qui avaient fleuri autour d'elle et avaient contribué à augmenter son éclat. C'est à cette pensée que fut due la création de notre Société Littéraire qui compte aujourd'hui trente-quatre années d'existence. Elle aussi venait hériter de la gloire et des obligations de la célèbre *Palaestra bonæ mentis* qu'avait organisée Erycius Puteanus, le digne successeur de Juste-Lipse dans la chaire d'histoire de l'Université. Poursuivant le même but que nous, fidèle à sa devise : *Felicitas Litterarum*, elle tendait à favoriser et à fortifier les études académiques par des compositions et

(1) La commission était composée de M. le professeur L. Bossu, président; de MM. E. Jacques, vice-président; E. Matthieu, secrétaire; E. Poullet, E. Masoin, A. de Ceuleneer, O. Delval, membres.

des disputes sur divers points d'histoire et de morale. Le zèle infatigable de Puteanus pour cette utile institution était un guide sûr pour ses jeunes collègues qu'il encourageait dans leurs travaux et par sa propre expérience et par celle d'autres éminents professeurs; aussi ces discussions fréquentes étaient-elles un centre d'activité qui recevait l'élément variable et mobile de la science, avantageux sinon nécessaire pour compléter un enseignement traditionnel et uniforme. Les brillants éloges que la *Palaestra bonœ mentis* obtint des écrivains contemporains, sont un éloquent témoignage de son utilité et de sa splendeur.

Appelés à recueillir l'héritage glorieux de cette ancienne institution, nous avons besoin de tous nos efforts pour maintenir la Société Littéraire au rang élevé où elle se trouve placée. Depuis plus de trente ans déjà, les rapports annuels de nos travaux sont là, pour constater que nos devanciers ne sont pas restés en-dessous de la tâche dont ils assumaient la responsabilité. Ils nous ont ouvert la voie : les y avons-nous suivis sans hésitation? avons-nous, pendant l'année qui vient de s'écouler, atteint le but proposé par nos fondateurs, avons-nous maintenu haut et ferme, le brillant drapeau sur lequel flotte, au sein de la cité brabançonne, la belle devise *Felicitas litterarum?*

Le rapport sur les travaux de notre Société

pendant cette dernière période académique, sera la réponse la plus éloquente à cette question. Avant de vous le présenter, Messieurs, il nous reste un devoir que la reconnaissance non moins que la justice nous engage à remplir. La mort est venue nous ravir l'un de nos plus illustres membres honoraires : M. A. de Caumont (1), président de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques. Cet illustre travailleur créa, en 1833, les congrès scientifiques de France, et donna, aux sociétés savantes dont il appréciait l'immense utilité, une impulsion inconnue jusqu'alors. Il s'empressa d'accorder à la Société Littéraire de Louvain l'appui d'un nom que de nombreux et remarquables ouvrages (2) avaient fait connaître et honorer de tous les vrais savants. Sa perte a douloureusement impressionné les amis de la science, et notre Société a vu avec peine disparaître un homme, qu'elle était fière de compter au nombre de ses membres honoraires.

(1) Nommé en 1862 membre honoraire, il mit notre société en relation avec l'important institut des congrès scientifiques de France.

(2) Voici les titres de ses principaux écrits : La Topographie géognostique du Calvados; — Le Cours d'antiquités monumentales, professé à Caen. en 1830 ; — L'Histoire de l'art dans l'ouest de la France, depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVIIe siècle ; — L'Histoire sommaire de l'architecture religieuse, militaire et civile du moyen-âge ; — L'Abécédaire ou rudiment d'archéologie ; — La Statistique monumentale du Calvados ; — L'Archéologie des écoles primaires ; etc.

Après ce souvenir trop modeste consacré à notre illustre confrère, jetons un coup d'œil rapide sur les travaux de l'année académique 1872-1873. Vous y remarquerez, Messieurs, que l'histoire en a fait le principal objet : nous n'avons pas lieu de nous en étonner, si nous considérons l'état actuel de notre vieille Europe : les révolutions et les bouleversements s'y précipitent, avec une telle rapidité, qu'étourdi par cette course effrénée, il est bien naturel qu'on aille chercher dans les enseignements de l'histoire l'utile repos que le XIXe siècle semble nous refuser si obstinément.

« Nous avons vécu depuis bientôt un siècle dans un monde agité par tant d'événements prodigieux et divers : les peuples, les lois, les trônes ont tellement *roulé* sous nos yeux; l'avenir, même prochain, semble chargé de la solution de si grandes questions, que le premier emploi du loisir et de la réflexion a été l'étude de l'histoire. Comme l'existence de chacun, tel grand ou tel petit qu'il soit, est venue se rattacher immédiatement aux vicissitudes de la destinée commune; comme la vie, la fortune, l'honneur, la vanité, l'emploi de soi-même, les opinions peut-être, en un mot, la situation toute entière du citoyen a dépendu et dépend encore des événements généraux de son pays ou même du monde, l'observation a dû prendre pour but presque unique l'histoire des nations. » (1)

---

(1) De Barante, histoire des ducs de Bourgogne, préface.

C'est à cette cause peut-être qu'il faut attribuer l'absence complète d'études littéraires dans nos travaux de cette année? Cette absence, Messieurs, se constate depuis quelque temps déjà : elle est profondément regrettable de la part d'une Société où la littérature devrait occuper le premier rang. Formons le vœu de voir bientôt se combler cette lacune.

M. O. Delval ouvrit la série de nos travaux par un mémoire sur *Law et son système*. L'auteur commence par nous exposer les théories économiques de l'aventurier écossais : Law, ne distinguant pas suffisamment, dans la monnaie métallique, ce qui en fait le prix et l'utilité, se persuada que multiplier le signe de la richesse, c'était multiplier la richesse elle-même. Cette pensée fut la base de tous ses projets et la mère de toutes ses erreurs. Il n'est pas difficile d'en reconnaître la fausseté, si l'on considère que l'argent n'est autre chose qu'une marchandise présentant une utilité générale. Parti de cette idée, Law se dit que toutes les matières qui ont des qualités propres au monnayage pouvaient devenir espèces : le papier même était plus propre encore que les métaux à devenir espèce, pourvu qu'il fut soutenu par le crédit. La difficulté consistait à soutenir la valeur du papier-monnaie en concurrence de la monnaie d'or et d'argent : c'était dans l'art de l'aplanir que consistait principalement la combinaison

du système. Il y avait là une idée heureuse et féconde : la création d'une valeur représentative du numéraire était grande dans ses résultats, elle devait naturellement créer un véhicule plus puissant pour la circulation monétaire. Mais Law exagéra cette puissance du crédit, oubliant que tout système établi sur des bases extrêmes, est par cela même faible, incertain, menacé : un moment d'hésitation ou de méfiance, tout croule.

Les premières tentatives de Law pour trouver un gouvernement qui consentit à faire l'expérience de ses théories financières avortèrent. M. Delval nous explique comment, à bout de ressources, le régent de France, Philippe d'Orléans, finit par adopter un plan que lui proposa le célèbre aventurier. Ce plan comprenait d'abord la création d'une banque d'escompte et d'une compagnie de commerce destinée à mettre en valeur les richesses, présumées immenses, des possessions françaises dans la Louisiane. Plus tard, la banque devait s'appuyer sur la compagnie des Indes et sur des régies financières.

Les débuts de la banque furent heureux : les théories de Law apparurent en France sous des dehors si séduisants que, de tous les points de ce vaste pays, on accourut dans le bureau de la rue Quincampoix pour échanger l'or contre le papier de la banque. On sait que la foule s'y pressait au

point que plusieurs personnes y périrent étouffées, et qu'un malheureux contrefait ramassa une sorte de fortune en faisant servir son dos voûté à la transcription des transferts et des échanges d'actions et de billets. Law, enivré de l'ivresse publique, multiplia tellement ses émissions de billets qu'en 1719, ils représentaient quatre-vingts fois tout le numéraire qui pouvait circuler dans le royaume, c'est-à-dire 52,800,000,000 livres (96 milliards de francs). En même temps le régent continuait à prodiguer à la banque une foule de priviléges : elle ne tarda pas à être déclarée banque royale, tandis que ses actionnaires se lançaient avec fureur dans les spéculations les plus effrénées.

La situation anormale créée par l'imprudente extension donnée à la circulation fiducière, ne pouvait durer longtemps : le réveil fut terrible et désastreux pour tous ceux qui avaient pris part à cette malheureuse entreprise. La compagnie coloniale qui ne reposait sur aucun élément sérieux, ne tarda pas à se ruiner ; dans sa chute elle entraîna la banque qui lui était intimement liée : un jour vit s'évanouir le crédit qui jusque là avait si heureusement servi cette société. Toutes les mesures, même les plus tyranniques, furent impuissantes à reconquérir la confiance publique et à conjurer le désastre. Le financier tomba, et, pauvre, il dut s'enfuir de la France qu'il laissait plus épuisée qu'elle ne l'était à la mort de Louis XIV.

Les plans du financier écossais ne furent pas seulement funestes aux intérêts matériels du pays, ils produisirent aussi une révolution complète dans les mœurs et dans l'esprit national. L'amour des profits prompts et faciles, la cupidité, le goût de l'agiotage et des spéculations aventureuses sur le crédit public, se répandirent de proche en proche dans toutes les classes de la société. Désormais, il fallut joindre des rétributions pécuniaires aux distinctions honorifiques qui formaient auparavant le seul prix des services rendus à l'État, et un des plus grands ressorts politiques fut ainsi énervé. Le luxe qu'affichaient les nouveaux enrichis, pénétra dans tous les rangs de la population et multiplia les besoins factices. D'un autre côté, les combinaisons de Law amenèrent un résultat des plus funestes à la moralité publique, l'abolition des dettes en faveur des débiteurs, qui ne rougirent pas de donner à leurs créanciers une valeur très-inférieure à celle qu'ils avaient reçue. Un tel exemple ne pouvait être perdu pour l'avenir.

Le bouleversement opéré par ce système fut seulement favorable aux ouvriers, dont les salaires avaient été portés à un taux qui fut maintenu, et au trésor qui conserva plus de revenus, parce que les impôts, ayant suivi la progression générale, gardèrent la proportion nouvelle à laquelle on les avait élevés.

Votre secrétaire a ensuite eu l'honneur de vous communiquer, dans les séances des 8 décembre et 12 janvier, un travail sur l'*Asile religieux en Belgique*.

L'asile, écrivait naguère un auteur trop fameux, l'asile est un vieux droit. C'est le droit sacré des malheureux.

Cette phrase résume en quelque sorte ce que fut le droit d'asile pendant le moyen âgé. Établi déjà chez les Juifs et les nations païennes, pour enrayer les fureurs de la vengeance privée, il accordait aux coupables poursuivis par leurs ennemis, les temples et les forêts sacrées comme refuge inviolable. Le christianisme, vainqueur après trois siècles de persécutions, ouvrit à son tour ses églises aux malheureux qui réclamaient sa protection, et ses prêtres intercédaient en leur faveur auprès des magistrats romains. Cette marque de déférence ne tarda pas à devenir un droit, il se trouvait solidement établi, lorsque les invasions barbares vinrent bouleverser l'Europe. L'asile ne disparut pas : les envahisseurs, convertis bientôt au catholicisme, respectèrent les priviléges des églises chrétiennes ; bien plus le droit d'asile devint une institution publique régie de commun accord par les autorités ecclésiastiques et séculières. Les rois franks et surtout Charlemagne y apportèrent des restrictions ; mais sous le règne des faibles successeurs du grand empereur, le droit d'asile reconquit le

terrain qu'il avait perdu. Désormais, nous le verrons règner omnipotent dans notre pays, jusque vers la fin du xve siècle.

Dans ces temps d'anarchie, où la répression des offenses était laissée à l'initiative individuelle, le droit d'asile servit à protéger le faible contre l'oppression du fort, et il fut moins souvent un rempart pour l'impunité qu'un abri contre la persécution.

L'asile ne procurait pas l'impunité : d'abord, l'Église exigeait toujours que le coupable se soumît à la punition canonique, ensuite, si elle le sauvait des peines corporelles, elle l'obligeait au moins à payer un *wehrghelt* à la famille de la victime.

Il faut néanmoins le reconnaître, l'exercice de ce droit provoqua des abus, mais ce furent des abus nécessaires, car si, au commencement de nos sociétés, l'Église eût excepté de sa protection certaines catégories de criminels, il serait arrivé que des seigneurs puissants, pour assouvir leur vengeance, eussent violé l'asile, sous prétexte que leur ennemi était indigne de jouir de l'immunité; et par là ce droit amoindri serait devenu inefficace pour atteindre le but de son institution.

Dans cette période, où le règne de la force prévalait sur le droit, il n'était pas rare de voir le privilége des églises méconnu. Alors les évêques s'armaient des foudres canoniques : tantôt

l'excommunication venait terrifier les violateurs, tantôt l'Église, se renfermant dans sa puissante force d'inertie, se contentait de leur opposer ses portes d'airain, contre lesquelles l'enfer ne doit point prévaloir. Et ce n'était pas seulement en figure, mais en réalité, qu'elle fermait ainsi ses portes aux audacieux qui avaient méconnu ses droits. Le sacrifice divin restait suspendu et le sanctuaire revêtait un aspect de désolation : c'est ce qu'on nommait l'interdit, peine redoutable pour des siècles où la foi règnait vivace dans tous les cœurs. Cet interdit se prolongeait jusqu'au jour, où les violateurs de l'asile étaient venus faire une réparation solennelle de leurs outrages sacrilèges.

L'histoire de la Belgique au moyen âge nous fournit plusieurs exemples de ces réparations, où l'on voyait les coupables, « tête nue et la hart au col, » venir implorer à genoux le pardon de leur injuste violence.

Cependant le privilége de l'asile commença à baisser sensiblement, lorsque l'action de la justice, au lieu d'être laissée à l'initiative individuelle, passa aux mains de l'autorité civile. La mise en vigueur dans nos provinces de la jurisprudence romaine, sous les princes de la maison de Bourgogne, réduisit l'étendue du droit d'asile.

Au XVI[e] siècle, l'immunité n'était plus accordée que pour des « menues infractions », et dans la suite elle fut encore restreinte tant par les cons-

titutions pontificales que par les édits de nos souverains. A la fin du XVIIIe siècle, ce privilége était singulièrement amoindri, et même plusieurs cours de justice des Pays-Bas en proposaient l'abolition complète, lorsque l'invasion française vint renverser violemment nos vieilles institutions. Les derniers vestiges de l'asile disparurent dans la tourmente révolutionnaire.

En résumé, le droit d'asile avait été une institution utile : établi surtout chez des peuples où la force créait le droit, il servit à adoucir nos lois criminelles et nous apparaît, selon le mot de Victor Hugo, comme « le droit sacré des malheureux », que l'Église protége de toute la puissance de ses armes spirituelles. De nos jours, ce droit a disparu devant l'action de la justice régulière : et cependant, quand des révolutions passionnées élèvent par-dessus tous les degrés des juridictions humaines les querelles des peuples et des princes, l'asile nous réapparaît sous les traits de l'hospitalité antique. Toute nation se fait un devoir d'ouvrir un asile aux victimes politiques de ces commotions sociales si fréquentes à notre époque. Et naguère, au lendemain de la Commune, n'avons-nous pas entendu un homme qui avait tant décrié le privilége de l'immunité, venir réclamer hautement en Belgique la protection de l'asile pour ces audacieux criminels, qui avaient incendié Paris et fait périr de nobles victimes !

Dans la séance du 26 janvier, notre attention fut appelée sur une des grandes lois de l'histoire. M. Paul Lefebvre, scrutant les annales des peuples célèbres de l'antiquité, rechercha les causes qui ont présidé à la ruine des nations.

Il existe, dit-il, trois agents terribles de dissolution : le mal dans l'ordre moral, le mal dans l'ordre social, le mal dans l'ordre politique. On retrouve ces trois agents destructeurs dans l'histoire de l'Asie, de la Grèce et de Rome. Avec le développement des richesses, on voit partout entrer l'immoralité, l'immoralité des grands et du peuple, car la corruption descend du trône à la plèbe, et ne monte pas de la plèbe au trône. C'est du trône que descendirent les exemples corrupteurs qui menèrent la royauté française à l'échafaud... L'immoralité, première cause de la ruine des nations : les sérails de Suze, les courtisanes éhontées d'Athènes, les plaisirs cruels et débauchés de la Rome impériale !

L'histoire montre ensuite cette lutte éternelle de la pauvreté contre la richesse, des opprimés contre les privilégiés, les parias et les satrapes, les Ilotes et les Spartiates, la Plèbe et le Patriciat : ce qu'on nomme aujourd'hui la lutte du travail contre le capital, le socialisme, le communisme, les grèves, en un mot, la révolte contre tout pouvoir, de quelque nom qu'on la colore. On remarque enfin cette politique ancienne, hélas! toujours nouvelle, égoïste, aveugle et

cruelle, et que prêchèrent même avant Cavour et son école, les Perses, les Grecs et les Romains. Morale qui n'est qu'un tissu d'immoralité, sociétés qui se divisent en partis irréconciliables, politique qui n'a pour principe que le droit de la force : les temps anciens ont connu toutes ces hontes.

Ces trois causes de ruine apparaissent dans toutes les décadences, quoiqu'à un degré différent. Dans les empires asiatiques se rencontre surtout le despotisme qui méconnait, dans l'ordre politique, la plus belle prérogative de l'homme, la liberté. En Grèce, ce sont les rivalités ambitieuses de Sparte et d'Athènes qui portent le coup mortel à cette puissance. La décadence romaine ne provient-elle pas d'abord de ces luttes acharnées entre la Plèbe et le Patriciat? Puis, fatigué de ces guerres civiles interminables, c'est au sein d'un despotisme corrupteur que cet empire va chercher de nouveaux dissolvants. La maladie du césarisme gangrèna tellement la société que le christianisme employa trois siècles pour en guérir le genre humain, et encore n'a-t-il qu'imparfaitement réussi.

Après avoir vu tomber ainsi ces puissantes nations, rongées par les agents de la décadence, on s'effraie en considérant les peuples d'aujourd'hui qui méconnaissent à leur tour devoirs moraux, devoirs sociaux, devoirs politiques. Les

nations modernes seraient-elles aussi condamnées à voir bientôt sonner leur dernière heure? A cette question, M. P. Lefebvre répond : non, les peuples chrétiens ne doivent pas mourir : la force de la vérité les sauvera. Le christianisme a rendu libres les hommes et les peuples, il a vaincu la mort en donnant au monde une vie nouvelle, en délivrant les nations de cette semence de mort qu'elles portaient toutes dans leur sein. On peut donc envisager l'avenir avec foi et confiance.

Et sur quelle plus légitime autorité étayerions-nous cette foi et cette confiance que sur cette parole récente de l'immortel Pie IX, toujours impassible et confiant au milieu des tempêtes de la persécution : « vous l'avez dit, jeunes gens, répondait-il à une adresse de jeunes Italiens, les nations sont guérissables. Dieu est le médecin tout-puissant, qui guérira non-seulement les individus mais encore les peuples » (1).

Nous quittâmes le terrain de la philosophie de l'histoire pour entendre M. Temmerman. Il abordait à cette tribune un sujet encore aujourd'hui passionnément exploité contre la religion par des hommes aussi impies qu'ignorants : je veux parler de l'*inquisition ecclésiastique*.

L'auteur commence par établir une distinction

---

(1) Réponse du saint Père à l'adresse des cercles de la jeunesse d'Italie, le 6 janvier 1873.

capitale entre l'inquisition ecclésiastique proprement dite et le tribunal politique connu sous le nom d'inquisition espagnole. Ces deux institutions trop souvent confondues aujourd'hui diffèrent entre elles par leur origine, leur nature et leur but : qu'il me suffise donc, ajoute M. Temmerman, de défendre l'inquisition ecclésiastique, la seule qui intéresse l'Église.

Nous la trouvons existant en fait, dès le règne de Constantin ; elle se développe lentement à travers le moyen âge, jusqu'à ce qu'enfin les excès des Albigeois nécessitent l'établissement d'une juridiction permanente et spéciale pour réprimer les désordres des hérétiques. Ce tribunal fut érigé par le concile de Toulouse, réuni, en 1229, sous la présidence du cardinal Romain, légat de Grégoire IX ; il eut pour mission de rechercher les hérétiques et de prononcer sur leur culpabilité dogmatique ; il livrait ensuite les coupables au bras séculier. A l'origine les évêques assistés de leur conseil furent les seuls juges de ce tribunal ; plus tard, dans un certain nombre de pays, on nomma des inquisiteurs spéciaux choisis d'ordinaire parmi les disciples de saint Dominique.

M. Temmerman nous montre ensuite la légitimité et la nécessité de cette institution. Si l'on se place au point de vue du droit public du moyen âge, où le christianisme était la base solide sur laquelle reposaient les constitutions des

États, il est évident que les hérétiques, en cherchant à ébranler l'Église, se rendaient également coupables d'attentat contre la société civile, qu'ils se révélaient comme des perturbateurs de l'ordre public, et devenaient par là passibles de toute la rigueur des lois. Admettant même qu'ils fussent de bonne foi, ils devaient encore être punis, parce qu'il y a des erreurs coupables, vérité incontestable si l'on ne veut assurer l'impunité à tous les crimes. Ceux qui furent condamnés par l'Inquisition n'étaient pas des malheureux égarés, c'étaient souvent des criminels que nos cours d'assises n'hésiteraient pas à condamner aujourd'hui ; l'Église et les fidèles étaient les premiers en butte à leurs attaques, et l'établissement du Saint Office fut plutôt une mesure de légitime défense qu'un moyen d'oppression.

Si l'Inquisition peut se justifier au point de vue du droit public du moyen âge, en est-il de même en droit strict? Oui, car Dieu en instituant le pouvoir, lui a donné pour mission de défendre la vérité et de combattre l'erreur.

L'établissement de la juridiction inquisitoriale fut nécessité par les excès des Albigeois ; l'ordre public exigea le maintien d'un tribunal destiné à réprimer les troubles religieux. Et que l'on n'accuse pas le Saint Office d'une trop grande sévérité : Voltaire lui-même en reconnait la douceur.

Des abus, M. Temmerman le reconnaît, souil-

lèrent parfois ce tribunal, mais ces abus, très-rares du reste, ne peuvent nous faire oublier les services considérables rendus par le Saint Office à la civilisation européenne : sans lui, la civilisation eût indubitablement péri sous les efforts des Albigeois.

Néanmoins, c'est toujours de ce tribunal que se servent nos adversaires pour jeter à l'Église le reproche de fanatisme et d'intolérance. Avec une insigne mauvaise foi, ils jugent l'Inquisition d'après les principes du droit public moderne, et sans regarder les services rendus par cette institution, ils s'efforcent sans cesse d'y découvrir de nouveaux abus. Même en supposant leur critique fondée, ces hommes auraient-ils le droit de nous jeter la première pierre? qu'ils se rappellent la conduite de leurs apôtres, Luther, Calvin, Henri VIII, Élisabeth, et d'autres; les persécutions dirigées contre les catholiques par la Hollande, le Danemarck, l'Angleterre, la Suède; le régime de terreur inauguré plus tard par la révolution française ; les tracasseries despotiques dont on accable à l'heure présente les catholiques fidèles en Prusse, en Suisse et en Italie; et qu'ils osent après cela reprocher à l'Inquisition la sévérité de ses jugements!

Le travail de M. Temmerman donna lieu à une discussion des plus intéressantes et des plus approfondies : elle remplit plusieurs séances dans lesquelles MM. A. Wins, P. Lefebvre, A. De Ceu-

leneer, E. Matthieu, H. Bossu, E. Van Kempen et M. le professeur Jacops prirent successivement la parole. Je me permettrai de résumer en quelques mots cette discussion :

M. Temmerman, nous l'avons vu, distinguait entre les deux inquisitions ecclésiastique et espagnole : cette dernière diffère par son principe même de l'inquisition ecclésiastique : les magistrats chargés de rechercher et de punir les hérétiques y apparaissent non comme ministres de l'Église, mais comme employés de l'État; ils sont nommés par le prince et reçoivent de lui leurs instructions.

M. Wins combattit vivement cette distinction : il prouva par un grand nombre de bulles, que l'inquisiteur général était nommé par le Souverain Pontife, sur la désignation du roi d'Espagne (1); de même qu'aujourd'hui, dans certains pays, le pape accorde au chef du pouvoir civil la faculté de présenter des candidats pour les siéges épiscopaux.

(1) Rex Hispaniarum virum meritis præstantem Romano Pontifici *ad eam dignitatem* (inquisitoris) *nominat et commendat.* Itaque Salellesius decimum sextum inter generales Hispaniarum Inquisitores enumerat Ferdinandum de Guevara archiepiscopum Hispalensem, et sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinalem, quem rex ad illud munus nominaverat et Clemens VIII *sua auctoritate generalem inquisitorem constituerat...* Datum Romæ, apud S. Mariam Majorem, die IV augusti 1747, Pontificatus Nostri anno VII.

Benedicti papæ XIV Bullarium, T. V. p. 280 de l'édition in-12, Malines, 1826.



Si l'on objecte que des laïques ont parfois siégé dans les conseils de la suprême inquisition, en Espagne, il est aisé de montrer qu'il en fut de même dans l'inquisition ecclésiastique, ainsi, pour n'en citer qu'un seul exemple, le pape Adrien VI chargea, en 1522, maître François Vanderhulst de remplir les fonctions d'inquisiteur dans les Pays-Bas (1).

De plus, l'un des canons du concile de Toulouse qui organise l'inquisition, ordonne « aux archevêques et aux évêques d'établir dans chaque paroisse un prêtre et deux ou trois laïques ou plus pour rechercher les hérétiques. »

M. Wins invoque ici le témoignage du savant canoniste Devoti : dans ses institutions il nous apprend en effet que dans plusieurs pays on a admis, avec l'approbation du Saint Siége, des laïques dans les conseils de ce tribunal (2).

Les papes, d'après des témoignages irrécusables, nommaient les inquisiteurs. M. Wins essaya ensuite de prouver que les pontifes romains intervenaient aussi dans la direction de ce célèbre tribunal : ce fut à eux que s'adressèrent les souverains d'Espagne pour obtenir

(1) Mémoires de Viglius et d'Hopperus, édités par la société pour l'histoire de Belgique.

(2) Cum auctoritate sedis Apostolici, accessores etiam adstant e numero laïcorum, per quos eorum quoque, quæ ad civilem rempublicam pertinent, ratio habetur.

J. Devoti Institutionum canonicarum libri IV.

l'établissement dans leurs royaumes menacés sans cesse par les révoltes des Maures et des Judaïsants, de la procédure inquisitoriale. Nous voyons encore le pape Léon X promulguer, en 1518, des peines contre les faux délateurs (1).

Comment comprendre alors que si l'inquisition espagnole fut une œuvre purement politique, elle ait été approuvée et remaniée par les souverains pontifes?

Telles furent les principaux arguments invoqués par M. Wins pour combattre la distinction établie par M. Temmerman entre ces deux juridictions. Cette dispute anima vivement nos séances, et provoqua chez les membres qui y prirent part de longues recherches. Aussi, sans méconnaitre l'utilité de cette joûte scientifique, nous regrettons l'absence de documents suffisants sur la matière. Les archives du conseil suprême de l'Inquisition, contrairement à l'assertion de Llorente, existent encore à Madrid, presque intactes. Elles sont nombreuses (2) et riches en faits ignorés. M. Gachard fut assez heureux pour pénétrer dans ces archives inconnues, lors de sa mission en Espagne en 1844, mais tous ses efforts, toutes ses démarches furent inefficaces pour obtenir communication de

(1) « Quum tu inquisitor generalis per sedem apostolicam præpositus exiisti... »

(2) Elles occupent quatre grandes salles des archives de Madrid.

ces documents inexplorés. Le prétexte allégué était qu'ils renfermaient quantité de pièces compromettantes pour l'honneur et la réputation des familles (1).

Et ne serait-il pas vivement à désirer de voir ce précieux trésor, si longtemps enfoui, livré bientôt à l'avidité des savants. L'histoire seulement alors pourra dire son dernier mot sur une institution qui, chaque jour, sert de thème aux ennemis de la religion pour injurier celle qui a consacré des siècles à civiliser l'Europe.

Puisse ce vœu qu'exprimait autrefois notre savant et infatigable archiviste général se réaliser dans un avenir prochain! que la vérité puisse se faire sur cette question obscurcie par la passion; et la vérité, nous la désirons ardemment, parce que, nous en avons l'intime certitude, elle servira à confondre les détracteurs de l'Église et de ses institutions, et à nous prouver une fois de plus la sagesse et la prévoyance de la grande civilisatrice de nos sociétés.

A côté de l'inquisition se place une aufre question non moins passionnément discutée par nos adversaires : c'est celle de la *Propriété des biens ecclésiastiques*. Elle se révèle aujourd'hui avec un caractère éminemment pratique, depuis que l'Italie, par le vote de lois récentes, s'est montrée

(1) Notice de M. Gachard dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 1848, t. XV, 1re partie, p. 423.

disposée à continuer sa politique de vol et d'impiété. C'est ce qui engagea M. Édouard Janssens à nous offrir quelques considérations sur ce sujet; s'il l'envisagea surtout au point de vue des lois spoliatrices de la révolution française, c'est que 1789 a posé les principes appliqués à l'heure présente aux ordres religieux d'Italie.

L'auteur commence par prouver la nécessité où se trouve l'Église de posséder des biens : « Toute société, dit-il, destinée à se perpétuer à travers les siècles, doit obtenir le droit de posséder comme être moral. » Plus que toute autre, la société chrétienne, qui a une si haute mission à remplir, en sent l'impérieux besoin. Du reste, dans tous les temps et dans tous les pays, on a toujours vu les peuples, non contents de consacrer une partie de leurs revenus à rendre un culte public à la Divinité, aliéner aussi pour cet usage et pour l'entretien des pontifes de leur religion, une portion plus ou moins considérable des propriétés nationales.

Dès les premiers temps du christianisme, l'Église possédait des biens : ses propriétés et les offrandes des fidèles formaient un fonds commun dont les produits étaient affectés à l'entretien du clergé, à l'ornementation du temple et aux besoins généraux du culte. Ces revenus s'augmentèrent encore lorsque Constantin eut mis fin aux persécutions contre les chrétiens, et jamais il ne vint à l'idée de personne de refu-

ser à l'Église le droit de posséder. Cependant, sous la Rome païenne, il s'était trouvé des jurisconsultes, abjects courtisans, qui, pour plaire au maître du monde, attribuèrent à César la propriété pleine et entière de tout ce que renfermait l'empire romain. Cette doctrine, combattue par le christianisme, essaya de revivre au XVIe siècle, sous l'égide du chancelier Duprat. Frappée alors d'une unanime réprobation, elle semblait avoir disparu pour toujours. Mais vint la révolution : et comme si, dès l'origine, elle devait montrer que, sous des dehors hypocrites, elle n'était qu'une variante du césarisme, elle consacra par des lois nombreuses ce principe destructeur et néfaste du despotisme.

Mirabeau et Thouret s'en firent les premiers défenseurs à la tribune de l'assemblée constituante; ils ne voulaient en faire l'application qu'aux seuls biens du clergé : mais la révolution, qui renferme en elle un sentiment d'inévitable logique, le principe admis, ne tarda pas à en déduire toutes les conséquences rigoureuses. Et ainsi par la spoliation du clergé, la base même de l'idée de propriété se trouva singulièrement ébranlée.

Elles furent nombreuses ces lois qui organisèrent le vol sur une immense échelle : étaient-elles justes et valides? Non, répond sans hésiter M. Janssens, car le vol, de quelque nom qu'il se voile, reste toujours le vol : et si c'est au nom

d'une loi qu'il est perpétré, la loi est entachée de nullité absolue.

L'auteur de ce mémoire combat justement l'opinion de ceux qui prétendent que l'Église n'est pas propriétaire des biens qu'elle détient. Fausse est cette théorie qui veut que le clergé, étant un corps moral créé par la loi, c'est de la nation qu'il tient les moyens de remplir sa mission, c'est à son profit qu'il la réalise, et par conséquent la nation peut le détruire. Erreur déplorable qui cherche à rendre l'Église l'humble et soumise sujette du pouvoir temporel!

L'assemblée constituante n'avait aucun droit de dépouiller le clergé, et les lois qu'elle vota en décrétant la nationalisation des biens ecclésiastiques furent des lois iniques, aussi injustes que les lois votées récemment en Italie pour s'annexer les biens des couvents. M. Janssens nous montre ensuite combien étaient légitimes les droits de propriété des églises : ces biens, ou elles les tenaient de généreux donateurs, ou elles les avaient acquis de leurs revenus.

Enfin l'auteur termine en nous montrant les effets désastreux, conséquence inévitable de cette spoliation; on put appliquer à l'assemblée constituante ce mot de Charles-Quint sur Henri VIII: *elle a tué la poule qui lui pondait des œufs d'or*.

Il me reste, Messieurs, à vous parler de la remarquable étude comparée sur *les deux éditions des principes de* 1789, *par l'abbé Godard*,

qui nous fut communiquée par M. Léon Capelle, dans les séances des 11 et 25 mai. Le but que poursuivit l'auteur de ce travail fut de faire ressortir les principales erreurs mises en avant par le libéralisme sur les questions sociales que la révolution de 1789 prétendit résoudre.

L'abbé Godard publia d'abord un ouvrage où, fidèle aux doctrines du libéralisme catholique, il approuvait sans restriction ce qu'on nomme les grands principes de 89. Doué d'un esprit juste et droit, il ne tarda pas à comprendre qu'il s'était trompé dans son appréciation, et n'hésita pas alors à se rétracter en publiant une nouvelle édition de son livre, conforme aux véritables doctrines.

L'étude que nous soumit M. Capelle, consistait donc à rechercher la portée des rétractations faites par l'abbé Godard dans cette seconde édition.

Que faut-il entendre par ces mots « les principes de 1789 »? Ils se résument dans la déclaration des droits de l'homme, avait-il écrit dans sa première édition. Ce point est loin d'être admis par tous les publicistes; généralement nos adversaires comprennent sous ces termes les trop fameuses théories appliquées en 1793. Voilà un premier danger qu'il aurait fallu écarter, en faisant ses réserves dès l'abord : l'abbé Godard ne prit ce soin que dans sa seconde édition : ce qu'on entend par principes de 1789, dit-il, est

généralement impie; la déclaration des droits de l'homme et du citoyen elle-même renferme, à côté de principes vrais et excellents, des principes obscurs, d'autres dangereux, d'autres enfin faux et détestables.

Si nous supposons la discussion ouverte sur les termes même de la déclaration, alors encore la première édition était trop indulgente lorsqu'elle disait : « La déclaration des droits de l'homme a dans toutes ses parties un sens catholique admis par une multitude d'esprits droits » (page 13). Cette appréciation abstraite n'est pas possible. On ne doit pas tenter de concilier quand même les termes de la déclaration avec la doctrine de l'Église, mais bien rechercher quelle a été l'intention de ses auteurs et l'interprétation qu'eux-mêmes lui ont donnée; Or, dans le cours de son mémoire, M. Capelle nous démontre que leur but fut impie. L'histoire d'ailleurs est là pour l'attester et les interprétations de leurs défenseurs, depuis bientôt un siècle, sont le plus éclatant commentaire de leur œuvre.

Ce point de départ admis, nos conclusions seront différentes : nous cesserons d'être des admirateurs enthousiastes des constituants de 1789 pour devenir des juges, nous inspirant de tous les éléments propres à nous éclairer.

M. Capelle établit ensuite un parallèle entre les idées contradictoires des deux éditions. Voici les principales :

L'assemblée de 1789 avait donné à son œuvre le titre pompeux de « déclaration des droits de l'homme et du citoyen. » L'abbé Godard ne trouva d'abord rien à reprendre à ce titre; mais plus tard, lorsqu'il revit son ouvrage, il remarqua, avec raison, le danger qu'il y a de parler au peuple de ses droits sans lui dire un mot de ses devoirs.

Examinons rapidement les articles même de la déclaration. L'abbé Godard, dans sa première édition, les approuvait tous presque sans réserve. Dans la seconde au contraire, il porte un jugement plus sain et plus vrai sur ces fameux articles. L'article 1er disait : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » Ce principe, que les constituants de 1789 inscrivaient fièrement au frontispice de leur œuvre, l'abbé Godard ne le trouva d'abord contraire en rien à la doctrine catholique. Mieux inspiré, plus tard, il fit justement remarquer que la première partie de cet article est fausse au point de vue civil, au point de vue moral, au point de vue religieux.

« Le but de toute association politique, disait l'art. 2, est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la sûreté et la résistance à l'oppression. » Cet article que l'auteur avait d'abord admis, lui semble, dans sa seconde édition, incomplet et

dangereux. Le but de la société civile va plus loin, il comprend le développement de l'homme et son perfectionnement physique, moral et religieux. Cet article est dangereux : il proclame le droit de résistance à l'oppression ; or ce droit est restreint dans des limites si étroites que son application n'est possible que dans des cas tout-à-fait exceptionnels.

Le 3e article de cette fameuse déclaration est ainsi conçu : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation ; nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. » C'est là, comme le reconnaît la seconde édition, un principe faux : la source de tout pouvoir est en Dieu seul ; la souveraineté n'est ni actuelle ni permanente dans la nation ; celle-ci ne peut l'exercer que d'une manière transitoire et exceptionnelle.

L'article 4 définit la liberté : « la liberté consiste à pouvoir faire ce qui ne nuit pas à autrui. » Cette définition est vraie si on l'entend de la seule liberté civile, mais il fallait le déclarer, sinon dans une matière aussi délicate, on tombe aisément dans des confusions : ainsi le domaine de la liberté morale est beaucoup plus restreint. C'est cette réflexion qui engagea l'abbé Godard à faire, dans sa nouvelle édition, des réserves sur un point qu'il avait antérieurement approuvé.

La liberté des opinions religieuses et des cultes avait été l'un des dogmes principaux de ce

symbole de la révolution. Sans oser y donner une entière approbation, le professeur du grand séminaire dit dans sa première édition que c'est peut-être un bien : aussi il ne croit pas devoir condamner ceux qui la maintiennent; il préfère ne pas se prononcer. Vint bientôt la seconde édition : là il n'hésite plus et déclare qu'on ne peut considérer cette liberté comme un bien en soi; tout au plus peut-on la regarder comme un mal nécessaire lorsque l'état social n'est pas capable de supporter un régime plus parfait.

Ce sont là les points essentiels sur lesquels le savant abbé a cru nécessaire de faire des rétractations. On le voit, son ouvrage primitif était imbu des faux principes du libéralisme; son édition épurée au contraire nous offre un jugement droit et éclairé sur une question où le laconisme et le vague de nos adversaires était un piége tendu aux hommes simples.

Tels sont, Messieurs, les travaux qui ont fait, cette année, l'objet de nos études dans les réunions si agréables de la Société Littéraire. Ces travaux ne nous montrent-ils pas que notre Société comprend tout ce que son passé exige des membres qui la composent? Fille de prédilection de l'*Alma Mater*, elle ne pouvait s'abstenir de prendre part à cette lutte quotidienne de la vérité contre l'erreur, ce Protée aux mille faces toujours renaissantes. Aussi, Messieurs, soit que nous étudions les anciennes institutions

dont l'Église avait entouré les peuples, pour les protéger contre l'erreur ou pour leur prêcher le respect des faibles, soit que nous recherchions les lois qui président à la chûte des empires, soit que nous combattions les principes de 1789 ou les lois injustes qui arrachent aux prêtres de Dieu des biens légitimement acquis, toujours nous n'avons eu en vue qu'un seul et même but, la recherche de la vérité, parce que nous savons que la vérité est pour nous une arme toute puissante contre les champions de l'erreur et du mensonge.

Tous nous sommes animés de cet amour pur et désintéressé de la science. Passion des grands esprits et des cœurs chastes, il procède d'un sentiment profondément chrétien. Qu'est-il donc autre chose que l'amour du vrai dans toutes ses sphères et sous toutes ses faces? La vérité vient de Dieu et conduit à Dieu. Ou plutôt, qu'est ce que la vérité dans sa parfaite expression, sinon Dieu lui-même, l'Être infini, principe, fin et modèle éternel de toute créature : *Deus veritas?* Travaillons donc, Messieurs, avec ardeur; que ce saint amour de la science et de la vérité nous dévore : armons-nous de courage pour opposer l'austère labeur de l'intelligence aux habitudes molles de notre époque, et à cette sordide préoccupation des intérêts matériels qui étouffe tout véritable esprit scientifique.

Le temps n'est plus où il était permis de rester

inactif spectateur de la lutte qui s'engage chaque jour plus ardente entre le bien et le mal. La vérité réclame de ses enfants toute leur vigilance, tout leur dévouement : l'existence de la société même est mise en péril. Messieurs, je ne vous dirai pas : choisissez entre le drapeau de la vérité et celui de l'erreur, ce serait une injure. Tous vous êtes catholiques, et ce mot, de nos jours, dit : lutte, courage et travail. Du courage, il en faut dans cette période agitée, où nous voyons l'erreur, avec l'appui d'un césarisme qu'on aurait cru étouffé dans la fange, se dresser audacieuse et menaçante contre les institutions les plus sacrées. Ce courage, il ne manque pas aux vaillants soldats du Christ, qui, en Prusse et en Suisse, bravent les efforts d'une hypocrite persécution; il nous apparaît surtout dans la personne du chef vénéré de l'Église qui, prisonnier au Vatican, combat vigoureusement de l'autorité de sa parole infaillible, les ennemis de la foi et de la société.

Messieurs, l'ordre social vacille ébranlé, la révolution lui a fait une blessure profonde; cependant nous ne désespérerons pas du salut de la société : elle se raffermira, elle vivra, si, renonçant à s'appuyer sur les principes révolutionnaires, impuissants à rien édifier, elle veut se tourner hardiment vers les éternels principes chrétiens, qui l'ont sauvée autrefois et qui aujourd'hui la sauveront encore.

Pour arriver à réaliser cette œuvre de salut nous avons besoin de nous y préparer par un labeur infatigable.

Dans l'antique Grèce, quand l'athlète voulait conquérir la palme de l'honneur, dès longtemps à l'avance, il s'y préparait dans le gymnase, sous l'œil de maîtres vigilants. Au moyen âge, lorsqu'un brave voulait se faire armer chevalier, il se disposait à cet honneur par la veillée des armes. De même, Messieurs, nous, que nos devoirs appelleront bientôt à prendre une part active aux luttes de notre époque, exerçons dès à présent nos forces pour ne pas être pris au dépourvu. Que la Société Littéraire soit pour nous comme le gymnase intellectuel; qu'elle soit la veillée qui nous disposera à recevoir l'armure des preux : et plus tard, athlètes chrétiens, chevaliers de la vérité, nous entrerons sans hésitation dans la grande arène du monde; la victoire viendra couronner nos efforts!

SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE FLAMANDE (TAAL- EN LETTERLIEVEND STUDENTEN-GENOOTSCHAP DER KATHOLIEKE HOOGESCHOOL, ONDER DE ZINSPREUK : *MET TIJD EN VLIJT*).

NAAMLIJST DER LEDEN.

Eere-Voorzitter.

Hoogeerw. A. J. Namèche, Rector magnificus.

Bestuur.

P. G. H. Willems, hoogleeraar, *Bestendige Voorzitter.*

P. P. M. Alberdingk Thijm, hoogleeraar, *Eerste Ondervoorzitter.*

E. Van Winckel, student, *Tweede Ondervoorzitter.*

V. Jacobs, id., *Eerste Secretaris.*

P. Maes, *Tweede Secretaris.*

J. Vanlinthout, drukker der Hoogeschool, *Penningmeester.*

A. Siffer, student, *Boekbewaarder.*

Eerw. L. W. Schuermans, pastoor te Wilsele, *Raad.*

L. Witteveen, student, *id.*

Werkende Leden.

A. de Ceuleneer, student.

E. De Cleene, id.

J. De Cooman, id.
R. De Grave, id.
C. De Groote, id.
L. De Saedeleer, id.
H. De Walsche, id.
Eerw. P. Dubois, onderpastoor.
Eerw. A. H. H. Dupont, hoogleeraar.
F. Eggers, student.
J. Evrard, id.
Edm. Fabri, id.
J. Floren, id.
F. Kenis, id.
J. Lemahieu, id.
L. Mertens, id.
J. Planquaert, id.
A. Ribbens, id.
W. Rosier, bijzondere.
H. Schelstraete, student.
J. Stassen, id.
Emm. Temmerman, id.
B. Van Bleyenberghe, id.
D. Van der Linden, id.
J. Van Demierop, id.
J. Van Durme, id.
E. Van Hove, id.
V. Van den Eynde, id.
E. Van Ermenghem, id.
J. Van Langenhaeke, id.
E. Wille, id.

Bijwonende Leden.

H. Adriaensen, student.
V. Begerem, id.
J. Béthune, id.
N. Beyaert, id.
L. Bisschop, bijzondere.
K. Brandts, student.
W. Casteleyn, id.
J. Caudron, id.
S. Christiaen, id.
A. Ceulemans, id.
J. Colinez, id.
O. Craninx, bijzondere.
R. Colaert, student.
J. Cryns, id.
G. De Brandt, id.
A. De Buisscher, id.
E. De Foere, id.
A. Delbeke, id.
Ed. De Geiter, id.
J. De Monie, id.
J. De Nayer, id.
A. De Prins, advokaat.
H. De Ryck, student.
L. De Scheemaeker, id.
V. De Veen, id.
A. De Vos, id.
E. De Vleeschouwer, id.
W. D'Hanens, id.
E. D'Hollander, id.

J. Donners, id.
E. Dooreman, id.
A. Dyckmans, id.
H. Eyers, id.
Eerw. H. Fobe, id.
J. Galle, id.
L. Geeraerts, id.
G. Geerts, id.
J. Goemans, id.
F. Goossens, id.
Th. Hebbelynck, id.
F. Helsen, id.
Eerw. Hemeryck, onderbestuurder van het Justus-Lipsiuskollegie.
Th. Huyghe, student.
A. Jacobs, id.
P. Janssens, id.
J. Kleyntjens, leeraar bij het stedelijk kollegie.
L. Lauwens, student.
Th. Leunen, id.
A. Leysens, id.
A. Maes, id.
A. Mahieu, id.
E. Malcorps, advokaat.
P. E. Martens, hoogleeraar.
A. Meert, student.
F. Meir, id.
F. Nuyens, id.
Ph. Pauwels, id.
A. Petit, id.

G. Pilaet, id.
Eerw. C. T. J. Pieraerts, hoogleeraar.
J. Pletinck, student.
B. Podevyn, id.
W. Regout, id.
E. Reynaert, id.
J. Rigidiotti, id.
D. Roels, id.
L. Rosseeuw, id.
P. Rutten, id.
V. Ryckmans, id.
Eerw. A. Seghers.
J. Sistermans, id.
Em. Soxhlet, id.
J. Spitaels, id.
M. Stallenbergh, id.
E. Spitaels, id.
G. Stoop, id.
Ph. Tennstedt, id.
L. Truyts, id.
Pr. Thuysbaert, id.
J. Valcke, id.
C. Van Brussel, id.
E. Van Caillie, id.
P. Van Camp, id.
J. Van Cauwenberghe, id.
E. Van den Bossche, id.
F. Van de Velde, id.
J. Van de Walle, id.
Eerw. Van De Weghe.

H. Van Dorselaer, id.
R. Van Hoorde, id.
E. Van Kempen, id.
E. Van Kerckvoorde, id.
P. Van Langenhaeke, id.
E. Van Meensel, id.
G. Verschaven, id.
F. Verstraete, id.
A. Verté, id.
K. Verté, id.
J. Verwimp, id.
L. Walckiers, id.
R. Wallays, id.
F. Wouters, id.

Eereleden (1).

De heeren :

** Eerw. A. Boone, leeraar aan het klein seminarie, te Roeselare.

Baron de Dieudonné van Corbeek-over-Loo, te Leuven.

Burggraaf E. de Kerckhove, te Mechelen.

J. De Naeyer, volksvertegenwoordiger, te Brussel.

Eerw. Flamen, leeraar aan het klein seminarie, te Roeselare.

M. Jacobs, advokaat, te Leuven.

Eerw. J. Jacops, hoogleeraar, bestuurder van het Pauskollegie, te Leuven.

---

(1) * Beteekent : oud-werkend-lid, ** oud-bijwonend lid.

* Eerw. J. Sterckx, pastoor van St-Jozefskerk, te Leuven.

L. Van Aerschot, klokgieter, te Leuven.

K. Van Ham, koopman, te Antwerpen.

Isid. Van Overloop, volksvertegenwoordiger, te Brussel.

Eerw. L. Van Roy, onderpastoor, te Antwerpen.

Eerw. E. Ratinckx, onderpastoor, te Antwerpen.

* F. Schollaert, volksvertegenwoordiger, te Leuven.

H. Steenwerckx, deken van het *Kersouwken*, te Leuven.

VERSLAG OVER DE WERKZAAMHEDEN VAN HET TAAL- EN LETTERLIEVEND STUDENTEN-GENOOTSCHAP *MET TIJD EN VLIJT*, GEDURENDE HET AFGELOOPEN SCHOOLJAAR 1872-1873, DOOR VICTOR JACOBS SECRETARIS DES GENOOTSCHAPS.

—

MIJNE HEEREN,

« Een feit, ten volle de aandacht van den wijsgeer, van den geschiedschrijver waardig, is dat overal waar een volk het gevoel, het geweten van zijn stoffelijk en zedelijk bestaan heeft, — 't zij dat het zijne vrijheid bezitte, 't zij dat het er naar streve om ze te bekomen — het ook overal strijdt voor de herstelling, het behoud en de ontwikkeling zijner taal... Het is dat de taal eens volks inderdaad het estetisch gebouw zijns geestes is, de geslachtsveropenbaring van zijn genie, de bevestiging van zijn bestaan, het zekerste, het trouwste behoedmiddel zijner onafhankelijkheid, zijner rechten, zijner vrijheid, en zelfs der zedelijkheid en der familie is. « Van het oogenblik dat een volk afstand doet van zijne taal verloochent het zijn *verleden*, wischt zich uit het *heden* weg, en vernietigt zich voor de *toekomst* (1). »

(1) Em. Hiel.

Sinds lang, Mijne Heeren, heeft Vlaanderen onverpoosd geworsteld tegen den invloed eener vreemde beschaving, en in deze laatste tijden met meer kracht, op een breeder gebied en ook met beteren uitval dan ooit werd de strijd tegen de verbastering voortgezet. Te recht mag dan ook de Vlaamsche Beweging het afgeloopen jaar als het vruchtbaarste tevens en het meestbelovende voor de toekomst in hare annalen aanstippen. Talrijke en veèlbeduidende verschijnsels daagden op, niet alleen op tooneel- en letterkundig gebied maar ook op het terrein der politiek : Antwerpen hoorde de eerste zangen van een bijna voltrokken vlaamsch heldendicht; Brussel hoorde de proefopvoering van het eerste groot vlaamsch opera, Westvlaanderen voltrok zijn Idioticon, eene gansche reeks nieuwe werken werden in 't licht gezonden ; nieuwe tijdschriften en dagbladen ontstonden, terwijl de oude hunnen bloeienden loop vervolgden ; in de wetgevende Kamers legde men het voorstel neer aan den Vlaming de officieele vertaling der beraadslagingen onzer wetgevers ter hand te stellen; het wetsontwerp Coremans werd in wet veranderd, en ofschoon verminkt, komt paal en perk stellen aan eene tegenover den Vlaming willekeurige rechtsoefening, de onschuld beschermen en der persoonlijke vrijheid eene betere waarborg stellen.

't Is onder den invloed van die gelukkige ge-

beurtenissen dat de bloei van *Met Tijd en Vlijt*, dees jaar tot eene hoogte geklommen is die het nooit sinds zijn bestaan bereikt heeft. Trouwens, nooit zag ons Genootschap de nieuwe leden zoo talrijk en zoo dapper zich onder zijn vaandel scharen; nooit werden de zittingen meer geregeld bijgewoond, onze leeskamer en boekenkas zoo graag bezocht; nooit leverden de werkzaamheden meer belang en verscheidenheid, in een woord nooit gaf een schooljaar zooveel vertrouwen in het daaropvolgende, want nimmer zag men de jongste leden met zooveel geestdrift op de bres springen zonder dat zij dienden aangewakkerd te worden door het voorbeeld hunner oudere medeleden.

Maar indien *Met Tijd en Vlijt* op de baan des vooruitgangs meegesleept werd door de Vlaamsche Beweging, van zijnen kant bracht ons Genootschap weeral het zijne bij om de rechtvaardige zaak in de hand te werken en te doen zegepralen. Tweemaal stuurden wij vertoogschriften aan onze wetgevers strekkende om ons taalrecht te doen eerbiedigen in zake van onderwijs, bestuur en vooral in zake van rechtsoefening; naderhand werden afgevaardigden gekozen om van de volksvertegenwoordigers van het arrondissement Leuven persoonlijk de belofte af te vragen het wetsontwerp Coremans krachtdadig te ondersteunen, en wij mochten van hen een welwillend antwoord ontvangen;

eindelijk tijdens den grooten landdag van Brussel was *Met Tijd en Vlijt* niet aan de spits dier vreedzame scharen die met duizenden aan de hoofdstad kwamen toonen dat de Vlaamsche geest nog leeft, en dat de Vlaamsche stam krachtdadig recht eischt waar hem tot heden willekeurig niets dan spot werd toegezwaaid! Ware het in ons bestek, wij konden hier ook melden hetgeen onze leden in persoonlijken naam nog deden in het belang der Vlaamsche Beweging, door het schrijven in dagbladen en tijdschriften, door redevoeringen en deelnemingen in Vlaamsche vergaderingen en feesten, enz.

Kortom wij mogen hier met waarheid neerschrijven, dat *Met Tijd en Vlijt* overal op de bres stond waar de gelegenheid zich aanbood om de Vlaamsche vaan te ontplooien. Maar de belangrijkste onzer werkzaamheden is voorzeker het uitgeven van onzen bundel lettervruchten. Dit gewrocht dat ongeveer 300 bladzijden behelst, bevat bijdragen van hoogl. Willems, hoogl. Alberdingk Thijm, hoogl. Dupont, dr Eug. Van Oye, eerw. Claeys, J. Vanderlinden, P. Raes, eerw. Daems, eerw. J. Bols, C. Siffer, E. De Backer, J. Van Rijswijck, A. de Ceuleneer, A. Siffer, P. Maes, eerw. dr Smiets, eerw. I. Van Os, E. Sassen, en anderen.

Zooals men ziet, hebben onze verdienstelijkste buitenleden hunne medewerking vergund, ter-

wijl de jonge werkende leden hunnen eersten stap op het letterkundig terrein gewaagd hebben. Den eersten roepen wij dank, den anderen wenschen wij geluk. Wij zullen hier geen oordeel vellen over onzen Bundel, maar zeggen wij, dat we ten zeerste verhopen dat de Vlaamsche letterkunde welkom heeten zal aan de vruchten van onzen jongsten letterarbeid.

Daar wij weten dat eendracht en verbroedering de grootste kracht uitmaakt der Vlaamsche Beweging, aanvaardden wij gereedelijk in den loop des jaars de uitnoodigingen op de jaarfeesten der Vlaamsche Studentengenootschappen van Gent en Luik. Bij onze broeders in de hoofdstad van 't walenland mochten de afgevaardigden van *Met Tijd en Vlijt* een heusch en gul onthaal ontvangen zonder dat wederzijds politieke of godsdienstige gevoelens ten minste gekwetst werden. Jammer dat zij min gelukkig waren bij de gentsche broeders : het min kiesch onthaal dat zij daar verkregen noodzaakte ons Genootschap met eenparige stemmen te besluiten dat tegen het gedrag van *'t Zal wel gaan* zou protest geteekend worden, en te dien gevolge werden voortaan alle vriendschappelijke betrekkingen met het Vlaamsch Studentengenootschap van Gent afgebroken.

't Was ook met het oog op de Vlaamsche Beweging dat wij het 36e jaarfeest vierden van het bestaan van *Met Tijd en Vlijt*.

7

De 9 februari was voor ons een heugelijke dag. Des voormiddags hielden wij de jaarlijksche plechtige zitting, ter Halle in de promotiezaal, die met eenen ongewonen luister was opgesierd; de leden des genootschaps waren talrijk toegestroomd; het gold hier aan onzen verdienstelijken en beminden voorzitter eenen blijk te geven van hoogachting en genegenheid; ter gelegenheid zijner benoeming als briefwisselend lid der koninklijke Akademie van België, had het Genootschap verleden jaar, op voorstel des heeren E. Crahay, gestemd, hem een gedenkstuk aan te bieden, bestaande uit de in groep samengevoegde beeltenissen der leden van het Genootschap.

De terhandstelling van dien onderpand onzer gehechtheid aan onzen voorzitter, en tevens onzer verknochtheid aan de heilige Vlaamsche Zaak, moest in de plechtige zitting geschieden. Talrijke vrienden van den heer Willems, verscheidene letterkundigen en voorvechters der Vlaamsche Beweging waren opgekomen. Wij telden in ons midden de heeren Fr. Schollaert, volksvertegenwoordiger, Medard Jacobs, advokaat, J. Vanlinthout, drukker der Hoogeschool, L. Delgeur, van Antwerpen, medestichter van het Genootschap, Van Boghout, letterkundige te Antwerpen, eerw. Roucourt en J. Bols, leeraars aan het Sint-Rombouts-kollegie van Mechelen, A. De Pooter en Fr. Delaet, advokaten,

te Antwerpen, Alb. Fredericq, advokaat te Gent, P. A. Vanden Made en W. Bakker, afgevaardigden van het Studentengenootschap *de Vlaamsche Eendracht*, van Luik.

Bij het intreden des gevierden mans sprak de heer C. Siffer, gewezen ondervoorzitter des Genootschaps, eene diepgevoelde redevoering uit, levende uitgalming onzer blakende liefde en achting voor den man aan wiens gewetensvollen iever *Met Tijd en Vlijt* zijn huidigen bloei grootendeels te danken heeft. Daarna nam professor Willems het woord en sprak de geleerde redevoering uit die sinds te zamen met die van den heer Siffer is gedrukt geworden. Nadat de heer E. Van Winckel, aftredende secretaris, verslag had gedaan over de werkzaamheden van het afgeloopen schooljaar, en den bloeienden toestand des Genootschaps, werden boekwerken uitgereikt aan eenige leden van *Met Tijd en Vlijt*, voor de onderscheiding die zij in het vak der Vlaamsche taal verworven hadden in den algemeenen prijskamp door den Staat uitgeschreven, of voor de gehechtheid die zij getoond hadden aan de moedertaal, door het afleggen van hun examen in het Vlaamsch; met genoegen schrijven wij hunne namen hier neer; het zijn de heeren P. Maes, L. Chambille, A. Verwimp, L. Mertens en A. Siffer.

De heer Alf. Siffer sprak eenige welgepaste woorden van dank aan het Genootschap, en deed

de belofte in naam zijner medebekroonden en in eigen naam, dat zij zich bij die hunne eerste pogingen ten voordeele hunner moedertaal niet zouden bepalen. Het volgende van dit verslag bewijst reeds dat hij en zijne medeleerlingen hunne beloften hebben gestand gedaan. Moge hun loffelijk gedrag de Vlaamsche jeugd aanwakkeren om 't goede voorbeeld na te volgen; *Met Tijd en Vlijt* zal steeds hunne edele pogingen tot het handhaven onzer moedertaal weten toe te juichen, en er fier op zijn zulke strijders in zijne rangen te zien plaats nemen.

's Namiddags, om 3 uren, waren wij, volgens aloude gewoonte, rond eene vriendentafel vergaderd. Onze weleerwaarde eerevoorzitter Mgr Namèche, die beloofd had aan ons broederlijk feestmaal deel te nemen, was wegens ongesteldheid belet zijne belofte na te komen. Bij 't nagerecht droeg hoogl. Willems den verdienstelijken en eerbiedwaardigen man, wien ons Genootschap en de Vlaamsche Zaak sinds ettelijke jaren zoo nauw aan het hart liggen, een heildronk voor, die hevig werd toegejuicht. Onder de talrijke dronken die verders nog werden ingesteld, en een bijzonderen bijval vonden, herinneren wij dien van hoogleeraar Alberdingk Thijm aan onze buitenleden en het antwoord van Dr Heylen aan den vooruitgang van *Met Tijd en Vlijt*, dien van E. Van Winckel aan hoogleeraar Willems, dien van Fr. Caris aan de eensgezind-

heid der Vlamingen, dien van eerw. Roucourt aan de drukpers, dien van Fr. Delaet aan onzen ieverigen eerw. Schuermans, en dien van C. Siffer aan de advokaten De Laet en De Pooter die des anderdaags voor het vredegerecht van Brussel als verdedigers gingen optreden der Vlaamsche rechten. Van den beginne af had het feest niet opgehouden gul en opgeruimd te zijn; maar toen het ten einde liep, vooraleer men het afscheid nam, steeg de geestdrift ten top, onder het krachtige woord des heeren De Pooter. In antwoord op den heildronk door den heer Siffer ingesteld, weidde spreker uit over de zaak Schoep, alsdan nog weinig bekend en in schijn nog weinig belangrijk, en die voor Vlaamsch België zoo gewichtige gevolgen hebben moest. Toen ging onder sprekers begeesterende woord een gejubel op dat onbeschrijfelijk is : 't was als een schreeuwend tegenhangsel van dien pijnlijken kreet die uit gansch Vlaamsch België opsteeg, toen eerlang de mare rondliep dat de Vlaming die van zijn grondwettelijk recht gebruik had gemaakt gevonnisd was, en naderhand dat dit vonnis door het hoogere gerechtshof bekrachtigd was geworden; maar 't was tevens als een voorbode van dien vreugdekreet die welhaast uit Vlaanderen opging toen het rechtvaardige voorstel dat de heer Coremans in de Kamer had neergelegd in wet werd veranderd.

't Zij mij gegund, Mijne Heeren, hier hulde en

dank te brengen aan den heer Coremans en aan die der Volksvertegenwoordigers die in den laatsten zittijd der Kamer onze rechtvaardige zaak met zooveel iever als talent en overtuiging gepleten hebben; zijn naam zoowel als die der heeren Schollaert, van Wambeke, Delaet, De Baèts, Jacobs, Coomans en Delehaye blijve met erkentenis in het geheugen onzer Vlaamsche bevolking. Het bedoelde wetsontwerp was van zulken aard, zoo als de heer Schollaert ons schreef en zoo als de heer De Baets het in de Kamer deed opmerken, dat het zeer gewichtige vragen verwekte, welke, bijzonderlijk in het belang der Vlaamsche Zaak, met de grootste omzichtigheid en na het rijpste onderzoek dienden opgelost te worden; het gold hier eenen toestand te veranderen, waaraan, hoe tergend hij ook was, niemand sinds 40 jaar gewaagd had de hand te leggen, het gold hier den weg te banen naar een nieuw leven voor de Vlaamsche bevolking : de eerste stap is gedaan, en 't is een reuzenstap. Eere aan hen die hem hebben bewerkt; wij danken hen nogmaals maar wij verhopen dat wij hen weer op de bres zullen zien, wanneer, volgens gedane belofte, een nieuw wetsontwerp zal te verdedigen vallen dat aan den Vlaamschen stam zijn volle recht geeft zoowel in bestuurzaken en onderwijs als in rechtsoefening.

Vooraleer de reeks onzer algemeene werkzaamheden te sluiten hoeven wij verslag te doen

over de verhandelingen, gedurende den laatsten winter in den schoot des Genootschaps gehouden.

Vijf sprekers beloofden in ons midden op te treden; de heeren F. Caris en K. Schoiers werden door hunne menigvuldige bezigheden verhinderd hun woord te houden, doch zij verzekerden ons dat, mocht het thans niet zijn, zij toch het toekomende jaar hunne belofte zullen volbrengen; wij rekenen op hen. Er blijft ons verslag te doen over de merkwaardige voordrachten gehouden door eerw. heer Claeys, M. Delaet en M. De Pooter.

't Is de eerw. heer Claeys, leeraar bij het kollegie van St-Niklaas, wien het Genootschap zoo vele verdienstelijke gewrochten te danken heeft, die op 19 december de reeks onzer voordrachten opende met eene geleerde en schitterende redevoering over *de tragische zijde des levens in de poëzie.* « Met blijkbare vooringenomenheid, zegde spreker, heeft de Poëzie te allen tijde het lijden gevierd, en toestanden geschilderd die eenen tragischen indruk maken, schrik en medelijden wekken. Hoe menigwerf inderdaad ziet men de teleurstellingen des levens de moedigste strevingen tegenwerken, de edelste krachtinspanning bestrijden, de schoonste hoop verijdelen !

« Daarenboven heeft de Dichtkunst beproefd die tegenstrijdigheden des levens tot in hare verbor-

gene oorzaak na te gaan : Grieken en Latijnen vinden geene andere oplossing aan het vraagstuk, dan het blinde fatum, of — de willekeur en wreedheid der goden wier speelbal wij zijn. Arme heidenen, die geen' genadigeren hemel kenden! Wat balsem moest het zijn voor het menschelijk hart, toen dit woord van het Evangelie er in nederviel : zoo zult gij bidden : *Onze Vader!* Oude Epicurische dichters en hedendaagsche ongodisten wijten alles aan het blind geval. De kunst onzer tijden keert zich ook met voorliefde naar het lijden, hangt sombere tooneelen op van het menschelijk leven, en pijnigt in plaats van te troosten, brengt tot spot en vertwijfeling, tot verachting van den mensch. De christene poëzie kome tot eene soberder en verhevener behandeling van het menschelijk lijden, beschouwe zijne eerste en algemeene oorzaak in de erfzonde, stelle het voor in christene tooneelen waar hoop en moed het lijden steunen, en herinnere zich dat het Kruis alle lijden tot eer en vreugde gemaakt heeft. De kunst schrijve dus op hare banier de christene leus : *Excelsior!* »

Zietdaar, Mijne Heeren, in 't kort de stof en de verdeeling der heerlijke redevoering die wij op 19 december, in het lokaal der *Halve-Maan*, zoo warm toejuichten en die wij voortaan in onzen Bundel steeds met genoegen zullen herlezen.

Eenige weken later, op 8 februari, mochten wij in dezelfde zaal nogmaals een gevierden

spreker begroeten. De heer Fr. Delaet, advokaat te Antwerpen, gaf ons in eene kernvolle voordracht, *een wenk over de werkmanskwestie.*

Spreker bewees door het lezen van eenige stukken uit een vlaamsch orgaan der *Internationale* dat thans de revolutionnaire propaganda op Vlaamschen bodem ook begonnen is en hoe thans de Vlaamsche arbeider, in zijne taal, tegen zijnen godsdienst en tegen onze maatschappelijke en nationale instellingen wordt opgehitst. Na het gevaar te hebben aangewezen, vroeg spreker zich af waar het redmiddel is. Hij wees op den Godsdienst, alsook op de veredeling en opbeuring des werkmans door eigene taal. 't Ware te lang om hier de gansche ontwikkeling af te schetsen waarin spreker is getreden; hij deed vooral uitschijnen hoe rijk en degelijk onze moedertaal is en hoe zeer zij is geschikt om den geest op eene degelijke wijze te ontwikkelen. Na over dit punt in eenige belangvolle bijzonderheden te zijn getreden, trok hij het besluit dat wij hier in Vlaanderen een sterken dijk kunnen opwerpen tegen de beginselen der *Internationale* door een degelijk onderwijs, en dat het onderwijs alhier, om degelijk te zijn, Vlaamsch moet zijn.

Eindelijk op 22 maart, om 8 uren 's avonds, waren schier alle de leden van *Met Tijd en Vlijt*, alsook een groot getal Vlaamsche studenten en burgers in het ruime lokaal van het *Luiksch*

Kollegie te samen gestroomd. De heer advokaat A. De Pooter, die te zamen met den heer Fr. Delaet, zulk een krachtdadige en voor de Vlaamsche Zaak verdienstelijke rol heeft vervuld, kwam ons eene voordracht houden over *Napoleon III*. Spreker onderhield ons vooreerst over 's mans oorsprong en familie, en volgde hem van aan de wieg tot op het einde zijner levensbaan. Hij deed hem voorkomen als een verstandig kind, wees op zijne wispelturige jeugd, toonde hem als een rampzalige gelukzoeker in Amerika, als een sluwe kerel bij zijne terugkomst in Frankrijk; hij deed hem optreden als een volksmoorder in 1848, als een onbehendig bestuurder gedurende zijne regeering, als een laffe en onbekwame krijgsheer in 1871 en eindelijk als een baatzuchtige die zich ophield met lage en kleinachtige middelen te zoeken om België binnen te palmen.

Menigmaal werd spreker door toejuichingen onderbroken en bij zijn aftreden van het spreekgestoelte werd het Vlaamsche zegelied door honderde stemmen eenparig aangeheven.

* * *

De reeks der werkzaamheden onzer letterkundige afdeeling werd op 17 november geopend door den eerw. heer I. Van Os. De bij ons zoo gunstig gekende dichter gaf lezing van eene heerlijke poëzie onder opschrift : *De Pelgrim*. Dit gewrocht in eene zuivere taal, vol kracht en

zwier geschreven, getuigt dat het in des schrijvers macht staat eens eene voortreffelijke plaats tusschen de dichters in te ruimen.

Den 1 december gaf de heer J. Stassen eene met fijn gevoel en opmerkingsgeest geschreven novelle, getiteld : *De Geest.* Was de stijl over 't algemeen ongedwongen, en de zuiverheid van taal doorgaans goed in acht genomen, nogtans bij eene volgende zitting wist de heer Van Voorst tot Voorst, in eene grondige en gewetensvolle bespreking op eenige kleine onnauwkeurigheden des schrijvers aandacht te roepen.

Den 15 december vervulde de heer M. Stallenbergh zijne plichtmatige leesbeurt door het voordragen van een prozastuk, ten titel voerende *de Ware Vrienden.* Dit stuk, waarin zuiverheid van taal en schranderheid van leiding niets te wenschen laten, komt voor als eene gelukkige herinnering der lotgevallen van *Hotse-Botse.* Jammer dat het einde zoo keurig niet bewerkt is geweest dan het eerste deel; dan mochten wij aan den heer Stallenbergh den meestverdienden lof toezwaaien : herinneren wij hem het oude spreukje : *finis coronat opus.*

Den 12 januari las ons de heer J. Plancquaert een uitgebreid prozastuk voor getiteld : *eene Heldendood :* 't Is een geschiedkundig-romantisch verhaal uit den patriottentijd. De schoone tafereelen, de edele gewaarwordingen en treffende redevoeringen die er in voorkomen getui-

gen van rijke verbeeldingskracht en diep gevoel; maar zijn verhaal zweemt een weinig naar overdrijving en is niet gansch vrij te pleiten van eenige langdradigheid. De heer P. Ubaghs trad op als bespreker.

Den 19 januari droeg de heer W. Rosier eene poëzie voor met opschrift : *De Vlaming*, waarin hij met kracht en klem Vlaanderens roemrijk verleden herinnert, en zijne te lang miskende rechten wedereischt. Ook werd de dichter met innig genoegen aanhoord.

Den 2 februari las de heer A. Siffer een prozastuk met titel : *Aan Gent*. Hij herinnerde het roemrijke verleden der Vlaamsche stad, sloeg een treurigen blik op het tegenwoordige, en wees vol hoop op de toekomst. Dit gewrocht vol dichterlijken gloed, werd in de volgende zitting besproken door den heer L. Chambille.

Den 16 februari las de 2[de] secretaris J. De Cooman eene vertaling in verzen *der alleenspraak van Polyeucte in Corneille's treurspel*. De schrijver heeft met veel geluk de grootsche gedachten en bloemrijke uitdrukkingen die er in voorkomen in onze taal overgebracht. De heer E. Sassen besprak dit werk.

Den 2 maart voldeed de heer E. De Backer aan zijne leesbeurt met : *de Engel en het Kind* naar het fransch van Reboul. De schrijver wist over 't algemeen in dit werk, dat in eene volgende zitting door uwen verslaggever besproken werd,

de dichterlijke schoonheden van het fransch meesterstuk in haren vollen glans en zwier weêr te geven. Moge die eerste gelukkige poging hem aansporen om zijn talent niet te verwaarloozen.

Den 16 maart waren de leden buitengewoon talrijk toegestroomd in de zaal van het Pauskollegie : ons verdienstelijk buitenlid, avokaat Jul. Van der Linden, was uit Elsene ons komen vergasten op eene fraaie novelle getiteld : *in het Meiroosken*. Dit heerlijk gewrocht met veel geest, kunde en menschenkennis vervaardigd, mocht een waren bijval verdienen; de opgeruimdheid die in de zaal heerschte, de oplettendheid met dewelke men de wisselvalligheden van Bellokens lot volgde, en de geestdriftige toejuichingen met dewelke spreker begroet werd toonden genoeg dat hij zijne toehoorders had weten te behagen, en dat zij allen bij hun zelven den wensch uitten dien de heer voorzitter in hunnen naam uitsprak, namelijk, van nog dikmaals ons geacht medelid in ons midden te zien optreden.

In die zelfde zitting werd het photographisch afdruksel van het gedenkstuk den achtbaren heer voorzitter aangeboden in de leeszaal ten toon gehangen ; het blijve er als een onderpand van onze onderlinge vriendschap en van ons streven naar een en zelfde doel, te zamen met onzen beminden voorzitter.

Den 30 maart werd lezing gegeven van een fabeldicht onder den titel : *De Vogelaar en de Vink*. Dit gedicht werd ons toegezonden door dr P. Raes van Handzame, wien het genootschap sinds jaren voor zijne ieverige medewerking veel dank verschuldigd is. In dezelfde zitting vergastte ons de heer E. Sassen met een keurig gedicht, *Ridder Fritz van Frankenbergen*. Dit stuk dat getuigt van veel aanleg is besproken door den heer H. Schelstraete en even als het vorige in den Bundel opgenomen geworden.

Den 4 mei gaf de heer P. Maes eene trouwe vertaling in verzen, van Uhlands gedicht : *De Vloek van den bard*. Dit gewrocht draagt het kenmerk van des schrijvers meesterschap op de beide zustertalen, maar zijn streven naar het behouden van den oorspronkelijken vorm verkoelt soms een weinig den poëtischen gloed die het hart ontsteekt bij het lezen van het origineel.

In dezelfde zitting werd door den heer E. Van Winckel eene heerlijke poëzie voorgelezen ons toegezonden door dr E. Van Oye : *De Bloem*. Dit stuk draagt den stempel van waren dichterlijken geest en mag onder menig opzicht als de weerga aanzien worden van *de Engel des goeds en de Geest des kwaads* van Conscience. De dichter staat hier sinds jaren te goed bekend, opdat ik van den algemeenen bijval zijns gewrochts hoef te spreken ; verders om er de juiste waarde van te beseffen, leze men het in onzen Bundel.

Den 18 mei sloot de heer A. Siffer de reeks onzer letterkundige zittingen met eenige gewetensvolle navorschingen onder geschied- en bouwkundig opzicht over *de Puinen der Sint-Baafsabdij te Gent.* « Zeker, zegde hij, is 't lofwaardig Rome's en Athene's oudheden te onderzoeken, maar vergeten wij onze eigene merkwaardigheden niet. De overblijfselen van Sint-Bavo'sklooster te Gent verdienen met recht onze aandacht én om de geschiedkundige feiten welke zij ons herinneren én om hunne bouwkundige rijkdommen. »

De heilige Amandus komt het gesticht in de VI^de^ eeuw oprichten. Het wordt geteisterd nu door branden dan door de aanvallen der Noordmannen. Van de XIII^de^ eeuw bleef het van wederwaardigheden vrij; ook van dan af nam het steeds in voorspoed toe, derwijze dat, als keizer Karel het ten jare 1540 aankocht en ten deele afbrak om er zijn Spanjaardskasteel ter bedreiging der Gentenaren tot stand te brengen, het in rijkdom en gezag voor geen moest onderdoen. Keizer Karel gaf het dus den eersten slag, later kwamen de beeldstormers de overgebleven en verlaten deelen bespringen, de Franschen op het einde der vorige eeuw en de omwentelaars van 1830 brachten verder elk het hunne bij om de vermaarde abdij gansch tot puinhoopen te hakken. De monikken welke ze bewoonden waren aanvankelijk kloosterkanun-

niken, daarna Benedictijnen, dan weder kloosterkanunniken, voorts Augustijnen, en eindelijk gingen zij in 1536 in gewone kanunniken over. Met 1540 plaatsten zij hunnen zetel in de Sint-Janskerk, heden Sint-Baafs de hoofdkerk van Gent.

Alles ligt verward, dooreengeslingerd en met geheimzinnig groen omhuld. Vier gebouwen schetsen zich nog eenigermate klaar af uit den warklomp! de onderkerk der Heilige Maagd met hare opene graven en muren in vischrif; de rifter welk ten huidigen dage de kerk is van de zoogezegde Macarius-Proosdij; de zuilgangen van Mercatellis en het torentje van Macarius. Het was dat torentje aan wiens voet de steenput gelegen is innig met de geschiedenis van den aartsbisschop van Antiochius verbonden, dat deze heilige man betrok; het was daar dat hij door zijne zelfopoffering verdiende als patroon tegen de pest uitgeroepen te worden. Men vindt er naast andere bijzonderheden, eenen mozaïken vloer uit de Maria-Crypte opgedolven. Na de beschrijving dezer deelen gewaagt het werk nog van eene krocht, van eene oude kapel, van grondvestingen, welke sommige kenners aan het *Castrum Gandavum* waarop de abdij gesticht is, anderen aan eenen afgodentempel toeschrijven; van raadselachtige afschriften, hieroglyphen en beelden welke men hier en daar boven de ingangen op de gevels

ontmoet. De schrijver sluit met de algemeene opsomming der oudheidsvoorwerpen in de puinen, als in een Museum van bouwkunde, te zamen gebracht en ten toon gesteld. Met die schoone voordracht die aller belangstelling gaande maakte, mocht de heer A. Siffer even als met zijne vorige een welverdienden bijval inoogsten.

De wijziging, op 't einde van het voorlaatste jaar, ten gevolge van het voorstel des heeren C. Siffer, in onze letterkundige afdeeling teweeg gebracht, belooft goede vruchten te zullen voortbrengen. Het meestendeel der werken in de letterkundige afdeeling voorgedragen, zijn door eene ernstige en gewetensvolle bespreking gevolgd geweest; en het komt ons onbetwistbaar voor dat die bespreking, met hier en daar op eenige onnauwkeurigheden te wijzen, reeds veel goed gesticht heeft. Moge de ingetredene baan gevolgd worden, en het zoover komen dat alle leden hunne opstellen aan eene welwillende kritiek onderwerpen.

* * *

't Is de heer Jos. De Cooman die op 15 november, in onze redekundige afdeeling, de reeks der voordrachten opende met eene uitgebreide en weldoordachte studie over *De Nederlandsche Rederijkkamers en haren invloed op Taal, Zeden en Politiek*. De oorsprong der Rederijk-

kamers, zegt hij, valt moeilijk te bevestigen : vele zijn daarover de meeningen der schrijvers. Na op kritische wijze de bijzonderste dier meeningen te hebben nagegaan, meent spreker den waren oorsprong der Kamers te mogen zien in de vereeniging der menestreels en vinders welke op het einde der XIVe en in het begin der XVe eeuw aan hun rondzwervend leven een einde stelden om zich in de steden en verschanste plaatsen te vestigen. De geschiedenis der Kamers nagaan valt niet lastig, daar de lotgevallen ééner Kamer, te midden der woeste oorlogen van het modern historievak, meest altijd dezelfde voor alle Kamers waren. Door meest alle de prinsen van het burgondisch huis gedwarsboomd ; gedurende de oorlogen tegen Spanje, nu eens uiteengejaagd, dan weder eropgericht; later hunnen invloed verliezende door het opkomen van vastere en gegrondere taalgeleerden, moesten zij eindelijk onder het juk der fransche ontwenteling gansch vervallen. Spreker wijst ook in 't voorbijgaan op de reglementen der Rederijkkamers, hunne verdeelingen in *Hoofdrederijkkamers*, *vrije* en *onvrije*; de verschillende waardigheden en bedieningen in de Kamers bestaande; hunne feesten en kampstrijden, zooals *landjuweelen*, *haagspelen*, enz.

Voor hetgeen hunnen driedubbelen invloed betreft hoeft er eerst gemeld te worden van

hunnen invloed op de taal. Men mag niet zeggen dat hij verbetering in spelling of verrijking in letterkundige voortbrengselen heeft teweeg gebracht. Te midden der oorlogen die de moderne tijden hebben gekenmerkt en hier te lande bezonderlijk zoo wreed hebben gewoed, is het aan de rederijkers, wel is waar, te danken dat de taal niet gansch is vergaan, dat zelfs de taalliefde in het hart des volks is blijven blaken; maar toch moet men bekennen, bij het aanzien van hunne zoo dikwerf kinderachtige en vergegezochte voortbrengselen, dat de rederijkers hunne taal niet alleen op de hoogte van Van Maerlants' spraak gehouden, maar ze door oneindig vele bastaardwoorden en bastaardspreuken besmet hebben. Niet alleen het behoud der taalliefde maar ook het behoud der goede zeden en oude vlaamsche gebruiken moet men gedeeltelijk den rederijkers danken : dit blijkt onder andere uit de groote toeloop welke de *jeux de moralité* door de rederijkers gegeven, verwekten. Maar hebben de Kamers iets of wat aan het goede geholpen, het is ook niet te ontkennen dat haar invloed onder zedelijk opzicht menigmaal ook vervaarlijke opschuddingen teweeg bracht : dit alles is in sprekers werk met historische bewijzen bevestigd. Eindelijk, zegt spreker, voor hetgeen den invloed der Kamers op het Politiek betreft, deze is ook niet te ontkennen : onder andere bewijzen heeft men maar de

geschiedenis der ontwentelingen der XVIe eeuw waarin zich de rederijkers sterk bemoeiden, te doorbladeren.

Traden op als plichtmatige besprekers : de heer J. Stassen en uw verslaggever.

In zitting van 22 november gaf de heer G. Poodts ons eene staathuishoudkundige verhandeling over den *Oorlog tusschen Arbeid en Kapitaal.*

Onder het theorisch en praktisch oogpunt beschouwt en bevecht spreker den strijd tusschen Arbeid en Kapitaal. De aarde, door haarzelve onvruchtbaar, kan alleenlijk door het zweet en den arbeid van den mensch vruchtbaar gemaakt worden. Doch met zijne bloote handen vermag de mensch niets op de weêrspannige natuur: wil zijn werk vruchten voortbrengen, het is noodig dat het kapitaal hem de duizende werktuigen verschaffe in landbouw en nijverheid onmisbaar. Drij elementen, de Aarde, Arbeid en Kapitaal zijn bijgevolg tot de voortbrenging onontbeerlijk : zij moeten dus, zoo de mensch zijn werk wil doen vruchten dragen, verre van zich te bevechten hand aan hand gaan. Hier in het voorbijgaan verdedigt en verrechtveerdigt spreker het bestaan der groote rijkdommen tegen welke men soms zoo hevig hoort uitvallen. Op het terrein van kunsten en wetenschappen, van handel en nijverheid, op het terrein der liefdadigheid vooral hebben de groote rijken aan de maatschappij onschatbare diensten

te bewijzen : voor hem is het bestaan van den grooten rijkdom eene ware noodzakelijkheid. Eindelijk treedt hij op het praktisch terrein en de natuurlijke gevolgen eener werkstaking aanstippende, komt hij tot de overtuiging dat de werkstakingen allernoodlottigst zijn aan de nijverheid en aan den werkman.

Spreker besluit : De strijd tusschen Arbeid en Kapitaal als middel ingeroepen tot verbetering van het lot des werkmans, zou slechts in uitersten nood kunnen gelden, wanneer alle andere middelen zouden uitgeput zijn en de rijke teenemaal zijne plichten kwam te vergeten; zoover, wij bestatigen het met voldoening, zijn wij nog niet gekomen.

Dit onderwerp werd door den heer Poodts op eene kundige en weldoordachte wijze behandeld, en gaf aanleiding tot een belangrijken redetwist waaraan, behalve de heeren D. Nossent en K. Dooreman, als plichtmatige besprekers, de heeren E. De Cleene, E. Van Hove, E. Sassen, J. De Cooman en uw verslaggever deelnamen.

De heer Voorzitter sloot de zitting met een allegorisch verhaal uit den griekschen tijd nopens de werkstakingen, dat met warme toejuichingen werd begroet.

Den 29 november ontwikkelde de heer J. Van Rijswijck in eene luisterrijke voordracht het volgende grondgedacht : *Oorspronkelijkheid is*

de eerste voorwaarde tot vooruitgang eener letterkunde.

Wij onderscheiden, zegt spreker, oorspronkelijkheid in de opvatting der gedachte, in de uitvoering en in den vorm. De *opvatting* verheft zich boven allen aanhang van beelden en vormen. Wat de *uitvoering*, de inkleeding betreft die moet eigenaardig zijn, dat is te zeggen: onze beelden, vergelijkingen en gansch het stoffelijk deel der begeestering moeten wij aan eigene bron puttten willen wij verdiensten als vaderlander en schrijver inoogsten. Door bewijzen uit de geschiedenis der letterkunde geput wordt die laatste bewering gestaafd. Het stoffelijke van de letterkunde, taal en *taalvorm* moeten eigenaardig zijn. Geene vreemde woorden, geene vreemde wendingen. Wel is waar staat de taal ten dienste der gedachte, maar tevens bij ommekeer heeft zij den krachtigsten invloed op den geest der letterkunde. Het is bij middel der taal dat de vreemde beginselen, denkwijzen en zeden zich eenen doortocht banen tot het hart niet alleen der letterkunde, maar tevens des ganschen volks, tot den kern van ons nationaal gevoel, tot de bron onzer voorouderlijke deugden. Met den vinger op de geschiedenis toont spreker hier de gevaren die wij reeds geloopen hebben in vroegere eeuwen; hij verhaalt hoe sedert het jaar dertig eenen nieuwen aanval van razende gallomanie door

de strijders der Vlaamsche Beweging werd afgeweerd, en wijst op de hooge zending van hen wier plicht het is door het behoud der taal en letterkunde dat des ganschen volks te verzekeren.

Die heerlijke voordracht van den heer Van Rijswijck had de dubbele verdienste van tevens theoretisch en praktisch te zijn. Spreker wist in zijn werk zijne regels over Oorspronkelijkheid met veel talent toe te passen; en hoe afgetrokken zulk een voorwerp ook was, wist hij ten klaarste zijne stellingen te bewijzen, en de aandacht zijner toehoorders tot het einde toe geboeid te houden.

De heeren De Ceuleneer en De Cooman traden op als plichtmatige besprekers.

Den 6 december hield onze 2de ondervoorzitter, de heer E. Van Winckel, eene boeiende voordracht over *het Vlaamsch voor de Rechtbank.*

« Schoon onze grondwet, » begon spreker, « bij art. 6 de gelijkheid aller Belgen uitroept, menigvuldig nogtans zijn de gevallen waarin de Vlaming — om de enkele reden dat hij Vlaming is — beneden den Waal geplaatst wordt... Doch 't is inzonderheid wanneer de Vlaming voor het Gerecht verschijnt, dat hij niet alleenlijk, te zijnen nadeele, een onwettig onderscheid ontwaart tusschen hem en den Waal, maar dat tegen hem een onrecht gepleegd wordt, wiens bestaan ik zeg niet in een vrij land, maar bij een beschaafd

volk nooit vermoed wierde, zag men het niet elken dag voor zijne eigene oogen vernieuwen.»

Vervolgens stelt spreker vast en bewijst, dat de maatschappij onmogelijk wordt, daar waar geene goede inrichting en onpartijdige uitdeeling van het recht bestaat. Daartoe is voorzeker eene eerste en hoogdringendste vereischte, dat de rechter en de terechtstaande in eene onmiddellijke verhouding zijn. Welnu, in België is dit niet: in België, dat zich roemt aan de spits der beschaving te staan, kan een vrij burger die de taal spreekt van het grootste deel zijner landgenooten, in eene andere taal, die hij noch kent noch verstaat, gevonnisd en veroordeeld worden!

Daarna onderzoekt spreker den toestand der Vlaamsche Taal voor de verschillende trappen van het rechtsgezag in België; vergelijkt dien met hetgeen den vreemdeling in Engeland zoowel als in Amerika wordt toegestaan; en wederlegt ten slotte dezen die beweren dat door de hulp van eenen verdediger en het gebruik van eenen vertaler alle mogelijke misbruiken uit den weg geruimd worden.

Eindelijk toont de heer Van Winckel hoe ongerijmd het is onder eene grondwet die de vrijheid van taal uitroept, dergelijke rechtsverkrachtingen als de Vlaming verdragen moet, te laten plaats grijpen, en besluit: Spannen wij te zamen alle mogelijke pogingen in om dien droe-

ven toestand te verhelpen, en door alle wettige middelen aan eene willekeurige uitlegging van art. 23 onzer grondwet een einde te doen stellen.

De voordracht des heeren Van Winckel, hoe levendig en boeiend zij ook was, ontleende nog eene groote waarde aan het tijdstip op hetwelk zij gehouden werd; 't was juist toen het wetsontwerp-Coremans nopens het gebruik der Vlaamsche Taal in zake van rechtsoefening diende in de wetgevende Kamer besproken te worden en aller aandacht op zich trok. Was de verhandeling des heeren Van Winckel belangstellend, levendig was ook de bespreking, waaraan, behalve de heer Van Langenhaeke, als plichtmatige besprekers de heeren van Voorst tot Voorst, De Cooman, Van Bleyenberghe, Siffer en uw verslaggever deelnamen.

Den 13 december gaf de heer A. Siffer ons lezing van een werk *Over het Militarismus*. Dit hedendaags zoo brandend onderwerp werd door den spreker op eene eigenaardige maar krachtige wijze ontwikkeld.

« Zooals alleman, zegt hij, en meer misschien dan iemand, zonder krachtdadige bewoordingen genoeg om het Militarismus in grondbeginsel te schandvlekken en brandmerken, kleef ik het nogtans eenigzins aan, daar het mij eene noodzakelijkheid des oogenbliks toeschijnt.

» Noch het verminderen der krijgslasten, noch het legerinrichten op zijn Pruisisch vallen in

mijnen smaak, het eene omdat de tegenwoordige stand van zaken ons onweerstaanbaar die opoffering afvraagt, het andere omdat het een juk te zwaar op den nek van het volk doet wegen, ingezien bijzonder dat de verdediging des lands, mijns dunkens, meer met de vrijheid en de rust der bewoners instemmen kan. Het *statu quo?* Behoudt men het, zeker valt er eene leemte aan te vullen, of liever eene kwaal te heelen. Het stelsel in zwang stelt eene schreeuwende onrechtveerdigheid jegens den armen burger daar, wijl het tevens een nadeelig om niet te zeggen gevaarlijk bestanddeel den troep invoert. Dus moest plaatsvervanging in persoonlijken verplichtenden dienst overgaan. Doch ziehier mijn droombeeld. Al wat weerbaar heet werd het zoowat 7 tot 8 maanden opgeroepen om den wapenhandel aan te leeren; bracht men het land door ernstige krijgsoefeningen naar iedereens behoefte geëvenredigd tot stand; wierf men op deze of gene wijze een bestendig puiklegertje ongeveer 15000 man tellende; en schiep men een kundig officierenkorps met de studie belast, België kon des noods zich stevig verweren, en zelfs bij nauw inzien ware dit doel, zonder te loodzwaar op den schatplichtige te drukken, of te aanzienlijke uitgaven te veroorzaken, volkomen bereikt. »

Dan, na nog een uitstapje op het terrein der verschanste plaatsen gedaan te hebben, en met

het oog op Frankrijk tijdens den laatsten franco-duitschen krijg, bewezen te hebben, dat indien kleine sterkten schadelijk en noodlottig, groote integendeel met vooruitgezette forten, nuttig zelfs onontbeerlijk zijn, eindigt spreker met te verklaren, dat ofschoon het besluit van het ministerskabinet zijne slotsom wat ontijdig en bijtend deed voorkomen, hij niet meent te moeten aarzelen met volle gemoed den achtbaren heer Thonissen na te zeggen, dat indien men heden bij het *statu quo* blijft, morgen toch de noodzakelijkheid dringend wijzigingen zal afpersen.

De voordracht van den heer Siffer gaf aanleiding tot een belangrijken redetwist, waaraan behalve de heer Ribbens als plichtmatige bespreker, nog verscheidene andere leden deelnamen : de heeren Nossent, Poodts, Van Bleyenberghe, Van Winckel deden, onder anderen, hunne meening over de soldatenkwestie kennen, en de heer voorzitter wist hier ook al eenige juiste opmerkingen in te brengen.

Den 10 januari vervulde de heer F. Van de Mierop zijne plichtmatige leesbeurt met eene studie over : *De Taal als deel der Vlaamsche Beweging*. Spreker hangt ons het tafereel voor van den huidigen toestand der Vlaamsche Beweging : geschiedenis en wijsbegeerte, tooneel, kunsten en wetenschappen dragen de kenmerken van bloei en vooruitgang. Hij betreurt dat zekere middelen verwaarloosd worden om de

rechtherstelling ten voordeele des Vlamings te verhaasten; hij handelt wijdloopig over de wijzigingen welke in het hedendaagsche stelsel van het onderwijs dienen ingevoerd te worden, van den invloed der Vlaamsche volksbibliotheken en der Vlaamsche drukpers.

Waren plichtmatige besprekers, de heeren Van Meensel en Mertens. De heeren Nossent, Poodts, Van Voorst tot Voorst en uw verslaggever namen ook het woord.

Den 17 januari toonde ons de heer P. Maes in eene kernvolle voordracht : *Waarom wij het Nederlandsch moeten beminnen*. De taal, zegt spreker, is een der edelste kenmerken van 's menschen grootheid, en de band die de samenleving aaneenknoopt. De taal die eenieder bij voorkeur van andere behoeft te kennen is de moedertaal. Waarom moeten wij Nederlands taal bijzonder liefhebben? 1° Zij is onze moedertaal : en hij die zijne moedertaal verzaakt, miskent ook hetgeen met haar in nauw verband staat : zijne moeder, zijne bloedverwanten, zijne medeburgers, zijn vaderland. 2° Zij bezit hoedanigheden die haar op de hoogte stellen der rijkste talen : haar woordenschat is onuitputbaar; zij is welluidend, krachtig, beknopt; zij heeft meesterstukken voortgebracht die voor de schoonste gewrochten van uitheemsche letterkunde niet hoeven onder te doen. 3° Zij dient tot sleutel voor het aanleeren van vreemde talen, daar zij

met menige verwant staat en dezelfde woordenschikking heeft als vele andere. 4° Zij is het kenmerk van ons zelfbestaan.

De schoone verhandeling van den heer P. Maes lokte een boeiënden redetwist uit. De heeren De Sadeleer en Schelstraete waren plichtmatige besprekers; de heeren Vanlangenhaeke, Siffer, Van Bleyenberghe, uw verslaggever en de heer Voorzitter namen deel aan de bespreking.

Den 24 januari deelde de heer J. Van Voorst tot Voorst ons eene schitterende studie mede over *Den oorsprong van den Verloren Maandag in de Nederlanden*. Spreker betreurt dat in onze landen zoovele gelegenheden aan den werkman gegeven worden om zich in alle soort van braspartijen te ontaarden. — Hij wijst op den Verloren Maandag die thans ook al vervallen is tot eene gelegenheid van slemperijen. — Hij zoekt den oorsprong der gewoonte van Maandag te vieren, geeft ons de verschillende uitleggingen van verscheidene schrijvers over dit punt, de benamingen die de verschillende streken van Europa er aan geven en hunne oorzaak.

De voordracht des heeren Van Voorst tot Voorst droeg den stempel van werkzaamheid tevens en van talent. Historische navorschingen, boeiende legenden en anekdoten kwamen er in voor, kundig afgewisseld met zedelijke bespiegelingen. Zulk een werk was misschien min ge-

schikt om in onze redekundige afdeeling voorgedragen te worden. Maar de heeren Poodts en Bronckaerts zaliger hebben het zoo wel weten te doen dat de bespreking niet min belangrijk was dan de voordracht en voor geene andere heeft moeten onderdoen. De heer Poodts had zich gelast met het werk onder zedelijk opzicht te aanschouwen, terwijl de heer Bronckaerts het onder historisch opzicht onderzocht.

Het vraagstuk door den heer D. Nossent, in zitting van 31 januari ter bespreking voorgedragen, voerde voor opschrift: *Tegen de Doodstraf*.

Dewijl de wetgever, zegt spreker, de zending heeft van de openbare veiligheid te handhaven, is het onbetwistbaar dat hij het recht heeft de doodstraf toe te passen, indien het bewezen is dat deze onontbeerlijk is om de rust en de veiligheid der burgers te waarborgen. Dit princiep vastgesteld, komt de vraag hier op neer : Is de doodstraf noodzakelijk om het doel des wetgevers te bereiken? Spreker antwoordt zonder aarzelen : neen. 1° Het getal der feiten en misdaden die voorheen met den dood gestraft wierden is merkelijk verminderd; 2° de doodstraf is in menige landen, in feit afgeschaft en in rechte behouden; 3° elders is zij in rechte en feit afgeschaft. — De ondervinding bewijst dat noch die vermindering, noch die verwisseling, noch de afschaffing het getal der misdaden heeft doen aangroeien. — De eenige uitlegging die men aan

dit feit geven kan is, volgens spreker, dat de misdadigers bij 't plegen van hun schelmstuk slechts op straffeloosheid rekenden. Verder doet spreker uitschijnen dat aan de doodstraf verscheidene kenmerken ontbreken om rationeel te zijn : onder andere zij strekt niet tot de verbetering van hen aan wie zij toegepast wordt, en ofschoon door feilbare rechters uitgesproken, is zij onwederroepelijk. — Spreker eindigt met te doen opmerken dat men geen gevolg mag trekken uit het feit dat de openbare opinie zich tegen het afschaffen der doodstraf verzet ; zij verklaarde zich met meer kracht tegen het verbannen der gekwalifieerde straffen in de vorige eeuw.

Dit was de belangrijke thesis die de heer Nossent met veel kunde vooruit wist te zetten en in eene volgende zitting met talent wist te verdedigen tegen den heer C. Poodts en uw verslaggever.

Den 14 februari gaf uw verslaggever *een Wenk over het wetsontwerp nopens de vertaling in het Vlaamsch der Annalen van onze wetgevende Kamers*. Spreker onderzoekt ter loops of het straffelijk gedeelte des wetsontwerps niet mank gaat aan duidelijkheid en bijgevolg aanleiding zou kunnen geven tot willekeur.

Daarna zoekt hij grondig tot hoever de vertaling die in princiep recht laat wedervaren aan den Vlaming zal voordeelig zijn aan de Vlaam-

sche Beweging : zal het geringe nut dat men er kan uit trekken in den huidigen toestand, in evenredigheid zijn met de groote kosten die, volgens officiëele berekening het uitvoeren des wetsontwerps zal medeslepen — 6 à 7 honderd duizend frank om te beginnen — zal men ons het gering getal Vlaamsche lezers en abonnenten niet eens ten kwáde duiden, en daardoor beweren te toonen dat de Vlamingen hunne taal noch kennen, noch liefhebben?

Is het wel overeenstemmig met de gezonde rede de Vlamingen de Annalen onzer wetgevende Kamers in 't Vlaamsch te willen doen lezen, wanneer men tevens een stelsel van onderwijs wil handhaven dat hen ten zeerste belemmerd in het aanleeren hunner moedertaal, wanneer men een stelsel van rechtsoefening aankleeft die hen laat vonnissen in eene hun vreemde taal; wanneer men hen onmeedoogend uit alle bestuurzaken sluit omdat zij enkel Vlaamsch kennen?

De heeren Van Winckel, Siffer en Van Langenhaeke hadden zich als plichtmatige besprekers laten inschrijven. De heer Voorzitter deed eenige welgepaste opmerkingen.

De voordracht door den heer J. Van Langenhaeke, den 21 februari gehouden, droeg voor opschrift : *Het Vlaamsch als voertuig tot het aanleeren der Germaansche talen.*

Spreker stelt vast dat men het nut der kennis van duitsch en engelsch in ons land dagelijks

meer en meer beseft. De pogingen echter in al de staatsscholen en in meest al de gestichten van middelbaar onderwijs aangewend om die talen bekend te maken, hebben slechts het vooroordeel doen ontstaan dat de talen onzer west- en oosterburen voor ons gansch vreemd zijn en moeielijk ons eigen te maken. De grootste oorzaak van dien betreurenswaardigen uitslag ligt in de verwaarloozing onzer Germaansche moedertaal. Spreker wijdt breedvoerig uit over de gelijkenis der noorderspraken in het algemeen en der neerlandsche, duitsche en engelsche talen in het bijzonder: gelijkenis in spraakleer, woordvorming en schikking, uitdrukkingen, spraakwijze en woordenschat. Breedvoeriger bewijs daarvan voor het engelsch, waar dit het minst uitschijnt. Eene volledige kennis onzer taal ware dus zeer nuttig; maar niet genoeg. Het Vlaamsch moet in Vlaanderen de grondsteen, de onderwijstaal, het vergelijkingspunt worden der andere germaansche talen die dan slechts als zusters en, of het ware, als *dialecten* van den grooten germaanschen taalstam zullen voorkomen. Spreker weerlegt de bijzonderste bezwaren die men tegen zijn stelsel zou kunnen inbrengen en drukt eindelijk de hoop uit dat ons staatsbestuur onze taal doe doorgaan als *voertuig der Germaansche talen.*

Dit onderwerp, met voorbeelden opgehelderd, getuigde van des sprekers uitgebreide kennis

op het gebied van talenkunde en maakte het algemeen belang gaande. — De heer Van Langenhaeke verdedigde zijne stellingen met een warm gevoel tegen den heer P. Maes, die optrad als plichtmatige bespréker; de heer Voorzitter nam ook het woord om de bespreking met eenige geleerde aanmerkingen op te klaren.

De zitting van 28 februari werd toegewijd aan de heerlijke voordracht van den heer A. Reynen *over staathuishoudkunde*. Spreker wilde ons, zijne gezegden met bewijzen stavende, het nut en de noodzakelijkheid der kennis van de staathuishoudkunde voorhouden. Hij deed ons deze inzien zoowel voor den geschiedvorscher als voor den staatsman en voor ieder anderen burger, welken rang of plaats hij ook in het maatschappelijke leven moge bekleeden. Niettegenstaande hij als algemeen beginsel aannam dat de kennis dezer wetenschap voor elkeen nuttig en noodig is, verloor hij echter het verschil van rang, stand en roeping van iederen burger niet uit het oog. Hij eindigde met den wensch te uiten dat het nog eenmaal mocht gelukken de staathuishoudkunde datgene te doen worden wat zij behoort te wezen : eene *volkswetenschap*.

De voordracht van den heer Reynen gaf aanleiding tot eene belangrijke bespreking. Behalve de plichtmatige besprekers, Stassen en Dooreman, namen verscheide neleden deel aan de discussie : de heer voorzitter, de heeren van Voorst

tot Voorst, Van Hove, Sassen, Schelstraete, De Sadeleer en uw verslaggever. De heer Reynen verdedigde zijne stellingen met de welsprekendheid die grondige studie en warme overtuiging meebrengen: en de welgepaste scherts die hij in zijne antwoorden wist te bezigen, bracht niet weinig bij om de zitting van 28 februari als een der aangenaamste en boeiendste van gansch het jaar te doen aanteekenen.

Den 7 maart gaf de heer H. Schelstraete ons *een woordje over het kapittel van het middelbaar onderwijs*. Spreker stelt vast dat het noodzakelijk is het onderwijs der engelsche en duitsche talen uit te breiden. Daarom moet men de studiejaren verlengen of eenen bestaanden leergang afschaffen. Daar het eerste middel om zijne moeielijkheden schijnt afgewezen, dient men tot het tweede toevlucht te nemen. Nu wat zal men van het programma afschrabben? Het grieksch, om reden dat men engelsch en duitsch zal kunnen met er den tijd aan te besteden die als 't ware gansch nutteloos aan 't grieksch gewijd wordt. Wat de voordeelen betreft waarom men aan de grieksche taal soms houdt, de ontwikkeling des verstands en de kennis eener rijke letterkunde, spreker tracht te bewijzen dat men het eerste door het daarlaten van het grieksch niet zal verliezen; voor het tweede, welk nu volkomen nietig is kan men eene genoeg aanzienlijke winst bekomen met vertalingen te gebrui-

ken. Ten andere Engelands en Duitschlands litteraturen zijn zoo belangrijk voor ons als eene oude en wij hoeven de talen te leeren welke wij schier alle dagen moeten spreken en schrijven, in stede van ons onledig te houden met eene die wij nooit moeten bezigen.

Die grondgedachten van het werk des heeren Schelstraete met behendigheid vooruitgezet en in eene sierlijke taal ontwikkeld, verwekten luidruchtige toejuichingen. Het stelsel des sprekers werd met veel ernst en welsprekendheid bestreden door de heeren De Ceuleneer en Vanlangenhaeke; de heeren Van Bleyenberghe eu Poodts alsook de heer Voorzitter namen deel aan den redetwist over dit belangrijk vraagpunt.

Den 14 maart sprak J. Plancquaert ons met geestdrift in rijkgekleurde taal over den *waren geest der Vlaamsche Beweging.*

Flamingant zijn, zegt spreker, is echte vaderlander zijn, wijl men niets anders voor doel heeft dan recht en heil des vaderlands. Om dit edel doel te bereiken is de vlijt het eerste en het vruchtbaarste middel. Vlijt in het aanleeren, spreken en schrijven der moedertaal, vlijt in het bijwonen van alle Vlaamsche feesten, en voor ons in het bijwonen der zittingen des Genootschaps, vlijt vooral in het verspreiden der dagbladen. Voege men daarbij de volharding in den strijd, en te dien einde houde men gedurig het oog op de mannen die na de omwenteling

van 't jaar 30 de grondslagen legden der Vlaamsche Beweging. Eindelijk de eendracht is onontbeerlijk in het Vlaamsche kamp, waar reeds te lang twist en tweedracht heerschen. Vlaanderen spande de kroon onder de volken van Europa zoolang die tweespalt zijne macht niet kwam breken; maar men onthoude zich van alle geweld, van aanspanning met eene politieke partij, van hulpverzoek aan vreemde volkeren : dan zullen wij aan ons vaderland ware diensten bewijzen en de onheilen vermijden die het bedreigen.

De heeren J. De Cooman en A. Ceulemans waren plichtmatige besprekers.

Den 21 maart gaf de heer B. Van Bleyenberghe ons lezing van zijne door iedereen verwachte voordracht *over het Somnambulismus*. Hij scheen zich geene moeite in de opzoekingen gespaard te hebben, en zijne verhandeling was ten uiterste aantrekkelijk. Spreker onderhield ons 1° van die slaapwandelarij die zich natuurlijk bij den lijdende opdoet; 2° van den slaap die men bekomt door zekere uiterlijke middelen die men hypnotische middelen noemt of enkelijk hypnotismus; 3° van den magnetischen slaap. Dienaangaande onderzocht hij of het magnetismus wel bestaat, tot hoe ver men er geloof mag aan geven; of het als geneesmiddel kan gebruikt worden; of men diens uitwerksels niet overdrijft; of het mogelijk is op zekeren afstand

te magnetiseeren, en meer andere punten die hij reeds in eene vorige voordracht had aangeraakt.

De heer Van Bleyenberghe die zich sinds lang bij voorkeur met de studie van dit gewichtig vraagstuk heeft opgehouden, trachtte steeds de oorzaak der feiten die hij aanwees op te zoeken, en zijn gezegde met voorbeelden op te klaren. Ook was het met warme overtuiging dat hij zijne stellingen verdedigde tegen de ernstige aanvallen der heeren Van Winckel en Floren, plichtmatige besprekers.

Zietdaar, Mijne Heeren, een kort begrip der werkzaamheden van het afgeloopen schooljaar. Terwijl in onze letterkundige afdeeling stukken voorgedragen wierden van lichten aard en minder geschikt om aanleiding te geven tot redetwist, wierden in onze redekundige afdeeling de gewichtigste vraagstukken met ernst en talent behandeld. De geschiedenis, de letteren, het onderwijs, de staathuishoudkunde, het openbaar recht en het strafrecht, de natuurkundige wetenschappen hebben beurtelings hunne tolken gevonden. De Vlaamsche Zaak vooral is met wettigen voorkeur onderzocht en besproken geweest : 't is immers van 't grootste belang dat men kennis neme van het terrein waarop men geroepen is te strijden, dat men van de macht en den toestand zijner tegenstrevers bewust zij, dat men zijne eigene wapens leere hanteeren, kortom

dat men de wijze van aanranden en afweren belegge, wil men eens de zege behalen.

Er dient hier nog een woord gezegd te worden over onze boekenkas. Heden levert onze bibliotheek een schoonen keus van werken van alle slach; bijna alle vakken der wetenschap zijn er vertegenwoordigd, en dagelijks groeit het getal onzer boekwerken nog aan. De ondervinding leert dat het lezen van Vlaamsche boeken het beste middel is om zich met de taal innig te vertrouwen. Dit middel is op verre na niet verwaarloosd; maar ons dunkens, dienen de leden een aanhoudender en nuttiger gebruik te maken van dien kostbaren schat van Vlaamsche gewrochten die het Genootschap met zooveel zorg en moeite heeft bijeen verzameld.

Dees jaar zagen wij weeral met genoegen onze boekenkas verrijken door de milde giften van eenige onzer werkende leden; en, onze buitenleden, getrouw aan een ingeworteld en loffelijke gebruik, stuurden ons de vruchten van hunnen jongsten arbeid. Wij schrijven hier met dankbaarheid de opschriften der ontvangene werken neêr; wij ontvingen :

van P. Maes : Den eersten jaargang der *Vlaamsche Kunstbode;*

van E. Van Winckel : *Eerstelingen en Denderloover*, door luitenant Van de Weghe;

van E. De Backer : *Gedichten en Gezangen*, door Guido Gezelle;

van H. Schelstraete : *Daniel*, door P. J. Van Kerckhoven;
van M. T. J. Halbertsma : *Lexicon Frisicon*, door J. Halbertsma;
van M. Albijn Van den Abeele : *Het Hof-ter-Beken;*
van M. L. Jottrand : *De Nederduitsche gewrochten van den Nederlandschen Waal;*
van M. Brouwers Z. : *Het Lied der Klok;*
van M. E. Van Herendael : *Eenige woorden over de Vlaamsche Muziekschool van Antwerpen;*
van M. G. W. Vreede (Utrecht) : *Advies van den Zeeuwschen Rechtsgeleerden, later : Raadpensionaris Van de Spiegel;*
van M. P. J. Van Melckebeke : *De St-Lambrechts- of Schermers-gilde te Mechelen;*
verders ontvingen wij : *Het jaarboek van het Willemsfonds, het jaarboek van het Kersouwken, het Letterkundig jaarboekje voor* 1873, *de Handelingen van het XII^de^ Nederlandsch Taal- en Letterkundig Congres.*

Benevens het aanzienlijk getal werkende en bijwonende leden die het Genootschap dees jaar in zijnen schoot ontving, hebben wij nog eene verheugende aanwinst gedaan : de naam van Dr Schaepman heeft in de lijst der buitenleden plaats gevonden. Maar van eenen anderen kant heeft *Met Tijd en Vlijt* vele en smartelijke verliezen te beweenen; zelden heeft de dood ons treffender slagen toegebracht : drie werkende

leden, vier buitenleden en één onzer eereleden zijn ons ontvallen :

Hendrik Van Schoor, van Antwerpen, student in de natuurlijke wetenschappen ;

Hendrik Bronckaerts, van Leuven, student-ingenieur ;

Dr Jaegers, schoolopziener, te Heerlen ;

Dr Hoefnagels, geneesheer, te Antwerpen ;

J. Halbertsma, letterkundige, te Deventer ;

P. J. Van Meerbeek, geneesheer te Antwerpen, lid van het Genootschap sinds 1837 ; en eindelijk twee voorvechters der Vlaamsche Beweging : L. Gerrits, volksvertegenwoordiger, te Antwerpen, en L. J. Landeloos, volksvertegenwoordiger, te Leuven.

Zij hebben allen het hunne bijgebracht tot de ontvoogding en de veredeling van den Vlaamschen stam ; zij streden met moed voor de rechtsherstelling onder den Vlaamschen standaart ; zij zijn gevallen op het oogenblik dat de Vlaamsche Beweging den dageraad der victorie zag oprijzen. Dat Vlaamsch België hunner indachtig blijve !

Mijne Heeren, na die hulde aan de zalige gedachtenis van onze dierbare dooden, denk ik mijne taak volbracht. Ten slotte, wil ik hier nog eenige woorden neerschrijven uit de geleerde redevoering welke onze achtbare voorzitter ons in den loop des jaars toesprak, omdat zij de welsprekende wederlegging bevatten van eene

onnoozele aantijging die men ons meermaals heeft ten laste gelegd, en tevens ons de hooge strekking en het edele doel van het Genootschap voor oogen houden.

Hoe menigmaal hebben onwetenden of oningewijden, zelfs Vlamingen, ons niet toegeworpen dat alle onze pogingen slechts strekken om het land aan twee stukken te scheuren, en dat het meer vaderlandslievend zijn zou de verfransching in de hand te werken, om door gansch België de eenheid van taal te doen ontstaan!

« Vier eeuwen reeds, zegde hoogleeraar Willems, duurt in onze gewesten de oorlog tegen de volkstaal. Vier eeuwen reeds is van Staatswege het overwicht in de openbare zaken aan de Fransche taal toegekend. Vier eeuwen reeds zijn alle middelen beproefd om het Vlaamsch volk zijne taal, zijnen volksaard te ontrooven. Al die middelen waren vruchteloos. Het volk, ondanks allen dwang, is Vlaamsch gebleven als voorheen, en de geographische lijn, die over vier eeuwen de Vlaamschsprekende bevolking scheidde van de Waalsche is dezelfde lijn gebleven. Het Germaansche ras is taai, en door zijne taaiheid tart het alle vreemde overweldiging. Welk middel men dus ook in 't werk moge stellen, in Vlaanderen zal immer Vlaamsch de volkspraak zijn.

» Maar indien er aan den tegenwoordigen toestand geene spoedige verbetering wordt ge-

bracht, dan zal de muur, die nu reeds de volksklas afscheidt van de hoogere burgerklas, al hooger en hooger worden opgetrokken; dan zal de Vlaming, omdat hij getrouw blijft aan zijn verleden en aan zijne moedertaal, verstoken van alle hoogere beschaving, verstooten uit alle openbare ambten, afgezonderd van den hoogeren stand, die verleid door den ijdelen pronk eener vreemde taal, met minachting neerziet op de volkstaal en ze niet wil verstaan, dan zal de Vlaming, zeg ik, als een vreemde rondzwerven in zijn eigen land.

» Zulk jammerlijk tooneel, Mijne Heeren, wilt en zult ge niet dulden. Uw gevoel voor wat edel en recht is, uwe Vlaamsche volksliefde, uw christelijk plichtbesef wil en zal die schande voorkomen...

» Er blijft, om in onze onderneming te gelukken, éène zaak te doen : dat is den hoogeren stand, de hoogere burgerklas van de rechtveerdigheid der Vlaamsche Beweging te overtuigen : het is de hoogere burgerklas die het staatsbestuur in handen heeft : zij is het die de wetten maakt en afschaft. Wanneer dààr de vooringenomenheid tegen de ware belangen des Vlaamschen Volks zal zijn uitgeroeid, dan is de Vlaamsche Zaak gewonnen. Die taak, Mijne Heeren, dat is uwe taak. *Met Tijd en Vlijt* is eene oefenschool, waar gij uwe wapens komt scherpen om in de hoogere kringen der samenleving, tot dewelke

gij door uwe ambtsbezigheden, door uwe geestesontwikkeling, door uw vermogen geheel het Vlaamsche Land door, zijt geroepen, den goeden strijd te strijden, den strijd voor Taal en Volk, den strijd voor God en Vaderland. Er is getwist geweest of de goddeloosheid of het protestantismus het Vlaamsche Volk uit zijn verval moet opbeuren. Zoo diep, Gode zij dank! is ons Vlaamsche Volk nog niet gevallen! De gevoelens van deugd en eer kloppen niet zwakker in de borst des Vlamings dan in die onzer Waalsche landgenooten. Maar uw plicht is het te bewijzen aan die gewaande hervormers, dat de gekleefdheid aan het voorvaderlijk geloof hand in hand gaat met de liefde voor Volk en Moedertaal. Uw plicht is aan het Vlaamsche Volk de schoone woorden te herinneren van den grooten Ledeganck:

Blijf trouw aan uw verleden;
Blijf steeds uw Vlaamschen oorsprong waard;
Wees Vlaamsch van hart en Vlaamsch van aard,
Wees Vlaamsch in uwe spraak en Vlaamsch in uwe zeden.
Uw roem en uw geluk vindt ge op dien weg alleen,
Met al de heerlijkheid der dagen van voorheen!

« Godsdienst, Taal en Vaderland, dit was de kreet onzer voorouders; dit was de leuze der stichters van *Met Tijd en Vlijt*, dit zij de onze. »

SOCIÉTÉ MÉDICALE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

—

Commission directrice.

Président d'honneur, Mgr Namèche, recteur magnifique de l'Université.
Président, M. le professeur Van Kempen.
1r *Vice-Président*, M. le professeur Masoin.
2d *Vice-Président*, M. Janssens, étud. en méd.
Secrétaire, M. Pollart, étudiant.
Trésorier, M. Jacques, étudiant.
Membres, MM. France et G. Borginon.

Membres actifs.

MM. les professeurs Craninx, Michaux, L. J. Hubert, Lefebvre, Haan, Hairion, Hayoit, E. Hubert, Ledresseur, Noël, Debaisieux.

MM. les étudiants André, Antheunis, Bamps, Behets, Bertrand, Brasseur, Caudron, Cattin, Chevalier, Claus, Clerx, Coppe, Coppin, Courtoy, Couty, Cuisenaire, Cuylits, Dechamps, Delaunois, Denis, Despy, De Weck, Dubois, Dufrane, Dumont, Durand, Englebienne, Exterdael, Friart, Focquet, Gérard, Gaussin, Goubeau, Guyod, Ide, Hendrickx, Herman, Hermans, Hernandez, Houtave, Landa, Latinne, Leblus, Leroy, Lockem, Monnoyer, Meunier, Naets, Pardoen, Pletinckx, Pou-

part, Raulier, Scheurette, Schmitz, Servais, Soupart, Vandemaele, Vanden Weghe, Van Pée, Van Vyve.

Membres honoraires nouveaux.

MM.
Brasseur, à Schaerbeek.
Claus, à Alost.
Friart, aux Ecaussines d'Enghien.
Guyod, à Tirlemont.
Janssens, Florent, à Louvain.
Jacques, à Latour.
France, à Amonimes.
Leroy, à Binche.
Monnoyer, à Binche.
Scheurette, à Gouvy.
Schmitz, à Ixelles.
Van Pée, à Neeryssche.

—

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ MÉDICALE PENDANT L'ANNÉE 1872-1873, FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE, PAR LE SECRÉTAIRE M. ARTHUR POLLART.

—

Messieurs,

Jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'année académique qui vient de s'écouler, et parcourir rapidement, avec vous, la série des travaux qui ont fait l'objet de nos réunions, tel est l'objet du rapport que nous avons l'honneur de vous présenter.

Cette tâche, quelque ardue et quelque délicate qu'elle soit, ne manque pas cependant de charmes et d'attraits pour nous, d'abord parce qu'elle nous rappelle de beaux jours de notre vie d'étudiant, et ensuite parce qu'elle nous permet de remplir une obligation bien douce attachée aux fonctions de secrétaire, que vous avez bien voulu nous confier.

Nous sommes heureux de pouvoir, en commençant ce rapport, constater avec vous, que notre Société Médicale, toujours jeune et toujours florissante, n'a rien perdu de ce qu'elle était les années antérieures, et qu'elle continue à marcher dans cette voie de prospérité et de progrès, que lui ont tracée nos devanciers.

Semblable à ces grands arbres que la hache inexorable du bûcheron dépouille chaque automne de ses rameaux les plus solides et les plus vigoureux, notre Société se voit chaque année privée de ses membres les plus anciens et les plus dévoués, mais chaque année aussi lui ramène une génération plus nombreuse, animée d'une ardeur et d'un zèle tout nouveaux, et qui ne tarde pas à la dédommager de la perte de ses aînés.

Vous parlerons-nous, Messieurs, de nos séances, véritables réunions de famille dont tous les membres sont unis par les liens de l'amitié la plus sincère, de la concorde la plus parfaite? Les rappeler à votre mémoire c'est renouveler le plaisir que vous y avez rencontré. Nous n'essayerons pas non plus de vous décrire ces discussions toujours intéressantes et toujours amicales, de ces luttes inoffensives engagées et soutenues par les armes de la parole et de la science, dirigées par des maîtres habiles et éclairés, et dans lesquelles vainqueurs et vaincus partagent également les avantages de la victoire.

Nous ne pouvons donc, Messieurs, savoir assez de gratitude à notre Président d'honneur, au digne chef de notre Université, qui ne cesse de nous prodiguer des témoignages de sa plus bienveillante sollicitude; à nos maîtres de la Faculté de médecine, et particulièrement à nos

zélés Présidents, qui, par tous les moyens en leur pouvoir contribuent si largement à maintenir et à faire prospérer une institution aussi utile que la vôtre.

Merci aussi à vous, Messieurs, qui vous dévouant un peu pour l'intérêt de tous, venez nous faire part du fruit de vos labeurs et de vos recherches, et qui par là remplissez le but principal de notre société :

UNIR L'UTILE A L'AGRÉABLE.

Nous croirions avoir rempli incomplétement notre tâche, si nous omettions ici de consacrer quelques lignes à la mémoire d'une personne qui nous fut bien chère à tous, de M. le professeur Sovet. Il nous semble inutile de faire l'éloge de celui que nous avons tous connu et aimé; qu'il nous suffise de vous rappeler que M. Sovet fut un des membres fondateurs de la Société Médicale, à laquelle il porta toujours le plus vif attachement, et à ce seul titre il a droit à nos souvenirs reconnaissants.

Avant d'entreprendre la partie la plus importante de ce rapport, qu'il nous soit permis d'exprimer un regret : c'est celui de ne pouvoir ici reproduire vos travaux tels que vous les avez conçus, et de devoir les dépouiller des ornements qui en font tout le charme, pour vous les présenter sous la forme sèche et aride de canevas.

Pour procéder d'après l'ordre chronologique,

nous citerons d'abord le travail du secrétaire, sur *Le mercure en thérapeutique*.

Après avoir rappelé l'action physiologique du mercure et de ses composés sur les différents appareils de l'économie, ainsi que ses applications dans la syphilis, les maladies inflammatoires, cutanées et parasitaires, l'auteur émet les conclusions suivantes :

Le mercure dans la syphilis n'a d'effet, que sur cette forme de la maladie qui infecte tout l'organisme, et qui se manifeste primitivement par le chancre dur. Les préparations hydrargyriques constituent le véritable et peut-être le seul spécifique contre les accidents syphilitiques, à leurs différentes périodes; car il paraîtrait que l'iodure de potassium qu'on tend à faire prévaloir sur le mercure contre les manifestations tertiaires, n'a d'action vraiment efficace qu'après l'administration de celui-ci. L'iodure de potassium agirait ainsi en restituant à la circulation le métal tenu en dépôt dans les organes.

On s'est beaucoup plu à décrier et à calomnier le mercure, l'accusant de produire des accidents plus graves que ceux qu'il guérit. Ces accusations et ces reproches sont immérités et devraient s'appliquer plus justement à beaucoup d'autres substances très-actives usitées comme médicaments.

Nous croyons donc que le mercure administré

toujours à très-petites doses et surveillé dans ses effets, n'a jamais amené d'accidents sérieux et qu'il restera toujours une des conquêtes les plus précieuses de la médecine.

A la séance du 7 novembre, M. Hendrickx nous a donné lecture d'un travail intitulé : *Rapports du système nerveux avec les mouvements.*

Dans la première partie de son travail, l'auteur prouve que le mouvement est indépendant de l'action nerveuse. A cet effet, il nous montre certains végétaux, les globules du sang et de la lymphe, les spermatozoïdes, et un grand nombre d'animaux des derniers degrés de l'échelle zoologique, exécuter des mouvements quelquefois même très variés, sans que chez eux il existe la moindre apparence de système nerveux.

Du reste, ajoute M. Hendrickx, les expériences mémorables de Longet et de Cl. Bernard font voir que le mouvement musculaire lui-même n'est pas subordonné, dans sa génèse, à l'action nerveuse. Le système nerveux n'est donc qu'un appareil de perfectionnement. C'est lui qui règle les mouvements, les coordonne, les suspend et les complique afin de leur donner une direction déterminée et les utiliser dans un but fixé : l'exécution des actes volontaires et l'accomplissement des fonctions organiques.

Dans la seconde partie de son travail M. Hen-

drickx passe successivement en revue les différentes variétés de mouvements : mouvements brownien, sarcodique, ciliaire, musculaire, et s'appesantit longuement sur ce dernier. L'innervation intervient dans ce mouvement pour provoquer la contractilité, pour donner à la masse musculaire la sensibilité douleureuse, pour lui communiquer un sens particulier, le sens musculaire, et enfin pour préciser et harmoniser les mouvements par une propriété spéciale : la tonicité.

L'auteur termine son travail en avouant qu'il est loin d'avoir épuisé la vaste question qu'il a entrepris de traiter. Des volumes ont été écrits sur ce sujet, et il faudrait un volume pour les résumer.

De l'action de l'eau comme agent antiphlogistique, tel est le titre d'un travail présenté par M. Jacques, à la réunion du 21 novembre.

Après un court aperçu historique, M. Jacques rappelle les propriétés physiologiques et thérapeutiques de l'eau froide et son mode d'application. Loin de suivre les errements des praticiens allemands, qui font de l'eau froide une vraie panacée, M. Jacques restreint les indications positives et rationnelles, à certaines inflammations chirurgicales débutantes. Quant aux maladies inflammatoires qui sont du domaine de la médecine, il adopte les prudentes réserves de l'enseignement classique.

A notre séance du 5 décembre, M. Monnoyer nous a donné communication d'un travail sur *La nature de quelques symptômes.*

Nous regrettons de ne pouvoir vous rappeler avec un peu plus de détails ce travail, l'auteur ne nous en ayant pas remis la copie.

Le 19 décembre, M. G. Borginon a développé une thèse ainsi conçue : *C'est aux dépens du sang fourni, non-seulement par l'artère hépatique, mais encore et surtout par la veine-porte que se sécrète la bile.*

A l'appui de son opinion M. Borginon invoque le mélange intime du sang de la veine-porte et de l'artère hépatique dans un réseau vasculaire commun, et conteste la valeur des expériences faites dans le but d'exclure l'une ou l'autre des vaisseaux.

Pour prouver que la veine-porte contribue plus largement à la sécrétion biliaire que l'artère hépatique, l'auteur rapporte en sa faveur : le volume cinq fois plus considérable de la veine, la composition du sang de ce vaisseau et l'analogie qui existe entre l'artère hépatique et la veine-porte, d'une part, l'artère bronchique et l'artère pulmonaire, d'autre part.

A la séance du 16 janvier, M. Antheunis nous a fait part d'un travail *Sur la menstruation.*

Dans ce travail M. Antheunis nous indique les phénomènes qui accompagnent le développement de cette fonction et les hypothèses qui

ont été successivement émises pour expliquer son apparition.

La séance du 30 janvier a été remplie par la lecture d'un travail de M. Claus, sur *Les affections cancéreuses.*

M. Claus nous donne d'abord l'histoire, la texture et les symptômes des différentes formes sous lesquelles peuvent se présenter ces terribles affections. L'auteur pose alors comme sujet de discussion cette question si controversée : Le cancer est-il primitivement une maladie locale, ou bien la tumeur, à son début, n'est-elle que la manifestation d'une maladie générale? M. Claus, adoptant, sans réserve, les idées de Lebert, n'hésite pas à admettre la seconde hypothèse. Pour appuyer son opinion, il invoque l'influence de l'hérédité et la récidive nécessaire de la tumeur cancéreuse alors même qu'elle a été complétement enlevée. Or pour nous, nous croyons avec Velpeau que le cancer est primitivement une affection toute locale, et que ce n'est que plus tard que le mal se généralise. S'il n'en était pas ainsi, pourquoi le cancer débuterait-il toujours par une seule tumeur, à peine appréciable? Comment expliquerait-on que le cancer, dans la grande majorité des cas, ne se développe que dans un âge avancé et dans les organes les plus exposés à toute espèce d'excitations? Au reste, l'influence de l'hérédité a été beaucoup exagérée, et de l'avis des praticiens les plus distingués,

parmi lesquels nous citerons notre professeur M. Michaux, le cancer est un mal curable, surtout s'il est enlevé à son début, c'est-à-dire avant qu'il n'ait infecté l'organisme.

A la séance du 13 février, M. Cuylits nous a entretenu d'un intéressant sujet sous le titre : *Étude sur les propriétés physiologiques et thérapeutiques du chloral*. En voici le résumé :

Découvert par Liebig, en 1832, le chloral fut introduit dans la médecine en 1859, par Liebreich, et depuis lors, il n'a cessé d'être administré avec un véritable engouement.

Sous l'influence des carbonates alcalins du sang, le chloral se dédouble en formiate et en chloroforme. Son action se rapproche donc beaucoup de celle de ce dernier, mais elle en diffère parce qu'elle est plus lente, moins brusque et moins passagère.

L'hydrate de chloral a été employé avec succès comme hypnotique, comme anesthésique, et enfin comme antispasmodique. Sans avoir les inconvénients des agents ordinaires de ces différentes médications, le chloral en a tous les avantages, et de ce chef leur est à tous supérieur. M. Cuylits conclut, en terminant, que ce médicament nouveau, à l'encontre de beaucoup d'autres, n'a point à redouter les destinées que l'avenir lui réserve, elles ne peuvent être que glorieuses.

Dans notre réunion du 27 février, M. Coppin nous a donné lecture d'un travail sur *L'impuissance et la stérilité.*

Le 13 mars, M. Dumont nous a communiqué une observation au sujet d'*Un cas curieux au point de vue de la vie végétative.*

Il s'agit d'une jeune fille âgée de 27 ans, qui, à la suite d'une fièvre typhoïde qu'elle contracta en 1870, conserva une telle irritabilité des premières voies, qu'il lui devint impossible de supporter aucune espèce d'aliments, ni solides ni liquides, ceux-ci étant rejetés immédiatement après leur ingestion. Depuis plus de trois ans que cet état pénible se maintient, en dépit des médications les plus variées et surtout des quantités considérables de chlorhydrate de morphine qui lui sont administrées en injections hypodermiques, sa position ne s'est que peu modifiée. La malade s'affaiblit tous les jours, mais peut encore se promener dans l'intérieur de la maison et vaquer à ses occupations habituelles.

M. Dumont, qui a vu la jeune personne, nous assure que le fait qu'il nous communique est authentique et qu'il ne peut recéler aucune supercherie. L'auteur du travail se demande alors si la physiologie peut lui donner une interprétation satisfaisante de cet étrange phénomène. Or il trouve que les conditions de fortune de la personne, sa vie sédentaire, le peu d'aliment qu'elle pourrait retenir, l'opium qui lui est administré chaque jour, et particulièrement le ralentissement vraiment considérable de toutes les fonctions organiques de nature à occasionner

des pertes pour l'économie peuvent, jusqu'à un certain point, expliquer le fait observé.

Dans la séance du 29 mars M. Latinne a développé une thèse conçue en ces termes : *De toutes les hypothèses avancées pour l'interprétation des phénomènes biologiques, celle des forces vitales est la seule qui soit compatible avec l'état actuel de la science.*

Après avoir jeté un coup d'œil sur les diverses opinions émises en médecine, pour expliquer les actes vitaux, M. Latinne expose les phases successives du dynamisme organique ou théorie des forces vitales qu'il résume par cette définition de la vie : Pour les dynamistes la vie est cette force qu'ont les corps organisés, en tant qu'ils se trouvent dans des conditions de structure et de milieu convenables, de s'assimiler les matériaux nécessaires à la réparation des pertes qu'ils font à chaque instant (nutritivité); d'éliminer les produits altérés, inutiles ou nuisibles (sécrétivité); de pouvoir être impressionnés (impressionnabilité); enfin de se reproduire, c'est à dire de transmettre à des produits émanés d'eux l'organisation et partant les propriétés dont eux-mêmes sont doués (reproductivité).

Avant de formuler sa proposition, l'auteur sépare nettement l'homme des animaux. Chez l'homme il y a plus que l'organisation physique, plus que la vie; les phénomènes métaphysiques qu'il présente ne sont en aucune façon justi-

ciables des réactions d'une matière inerte et divisible, et nécessitent le concours d'une force métaphysique immatérielle, de l'âme.

Voici les deux principales considérations sur lesquelles M. Latinne appuie sa proposition :

1° Chez l'animal aucun acte ne réclame l'intervention d'un principe essentiellement un, et tous sont justiciables des réactions matérielles. Ils sont un, par organisation et non par essence.

2° Il n'y a pas de différence essentielle entre les animaux supérieurs et inférieurs ; tout au plus y a-t-il une différence qualitative entre leurs facultés. Or la divisibilité de certains animaux, tels que les lombrics, les polypes, etc., est incompatible avec l'unité.

Les phénomènes biologiques ne peuvent donc pas être le résultat de l'action d'un principe un, inhérent, sur la matière qu'il organiserait et dirigerait ; et nous croyons que la vie est le résultat de l'organisation, organisation spéciale pour chaque espèce vivante, et communiquée à la matière par une force en dehors d'elle-même, la puissance créatrice de Dieu.

A la séance du 15 mai, M. Lockem nous a donné lecture d'un travail sur *Les globules du sang*.

M. Lockem trace d'abord l'historique de la découverte des globules du sang, et rappelle les caractères que les micrographes attribuent aux hématies et aux leucocytes. Cherchant d'après

ces caractères à apprécier la nature des éléments figurés du sang, l'auteur pense que ces corpuscules sont des cellules, c'est-à-dire des organismes élémentaires, où s'accomplissent des phénomènes vitaux. Pour confirmer cette manière de voir, il étudie la formation des globules du sang pur dans le développement embryonnaire et la vie extra-utérine, s'efforçant de démontrer que les globules du sang ne sont que des cellules modifiées : cellules embryonnaires transformées en globules primordiaux, cellules lymphatiques introduites dans le torrent circulatoire, devenant globules rouges en traversant les organes hématopoiëtiques : la rate et le foie.

C'est M. Janssens qui, à la séance du 29 mai, a clôturé la série des travaux par une thèse intitulée *L'opium dans la pratique obstétricale.*

Nous regrettons de ne pouvoir vous entretenir de ce sujet intéressant, le travail n'étant pas arrivé jusqu'à nous.

Voilà, Messieurs, quels ont été nos travaux pendant l'année qui vient de s'écouler. Comme vous pouvez le voir, toutes les branches qui composent la médecine ont été successivement mises à contribution, pour nous fournir des sujets d'études et de discussions. Un tel succès doit être pour nous tous le plus doux encouragement et le plus sûr garant de la prospérité toujours croissante de notre Société.

Avant de terminer, nous nous permettons de

faire un appel au zèle de chacun de vous. Des vides nombreux ont éclairci nos rangs, mais nous osons espérer que, grâce à vous, ces vides ne tarderont pas à être comblés. Faites donc tous du prosélytisme; engagez vos amis de la Faculté de médecine à devenir des nôtres; montrez-leur les agréments et les avantages nombreux de notre Société Médicale, et ainsi nous ne pourrons manquer de poursuivre avec honneur une œuvre si bien commencée par nos devanciers.

Pour nous, Messieurs, continuons, comme par le passé, à montrer le plus grand dévouement et le plus vif attachement à notre Société; ne cessons jamais de donner l'exemple de cette union cordiale, qui doit exister entre condisciples et amis, et restons toujours fidèles à cette devise de notre chère patrie, qui est aussi celle de notre Société Médicale :

L'UNION FAIT LA FORCE.

—

SOCIÉTÉ DE SAINT VINCENT DE PAUL.

Président d'honneur, Mgr A. J. Namèche, recteur magnifique de l'Université.

CONSEIL PARTICULIER DE LOUVAIN.

Président, F. Lefebvre, prof. à la Faculté de médecine.
Vice-Président, Em. De Becker, avocat-avoué, Conseiller provincial.
Secrétaire, Ch. Baguet, docteur en droit, receveur des Facultés de l'Université.
Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine.
Membres, les présidents et vice-présidents des Conférences.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE NOTRE-DAME.

Président, Ed. Martens, prof. à la Faculté des sciences.
Vice-Président, L. Antheunis, étud. en médecine.
Secrétaire, F. Gérard, étud. en médecine.
Trésorier, E. Dufrane, étud. en médecine.
Gardien du vestiaire, E. Van Winckel, étud. en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JACQUES.

Président, F. Lefebvre, prof. à la Faculté de médecine.

Vice-Président, A. Van den Weghe, étud. en médecine.

Secrétaire, R. Collaert, étud. en droit.

Trésorier, P. Lefebvre, étud. en droit.

Gardien du vestiaire, H. Demaret, étud en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINTE-GERTRUDE.

Président, A. Devivier, prof. aux écoles spéciales.

Vice-Président, A. Van Vyve, étud. en méd.

Secrétaire, E. Hubert, étud. aux écoles spéciales.

Trésorier, F. Vanmaldeghem, étud. aux écoles spéciales.

Gardien du vestiaire, A. Gasthuys, étud. aux écoles spéciales.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-MICHEL.

Président, E. Poullet, prof. à la Faculté de philosophie.

Vice-Président, L. Criquillon, étud. aux écoles spéciales.

Secrétaire, N. Beyaert, étud. en droit.

Trésorier, F. Schollaert, étud. en droit.

Gardien du vestiaire, A. de Ceuleneer, étud. en droit.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-PIERRE.

Président, E. De Becker, avocat-avoué, Conseiller provincial.

Vice-Président, Ch. Delcour, ministre de l'intérieur.
Secrétaire, Ch. Baguet, docteur en droit.
Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine.
Gardien du vestiaire, J. B. Boine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JOSEPH.
(COLLÉGE DE LA SAINTE-TRINITÉ.)

Directeur, M. le Supérieur du Collége.
Président, F. Despret, étudiant.
Vice-Président, E. Cammerman, étudiant.
Secrétaire, E. Van Arenbergh, étudiant.
Trésorier, H. Dutordoir, étudiant.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE DU PATRONAGE
DES JEUNES-OUVRIERS.

Président, Jos. de l'Escaille, ingénieur.
Vice-Président, A. Maes, rentier.
Aumônier-Secrétaire, P. Bessems.
Aumônier-Trésorier, L. Struyf, vicaire de Saint Michel.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT LAMBERT.
(HÉVERLÉ LEZ-LOUVAIN.)

Protecteurs, LL. AA. SS. le duc et la duchesse d'Arenberg.
Président, chevalier X. van Elewyck, docteur en sciences politiques et administratives, à Louvain.
Vice-Président, G. Stroobants, fermier, à Héverlé.

Secrétaire, G. Tombeur, conseiller communal, à Héverlé.

Trésorier, A. Ruelens, curé, à Héverlé.

Gardien du vestiaire, C. Vander Borght, fermier, à Héverlé.

—

RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DU CONSEIL SUR LES TRAVAUX DES CONFÉRENCES PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1872-1873.

—

MONSEIGNEUR,

MESSIEURS,

La charité catholique a de jour en jour une mission plus grande à remplir dans le monde, parce que de jour en jour on y voit s'affaiblir et disparaître davantage l'esprit de sacrifice chez le riche, l'esprit de résignation chez le pauvre.

Beaucoup de riches, dans un honteux égoïsme, ne cherchent plus qu'à accroître leur fortune, à mener une vie de jouissances et de plaisirs; et quand, sur leur chemin, il leur arrive de rencontrer la misère, ils en détournent la vue comme d'un spectacle pénible à leur délicatesse. Le pauvre, sans pain et sans travail, se demande pourquoi lui, qui cache peut-être sous ses haillons, plus d'honnêteté et plus de vertu que le riche, pourquoi lui n'a reçu en partage ici-bas que la douleur et n'a point sa place marquée au banquet de la vie. Dans son cœur aigri et ulcéré, les apôtres de l'erreur ont alors beau jeu pour allumer la haine et susciter les plus sinistres convoitises. Et ainsi la société se divise

10.

insensiblement en deux camps : le camp de ceux qui ont trop et qui veulent avoir plus encore; le camp de ceux qui n'ont pas assez ou qui n'ont rien et qui menacent de prendre si on ne leur donne pas.

Entre ces deux camps prêts à se rencontrer dans une lutte fratricide, la Charité se précipite, le rameau d'olivier à la main. Elle s'approche du riche pour réveiller dans son cœur la pitié endormie, pour lui rappeler que Dieu, en lui prodiguant les biens de ce monde, lui a imposé l'indéclinable devoir d'être le bienfaiteur du pauvre, pour lui dire enfin que s'il se sent dévoré par la soif du bonheur, il n'est pas ici-bas de bonheur comparable à celui de faire des heureux. Au pauvre elle tend une main secourable et amie; elle lui parle de résignation et de patience; elle lui inspire une confiance sans bornes en la providence de Celui qui nourrit les oiseaux du ciel et habille le lis des champs; elle lui enseigne qu'il n'est point de condition plus honorable et plus méritoire que la sienne : puisque ce fut sur la terre celle du Dieu fait homme lui-même.

Voilà la touchante mission de la charité catholique, et, disons-le bien haut, elle seule est apte à la remplir. C'est en vain que les ennemis du Christ cherchent à la remplacer. Leur philanthropie n'accomplira jamais les mêmes merveilles. Sans doute, comme la Charité, elle apai-

sera les souffrances du corps, et fera taire le cri de la faim et du froid. Elle portera au pauvre la même aumône peut-être. Mais son or, comme disait Ozanam (1), sera toujours froid, parce qu'il ne sera pas accompagné de l'aumône des lèvres et du cœur. Mais ses secours seront toujours insuffisants, parce qu'elle n'y joindra pas une parole d'ami, un bon conseil, un affectueux serrement de main, qui aillent au cœur; mais jamais enfin elle n'éprouvera pour le pauvre ni le même respect, ni le même amour.

C'est à l'exercice de cette charité, c'est à la réalisation de sa noble fin que se dévouent, sous des formes diverses, mais animées d'un même esprit et d'un même zèle, les œuvres dont j'aurai l'honneur de vous exposer la situation, en vous mettant sous les yeux, sans orgueil et sans détours, leurs progrès ou leurs défaillances, en vous révélant leurs besoins et leurs aspirations, convaincu que mes faibles paroles trouveront de l'écho dans vos cœurs, et vous détermineront à nous prêter plus que jamais l'appui de votre sympathique concours.

MESSIEURS,

Malgré le chaleureux appel fait l'année dernière à votre générosité, la situation financière de notre Société de saint Vincent de Paul ne

(1) Ozanam. Mélanges. I.

s'est pas beaucoup améliorée (1). Sans doute nous sommes parvenus à combler pour un tiers notre déficit; il est tombé de 1400 fr. à 950 environ. Mais ce résultat n'a été obtenu, qu'au moyen de certaines épargnes réalisées aux dépens de nos familles pauvres, car, tandis que leur nombre s'élevait de 240 à 255, elles ont vu diminuer nos distributions de pains, de vêtements, de paille. Ce n'est pas sans douleur et sans appréhension pour l'avenir que nous voyons l'abaissement continu du niveau de toutes nos ressources normales et ordinaires. Le produit des quêtes, tant dans la Conférence de messieurs les bourgeois que dans les Conférences de messieurs les étudiants, va en diminuant depuis plusieurs an-

(1) Tableau des recettes et des dépenses :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Quêtes ordinaires : fr.	1,478 74	Déficit de l'année précédente : fr.	1,390 10
Quêtes extraordinaires :	194 95	Pain (4436) :	3,471 06
Sermon de charité :	1,026 61	Vêtements :	1,138 00
Souscriptions :	1,455 00	Paille :	143 00
Dons particuliers :	695 50	Coke :	292 70
Fêtes musicales :	1,035 50	Poêles :	122 00
Total : fr.	5,886 30	Dépenses diverses :	260 95
		Total : fr.	6,817 81

BILAN.

Total des dépenses : fr.	6,817 81
Total des recettes :	5,886 30
Déficit : fr.	931 51

nées. Les dons particuliers qui en 1871 avaient atteint le beau chiffre de 2230 fr., pour descendre, brusquement, en 1872 à 800 fr., ont baissé encore d'une centaine de francs en 1873. La Conférence saint Pierre a perdu 12 souscripteurs; les Conférences des étudiants en ont perdu 7. Tout nous aurait manqué à la fois, et aujourd'hui nous nous trouverions avec un déficit plus considérable que jamais, si le produit du sermon et des concerts de charité, dépassant toutes nos espérances, n'était venu rétablir quelque peu nos ressources délabrées. L'éloquence du père Didon a communiqué un élan magnifique de charité à l'auditoire d'élite que sa renommée avait attiré autour de sa parole. Quant aux fêtes musicales, couronnées du plus brillant succès, nous nous faisons un devoir de témoigner aujourd'hui publiquement notre profonde gratitude à ceux qui en voulurent bien être les organisateurs et les artistes. Vous du moins, Messieurs, vous avez répondu à notre appel; vous êtes venus en aide à notre détresse, et les applaudissements, qui ont rendu hommage à vos talents incontestés, nous ont valu pour nos pauvres les plus abondantes aumônes. Merci, en leur nom. Pour nous, nous conserverons de votre bienveillant appui un reconnaissant souvenir, et nous avons l'assurance qu'il nous aura suffi de vous exposer aujourd'hui nos besoins nouveaux pour vous inspirer la généreuse réso-

lution de servir de rechef avec le même dévouement la cause des déshérités du siècle.

Maintenant, Messieurs, que je vous ai signalé le mal dont nous souffrons, me sera-t-il permis de vous indiquer le remède? Ce remède est tout trouvé. A nous enfants de saint Vincent de Paul de donner avant tout l'exemple de la générosité, de ranimer en nous l'esprit de sacrifice, et de mesurer davantage aux nécessités de nos pauvres l'aumône que nous versons dans nos quêtes. A nous de faire déborder la charité de nos cœurs dans les cœurs des autres, de nous rappeler au souvenir de nos bienfaiteurs qui nous oublient, et surtout, pour remplacer ceux que la mort vient coup sur coup nous ravir; de nous faire les avocats de l'indigence, au sein de nos familles, auprès de nos connaissances, de nos amis. Ne craignons pas de les entretenir de la misère à laquelle peut-être ils ne songent pas, ou qu'ils ne connaissent pas assez. Nous qui en sommes si souvent les témoins émus, introduisons-les par la pensée dans les quartiers déshérités de nos pauvres, dans leurs mansardes froides et obscures; montrons leur ce que souffrent leurs frères; parlons leur de nos pères de famille sans travail, de nos mères sans pain pour leurs enfants, de nos orphelins, de nos vieillards, de nos infirmes. La charité nous prêtera d'éloquents accents. Dieu bénira nos chaleureux plaidoyers, et fera triompher notre

cause. Les dons particuliers afflueront plus abondants, les souscriptions deviendront plus nombreuses que jamais pour récompenser nos efforts et faire la joie de nos pauvres.

L'affection que se portent mutuellement en Jésus-Christ tous les enfants de saint Vincent de Paul, ainsi qu'un sentiment profond de gratitude, nous obligent d'accorder un souvenir à la mémoire de ceux qui pendant leur vie nous aidèrent de leur aumône ou de leur zèle, et qui sont allés recevoir de la main de Dieu la récompense de leur charité. Parmi nos membres souscripteurs nous avons à déplorer principalement la perte de monsieur Sovet, professeur à la faculté de médecine. Étudiant, monsieur Sovet fut membre actif de nos Conférences, et lorsque plus tard l'éclat de son jeune talent l'appela à une des chaires les plus importantes de notre Université, il n'oublia pas notre œuvre; ne pouvant plus lui consacrer son temps, il la soutint de ses largesses jusqu'à ce que après une longue et pénible maladie, supportée avec une admirable résignation, alors que « la vie lui promettait les distinctions et les honneurs dus aux représentants de la vraie science, Dieu, déjouant les projets humains, le conduisit par la souffrance à la gloire supérieure qu'il réserve à ses saints » (1). La Conférence saint Pierre a été cruellement éprouvée

(1) Discours de M. le professeur Noël sur la tombe de M. Sovet.

par la mort de deux de ses membres actifs, monsieur Théophile Crombecq enlevé tout jeune à l'apostolat de la charité, et monsieur Alfred Smets qui, membre actif d'abord des Conférences de messieurs les étudiants, avait passé ensuite en la même qualité dans la Conférence de messieurs les bourgeois. Ce fut là surtout qu'il fit preuve d'un dévouement infatigable à notre œuvre, et lui rendit les services les plus signalés. Après y avoir pendant de longues années fait l'édification de tous ses confrères, au milieu de ses nombreuses occupations, ses forces vinrent malheureusement à le trahir. Réduit à l'impossibilité de nous prêter son concours actif, il tint à rester membre honoraire de notre Société, et donna ainsi, jusqu'à sa mort, une preuve touchante de son inaltérable attachement à la cause du pauvre. La Conférence saint Pierre a eu encore la douleur de voir partir un de ses membres actifs les plus méritants, monsieur l'abbé Brosens, vicaire à la paroisse de Notre-Dame aux Dominicains, et récemment appelé à d'autres fonctions. Malgré son éloignement, ses confrères garderont toujours de sa coopération si zélée un affectueux souvenir. Les Conférences de messieurs les étudiants ont perdu trois de leurs membres actifs : messieurs Van Schoor et Bronckaerts, de la Conférence sainte Gertrude, et monsieur Durand, de la Conférence saint Michel. Ils avaient choisi la charité pour gardienne de leur foi et de leur

vertu, pour compagne aimée de leur jeunesse. Elle, à son tour, aura fait leur consolation à leur heure dernière, et, en échange des douleurs et des périls de ce monde, elle leur aura procuré la joie et la sécurité du ciel. Sans doute ces pertes si nombreuses et si sensibles seraient de nature à nous attrister, si nous ne savions pas que la mort n'aura pas brisé notre commune affection, et qu'en retour des prières de leurs confrères et de leurs protégés, nos chers défunts obtiendront pour notre œuvre les plus abondantes et les plus fécondes bénédictions de Dieu.

Toutes les œuvres, agrégées à notre Société de saint Vincent de Paul, sont en pleine voie de progrès. La Conférence saint Joseph (1), du Col-

(1) Voici le Tableau des recettes et des dépenses de la Conférence saint Joseph :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Reliquat de l'annee précédente : fr.	223 93	Distribution mensuelle de pain : fr.	360 00
Quêtes ordinaires :	40 00	Aumônes particulières :	20 00
Quêtes extraordinaires :	47 63	Promenades à la campagne, St-Nicolas, première communion :	180 00
Rétribution des membres honoraires :	27 50	Distribution des prix :	550 00
Don particulier :	40 00	Vestiaire :	755 60
Concert de charité :	599 00		
Jeux, amendes, vestiaire :	1042 34		
Total : fr.	2020 40	Total : fr.	1865 60

BILAN.

Total des recettes : fr.	2020 40
Total des dépenses :	1865 60
En caisse : fr.	154 80

lége de la Sainte Trinité, tout en clôturant ses comptes par un encaisse de plus de 150 fr., a vu cependant diminuer ses ressources, et a dû proportionnellement restreindre ses dépenses, non pas, nous en sommes persuadés, que le zèle de ses membres se soit refroidi, mais parce que le bienveillant et fructueux concours de la Société des Ouvriers Liégeois a fait malheureusement défaut cette année-ci à nos jeunes confrères. Ils ont courageusement fait face à ce petit contre-temps, en organisant avec l'aide de leurs compagnons musiciens et de quelques amateurs de la ville un concert qui a pleinement réussi. La Conférence a pris sous son patronage à l'école des Frères de Charité, le beau chiffre de cent enfants pauvres. Rien n'a été oublié, ni les leçons données chaque semaine par les membres actifs à leurs patronnés, ni les distributions de pains et de vêtements pour récompenser la bonne conduite et les progrès des élèves, ni les régals qui à la Saint Nicolas et au nouvel an font luire dans le cœur de l'enfant pauvre quelques rayons de cette joie innocente, dont ces jours sont si prodigues pour l'enfant riche. Elle n'a pas été oubliée surtout la touchante coutume, renouvelée des premiers âges de la foi, quand l'agape réunissait dans un même amour le patricien, l'homme de la plèbe et l'esclave, et arrachait aux adversaires des chrétiens ce cri d'admiration : « Voyez combien ils s'aiment. » Comme

chaque année, au jour où pour la première fois ils avaient pris part au banquet céleste, les patronnés sont venus le midi s'asseoir à une table somptueuse, dont nos confrères se font généreusement les hôtes et les serviteurs, afin que pour leurs chers protégés le jour de la première communion soit pleinement le plus beau jour de la vie. Heureux sont-ils, messieurs, ces jeunes gens qui, à l'ombre d'une maison d'éducation chrétienne, et sous la sage direction de leurs maîtres, font ainsi de bonne heure le noble et salutaire apprentissage de la charité. L'amour du pauvre qu'ils y puiseront ne les abandonnera pas, quand ils franchiront le seuil du collége pour lancer à leur tour leur frêle esquif sur l'océan du monde. La charité sera le pilote qui guidera leur barque au milieu des récifs, la sauvera au sein des tempêtes et la fera aborder aux rivages du ciel.

L'état de prospérité, que le rapport constatait l'année dernière, avec une légitime satisfaction, pour la Conférence saint Lambert (1), s'est non

(1) Tableau des recettes et des dépenses de la Conférence saint Lambert :

RECETTES.			DÉPENSES.		
Reliquat :	fr.	161 35	Combustible :	fr	530 00
Souscriptions :		305 00	Vêtements :		45 00
Don particulier :		300 00	Pains :		10 00
			Literies :		32 00
Total :	fr.	766 35	Secours extraordinaires :		90 00
			Frais divers :		15 00
			Total :	fr.	722 00

seulement maintenu, mais encore augmenté. La Conférence a accueilli avec bonheur un nouvel élément de force et de progrès dans la personne d'un confrère étranger arrivé de lointains pays pour lui apporter d'excellentes traditions et surtout l'exemple d'un zèle qui édifie tous ses membres et stimule leur ardeur. Des recettes plus abondantes ont permis de subvenir dans une mesure plus large aux besoins des familles patronnées. Nos confrères ont exercé leur charitable apostolat, encouragés par la constante sympathie de l'autorité civile et puissamment secondés par les dignes religieuses de l'hospice. Mais ce que leur reconnaissance n'oubliera jamais, c'est la continuelle protection, dont la Sérénissime maison d'Arenberg daigne honorer leur œuvre. Qui ne la connaît, cette noble maison, chez qui le prestige de la fortune et la gloire d'un nom illustre ne servent qu'à rehausser l'éclat des plus touchantes vertus? Qui ne se joindrait à nous pour rendre hommage à son inépuisable générosité à laquelle il n'est jamais fait appel en vain, quand il s'agit de soulager la misère, de fonder une œuvre catholique, ou d'arracher un monument des âges chrétiens à quelque moderne vandalisme!

BILAN.

Total des recettes :	fr.	766 35
Total des dépenses :		722 00
En caisse :	fr.	44 35

La Société de saint Charles Borromée continue de réaliser toutes nos espérances. Les cotisations, dont le recouvrement a été suspendu depuis trois ans à cause de l'état prospère de la caisse, vont sous peu être recueillies de nouveau. L'œuvre des bouillons est sur le point de recevoir un complément d'organisation, dont l'expérience a montré les incontestables avantages. Des rapports plus intimes et plus suivis noués avec le clergé de différentes paroisses permettront de fournir à un plus grand nombre de malades indigents un prompt et utile secours. Surtout l'œuvre des messes ne cesse de veiller avec un soin pieux à ce que l'âme du pauvre, sortie de ce monde ne demeure pas abondonnée, mais voie le sang de Jésus-Christ laver ses souillures et hâter pour elle le repos et les joies du ciel. Telle est bien la charité catholique! A l'enfant qui naît dans quelque obscur séjour de la misère, elle procure des langes et un berceau. Elle se fait la compagne fidèle de toute sa vie, pour chercher un soulagement à ses souffrances, une consolation à ses peines; pour semer sur son chemin quelques fleurs, qui lui en fassent parfois oublier les rudes épines. Et quand enfin sonne pour le pauvre l'heure bénie de la délivrance, la charité trouve encore un cercueil pour recevoir ses restes mortels, une croix pour abriter sa tombe, et une prière pour venir en aide à son âme oubliée!

Enfin, messieurs, la plus méritoire peut-être et la plus actuelle de nos œuvres agrégées, est aussi la plus florissante. Le patronage des ouvriers (1) a vu ses recettes doublées. Le déficit de plus de 600 fr., inscrit à son bilan l'année dernière, se trouve aujourd'hui remplacé par un encaisse magnifique. Quinze membres actifs s'y consacrent avec un dévouement au-dessus de tout éloge à la moralisation de près de 300 ouvriers. Chaque dimanche, à la suite d'une instruction religieuse, donnée par les aumôniers, nos confrères, se mêlant à leurs patronnés, s'ingénient à leur procurer un délassement honnête. En été, ce sont les promenades; en hiver, les jeux et les récréations de toute nature. Mille moyens viennent stimuler et récompenser l'assiduité aux réunions et l'esprit d'épargne. Une caisse de secours permet à l'ouvrier malade d'attendre, sans inquiétude pour lui et sa famille, le retour de ses forces et la reprise de son travail. Au moyen d'une minime cotisation hebdomadaire, les patronnés font annuellement un petit voyage de plaisir. Leur récente excursiou à Lierre a été l'occasion d'une fraternisation tou-

(1) Tableau des recettes et des dépenses de l'œuvre du *Patronage des Ouvriers :*

Total des recettes :	fr.	2565 37
Total des dépenses :		2298 88
En caisse :	fr.	266 49

chante. Prévenue de leur visite, la Société de saint François Xavier, musique et drapeau en tête, les a reçus à bras ouverts à la station, pour les conduire à son local, où elle avait organisé en leur honneur une splendide fête musicale et dramatique. C'est à regret que le soir, les ouvriers de Louvain ont dit adieu à leurs amis de Lierre, en les remerciant avec effusion de leur fraternel accueil. Enfin, car il me faut passer sous silence bien des détails intéressants, trois fois dans le courant de l'année, en dehors des grandes fêtes, une communion générale réunit tous les patronnés à la table sainte. Ah! dans nos temps malheureux, où les doctrines mauvaises, la corruption des mœurs, le mépris de la loi divine, l'esprit d'insubordination et de révolte font dans la classe ouvrière de si effroyables et de si sinistres ravages, comment ne pas reconnaître l'opportunité et le mérite de cette œuvre? Comment lui refuser notre sympathie et notre concours, quand nous la voyons éclairer l'ouvrier sur ses devoirs et ses véritables intérêts, l'arracher aux séductions du vice et à la dégradation de la débauche, déposer ou développer en lui le germe de toutes les qualités capables d'assurer son bien-être et son bonheur, le familiariser avec les pratiques les plus consolantes de la vie chrétienne, et se dévouer ainsi pour conjurer un des plus graves périls sociaux qui menacent notre siècle? Oh! oui, puisse cette œu-

vre marcher d'un pas ferme dans la voie de la prospérité et du progrès, et contribuer pour sa part à montrer au monde que seul le christianisme peut donner à la rédoutable question ouvrière sa vraie solution pour le salut de la société!

Après vous avoir mis sous les yeux le peu de bien que nous sommes parvenus à réaliser, que me reste-t-il, messieurs, sinon à vous adresser nos sincères et chaleureux remercîments. Nous vous remercions, monseigneur, pour le vif intérêt que vous ne cessez de porter au succès de notre œuvre, pour les sympathies que vous aimez à lui conquérir parmi la jeunesse universitaire, pour vos libéralités, vos paternels conseils, vos éloges et l'encouragement que vous daignez aujourd'hui donner à nos humbles efforts, en nous honorant de votre présence. Nous vous remercions, vous tous, messieurs, qui, à des titres différents, avez bien voulu nous soutenir de vos aumônes et nous prêter le concours de votre zèle. Continuez-nous votre bienveillant appui, ou plutôt écoutez votre cœur, qui, en face de nos besoins, vous dira de nous l'accorder plus généreux encore et plus dévoué. Faites plus large que jamais la part du pauvre. Au milieu de vos plaisirs songez parfois à la misère et rappelez-vous, comme le disait Ozanam, que « si on peut payer l'entrée des théâtres et des fêtes publiques, rien ne payera jamais deux larmes de

joie dans les yeux d'une pauvre mère, ou le serrement de main d'un honnête ouvrier que l'on a mis en mesure d'attendre le retour du travail » (1). Que votre générosité nous épargne l'amère douleur de devoir mesurer à nos pauvres nos faibles secours, avec plus de parcimonie, alors que nous voyons sans cesse grandir leurs nécessités, et s'étaler plus navrant le spectacle de leur détresse! Qu'elle nous donne la joie de pouvoir venir en aide à tant de familles indigentes, qui implorent notre assistance, et dont l'exiguité de nos ressources nous force de tromper trop longtemps l'attente jamais lassée par nos refus! C'est au sein d'une université où l'impiété régnait en souveraine, en présence d'obstacles sans nombre, que notre œuvre fut fondée par le courage d'une poignée de jeunes chrétiens; c'est au sein d'une université, où la foi a tout empire sur les âmes, où rien n'entrave l'élan des nobles aspirations, c'est là que notre œuvre, loin de perdre sa sève, doit, pour notre honneur à tous, produire sa plus belle floraison et ses fruits les plus abondants!

A vous donc, messieurs, de nous aider à faire plus. A nous de travailler à faire mieux le peu qu'il nous est donné de faire. Comme nous le disait l'an dernier notre vénéré Recteur, ce qui montre le progrès d'une œuvre, ce n'est pas

(1) Ozanam, Mélanges. I.

tant l'état plus prospère de ses finances; c'est avant tout le dévouement plus grand et plus pur de ses membres. Forts de cette parole, nous nous pénétrerons davantage de l'esprit de notre œuvre, nous augmenterons en nous le culte du pauvre.

Non, notre but, ce ne peut pas être de supprimer la misère; car toujours il y aura des pauvres en ce monde. Ce ne peut pas être de remplacer pour quelques deshérités de la fortune un dénûment souvent absolu par une honnête aisance; car à peine nos ressources nous suffisent pour adoucir quelque peu leurs plus cruelles souffrances. Le secours que nous portons de temps en temps au pauvre est bien restreint, mais il nous donne l'occasion de lui dire une bonne parole, de l'éclairer par nos conseils, de lui enseigner la résignation et la patience, de le détourner du vice ou de le maintenir dans la voie du bien; enfin il nous fournit à nous même un moyen de sauvegarder notre foi et notre vertu, de nous sanctifier par la pratique de la charité!

Le culte du pauvre! oh! ils le possédaient à un haut degré les fondateurs de notre œuvre et surtout le doux Ozanam. Lisez les pages où une plume magistrale nous met à nu sa belle âme et nous livre le secret de sa vie si féconde et si sainte. Lisez ses lettres et ses discours où il épanche son cœur avec tant d'éloquence dans

le cœur de ses amis. Lisez-le, quand au lendemain d'une effroyable crise sociale, il adresse les plus chaleureux appels aux prêtres et aux représentants du peuple, aux riches et aux bourgeois, en faveur des pauvres sans pain et des ouvriers sans travail. Lisez-le quand opposant l'assistance qui humilie à l'assistance qui honore, il montre l'abîme qui sépare la philanthropie de la charité. Lisez et dites-moi si celui qui a accompli ces œuvres et écrit ces lignes ne devait pas nourir pour le pauvre un profond respect et un immense amour ! C'est que, pour Ozanam, le pauvre n'était pas cet être inutile, dégradé par le vice, inaccessible à tout sentiment élevé, indigne de compassion, que le riche aime trop souvent à voir en lui, pour s'excuser de ne point le secourir. A ses yeux le pauvre qui souffre comme le religieux qui prie sert la société, parce qu'en souffrant il mérite, et que ses mérites appellent les bénédictions de Dieu sur la tête de ceux qui n'ont point reçu ici-bas la souffrance en partage. A ses yeux le pauvre qui porte sans murmure le lourd fardeau de la misère est un reproche pour notre lâcheté, et un maître dont il ne nous faut point dédaigner les leçons. « Oh ! combien de fois moi-même », disait-il d'une voix mourante à ses confrères de Florence, « combien de fois moi-même accablé de quelque peine intérieure, inquiet de ma santé mal affermie, je suis entré plein de tristesse

dans la demeure du pauvre confié à mes soins; et là, à la vue de tant d'infortunés plus à plaindre que moi, je me suis reproché mon découragement, je me suis senti plus fort contre la douleur et j'ai rendu grâces à ce malheureux qui m'avait consolé et fortifié par l'aspect de ses propres misères » (1). A ses yeux le pauvre était surtout ce legs sacré que nous a laissé le divin Sauveur, quand il a dit à ses disciples : « Vous ne m'aurez pas toujours avec vous; mais vous aurez toujours avec vous des pauvres, et quand vous le voudrez, vous leur pourrez faire du bien » (2). Et c'est pourquoi Ozanam « voyait Jésus-Christ dans le pauvre, pour être certain de le voir et de le posséder dans son cœur » (3).

Tel était le modèle dont naguère dans cette enceinte une voix éloquente et aimée évoquait le souvenir et nous proposait l'exemple. A nous de marcher sur ses traces. En pratiquant la charité comme lui, nous goûterons des jouissances inconnues, que nous ne soupçonnions même pas. Sous les haillons du pauvre nous découvrirons peut-être des vertus cachées, qui nous feront rougir de nos faiblesses et rendront nos âmes meilleures. Le pauvre nous aimera, car son cœur ne reste pas insensible à un bienfait.

(1) Ozanam, Mélanges. II.
(2) Saint Marc, chapitre XIV.
(3) Lacordaire, Vie d'Ozanam.

En retour de l'aumône de notre or, de notre temps, de notre parole, il nous fera généreusement l'aumône de sa prière. Et quand même il nous accueillirait avec froideur et nous payerait d'ingratitude, notre récompense demeure garantie par la parole du Christ : « *Date et dabitur vobis.* »

LISTE DES ÉTUDIANTS ADMIS AUX GRADES ACADÉMIQUES PAR L'UNIVERSITÉ, PENDANT L'ANNÉE 1872-1873.

Bacheliers en théologie (1).

1 Chaslain, François-Adolphe, de Fayt lez-Manage, prêtre du diocèse de Tournai ; 7 juillet.
2 Greene, Jacques, de Ballyclough, diacre du diocèse de Cloyne, en Irlande ; id.
3 Masson, Emile, de Heippes, diacre du diocèse de Verdun, en France ; id.
4 O'Flynn, Denis-Paul, de Buttevant, diacre du diocèse de Cloyne, en Irlande ; id.
5 Verbruggen, Constant, de Cruyshautem, prêtre du diocèse de Gand ; id.
6 Peeters, François, de Broechem, prêtre de l'archidiocèse de Malines ; id.
7 Thiernesse, Auguste, de Bruxelles, prêtre de l'archidiocèse de Malines ; id.
8 Thys, Joseph, de Lierre, prêtre de l'archidiocèse de Malines ; id.
9 Prevel, François-Basile, de Juilley, diocèse de Coutances, en France, prêtre de la congrégation des ss. Cœurs ; id.

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez plus loin la *Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.*

Bachelier en droit canon.

Müller, Auguste, de Trèves, prêtre du diocèse de Trèves ; 7 juillet.

Licenciés en théologie.

1 Cambier, Victor-Auguste-Charles, de Furnes, prêtre du diocèse de Bruges ; 7 juillet.
2 Boone, Albert-Joseph-Marie, de Turnhout, prêtre de l'archidiocèse de Malines ; id.
3 Depierreux, Richard-Henri-Charles, de Tillet, prêtre du diocèse de Namur ; id.
4 Lambrecht, Henri-Charles-Camille, de Welden, prêtre du diocèse de Gand ; id.

Licencié en droit canon.

Pittoors, Jean-Baptiste, de Borsbeek, prêtre de l'archidiocèse de Malines ; 7 juillet.

Docteur en droit canon.

Hermes, Henri-Joseph-Ludolphe, d'Erkelenz, prêtre de l'archidiocèse de Cologne (1) ; 7 juillet (2).

---

(1) Les thèses de M. Hermes étaient précédées d'une dissertation inaugurale, intitulée : *Dissertatio historico-canonica de capitulo, sede vacante vel impedita, et de vicario capitulari* ; pp. 160 in-8°.

(2) Le jour de la promotion aux grades en théologie, le Recteur a proclamé Docteurs en Droit *honoris causa*, MM. Lingens, Joseph, avocat à Aix-la-Chapelle ; Ravelet, Armand, avocat à Paris ; Reinchensperger, Auguste, conseiller à la cour de Cologne ; von Mallinkrodt, Herman, conseiller de justice à Munster.

Candidats en droit (1).

1 Jacometti, Pietro, de Rome ; 3 avril.
2 Breycha, Arthur, d'Arad (Hongrie), *avec grande distinction* ; 27 juin.
3 Nobile, Jérome, de Tesserate (Suisse), *avec grande distinction* ; id.

Candidats en sciences politiques et administratives.

1 Balmaceda, Rafaël, de Santiago (Chili) ; 26 juin.
2 de Sury Bussy, Gaston, de Soleure (Suisse) ; id.

Docteurs en sciences politiques et administratives.

1 Pinto de Soveral, Louis-Marie, de Pesqueira (Portugal), *avec distinction* ; 5 novembre.
2 Gomes Leal, Edouard, de Lisbonne ; 10 décemb.
3 de Plater Syberg, comte Stanislas, de Schlossberg (Courlande) ; 19 décembre.
4 Valentini, Wenceslas, d'Ovieto (Ombrie), *avec grande distinction* ; 9 janvier.
5 de Weck, Frédéric, de Fribourg (Suisse), *avec distinction* ; 4 mars.
6 Reynen, Jean-Auguste, de Roosteren (Pays-Bas), *avec distinction* ; 28 juin.
7 de Vivero, Domingo, de Lima (Pérou), *avec distinction* ; 1 juillet.

(1) Les grades académiques en droit, en médecine, en philosophie et en sciences sont conférés conformément aux règlements du 8 février 1858, du 15 février 1837, du 8 mars 1858 et du 1er mars 1871.

8 Széchényi, de Sarven, comte Charles, d'Oedenbourg (Hongrie), *avec grande distinction*; 3 juillet.
9 Van Voorst tot Voorst, Jean-Marie, d'Elden (Pays-Bas); 5 juillet.

Docteurs en médecine.

1 Falquet, Emile, de Corsier (Suisse); 9 novemb.
2 de Lima Mayer, Charles, de Lisbonne, *avec distinction*; 23 janvier.

Candidats en philosophie et lettres.

1 Uttini, Alexandre, de Rome; 29 octobre.
2 Hauris, Léon, de Naast, prêtre du diocèse de Tournai; 17 juin.

Candidat en sciences physiques.

Spée, Eugène, de Liége, prêtre du diocèse de Liége, *avec grande distinction*; 10 mars.

Licencié en sciences chimiques.

Massalski, Urbain, de Kedrasowka (Pologne); 5 mai.

—

ÉCOLE NORMALE POUR LES ECCLÉSIASTIQUES QUI SE PRÉPARENT A L'ENSEIGNEMENT MOYEN.

Bacheliers en sciences philologiques et littéraires.

1 Drubbel, Adolphe, de Gand, sous-diacre du diocèse de Gand; 5 juillet.
2 Gauthy, Nicolas, de Henri-Chapelle, prêtre du diocèse de Liége; id.
3 Thonon, Joseph, de Celles, prêtre du diocèse de Liége; id.
4 Demal, Pierre, de Gingelom, prêtre du diocèse de Liége; id.

Licenciés en sciences philologiques et littéraires.

1 Ballings, Adrien, de Hamont, prêtre du diocèse de Liége; 5 juillet.
2 Christiaens, Henri, d'Ostende, prêtre du diocèse de Bruges; id.
3 Gerardy, Laurent, de St-André, prêtre du diocèse de Liége; id.
4 Rommel, Henri, de Rumbeke, prêtre du diocèse de Bruges; id.
5 Van Bruyssel, Alphonse, de Desteldonck, diacre du diocèse de Gand; id.

ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL, ET DES MINES.

—

1° ÉLÈVES ORDINAIRES.

Examens d'admission.

1 Andris, Armand, de Gilly ; 8 octobre 1873.
2 Barberies, Philippe, d'Ixelles ; id.
3 Basilici, Ludovic, de Rome ; id.
4 Berlingin, Camille, de Mariembourg ; id.
5 Berlingin, Melchior, de Chimay ; id.
6 Bivort, Alfred, de Fontaine-l'Evêque ; id.
7 Blondel, Alfred, de Douai (France) ; id.
8 Bolle, Léon, de Fleurus ; id.
9 Camerman, Emile, de Calloo ; id.
10 Daout, Jules, de Perbais lez-Walhain ; id.
11 De Geyter, Edouard, de Tournai ; 17 octobre.
12 Denayer, Vital, de Castre lez-Hal ; 8 octobre.
13 Deschamps, Gustave, de Châtelet ; id.
14 de Villermont, Louis, de Nismes ; id.
15 Eyckmans, Adolphe, de Wolverthem ; id.
16 Fabri, Edmond, de Turnhout ; id.
17 Fabry, Edmond, de Perwez lez-Andenne ; id.
18 Fontenelle, Pierre, de Jumet ; id.
19 François, Louis, de Silenrieux ; id.
20 Gaillet, Hector, de Verviers ; id.
21 Goffart, Victor, de Bonnines ; id.
22 Gorlia, Rémus, d'Ath ; id.

23 Hecq, Ferdinand, de Templeuve ; id.
24 Henry, Edmond, de Ciney ; id.
25 Jopart, Georges, de Hamme-sur-Heure ; id.
26 Lefebvre, Alexandre, de Blaesvelt ; id.
27 Lehon, Ernest, d'Antoing ; id.
28 Lemmen, Auguste, de Bruges ; id.
29 Malou, Paul, de Bruxelles ; id.
30 Masson, Aristide, de Vielsalm ; id.
31 Nève, Louis, de La Hulpe ; id.
32 Parisotti, Louis, de Rome ; id.
33 Poulain, Léopold, de Mons ; id.
34 Poussart, Julien, de Barbençon ; id.
35 Regout, William, de Maestricht ; id.
36 Savage, Hugues, de Londres ; id.
37 Springael, Auguste, de Malines ; id.
38 Stacquez, Louis, de Chièvres ; id.
39 Tardy, Joseph, de Chambéry (France) ; id.
40 Van de Keere, Jean, d'Aeltre ; id.
41 Van Langenhaeke, Edmond, d'Appelterre ; id.
42 Van Outersterp, Théodore, d'Amsterdam ; id.
43 Van Reeth, Alphonse, d'Anvers ; id.
44 Van Vyvé, Georges, de Borgerhout ; id.
45 Wérotte, François, de Fooz-Wépion ; id.
46 Wéry, Joseph, d'Anor (France) ; id.

Examens pour le passage de la 1re *année d'études à la* 2me.

1 Delalou, Victor, de Châtelet, *avec grande distinction ;* 21 août 1873.

2 Dewaerseggers, Léandre, de Hamme-Mille, *avec distinction ;* id.

3 Willems, Maurice, de Charleroi, *avec distinction;* id.
4 Cambier, Léon, de Morlanwelz; 20 octobre.
5 Capelle, Henri, de Durnal; id.
6 Coetermans, Alphonse, de Louvain; id.
7 De Bruycker, Polydore, de Knesselaere; 21 août.
8 de Llano y Meràs, François, de Ponferrada (Espagne); id.
9 Deltenre, Hector, de Fayt; id.
10 de Souza Gonçalves, Antoine, de Lisbonne; 20 octobre.
11 George Alfred, d'Ottignies; 21 août.
12 Gilliaux, François, de Gilly; id.
13 Goffart, Edmond, de Bonnines; id.
14 Heylen, Ovide, d'Itegem; id.
15 Jacobs, Alphonse, de Louvain; id.
16 Lacanne, Félix, de Hannut; id.
17 Lambert, Arthur, de Charleroi; 20 octobre.
18 Lambinet, Adhémer, de Houtain-le-Mont; id.
19 Latinis, Victor, de Seneffe; 21 août.
20 Leclercq, Léopold, de Namur; id.
21 Leunckens, Benoît, de Bruxelles; 20 octobre.
22 Mousel, Victor, de Sandweiler (Grand-Duché de Luxembourg); 21 août.
23 Nivelle, Charles, de Bruxelles; id.
24 Ohresser, Ernest, d'Aulnoye (France); id.
25 Starzénski, Victor, de Vienne (Autriche); id.
26 Teyszerski, Léopold, de St-Josse-ten-Noode; id.

27 Vanderghote, Léon, de Bruges ; id.
28 Van Eeckhout, Pierre, de Termonde ; id.

Examens pour le passage de la 2me année d'études à la 3me.

1 Hiernaux, Léon, de Fleurus, *avec grande distinction* ; 19 août.
2 Juliens, Herman, de Weerde, *avec grande distinction* ; id.
3 Nève, Paul, de La Hulpe, *avec grande distinction* ; id.
4 Dautricourt, Camille, de Bruges, *avec distinction* ; id.
5 Ortmans, Jules, de Verviers, *avec distinction* ; id.
6 Vandervoordt, Jules, d'Anvers, *avec distinction* ; id.
7 Verhoustraeten, Raymond, d'Anvers, *avec distinction* ; id.
8 De Courten, Joseph, de Sierre (Suisse) ; id.
9 De Graer, Aloïse, de Woumen ; id.
10 Deschamps, Alfred, de Châtelet ; id.
11 De Selliers, Léonard, de Bruxelles ; id.
12 De Witte, Alphonse, de Bruxelles ; id.
13 Fiallos, Frédéric, de Comayagua (Honduras) ; 14 octobre.
14 Hahn, Charles, de Bruxelles ; 19 août.
15 Heffinck, Cyrille, de Bruxelles ; 14 octobre.
16 Marien, Louis, de Mazy ; 19 août.
17 Mostaert, René, de Watou ; id.

18 Pardon, Gustave, de Roosbeek; 14 octobre.
19 Van Maldeghem, François, de Heille (Pays-Bas); 19 août.
20 Van Moer, Ernest, de Sempst; 14 octobre.
21 Walckiers, Louis, de Hérent; 19 août.

Examens pour le passage de la 3me année d'études à la 4me.

1 Vander Laat, Ernest, d'Anvers, *avec grande distinction;* 11 octobre.
2 André, Jean Baptiste, d'Everbecq, *avec distinction;* id.
3 De Fierlant, Albert, de Bruxelles, *avec distinction;* 13 août.
4 Lambert, Emile, de Lescheret, *avec distinction;* id.
5 Laroux, Joseph, de Bruxelles, *avec distinction;* id.
6 Le Grelle, Charles, de Paris, *avec distinction;* 11 octobre.
7 Miest, Emile, de Monceau, *avec distinction;* 13 août.
8 Charmanne, Hector, d'Yves-Gomezée; 11 octobre.
9 Criquillion, Louis, de Nivelles; 13 août.
10 De Heen, Pierre, de Louvain; id.
11 Delimoy, Charles, de Bouge lez-Namur; id.
12 Dumont, Edmond, d'Auvelais; 11 octobre.
13 Gasthuys, Achille, de Gand; 13 août.
14 Gérard, Maurice, de Paris; id.

15 Harmel, Paulin, de Ste-Cécile; 11 octobre.
16 Hubert, Ernest, de Louvain; 13 août.
17 Lefebvre, Gustave, de Warcoing; id.
18 Noeufnet, Charles, de Montigny lez-Lens; id.
19 Pèche, Elie, de Cerfontaine; 11 octobre.
20 Thibaut, Victor, de Taviet; 13 août.
21 Thimus, Léon, de Herve; id.
22 Van Schendel, Théodore, de Bruxelles; id.
23 Verhoost, Edgard, d'Audenaerde; id.

Examens de sortie.

1 Vandenpeereboom, Etienne, de Blandecque (France), *avec la plus grande distinction;* 18 octobre.
2 Cools, Auguste, de Lierre, *avec grande distinction;* id.
3 Ghislain, Eugène, de Boussu, *avec grande distinction;* id.
4 Génart, Léonard, de Fosses, *avec distinction;* id.
5 Mils, Ferdinand, de Guegnies, *avec distinction;* id.
6 Velge, Gustave, de Lennick-St-Martin, *avec distinction;* id.
7 Claeys, Constant, de Courtrai; id.
8 Debouche, Emile, de Méhaigne; id.

Le Recteur a conféré le diplôme d'ingénieur des arts et manufactures, du génie civil, et des mines, à MM. Vandenpeereboom, Cools, Ghislain, Génart, Mils, Velge, Claeys et Debouche.

2° ÉLÈVES LIBRES.

Examens sur des cours de la 2me année d'études.

1 Houtart, Franz, de Ste-Marie-d'Oignies; 19 août.
2 Malou, Xavier, de Bruxelles; id.
3 Van Kempen, Albert, de Louvain; id.

—

LISTE DES ÉTUDIANTS ADMIS AUX GRADES ACADÉMIQUES PAR LES JURYS D'EXAMEN, PENDANT L'ANNÉE 1873 (1).

Candidats en droit.

1 Béthune, Jean-Baptiste, de Bruges, *avec distinction* ; 21 juillet.
2 Huskin, Joseph, d'Ossogne, *avec distinction* ; id.
3 Le Grelle, Emile, d'Anvers ; id.
4 Castelein, Wilfrid, d'Avelghem, *avec distinction* ; id.
5 Begerem, Victor, d'Ypres, *avec la plus grande distinction* ; 22 juillet.
6 Soil, Eugène, de Tournai, *avec distinction* ; id.
7 Glorie, Cyrille, de Neuve-Eglise, *avec distinction* ; id.
8 Théodor, Léon, de Tirlemont, *avec la plus grande distinction* ; id.
9 Thienpont, Louis, d'Etichove ; 23 juillet.

(1) Extrait des procès-verbaux des jurys d'examen. D'après l'art. 58 de la loi du 27 septembre 1835 et d'après les art. 41 et 42 de la loi du 15 juillet 1849, les diplômes de candidat ou de docteur sont délivrés au nom du Roi et contiennent la mention que la réception a eu lieu d'une *manière satisfaisante*, avec *distinction*, avec *grande distinction* ou avec *la plus grande distinction*. Il est à remarquer que la loi du 1 mai 1857 a supprimé la *grande distinction*.

10 Richard, Joseph, de Namur, *avec la plus grande distinction*; id.
11 Deswatines, Gustave, de Lens; id.
12 Thévelin, Edouard, de Bruges; 24 juillet.
13 de Bellaing, Théodore, de Hasselt; id.
14 Wins, Alphonse, de Mons; id.
15 Delval, Oscar, de Hollain, *avec distinction*; id.
16 Sibille, Louis, de Nivelles; 25 juillet.
17 Lamotte, Gaston, de Mons, *avec distinction*; id.
18 Vigneron, Alphonse, de Bruxelles; id.
19 Casier, François, de Gand, *avec distinction* 26 juillet.
20 'T Kint, Henri, de Bruxelles, *avec la plus grande distinction*; id.
21 Hecq, Joseph, de Templeuve; id.
22 De Buysscher, Auguste, de Ninove, *avec distinction*; id.
23 Grosjean, Jules, de Martilly; 28 juillet.
24 Verté, André, de Bruges; id.
25 De Brandt, Gustave, de Grimbergen; id.
26 Beyaert, Néotère, de Bruges, *avec la plus grande distinction*; 29 juillet.
27 François, Jules, de Soignies; id.
28 Saintraint, Joseph, de Namur; id.
29 Lefebvre, Paul, de Namur; 30 juillet.
30 Ysebrant, Edouard, de Bruxelles, *avec la plus grande distinction*; id.
31 Dupiéreux, Emile, de Ste-Croix (Namur); id.

32 de Theux, Albert, de Bruxelles, *avec distinction;* 31 juillet.
33 De Foere, Alphonse, de Bruges; id.
34 Schollaert, Franz, de Wilsele, *avec distinction;* id.
35 Verraes, Louis, de Namur, *avec distinction;* 1 août.
36 Spitaels, Edouard, d'Anvers; id.
37 de Robiano, Stanislas, de Bruxelles; id.
38 Boels, Léon, de Louvain; 2 août.
39 Thirifays, Victor, de Ciney, *avec distinction;* id.
40 Menetrier, Charles, de Mons, *avec distinction;* 4 août.
41 Le Grelle, Charles, de Paris, *avec distinction;* id.
42 Kokkelkoren, Modeste, de Charleroi; 5 août.
43 Rousseaux, Parfait, de Sivry, *avec distinction;* id.
44 Van Pée, Charles, de Nivelles, *avec distinction;* id.
45 Bolle, Félix, de Châtelet; 6 août.
46 Lebleu, Jules, de Fleurus, *avec distinction;* id.
47 De Brouwer, Emile, d'Ostende; 7 août.
48 Ryckmans, Victor, de Malines, *avec distinction;* id.
49 Huveners, Charles, de Tongres; 8 août.
50 Courouble, Juste, de Wervicq, id.
51 De Schietere de Lophem, Alphonse, de Ste-Croix lez-Bruges; id.

52 Dautricourt, Joseph, de Bruges ; id.
53 Bossu, Henri, de Dottignies; id.

Docteur en droit (1er examen).

1 de Patoul, Charles, de Frasnes lez-Buissenal ; 21 juillet.
2 De Riemaecker, Armand, de Berchem lez-Audenaerde ; id.
3 Be Bouche, Jules, de Méhaigne, *avec distinction ;* id.
4 Herouet, Edmond, de Soignies, *avec la plus grande distinction ;* id.
5 Spitaels, Jules, d'Anvers, *avec distinction;* 22 juillet.
6 Decocq, Edouard, de Malines, *avec distinction ;* id.
7 Lange, Henri, de Marchin (Huy), *avec distinction;* id.
8 Stoop, Gustave, d'Anvers, *avec la plus grande distinction ;* 23 juillet.
9 Rigidiotti, Jules, de Gand; id.
10 de Nieulant, Armand, d'Anvers ; id.
11 'T Kint de Roodenbeke, Arnold, de Gand, *avec distinction;* id.
12 Ruelle, Joseph, de Wavre ; 24 juillet.
13 Mahieu, Adolphe, de Bruxelles, *avec distinction ;* id.
14 Hébette, Louis, de Namur, *avec la plus grande distinction;* id.
15 Blommaert, Léon, de Gand ; id.

16 Jacobs, Victor, d'Overboelaere; 25 juillet.
17 Jacmin, Victor, de Géronville; id.
18 Van Kempen, Eugène, de Louvain, *avec la plus grande distinction*; id.
19 Herouet, Louis, de Soignies, *avec la plus grande distinction*; 26 juillet.
20 Witteveen, Louis, d'Anvers, *avec distinction;* id.
21 Noël, Ferdinand, de Piéton; id.
22 Deruelle, Xavier, de Dinant, *avec distinction;* id.
23 De la Croix, Armand, de Tirlemont; id.
24 Temmerman, Emmanuel, de Duffel, *avec distinction;* id.
25 Collette, Léon, de Thorembais; 29 juillet.
26 Maillet, Vital, de Louvain; id.
27 de Ponthière, François, de Ham-sur-Heure; id.
28 Notelteirs, François, de Lierre; 30 juillet.
29 Kenis, Félix, de Calmpthout, *avec distinction;* id.
30 De Croës, Charles, de Mons; 31 juillet.
31 Matthieu, Ernest, de Mons; id.
32 Beeckman, Edouard, de Diest, *avec distinction;* 1r août.
33 Decamps, Gonzalès, de Carnières; id.

Docteurs en droit (2me examen).

1 Rensonnet, Joseph, de Hodimont; 16 avril.
2 Stacquez, Adolphe, de Chièvres; id.

3 de Schietere de Lophem, Hector, de Bruges; id.
4 De Rode, Jules, de Louvain, *avec distinction;* 17 avril.
5 Thibaut, Eugène, de Taviet; id.
6 D'Hollander, Adolphe, de Moerzeke; id.
7 Waucquez, Louis, de Bruxelles; id.
8 Van der Straten Ponthoz, Pierre, de Bruxelles; 18 avril.
9 De Coster, Vital, de Louvain, *avec la plus grande distinction;* 9 août.
10 Du Rutte, René, d'Ypres, *avec distinction;* id.
11 Capelle, Edmond, de Durnal; id.
12 Brabant, Henri, de Namur; id.
13 Van der Aa, Achille, de Beeringen, *avec la plus grande distinction;* 11 août.
14 de Garcia de la Vega, Victor, de Bruxelles, *avec distinction;* id.
15 Deckers, Emile, d'Anvers; id.
16 Jean, Edouard, d'Ostende, *avec distinction;* id.
17 Jeanmart, Arthur, d'Olloy; 12 août.
18 Hocedez, Julien, de Courtrai; id.
19 Bernard, Valère, de Wasmes, *avec distinction;* id.
20 Ghislain, Charles, de Fontaine-l'Évêque; id.
21 Van Caloen, Camille, de Bruges; 13 août.
22 Durieux, Charles, de Nivelles; id.
23 Despret, Jules, de Chimay, *avec distinction;* id.

24 Dooreman, Charles, de Herzele; id.
25 Meyvis, Théophile, de Lokeren; 14 août.
26 Van Houver, René, de West-Outre lez-Poperinghe; id.
27 Mullie, Georges, de Courtrai, *avec distinction;* id.
28 Mulliez, Floris, de Rechem (Fl. occ.), *avec distinction;* id.
29 Van Iseghem, Paul, d'Ostende, *avec distinction;* id.
30 De Bie, Emile, de Moll; 18 août.
31 Le Corbesier, Jules, d'Aerschot, *avec distinction;* id.
32 Duvivier, Paulin, de Piéton; id.
33 Nossent, Désiré, de Hasselt; 19 août.
34 Poodts, Camille, de Basel (Steendorp), *avec distinction;* id.
35 de T'Serclaes, Alexandre, de St-Nicolas; id.
36 Schollaert, Florent, de Louvain, *avec distinction;* id.
37 de Blondel, Alphonse, d'Equirre, Pas-de-Calais (France), *avec distinction;* id.
38 Deswattines, Ursmar, de Herquegies; 20 août.
39 Bauchau, Eugène, d'Anthée; id.
40 Malcorps, Ernest, de Louvain; id.
41 Levie, Michel, de Binche, *avec distinction;* id.
42 Mestdagh, Bénoni, d'Ingelmunster; id.
43 Casier, Joseph, de Gand; 21 août.

Docteurs en sciences politiques et administratives.

1 Goethals, Georges, de Gand, *avec la plus grande distinction;* 1 août.
2 Capelle, Léon, de Namur; id.
3 Jonckheere, Oscar, de Bruges, *avec distinction;* id.

Candidats notaires.

1 Sterckx, Charles Liévin, de Sempst, *avec la plus grande distinction;* 25 août.
2 De Turck, Léon, de Grammont, *avec distinction;* id.
3 Lebrun, Louis, de Barvaux-sur-Ourthe; id.
4 Urbin-Choffray, Louis, de Houffalize, *avec distinction;* 26 août.
5 Colaert, René, de Poperinghe; id.
6 Dauwe, Emile, de Caprycke, *avec distinction;* 19 août.
7 Janssens, Edouard, de Tournay, id.
8 Thimus, Albert, de Herve, *avec distinction;* id.
9 Maes, Albert, de Louvain, *avec distinction;* 20 août.
10 Godefroid, Jacques, de Glimes; id.
11 De Beer, Edmond, de Leeuwergem, *avec la plus grande distinction;* 21 août.
12 Devos, Arthur, de Poperinghe; id.
13 Demeuldre, Aimé, de Soignies; 22 août.

14 Ramu, François, de Frasnes lez-Buissenal; 23 août.
15 Rensonnet, Joseph, de Hodimont lez-Verviers; *avec la plus grande distinction;* id.
16 Cappellen, Antoine, de Louvain, id.
17 Schaumans, Ernest, de Bruxelles, *avec distinction;* 25 août.
18 Dambre, Alphonse, de Vieusart; 26 août.
19 Oeyen, Emile, d'Anvers; 27 août.
20 Saey, Henri, de Lede lez-Alost, *avec la plus grande distinction;* id.
21 Filaine, Charles, de Rochefort; id.
22 Van Regemorter, Hubert-Guillaume, de Herenthals, 28 août.
23 Bosmans, François, de Diest; id.
24 Vanderlinden, Pierre, de Ideghem (Fl. or.); 29 août.
25 Briard, Maurice, de Namur; id.

Candidats en médecine.

1 Van Houtte, Aloïse, de Desselghem, *avec distinction;* 22 juillet.
2 Delhalle, Victor, de Rienne, *avec la plus grande distinction;* 23 juillet.
3 Rousseau, Eugène, de Grand-Hallez, *avec distinction;* id.
4 Carlier, Constant, de Roulers; 24 juillet.
5 Thans, Lambert, de Kesselt, *avec distinction;* 25 juillet.
6 Constandt, Auguste, de Stuyvekenskerke; id.

7 Claerhout, Henri, de Caneghem; id.
8 Lahousse, Emile, d'Iseghem, *avec la plus grande distinction*; 26 juillet.
9 Van Steenwinckel, Pierre, de Muysen, *avec la plus grande distinction*; 28 juillet.
10 Bournonville, Emile, de Hanret; 29 juillet.
11 Truyts, Louis, de Bruxelles, *avec distinction*; id.
12 Haibe, Victor, de Jemeppe sur Sambre; 30 juillet.
13 Heylen, Charles, d'Itegem, *avec distinction*; 31 juillet.
14 De Brabandere, Octave, de Caneghem; id.
15 Bruyeer, Jean-Baptiste, de Brugelette; 1 août.
16 Venneman, Emile, de Zele, *avec la plus grande distinction*; id.
17 Portray, Armand, de Bautersem; 2 août.
18 Pauwels, Philémon, de Welle; id.
19 De Walsche, Hilaire, de Sleidinge; 4 août.
20 Schutyser, Joseph, d'Appelterre; id.
21 Van Bogaert, Félix, de Hamme; 5 août.
22 Lecart, Emile, de Jalhay (Liége); id.
23 Pélerin, Gustave, d'Erbaut; id.
24 Gilbert, Théodore, de Dour, *avec la plus grande distinction*; 6 août.
25 Rogman, Albéric, de Seveneeken, *avec distinction*; 7 août.
26 Clerx, Hubert, de Maestricht, *avec distinction*; 8 août.
27 Delmarcel, Auguste, de Louvain; id.

28 Herman, Théophile, de St-Trond ; 9 août.
29 Van Parys, Camille, de Herent ; id.
30 Denis, Jules, de Morialmé, *avec distinction* ; 11 août.
31 Soupart, Oscar, d'Arquennes ; id.
32 Bruylants, Arthur, de Louvain, *avec distinction ;* id.
33 Boesmans, Jérôme, de Goyer ; 12 août.
34 Janssens, Pierre, de Bouchout ; id.
35 Moors, Charles, de Maeseyck, *avec la plus grande distinction ;* 13 août.
36 Philippart, Anatole, de Namur ; 14 août.
37 Stas, Constant, de Vilvorde ; 18 août.
38 Verscheure, Stanislas, d'Oostcamp ; id.
39 Denreep, Aloïse, d'Ingoyghem ; 19 août.
40 Floren, Jules, de Wuestwezel ; 20 août.
41 Cuisenaire, Léon, de Nivelles, *avec distinction ;* id.
42 Dechamps, Jules, de Mont sur Marchienne, *avec la plus grande distinction ;* 21 août.
43 Balot, Charles, d'Everbecq, *avec distinction ;* id.
44 Thys, Charles, de Boisschot ; 22 août.
45 Gribomont, Edouard, de Respelt, *avec distinction ;* id.
46 Malengreau, Fulgence, de St-Ghislain ; 23 août.
47 Vanden Ven, Emile, de Santhoven ; 25 août.
48 Van Bleyenberghe, Benoît, de Meulestede ; id.
49 Thienpont, Gustave, de Lokeren ; 27 août.
50 Bertrand, Dieudonné, de Dinant ; id.

51 Bamps, Constant, de Hasselt; 28 août.
52 Donners, Jules, d'Anvers; 29 août.
53 Brosens, Joseph, de Hoogstraeten; 30 août.
54 Antheunis, Louis, d'Audenarde; id.
55 Delobbe, Emile, de Ciney; 1 septembre.

Docteurs en médecine (1er examen).

1 Venesoen, Frédéric, d'Anvers; 5 septembre.
2 Massart, Léonard, de St-Pierre-Capelle, *avec distinction;* id.
3 Gaussin, Félix, de Boninnes; id.
4 Brems, Médard, de Heyst-op-den-Berg, *avec distinction;* 6 septembre.
5 Goubau, Jules, de Messines; id.
6 André, Dominique, d'Everbecq, *avec distinction;* id.
7 D'Août, Louis, de Walhain-St-Paul; id.
8 Miest, Camille, de Monceau, *avec distinction;* id.
9 Deffernez, Edmond, de Frasnes lez-Buissenal; id.
10 Menschaert, Gustave, de Nederbrakel; 8 septembre.
11 Van Assche, Pierre, de Londerzeel; id.
12 Tanghe, Henri, de Swevezeele; id.
13 Dufrane, Camille-Léon, de Frameries, *avec la plus grande distinction;* id.
14 Dubois, Hippolyte, de Matagne-la-Petite, *avec distinction;* id.
15 Vanderlinden, Désiré, d'Idegem (Fl. orient.); id.

16 Quinet, Alfred, de Gilly; 9 septembre.
17 Dechamps, Félix, de Kessel-Loo; id.
18 Snyers, Gilles, de Rosoux; id.
19 De Keersmaecker, Albert, de Malines, *avec distinction;* id.
20 Walravens, Jean-Joseph, de Goyck, *avec distinction;* id.
21 Naets, Auguste, de Boisschot, *avec la plus grande distinction;* 10 septembre.
22 Richald, Henri, de Namur; id.
23 De Jaeger, Auguste, de Knesselaere; id.
24 Rootsaert, Emile, d'Iseghem, *avec distinction;* id.
25 Coppe, Dieudonné, de Thorembais-St-Trond; id.
26 Schueremans, Clément, de Herent, *avec distinction;* 11 septembre.
27 Pollart, Arthur, d'Ath, *avec distinction;* id.
28 Van Vyve, Albert, d'Anvers, *avec la plus grande distinction;* id.
29 Delaunois, Gustave, de Jemappes, *avec distinction;* id.
30 Van den Weghe, Aimé, d'Oostvleteren, *avec distinction;* id.
31 Borginon, Alphonse, de Ledeberg, *avec la plus grande distinction;* id.
32 Bertrand, Paul, de Gand, *avec distinction;* 12 septembre.
33 Debouck, Désiré, de Dixmude, *avec la plus grande distinction;* id.

34 Van de Maele, Gustave, de Swevegem; id.
35 De Wée, Edouard, de Lennick-St-Quentin; id.

Docteurs en médecine (2me examen).

1 Schmitz, Boniface, d'Ixelles, *avec distinction*; 14 juillet.
2 Dethy, Jules, de Namur, *avec distinction*; id.
3 Marsigny, Joseph, de Mons; id.
4 Deckers, Adolphe, de Calloo, *avec distinction*; 15 juillet.
5 Claus, François, d'Impe, *avec distinction*; id.
6 Quinet, Arthur, de Lodelinsart; id.
7 Scheurette, Joseph, de Gouvy, *avec la plus grande distinction*; 16 juillet.
8 De Mees, Emile, de Campenhout; id.
9 Pasquier, Sylvain, de Liége; id.
10 Stassart, Guillaume, de Graesen, *avec distinction*; 17 juillet.
11 Jadot, Edmond, de Binche, *avec distinction*; id.
12 France, Henri, d'Amonines, *avec distinction*; id.
13 Ide, Justin, de Vive St-Eloi; 18 juillet.
14 Monoyer, Rudolphe, de Marche-lez-Ecaussines, *avec distinction*; id.
15 Van Pée, Emile, de Neeryssche, *avec distinction*; id.
16 Jacques, Eugène, de Latour, *avec la plus grande distinction*; 19 juillet.
17 Sergoynne, Julien, de Merchtem; id.

18 Leroy, Emile, de Binche; id.
19 Otten, Justin, de St-Trond, *avec distinction*, 22 juillet.
20 Lorent, Alexandre, de Châtelet; id.
21 Brasseur, Louis, de Louvain; id.
22 Peten, Eugène, de Cumptich; 23 juillet.
23 Guermonprez, Florimond-Aloïse-Norbert, de Guignies-lez-Tournai; id.
24 Janssens, Florent, de Louvain, *avec la plus grande distinction*; 24 juillet.
25 Adriaensen, Quirin-Joseph, de Vlimmeren; id.
26 Otten, Gérard-Jacques, de Heesch (Pays-Bas), *avec distinction*; 25 juillet.
27 Lamal, Joseph-Edouard, de Malines, *avec distinction*; id.
28 Arnauts, Richard, de Geet-Betz, *avec distinction*; id.
29 Lacompte, Modeste. de Sulsique, *avec distinction*; 26 juillet.
30 Guyod, Charles, de Malines, *avec distinction*; id.
31 Naulaerts, Edmond, de Heyst-op-den-Berg, 27 juillet.
32 Friart, Charles, de Rœulx, id.
33 Guilmot, Antoine, de Havelange, *avec distinction*; id.

Docteurs en médecine (3e examen).

1 Scheurette, Joseph, de Gouvy, *avec la plus grande distinction*; 18 août.

2 Schmitz, Boniface, d'Ixelles, *avec distinction*; id.
3 Jacques, Eugène, de Latour, *avec la plus grande distinction*; id.
4 De Mees, Emile, de Campenhout, *avec distinction*; id.
5 Stassart, Guillaume, de Graesen, *avec distinction*; id.
6 Dethy, Jules, de Namur, *avec distinction*; id.
7 Deckers, Adolphe, de Calloo, *avec distinction*; id.
8 Pasquier, Sylvain, de Liége; id.
9 Ide, Justin, de Vive St-Eloi; id.
10 Marsigny, Joseph, de Mons; id.
11 Claus, François, d'Impe, *avec distinction*; id.
12 Jadot, Edmond, de Binche, *avec distinction*; id.
13 Leroy, Emile, de Binche, *avec distinction*; id.
14 Monoyer, Rudolphe, de Marche lez-Ecaussines, *avec distinction*; id.
15 France, Henri, d'Amonines, *avec distinction*; id.
16 Van Pée, Emile, de Neeryssche, *avec distinction*; id.
17 Quinet, Arthur, de Lodelinsart, *avec distinction*; id.
18 Otten, Gérard-Jacques, de Heesch (Pays-Bas), *avec la plus grande distinction*; 25 août.
19 Janssens, Florent, de Louvain, *avec la plus grande distinction*; id.

20 Otten, Justin, de St-Trond; id.
21 Lamal, Joseph-Edouard, de Malines, *avec distinction;* id.
22 Lacompte, Modeste, de Sulsique; id.
23 Arnauts, Richard, de Geet-Betz; *avec distinction;* id.
24 Adriaensen, Quirin-Joseph, de Vlimmeren; id.
25 Peten, Eugène, de Cumptich; id.
26 Sergoynne, Julien, de Merchtem; id.
27 Guermonprez, Florimond-Aloïse-Norbert, de Guignies lez-Tournai; id.
28 Guyod, Charles, de Malines, *avec la plus grande distinction;* id.
29 Lorent, Alexandre, de Châtelet; id.
30 Brasseur, Louis, de Louvain, *avec distinction;* id.
31 Naulaerts, Edmond, de Heyst-op-den-Berg; 30 août.
32 Friart, Charles, de Rœulx; id.
33 Guilmot, Antoine, de Havelange, *avec distinction;* id.

Examen de pharmacien.

1 Rynders, Louis-Alphonse, de Tessenderloo; 5 mai.
2 Hendrickx, Alphonse, de Héverlé; id.
3 Wauty, Victor, de Mons, *avec distinction;* 27 octobre.
4 Lamal, Joseph, d'Opwyck, *avec distinction;* id.

5 Kaisin, Oscar, de Floreffe, *avec la plus grande distinction*; id.
6 Duquesne, Pierre, de Tournai, *avec la plus grande distinction*; 31 octobre.

Candidats en philosophie et lettres.

1 Dugniolle, Jules, de Leuze; 5 août.
2 Reynaert, Emile, d'Ypres; id.
3 de Baré de Comogne, Louis, de Jennevaux; 6 août.
4 Lefèvre, Edouard, de Charleroi, *avec distinction*; id.
5 Sion, Henri, de Ste-Marie d'Oignies, *avec distinction*; id.
6 Fettweis, Alphonse, de Verviers; id.
7 de Vinck, Alfred, d'Anvers; 7 août.
8 Harmignie, Paul, de Mons; id.
9 Schelstraete, Henri, de Tronchiennes, *avec distinction*; id.
10 Planquaert, Jules, de Worteghem, *avec distinction*; id.
11 Maes, Paul, de Hasselt; 8 août.
12 Pierco, Armand, de Houtain-l'Evêque; id.
13 Hebbelynck, Théodule, de Meirelbeke; id.
14 Op de Beeck, Auguste, de Herderen; 9 août.
15 Drion, Emile, de Gosselies; id.
16 Henry, Théophile, de Grand-Leez; id.
17 Degueldre, Adhémar, de Binche, *avec distinction*; 11 août.
18 Verwimp, Alphonse-Jean-Baptiste, de Gheel; id.

19 Jeanty, Alphonse, de Sugny; 12 août.
20 D'Harveng, Paul, d'Ecaussines lez-Enghien;
21 Lacroix, Ghislain, de Lincent; id.
22 D'Ansembourg, Arthur, de Neubourg (Hollande); id.
23 Pouppez de Kettenis, Octave, de Malines; 13 août.
24 Merry, René, d'Obigies; id.
25 Nieuwland, Jean, d'Anvers; 14 août.
26 Van Hal, Victor, de Turnhout, *avec distinction;* 18 août.
27 De Saedeleer, Louis, de Haeltert, *avec la plus grande distinction;* id.
28 Van Doorslaer, Hector, de Vilvorde; 19 août.
29 D'Hanens, Guillaume, de St-Nicolas; id.
30 della Faille, Jean, d'Anvers; id.
31 Van Langenhaecke, Jean, d'Appelterre; id.
32 Léonard, François, de Doncols (Wiltz), Grand duché de Luxembourg; 21 août.
33 Carnoy, Pierre, de Rumillies; id.
34 Caigniet, Auguste, de Chimay; 22 août.
35 Derbaix, Eugène, de Binche; id.
36 Sacrez, Emile, de Gilly; id.
37 Sistermans, Jules, de Caprycke; id.
38 Laurent, Paul, de Ciney; 23 août.
39 Lecampe, Thomas, de Sarolay-Argenteau; id.
40 De Munter, Albert, de Louvain, *avec distinction;* id.
41 De Marneffe, Edgard, de Louvain, *avec distinction;* id.

42 Carpentier, Fritz, de Vreeswyck (Hollande); 25 août.
43 D'Hollander, Emile, de Moerzeke; 26 août.
44 Leunen, Théophile, de St-Trond; id.
45 Colaert, René, de Poperinghe; id.
46 du Parc, Maurice, de Heer (Hollande); id.
47 Fraeys, Maurice, de Bruges; 27 août.
48 D'Aspremont-Lynden, Charles, de Liége; 28 août.
49 Arnould, Auguste, de Dorinnes; id.
50 Missotten, Auguste, d'Anvers, *avec distinction*; 29 août.
51 Lemaître, Antoine, de Frasnes lez-Buissenal; 30 août.
52 Burton, Louis, de Croy lez-Ciney; id.
53 Somville, Gustave, de Mellery; id.

Docteurs en philosophie et lettres.

1 Valentin, Godfroid-Emile, de Namur; 15 avril.
2 D'Halluin, Pierre, de Roubaix (France), *avec distinction;* 16 avril.
3 Sassen, Egbert, de Maestricht; 27 août.
4 Straven, François, de St-Trond; id.
5 Hubert, Eugène, de St-Josse-ten-Noode; 28 août.
6 Bouttiau, Gustave, d'Harvengt, *avec distinction;* id.
7 Virez, Alfred, de Sombreffe, *avec distinction;* 29 août.
8 Collard, François, de Nivelles, *avec distinction;* 30 août.

Candidats en sciences naturelles.

1 Stes, Denis, de Louvain ; 28 juillet.
2 Orta, Théophile, de Battice ; id.
3 Haegens, Jules, de Gavre, *avec distinction* ; id.
4 Rossignol, Jules, d'Yves-Gomezée, *avec la plus grande distinction* ; id.
5 Van Cappellen, Jean, de Vilvorde ; 29 juillet.
6 Timmerman, Armand, de Sysseele, *avec distinction* ; id.
7 Stevens, Constant, de Wavre ; id.
8 Delmeulle, Arthur, de Lessines, *avec distinction* ; id.
9 Min, Edmond, de Court-St-Etienne ; 30 juillet.
10 Delécluse, Pierre, de Lys lez-Lannoy (France) ; id.
11 Daubresse, Zéphirin, de Jumet ; id.
12 Verstraete, François, d'Ingelmunster, *avec distinction* ; id.
13 Van Audenaeren, Henri, de Tirlemont, *avec la plus grande distinction* ; id.
14 Van Camp, Pierre, d'Hemixem ; 31 juillet.
15 De Ryck, Gustave, d'Aygem lez-Alost, *avec distinction* ; id.
16 Van Cauwenberghe, Jean, de Wanneghem-Lede ; id.
17 Barbiaux, Joseph, de Brye, *avec distinction* ; 1r août.
18 Coen, Pierre-Louis, de Hever ; id.
19 Cryns, Joseph, de Beek (Limb. holl.) ; id.

20 Picalausa, Alfred, de Braine-le-Comte, *avec distinction*; 2 août.
21 Degallaix, Victor, de Vezon; id.
22 Eyers, Henri, de Waesmunster; id.
23 Goffin, Henri, de Rumsdorp; 4 août.
24 Willems, Emile, de Roulers; id.
25 Gasthuys, Arthur, de Gand; id.
26 De Fillet, Auguste, de Bautersem; id.
27 Helsen, Joseph, de Zoerle-Parwys; 5 août.
28 Vrebos, Eugène, de Cortenberg; id.
29 Vermylen, Marcel, de Schrieck; id.
30 De Pape, Pierre, de Caprycke; id.
31 Adriaenssens, Henri, d'Anvers; 6 août.
32 Hamande, Arthur-Emile, de Châtelineau, *avec distinction*; id.
33 Dochy, Jules, de Bruyelle lez-Tournai, *avec distinction*; id.
34 Claux, Charles, d'Anseroeul; id.
35 Crokaert, Honoré, de Malines, *avec distinction*; 7 août.
36 Van den Bon, Charles-Auguste, d'Eerneghem, *avec distinction*; 8 août.
37 Matton, Jean, de Waereghem, *avec la plus grande distinction*; id.
38 Boulanger, Jean, de Leernes, *avec la plus grande distinction*; 9 août.
39 Dyckmans, Joseph, de Rethy, *avec distinction*; 12 août.
40 Droesbeque, Eugène, de Velsicque; id.
41 Cambier, Octave, de Flobecq, *avec distinction*; 13 août.

42 Biset, Edmond, d'Houdeng-Aimeries; id.
43 Dochy, Auguste, d'Ere lez-Tournai; 14 août.
44 Schmitz, Désiré, d'Ixelles, *avec distinction*; id.
45 Van den Bossche, Edouard, de St-Nicolas; 18 août.
46 Dechesne, Léon, de Liége; 19 août.
47 Verdinne, Léon, d'Anthée; id.
48 Verjans, Joseph, de Bilsen; id.
49 Lathuy, Ovide, d'Orp-le-Grand; 20 août.
50 Chambille, Louis, de Maestricht; id.
51 De Smedt, Michel, de Zele, *avec la plus grande distinction*; id.
52 Hiclet, Firmin, d'Emine; id.
53 Laermans, Albert, d'Anvers; 21 août.
54 Morimont, Henri, de Natoye; id.
55 Caluwaerts, François, de Lubbeek, *avec distinction*; id.
56 Renardy, Eugène, de Vaals (Limb. holl.); id.
57 Ghequière, Remi, de Huysse, *avec distinction*; 22 août.
58 Jouret, Léon, de Flobecq; id.
59 Foucart, Charles, de Hacquegnies; id.
60 Laurent, Ursmer, de Surice; id.
61 Ledoux, Pierre, de Montzen, *avec la plus grande distinction*; id.
62 Constant, Denis, de Jamoigne; 23 août.
63 Coosemans, Egide, de Tourneppe, *avec distinction*; id.
64 De Brabanter, Jean, de Grammont; 25 août.

65 Van Hool, Léon, d'Anvers; id.
66 Slock, Rodolphe, de Ruysselede; id.
67 Meheûs, Hector, d'Eyne; 26 août.
68 Larsimont, Alexandre, de Bossières; id.
69 Dachy, Emile, de Bouillon, *avec distinction*; 27 août.
70 Vanpée, Ernest, de Nivelles; id.
71 Fromont, Edmond, d'Anvers; id.
72 Van Schevensteen, Charles, de Wyneghem, *avec distinction*; 28 août.
73 Van der Hasselt, François, de Lennick-Saint-Martin; id.
74 Geeraerts, Louis, de Wilsele; 29 août.
75 Van Olmen, Emile, de Veerle près Westerloo; 30 août.
76 Vander Stock, Gustave, de Gozée, *avec distinction*; id.
77 Buisseret, Adolphe, de Mons; 1r septembre.
78 Heylen, Théophile, de Boisschot; id.

Candidats en pharmacie.

1 De Backer, Egide, de Grammont; 7 août.
2 Miller, Théodore, de Mons; 8 août.
3 Bouillon, Auguste, de Bray, *avec la plus grande distinction*; 9 août.
4 Piret, Prosper, de Tournay; 11 août.
5 Demeulder, Charles, de Biévène; id.
6 Le Lorrain, Edmond, de Jodoigne; 12 août.
7 Dufrasne, Emmanuel, de Cuesmes, *avec distinction*; 13 août.

8 Tribut, Armand, de Bouvignes, *avec distinction;* 14 août.
9 Demal, Henri, de Gingelom; id.
10 Nelis, Jules, d'Anvers; 21 août.
11 Disclez, Emile, de Temploux; id.
12 Quoilin, Georges, de Philippeville, *avec distinction;* 22 août.
13 Vanden Eynde, Victor, de Louvain; id.
14 Oslet, Alfred, de Namur; 27 août.
15 Lux, Jean, de St-Trond; id.
16 Majoie, Justin, de Tirlemont; 28 août.
17 Barbier, Auguste, de Rœulx; id.
18 De Ruyter, Guillaume, d'Anvers; 29 août.

Candidat en sciences physiques et mathématiques.

Ubaghs, Pierre, de Ruremonde (Pays-Bas); 16 août.

STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
1836	7	«	«	«	«	«	7
1837	10	2	2	«	«	«	14
1838	8	4	4	1	«	«	17
1839	4	1	1	1	«	«	7
1840	1	«	1	«	«	«	2
1841	7	2	«	«	«	1	10
1842	6	1	1	3	«	«	11
1843	4	2	«	1	«	«	7
1844	3	«	2	«	«	«	5
1845	5	1	«	2	«	«	8
1846	8	«	2	1	«	«	11
1847	6	«	3	«	1	1	11
1848	4	3	«	«	«	1	8
1849	9	1	3	«	1	«	14
1850	3	«	2	«	«	«	5
1851	7	1	3	«	1	«	12
1852	4	1	«	1	«	«	6
1853	4	2	2	«	«	1	9
1854	5	3	1	«	«	«	9
1855	3	2	2	«	«	«	7
1856	9	1	4	3	«	«	17
1857	6	«	2	1	1	«	10
1858	3	3	2	«	«	«	8
1859	9	3	3	«	1	«	16
Totaux	135	33	40	14	5	4	231

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
	135	33	40	14	5	4	231
1860	7	2	2	1	1	«	13
1861	3	«	2	2	«	1	8
1862	9	«	1	«	1	1	12
1863	8	3	1	1	«	1	14
1864	5	1	4	«	2	1	13
1865	6	1	3	«	1	«	11
1866	6	1	3	«	«	«	10
1867	7	4	2	1	1	«	15
1868	6	1	3	«	«	«	10
1869	5	2	2	2	1	«	12
1870	3	3	1	«	«	«	7
1871	8	3	2	«	1	«	14
1872	3	3	1	2	«	«	9
1873	9	1	4	1	«	1	16
Totaux	220	58	71	24	13	9	395

STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	66	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
1854	92	62	62	29	245
1855	78	70	67	28	243
1856	93	103	108	36	340
Totaux	1069	1176	1487	515	4247

(1) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université. Voyez les listes nominatives insérées dans les *Annuaires*.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
	1069	1176	1487	515	4247
1857	104	85	58 (1)	54	301
1858	129	93	52	89	363
1859	120	110	36	59	325
1860	104	88	47	58	297
1861	136	93	48	79	356
1862	114	119	38	47	318
1863	135	139	30	45	349
1864	117	125	42	41	325
1865	122	143	44	56	365
1866	97	114	41	64	316
1867	114	100	44	56	314
1868	122	106	38	49	315
1869	124	107	42	71	344
1870	135	118	32	43	328
1871	144	145	56	79	424
1872	148	129	40	65	382
1873	157	162	61	97	477
Totaux	3191	3152	2236	1567	10146

(1) Il est à remarquer que l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, qui avait pour objet des matières philosophiques, a été supprimée par la loi du 1er mai 1857.

STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Manière satis-faisante	Distinc-tion	Grande distinc-tion (2)	La pl. gr. distinc-tion	TOTAL
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
1853	157	63	33	8	261
1854	154	62	21	8	245
Totaux	2306	765	446	147	3664

(1) V. la note, p. 234.

(2) Il est à remarquer que le grade de la *grande distinction* a été supprimé par la loi du 1er mai 1857. Il n'a donc plus été conféré après la 1re session de 1857.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE.	Manière satis-faisante	Distinc-tion	Grande distinc-tion	La pl. gr. distinc-tion	TOTAL
	2306	765	446	147	3664
1855	145	57	28	13	243
1856	227	73	29	11	340
1857	187	89	7	18	301
1858	253	94	(1) «	16	363
1859	216	92	«	17	325
1860	218	66	«	13	297
1861	247	93	«	16	356
1862	211	88	«	19	318
1863	234	93	«	22	349
1864	213	95	«	17	325
1865	232	102	«	31	365
1866	208	90	«	18	316
1867	198	93	«	23	314
1868	208	83	«	24	315
1869	216	97	«	31	344
1870	205	88	«	35	328
1871	260	125	«	39	424
1872	235	118	«	29	382
1873	283	146	«	48	477
Totaux	6502	2547	510	587	10146

(1) Voyez note 2°, p. 235.

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834—35 à 1872—73.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences 2me a.	Philos. 2me a.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
1834-35 (1)	«	65	«	«	«	«	21	86
1835-36	«	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	«	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	«	101	60	63	78	89	52	443
1838-39 (2)	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
1847-48	160	111	83	80	99	150	54	737
1848-49	159	130	75	66	75	139	61	705
1849-50	162	128	90	74	95	161	64	774
1850-51 (3)	«	«	132	113	112	202	56	615
Totaux	1893	1932	1310	1222	1275	2085	834	10551

(1) Pendant la première année académique 1834-35 on s'est borné, dans l'enseignement, aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante.

(2) Le collége des Humanités, ouvert au mois d'octobre 1838, a été supprimé le 6 septembre 1850 (voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 225). Les 1893 inscriptions prises pour les Humanités pendant ces douze années ne sont plus comprises dans la suite du Tableau général des inscriptions p. 238.

(3) A dater de l'année 1850-51, par suite des modifications appor-

SUITE DU TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834—35 à 1872–73.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Ecoles spéciales	Phil. et Sc. 1re a	Sciences	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
	«	1932	1310	1222	1275	2085	834	8658
1851-52	«	«	106	110	142	231	58	647
1852-53	«	«	91	127	134	222	55	629
1853-54	«	«	65	143	126	214	54	602
1854-55	«	«	49	144	150	204	53	600
1855-56	«	«	67	194	144	169	57	631
1856-57	«	«	96	186	145	200	66	693
1857-58	«	«	167	105	155	220	75	722
1858-59	«	«	161	92	192	227	82	754
1859-60	«	«	158	107	205	239	84	793
1860-61	«	«	179	113	215	257	79	843
1861-62	«	«	106	119	245	245	98	813
1862-63	«	«	91	128	246	218	111	794
1863-64	«	«	111	102	230	204	121	768
1864-65	«	«	133	100	213	206	112	764
1865-66[1]	42	«	126	86	199	197	118	768
1866-67	71	«	125	91	195	194	108	784
1867-68	90	«	133	81	210	199	125	838
1868-69	92	«	133	77	211	213	123	849
1869-70	125	«	131	92	227	208	124	907
1870-71	139	«	165	106	227	207	142	986
1871-72	144	«	182	107	245	251	116	1045
1872-73	140	«	187	103	255	245	125	1055
Totaux	843	1932	4072	3735	5586	6855	2920	25943

tées par la loi du 15 Juillet 1849 à la répartition des matières d'examen, les inscriptions pour les Sciences et pour la Philosophie ont été complétement séparées les unes des autres.

(1) En organisant les Ecoles spéciales des arts et manufactures, du

STATISTIQUE DES ÉLÈVES INSCRITS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1873-74 ET RÉPARTIS D'APRÈS LEUR PAYS D'ORIGINE.

—

Des 1055 élèves inscrits pendant l'année 1872-73 886 sont Belges, 169 sont étrangers.

Les 886 Belges se répartissent entre nos provinces de la manière suivante :

De la province d'Anvers	. . . .	112
« «	de Brabant	204
« «	de Flandre occidentale. .	99
« «	de Flandre orientale . .	117
« «	de Hainaut	166
« «	de Liége	36
« «	de Limbourg	30
« «	de Luxembourg	28
« «	de Namur	94
	Total	886

Les 169 étrangers se classent comme suit :

D'Allemagne	21
D'Angleterre	2
D'Autriche.	3

génie civil et des mines, on s'est borné, pendant l'année académique 1865-66, aux cours de la 1re et de la 2e année d'études. Les cours des années subséquentes n'ont été organisés que successivement. En 1867-68, l'enseignement des Ecoles spéciales comprenait les quatre années d'études.

Du Brésil	1
Du Chili	1
De Colombie	1
Du Danemark	1
D'Espagne	2
Des États Pontificaux	16
Des États-Unis	7
De France	18
Du Honduras	1
De Hongrie	2
D'Irlande	31
De Luxembourg (grand-duché)	4
Des Pays-Bas	36
Du Pérou	1
De Pologne	6
De Portugal	3
De Russie	2
De Suisse	10
Total	169

TABLEAU DES INSCRIPTIONS DES DEUX PREMIERS MOIS COMPARÉES AVEC LE TOTAL DE CHAQUE ANNÉE ACADÉMIQUE (1).

—

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1834—35	86	86
1835—36	261	261
1836—37	350	362
1837—38	416	443
1838—39	451	465
1839—40	468	490
1840—41	503	528
1841—42	550	580
1842—43	555	574
1843—44	602	615
1844—45	613	623
1845—46	617	650
1846—47	605	631
1847—48	562	577
1848—49	538	546
1849—50	552	612
1850—51	556	615

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collége des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-dessus p. 237.

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année*
1851—52	574	647
1852—53	576	629
1853—54	562	602
1854—55	541	600
1855—56	584	631
1856—57	648	693
1857—58	694	722
1858—59	717	754
1859—60	750	793
1860—61	803	843
1861—62	776	813
1862—63	760	794
1863—64	751	768
1864—65	744	764
1865—66	746	768
1866—67	750	784
1867—68	785	838
1868—69	816	849
1869—70	882	907
1870—71	935	986
1871—72	1005	1045
1872—73	1024	1055
1873—74	1064	»

INSCRIPTIONS PAR FACULTÉS PRISES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DE LA NOUVELLE ANNÉE ACADÉMIQUE 1873-74 (1).

Théologie	115
Droit	241
Médecine	273
Philosophie et lettres	108
Sciences	172
Écoles spéciales	155
Total	1064

(1) L'Annuaire devant être mis sous presse au commencement de l'année académique, on doit se borner à donner les inscriptions prises pendant les deux premiers mois (octobre et novembre) de cette année. Les tableaux pp. 237-238 et 241-242 donnent le chiffre total de chaque année.

NÉCROLOGE.

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut a peccatis solvantur. II Mach., XII, 46.

—

24 décembre 1872. BRASSEUR, Vital-Joseph, étudiant en sciences, né à Louvain, le 25 mai 1851, y décédé.

30 janvier 1873. VAN SCHOOR, Henri, étudiant en sciences, né à Anvers, le 9 mars 1853, y décédé.

10 février. DURAND, Auguste, étudiant en médecine, né à Namur, le 7 mai 1848, y décédé.

19 avril. LEFORT, Jean-Baptiste, étudiant en sciences, né à Ittre, le 27 décembre 1851, y décédé.

22 avril. MŒLLER, Nicolas, étudiant en théologie, né à Louvain, le 1 septembre 1848, y décédé.

24 avril. DE GENDT, Augustin-Marie-Julien, étudiant en médecine, né à Tamise, le 16 mars 1846; y décédé.

26 juillet. SOVET, Edmond-Auguste-Héliodore, professeur extraordinaire à la faculté de médecine, né à Beauraing, le 2 février 1842, y décédé. (Voir les analectes.)

11 septembre. BRONCKAERTS, Henri, étudiant en sciences (écoles spéciales), né à Louvain, le 3 février 1850, y décédé.

16 septembre. PLANQUAERT, Oscar, étudiant en pharmacie, né à Worteghem, le 12 novembre 1847, y décédé.

—

DEUXIÈME PARTIE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'UNIVERSITÉ.

Titre I.

De l'inscription et du recensement.

Art. 1.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier que l'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

Art. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Il sera versé dans la caisse de l'Université 10 francs pour la première inscription, et la même somme pour le recensement ou renouvellement de l'inscription (1). Il sera payé en outre aux appariteurs 5 francs par inscription et par recensement.

Art. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre

(1) Cet article a été modifié au commencement de l'année 1872-1873.

il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

ART. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés le sont pour les cours ordinaires d'une faculté ou d'une année d'études, comme ces cours sont déterminés par les art. 33, 35, 37 et 39. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études et qui en font la déclaration peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre des grades devant le jury ou à l'Université ne peuvent être inscrits en Sciences, en Médecine ou en Droit qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires (1).

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le lundi qui précède le jour de l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

---

(1) L'étudiant qui se ferait inscrire pour subir un examen devant le jury, sans avoir fait régulièrement à l'Université les études requises, n'est porté comme étudiant de l'Université sur les listes à transmettre au ministère de l'intérieur qu'après avoir obtenu l'avis favorable de la Faculté à laquelle il appartient.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.

ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement, les étudiants promettent d'observer le règlement et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

Titre II.

Des autorités académiques.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des colléges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des colléges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences;
Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres;
Le mercredi, Faculté de Médecine;
Le jeudi, Faculté de Droit;
Le vendredi, Faculté de Théologie.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

Titre III.

De la discipline académique en général.

ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la Religion catholique et en remplir les devoirs.

Art. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux offices de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie (1).

Art. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

Art. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appar-

---

(1) Ce cours est également obligatoire pour les élèves de la première année des Sciences et des Écoles spéciales.

tements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

ART. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collége.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations ni donner des fêtes ni faire des démonstrations collectives sans une autorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

Titre IV.

Des peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions ;

2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux ;

3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire ;

4. Le *Consilium abeundi* ou renvoi simple, mais illimité;

5. L'exclusion de l'Université ou renvoi définitif et irrévocable.

Ces peines sont appliquées conformément aux dispositions des articles suivants :

ART. 22.

Les admonitions, par les autorités académiques ou par le professeur;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des colléges et par la Faculté;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des colléges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

ART. 25.

Le *Consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

ART. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

ART. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *Consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

ART. 28.

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *Consilium abeundi* ou à l'exclusion.

Titre V.

Des moyens d'encouragement.

ART. 29.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Uni-

versité ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par le succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

ART. 30.

L'exemption des rétributions des cours fixées par les art. 34, 36 et 38 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

ART. 31.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collége et par le Doyen de la Faculté.

Titre VI.

De la distribution et des rétributions des cours.

ART. 32.

Un programme annonce l'ordre et la distribution des cours de chaque semestre.

ART. 33 (1).

Les cours de la Faculté de Philosophie et Lettres et ceux de la Faculté des Sciences comprennent deux années et sont réglés de la manière suivante :

Première année. — Cours ordinaires ou obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit ou de la Médecine : l'introduction à la Philosophie et la Logique, l'Antropologie philosophique, la Philosophie morale, l'histoire de la Philosophie ancienne, les Langues grecque et latine, l'Algèbre, la Géométrie et la Trigonométrie rectiligne.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit : l'introduction à l'Histoire universelle et l'Histoire ancienne, les Antiquités romaines, l'Histoire du

(1) Plusieurs dispositions de cet article et des articles suivants ont été modifiées pour être mises en rapport avec la loi du 1 mai 1857. Voir le programme annuel des cours.

moyen âge, l'Histoire politique moderne, l'Histoire nationale, la Littérature française et l'Histoire des Littératures modernes, l'Économie politique et la Statistique, la Physique élémentaire.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude de la Médecine : exercices d'Algèbre et de Géométrie, la Physique expérimentale, la Chimie générale, organique et inorganique, et ses applications aux arts et à la médecine, la Zoologie, l'Anatomie comparée, la Minéralogie, la Botanique, la Physiologie des plantes, la Géographie physique et ethnographique.

Cours extraordinaires ou facultatifs de la Faculté de Philosophie et Lettres : la Métaphysique générale et spéciale, l'Archéologie, la Littérature et les Langues orientales, les Littératures grecque et latine, la Littérature flamande.

Cours facultatifs de la Faculté des Sciences : l'introduction aux Mathématiques supérieures, la Géométrie analytique, le Calcul différentiel et le Calcul intégral, la Théorie analytique des Probabilités, la Mécanique analytique, la Mécanique céleste, la Physique mathématique, l'Astronomie physique et la Géologie.

Les étudiants qui se proposent de suivre un ou plusieurs cours facultatifs doivent se faire inscrire chez les professeurs respectifs, immédiatement après la publication du programme.

Art. 34 (1).

Les rétributions pour les cours ordinaires et extraordinaires de chacune des deux années dans les Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences s'élèvent à 220 francs.

La rétribution particulière d'un cours annuel est de 60 francs, celle d'un cours semestriel de 30 francs.

Art. 35.

Les cours de la faculté de Médecine comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

---

(1) Cet article a été modifié et complété de la manière suivante :

Candidature en Sciences naturelles préparatoire à la médecine, 240 francs.

Candidature en Sciences naturelles préparatoire à l'examen de pharmacien, 180 francs.

Candidature en Sciences naturelles préparatoire au doctorat, 270 francs.

Candidature en Sciences physiques et mathématiques, 270 francs.

Candidature en Philosophie et Lettres, 250 francs.

Doctorat en Sciences naturelles, 200 francs.

Doctorat en Sciences mathématiques et physiques, 200 francs.

Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines : cours de chacune des quatre années, 200 francs. Travaux de la salle de dessin, 20 francs par an ; travaux du laboratoire, 20 francs par an.

Doctorat en Philosophie et Lettres, 200 francs.

La rétribution particulière d'un cours annuel est de 80 francs, celle d'un cours semestriel de 40 francs.

Première année : l'Anatomie (générale, descriptive, pathologique (1), embryologie), la Physiologie, l'Hygiène, la Pathologie et la Thérapeutique générale (2).

Deuxième année : la Pathologie et la Thérapeutique spéciale des maladies internes, la Pathologie externe, la Pharmacologie et la Matière médicale, la Clinique interne et la Clinique externe, le cours théorique et pratique des Accouchements.

Troisième année : la continuation des Cliniques interne et externe, des cours de Pathologie et de Thérapeutique spéciale des maladies internes, de Pathologie externe et du cours théorique et pratique des Accouchements, la Médecine opératoire, la Médecine légale et la Police médicale, l'Encyclopédie et l'Histoire de la Médecine.

ART. 36 (3).

Tous les cours de la Faculté de Médecine,

(1) V. le règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection, du 15 janvier 1836.

(2) Les étudiants qui, ayant fréquenté les cours des Sciences, auraient été ajournés par le Jury ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu se présenter aux examens, pourront demander à la Faculté de Médecine l'autorisation de suivre le cours d'Anatomie, après avoir obtenu de la Faculté des Sciences la dispense de fréquenter les leçons qui coïncideraient avec le cours d'Anatomie.

(3) Cet article a été modifié de la manière suivante :
Examen de candidat, 250 francs.



mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent à 180 francs, de la deuxième à 210 francs, de la troisième à 240 francs.

Les étudiants en Médecine, qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année des Sciences et qui désireraient fréquenter les cours d'Anatomie comparée, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs.

ART. 37.

Les cours de la Faculté de Droit comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante:

Première année : l'Encyclopédie du Droit et l'Histoire du Droit romain, les Institutes du Droit romain, le Droit naturel ou la Philosophie du Droit et les éléments du Droit civil moderne (1).

Premier examen de docteur, 230 francs.

Deuxième et troisième examen de docteur, 230 francs.

Examen de pharmacien, première année, 110 francs; deuxième année, 40 francs

(1) Les étudiants qui, ayant fréquenté les cours de Philosophie et Lettres, auraient été ajournés par le Jury, ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu se présenter aux examens pourront demander à la Faculté de Droit l'autorisation de suivre les cours de Droit naturel, d'Encyclopédie, d'Histoire du Droit romain et d'Histoire politique moderne, après avoir obtenu de la Faculté de Philosophie la dispense de fréquenter les leçons qui coïncideraient avec les cours de la Faculté de Droit qu'ils demandent à suivre.

Deuxième année : les Pandectes, le Droit civil moderne approfondi, le Droit public et le Droit administratif, le Droit commercial.

Troisième année : la continuation des Pandectes et du Droit civil moderne approfondi, le Droit criminel y compris le Droit militaire, l'Histoire du Droit coutumier de Belgique et les questions transitoires, la Procédure civile y compris l'organisation et les attributions judiciaires, et la Médecine légale.

Notariat : le Droit naturel, les éléments du Droit civil moderne et le Droit notarial.

ART. 38 (1).

Tous les cours de la Faculté de Droit, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires.

---

(1) Cet article a été modifié de la maniere suivante :

Cours semestriel (ainsi que le cours d'Économie politique), 50 francs.

Cours annuel, 100 francs.

Examen de candidat, 250 francs.

Premier examen de docteur, 250 francs.

Deuxième examen de docteur, 250 francs.

Épreuve préparatoire au doctorat en sciences politiques et administratives (y compris les cours de logique et de philosophie morale), 250 francs.

Les candidats en droit qui ne se font inscrire que pour le doctorat en sciences politiques et administratives paient 250 francs.

Examen de candidat-notaire, 250 francs.

Il est payé 40 francs par cours semestriel et 80 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent ainsi à 200 francs, de la deuxième à 280 francs, de la troisième à 190 francs, du Notariat à 160 francs.

Les étudiants en Droit qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année de Philosophie et qui désireraient fréquenter les cours d'Économie politique et de Statistique, et le cours d'Histoire politique moderne paieront la rétribution semestrielle de 30 francs pour chacun de ces deux cours.

Art. 39.

La distribution des cours de la Faculté de Théologie est déterminée par un règlement particulier.

Art. 40.

Les rétributions, fixées par les art. 34, 36 et 38, sont payées intégralement entre les mains du Receveur des Facultés, au moment de l'inscription ou du recensement.

Le Receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 41.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions. Les étudiants qui auront obtenu un délai se présenteront avec la déclaration de la Faculté chez le Receveur qui leur remettra la carte d'entrée.

ART. 42.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours ou pour les cours d'une année peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

Titre VII.

De la fréquentation des cours.

ART. 43.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus; personne ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 44.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits et qui sont mentionnés dans le programme. La même obligation existe pour ceux qui se font inscrire pour des cours extraordinaires ou facultatifs.

ART. 45.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 46.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle dans laquelle ils sont inscrits doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 47.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collége.

ART. 48.

Les étudiants externes qui, pour cause de

maladie sont empêchés d'assister aux leçons doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 49.

Avant l'entrée du professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 50.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre I, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 51.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent

en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 52.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du mardi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier vendredi d'août jusqu'au premier mardi d'octobre.

Fait et revisé à Louvain, le 19 novembre 1835 et le 3 août 1848.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

Vu et approuvé dans la réunion annuelle de l'Épiscopat, à Malines, le 4 août 1848.

ENGELBERT, *Card. Arch. de Malines.*

ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL, ET DES MINES.

—

§ I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Les Écoles spéciales annexées à l'Université catholique préparent des ingénieurs pour toutes les branches de l'industrie ; elles comprennent cinq sections :

L'Exploitation des mines ;
La Métallurgie ;
La Chimie industrielle ;
La Construction des machines ;
Le Génie civil.

Ces écoles admettent deux catégories d'élèves :

1° Les *élèves ordinaires*, qui reçoivent l'enseignement complet, subissent à la fin de chaque année un examen, et obtiennent, à leur sortie de l'école, le diplôme d'*Ingénieur des Arts et Manufactures, du Génie civil, et des Mines;*

2° Les *élèves libres*, dont les études n'embrassent qu'un certain nombre de cours, choisis par eux avec l'approbation de la Faculté des Sciences. Ces élèves ne sont assujettis à aucun examen, et ne reçoivent aucun diplôme. Toutefois, en se soumettant à une épreuve déterminée, ils peuvent obtenir de l'autorité académique un certificat constatant qu'ils ont suivi les cours

susdits *avec succès*, *avec grand succès*, ou *avec le plus grand succès*.

La durée normale des études est de quatre années, et le titre d'ingénieur s'obtient moyennant cinq examens : un examen d'*admission* aux écoles, trois examens de *passage* d'une année d'études à la suivante, et un examen *final* ou examen de sortie.

Pendant les deux premières années d'études, qu'on peut appeler *préparatoires*, les leçons embrassent l'ensemble des connaissances théoriques nécessaires pour que l'élève puisse aborder fructueusement l'étude des applications industrielles. L'enseignement est, autant que possible, condensé et approprié aux besoins de l'ingénieur.

Au début de la troisième année les élèves se partagent en sections : chacun choisit, parmi les cinq spécialités énumérées ci-dessus, celle qu'il se propose particulièrement d'approfondir, et donne par écrit connaissance de son choix à la Faculté.

A partir de cet instant ses études prennent un caractère moins général, sans que cependant la portée du titre conféré par le diplôme en soit restreinte : l'ingénieur sorti des Écoles spéciales de Louvain peut, sans difficulté, aborder une carrière industrielle différente de celle qu'il avait prise pour objectif dans ses études.

C'est là un avantage d'une importance capi-

tale : l'expérience prouve, en effet, que souvent les circonstances imposent aux ingénieurs de telles modifications dans l'emploi de leurs connaissances.

D'ailleurs tout élève diplômé peut, s'il le désire, réunir plusieurs spécialités : il lui suffit de prolonger de six mois au moins son séjour à l'Université, en consacrant ce temps aux études et aux travaux pratiques exigés par le programme. Le résultat de l'examen supplémentaire est mentionné sur son diplôme.

Les sections se distinguent entre elles par l'importance relative des cours, et surtout par la direction imprimée aux travaux pratiques, en vue de la spécialité de chaque élève.

Toutes les leçons sont obligatoires; mais à l'examen le cours caractéristique de la section à laquelle appartient le récipiendaire fait l'objet d'une interrogation plus longue et plus détaillée, et son influence dans l'évaluation numérique du résultat est plus grande. En outre, chacune des autres branches comporte un certain nombre de questions, d'une importance toujours secondaire, sur lesquelles le récipiendaire n'est point examiné, à la condition qu'il ait, pendant l'année, satisfait régulièrement aux interrogations sur ces matières. Au point de vue de la répartition des points, et des exigences du Jury, ces autres cours sont donc moins favorisés que le cours spécial ou caractéristique.

L'enseignement industriel comprend les leçons proprement dites, les interrogations, et les travaux pratiques.

1. Chacun des cinq cours principaux comporte au moins trois heures de leçons par semaine pendant deux ans. L'assiduité aux leçons et la tenue des cahiers sont cotées aux examens : le professeur note les absences et veille à ce que tous les élèves tiennent, pour chacun des cours, un cahier où ils consignent avec soin les renseignements et les croquis recueillis pendant les leçons. Ces dessins, d'abord tracés au crayon, doivent être repassés à l'encre en dehors des heures des cours.

Après chaque leçon le professeur met à la disposition des élèves les modèles des appareils qu'il vient d'expliquer, modèles qui font partie de la collection des écoles.

2. Les *interrogations* sont faites par les professeurs aussi souvent qu'ils le jugent convenable, et pendant les heures de leçons. Celles qui peuvent avoir lieu en dehors de ces heures sont limitées, pour chaque élève et pour chaque cours, à trois séances de vingt minutes par an. Une de ces séances est consacrée à des examens sommaires, sur les matières que le professeur se propose de retrancher de l'examen de fin d'année, pour les élèves qui n'ont pas embrassé la spécialité qui fait l'objet de son enseignement. Cette épreuve a lieu, dans tous les cas, avant le

1er juin, et, autant que possible, à la rentrée des vacances de Pâques. Les *programmes détaillés* des cours mentionnent les matières qui peuvent en faire l'objet.

3. *Travaux pratiques.* Sous ce nom sont compris :

a) Les excursions et les rapports;

b) Les travaux graphiques, ou le dessin;

c) Les travaux de laboratoire;

d) Le projet final.

A) *Excursions et rapports.* — Les excursions sont destinées à faire passer sous les yeux des élèves les procédés et les appareils décrits dans les cours. Avec quelque soin qu'elle soit faite, la description d'un appareil, d'une fabrication, d'un travail quelconque, est toujours aride et laisse un certain vague dans l'esprit des auditeurs. Les excursions sont le complément indispensable de ces leçons descriptives; elles en rendent l'étude facile et attrayante, précisent et rectifient les idées des élèves, développent en eux l'esprit d'observation qui leur est si nécessaire dans la pratique. Le jeune ingénieur exécute avec moins d'hésitation ce qu'il a vu de ses yeux; il acquiert rapidement l'assurance du praticien, qui toujours lui fait défaut au début de sa carrière.

Les excursions sont nombreuses et variées; elles se rapportent tantôt à l'un, tantôt à l'autre des objets suivants :

La géologie de la Belgique;

Les exploitations minérales, principalement les mines de houille dans les divers bassins belges;

Les établissements métallurgiques situés en Belgique ou près des frontières;

Les fabriques de produits de toute nature qui rentrent dans le domaine de la chimie industrielle;

Les ateliers destinés à la construction des machines, et du matériel des chemins de fer;

La construction et l'entretien des ouvrages qui composent un chemin de fer, une voie navigable, ou qui sont destinés à l'assainissement d'une ville; la construction et la réparation des édifices; la disposition des chantiers de construction, etc.

Indépendamment de ces courses, qui ont lieu à des époques indéterminées, les élèves ingénieurs-mécaniciens se rendent une fois par semaine dans un des principaux ateliers de construction de Louvain : ils y prennent, sur un album réservé pour cet usage, le croquis des éléments des machines et appareils en usage dans l'industrie.

Toutes les courses qui se rapportent à l'enseignement d'une des sections sont obligatoires pour les élèves de celle-ci; elles sont facultatives pour les élèves des autres catégories, à moins que le professeur n'ait spécifié le contraire.

Les excursions n'apportent, autant que possible, aucun trouble dans la régularité des leçons. Elles se font pendant le second semestre, où un jour de chaque semaine leur est réservé. Celles qui demanderaient plusieurs jours n'ont lieu qu'aux époques de congé ou de vacances, et avec l'autorisation du Recteur.

Le professeur qui, pour un motif grave, est obligé de sortir des limites qui viennent d'être tracées, prévient ceux de ses collègues que la chose concerne, au moins quatre jours à l'avance; il restitue à ceux d'entr'eux qui en feraient la demande les heures de leçon qu'ils auraient perdues par suite de l'excursion.

B) *Travaux graphiques.* — Les leçons de dessin commencent en même temps que les cours.

Le professeur de dessin tient un registre d'ordre sur lequel il inscrit, en regard du nom de chaque élève, le titre du travail qu'il a remis à cet élève, la date à laquelle il l'a remis, et la date de l'achèvement.

Ce registre est communiqué à tout professeur qui en fait la demande écrite. Cette demande doit être renouvelée après deux jours, s'il y a lieu.

Les professeurs compétents se réunissent au moins une fois par mois pour traiter toutes les questions qui ont rapport aux travaux graphiques. Le Directeur de ces travaux communique son registre, et soumet à l'assemblée les observations qu'il croit devoir faire, tant sur les élèves que sur leur travail.

A la réunion du mois d'octobre on arrête d'un commun accord la liste des dessins qui seront exécutés pendant l'année par les élèves de toutes les sections.

Outre les indications et la légende que porte habituellement tout dessin, l'élève donne, dans une note détachée, des explications plus détaillées, qui doivent montrer s'il a compris son travail.

En première année les heures destinées à ces exercices sont consacrées au dessin linéaire, aux épures de géométrie descriptive, et aux éléments du lavis.

Pendant la deuxième année les élèves exécutent le dessin des teintes conventionnelles, — des épures de perspective, d'ombres, de coupe des pierres et de charpente, — un dessin lavé d'une machine à vapeur, d'une presse hydraulique, ou tout autre de même importance, — un dessin au trait, — et enfin des copies de modèles en relief qui sont mis à leur disposition.

Les 3e et 4e années sont exclusivement réservées pour la composition des projets et les croquis à main levée. Chaque élève doit être muni d'un album de croquis, en papier quadrillé ; sur le recto il trace le dessin, tandis que le verso reçoit les notes explicatives qu'il croit devoir y joindre pour l'intelligence du croquis. Chaque feuille est datée, et l'album intervient pour sa quote-part dans l'appréciation des travaux gra-

phiques. Les croquis relevés pendant les excursions sont tracés directement, ou reportés, sur cet album.

La plupart des croquis sont pris en dehors des heures de dessin proprement dites. Quelques-uns d'entr'eux, notamment ceux qui sont relevés pendant les excursions, peuvent former la matière d'un dessin achevé, si le professeur le juge convenable. Toutefois il est de règle que les élèves exécutent leurs *projets* d'après les indications des professeurs, et sur des données exposées au cours ou recueillies sur le terrain. Les projets sont inégalement répartis sur les diverses branches de l'enseignement: les trois cinquièmes des dessins confiés à chaque élève ont trait à la spécialité qu'il a choisie; les deux cinquièmes restants sont réservés aux autres sections. Cette répartition est maintenue pendant les deux années; en sorte que, si l'on suppose même que le nombre des projets exécutés en une année soit réduit à cinq, l'élève aura fait au moins une application de chacun des cours en dehors de sa spécialité.

c) *Travaux du laboratoire.* — Les analyses, essais et recherches qui dépendent de la chimie occupent une large place dans les travaux des quatre années d'études. Tous les élèves sont exercés aux analyses générales, à l'essai des minerais, au dosage des matières premières et des produits de l'industrie, à la recherche de la

composition chimique des matériaux et mélanges employés dans les constructions. Le temps consacré aux travaux de laboratoire, pendant la 3me et la 4me année d'études, est déterminé d'après la spécialité de chaque élève.

D) *Projet final.* — Dans la série des travaux pratiques est compris le *projet* exigé des aspirants-ingénieurs à la fin de leurs études. Il se distingue des projets de l'année par son étendue et sa nature. A la salle de dessin, l'élève opère sous les yeux du professeur; les données, précises et détaillées, laissent peu de latitude pour l'agencement; le calcul s'applique à quelques dimensions seulement; et l'exécution graphique seule conserve toute son importance. Le projet final, au contraire, repose sur des données beaucoup plus larges; exécuté pendant les vacances, il doit être détaillé autant que l'exige un projet d'exécution; tous les éléments en sont déterminés par l'élève; et le tracé, au point de vue du temps qui doit y être consacré comme de la difficulté qu'il présente, ne constitue qu'une partie accessoire du travail.

Le projet final relève exclusivement de la spécialité adoptée par l'élève.

§ II. PROGRAMME DES ÉTUDES ET RÉPARTITION DES COURS.

PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES.
Distribution du temps par semaine.

MATIÈRES ENSEIGNÉES.	1er SEMESTRE.			2me SEMESTRE.			OBSERVATIONS.
	Nombre de leçons.	Durée des leçons.	Nombre total d'heures.	Nombre de leçons.	Durée des leçons.	Nombre total d'heures.	
Éléments d'algèbre supérieure et de géométrie analytique . .	3	1 1/2	4 1/2	»	»	»	
Géométrie descriptive	3	1	3	1	1 1/2	1 1/2	
Physique expérimentale	4	1 1/2	6	3	1 1/2	4 1/2	
Chimie générale	4	1	4	5	1	5	
Théorie des manipulations chimiques	1	1	1	»	»	»	Leçons finissant en janvier.
Cours de religion	1	1	1	1	1	1	
Philosophie générale	»	»	»	3	1	3	
Travaux graphiques	2	2 1/2	7	2	2 1/2	7	
	1	2		1	2		
Travaux du laboratoire	2	3	6	2	3	6	

DEUXIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

MATIÈRES ENSEIGNÉES.	1er SEMESTRE.			2me SEMESTRE.			OBSERVATIONS.
	Nombre de leçons.	Durée des leçons.	Nombre total d'heures.	Nombre de leçons.	Durée des leçons.	Nombre total d'heures.	
Calcul différentiel et calcul intégral	4	1	4	»	»	»	
Statique et mécanique analytique	1	1	1	4	1	4	
Géométrie descriptive appliquée	3	1	3	»	»	»	
Chimie analytique	3	1	3	2	1 1/2	3	
Minéralogie	4	1	4	»	»	»	
Physique industrielle	»	»	»	3	1	4 1/2	
Description générale des machines	1	1 1/2	1 1/2	1 1	1 1/2 1 1/2	1 1/2	
Travaux graphiques	2 1	2 1/2 2	7	2 1	2 1/2 2	7	
Travaux du laboratoire	2	3	6	2	3	6	

MATIÈRES ENSEIGNÉES.	1er SEMESTRE.			2me SEMESTRE.			OBSERVATIONS.
	Nombre de leçons.	Durée des leçons.	Nombre total d'heures.	Nombre de leçons.	Durée des leçons.	Nombre total d'heures.	
Géologie	1	1	1	»	»	»	(1) Réduits à une séance de 3 heures par semaine, les travaux pratiques seraient illusoires : ils ne figurent au programme ainsi répartis que pour la régularité En réalite, chaque semestre est partagé en deux périodes, dont la durée est proportionnelle au temps affecté ici aux deux catégories de travaux pratiques, mais dans chacune desquelles les heures destinées à ces travaux sont attribuées exclusivement, soit au dessin, soit au laboratoire.
Éléments de paléontologie	»	»	»	1	1	1	
Mécanique appliquée	2	1 1/2	3	2	1 1/2	3	
Exploitation des mines	2	1 1/2	3	2	1 1/2	3	
Métallurgie	2	1 1/2	3	2	1 1/2	3	
Chimie industrielle	2	1 1/2	3	2	1 1/2	3	
Construction des machines	2	1 1/2	3	2	1 1/2	3	
Constructions du génie civil et exploitation des chemins de fer	3	1 1/2	4 1/2	3	1 1/2	4 1/2	
Laboratoire — chimistes et métallurgistes	2	2 1/2	5	2	2 1/2	5	
Laboratoire — autres sections	1	3	3	1	3	3 (1)	
Dessin — chimistes et metallurgistes	1	3	3	1	3	3 (1)	
Dessin — autres sections	2	2 1/2	5	2	2 1/2	5	

QUATRIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

MATIÈRES ENSEIGNÉES.	1er SEMESTRE.			2me SEMESTRE.			OBSERVATIONS.
	Nombre de leçons.	Durée des leçons.	Nombre total d'heures.	Nombre de leçons.	Durée des leçons.	Nombre total d'heures.	
Exploitation des mines	2	1 1/2	3	2	1 1/2	3	
Metallurgie.	2	1 1/2	3	2	1 1/2	3	
Chimie industrielle	2	1 1/2	3	2	1 1/2	3	
Construction des machines . . .	2	1 1/2	3	2	1 1/2	3	
Constructions du génie civil et exploitation des chemins de fer	3	1 1/2	4 1/2	3	1 1/2	4 1/2	
Législation, économie et administration industrielles	1	1	1	1	1	1	
Laboratoire — chimistes	2 1	3 1/2 3	10	2	3	6 (1)	(1) Partage en périodes analogue à celui de la troisième année.
Laboratoire — métallurgistes. . .	2	3	6	2	3	6 (1)	
Laboratoire — autres sections . .	»	»	»	»	»	»	
Dessin — chimistes	»	»	»	2	3	6 (1)	
Dessin — métallurgistes	2	2	4	2	3	6 (1)	
Dessin — autres sections.	2 2	3 2	10	4	3	12	

§ III. EXAMENS.

Les Jurys d'examen sont composés de membres du corps enseignant, nommés par le Recteur. Ceux qui sont chargés de procéder à l'examen d'admission sont choisis chaque année; aux examens de passage et de sortie les professeurs sont chargés de l'examen sur les branches qu'ils enseignent respectivement.

Les examens comprennent une épreuve écrite et une épreuve orale; pour cette dernière, le Jury peut se décomposer en groupes comprenant chacun deux membres au moins. Il est fait exception pour l'examen de sortie, qui a lieu en présence de tous les membres du Jury.

Chaque Jury nomme son président et son secrétaire, et exerce seul la surveillance des examens qui lui sont confiés.

Après l'examen, le Jury se réunit pour arrêter les cotes obtenues par les divers récipiendaires et apprécier la valeur de leurs réponses. Les dessins qu'ils ont exécutés durant l'année sont mis à la disposition du Jury, ainsi que la liste des cotes de mérite et d'assiduité dressée par le Directeur des travaux graphiques.

Les décisions du Jury sont prises à la majorité absolue des voix; en cas de partage égal, l'opinion défavorable à l'élève prévaut; ces décisions sont sans appel. Tout professeur peut provoquer l'ajournement des élèves qui ont mérité une cote nulle pour la branche qu'il enseigne.

Tout récipiendaire ajourné ne peut se représenter qu'après une année, à moins que le Jury n'en décide autrement. Nul ne peut être réinscrit comme élève ordinaire, après trois échecs successifs, s'il n'a des raisons majeures à faire valoir; il peut d'ailleurs être autorisé, par la Faculté des Sciences, à suivre les cours en élève libre.

A l'examen d'admission les élèves sont classés par numéro d'ordre, sans grade. Le certificat que leur délivre l'Autorité académique porte qu'ils ont subi l'examen *avec succès*, et mentionne le nombre de points qu'ils ont obtenu, ainsi que le rang qu'ils occupent en conséquence. Les ajournés peuvent être déclarés, par le Jury, admissibles à l'*Institut préparatoire.*

Aux examens de passage, les récipiendaires qui ont satisfait à toutes les exigences du programme sont déclarés admis à suivre les cours d'une année supérieure. Les certificats qui leur sont délivrés relatent aussi le nombre de points obtenu ; mais en outre, au lieu d'indiquer l'ordre de mérite du récipiendaire, ils portent que l'examen a été subi :

Avec la plus grande dist.,	si l'élève a	obtenu	au moins	86	points	sur	100
Avec grande distinction,	»	»	»	78	»	»	»
Avec distinction,	»	»	»	68	»	»	»
D'une manière satisfaisante,	»	»	»	50	»	»	»

Le diplôme d'*Ingénieur des Arts et Manufactures, du Génie civil, et des Mines* est délivré

par l'Autorité académique à ceux qui ont subi avec succès l'examen final; ce diplôme mentionne le nombre des points obtenus par l'élève dans les examens des deux dernières années, le grade correspondant, et la spécialité à laquelle l'élève s'est attaché.

§ IV. PROGRAMMES DES EXAMENS.

1. *Examen d'admission.*

1. Languo française.

Les récipiendaires doivent faire une rédaction sur un sujet donné; et ils sont interrogés verbalement sur les préceptes littéraires enseignés dans les classes de seconde et de rhétorique.

Pour les jeunes gens étrangers qui ont été privés des moyens de se rendre familière la langue française, le Jury modifie l'examen de la manière qu'il juge le plus convenable. Néanmoins ces jeunes gens doivent être en état d'écrire couramment en français sous la dictée.

2. Géographie moderne.

L'examen se fait sur les divisions géographiques et les grandes divisions politiques des cinq parties du monde, les mers, les cours d'eau importants, les grandes chaînes de montagnes, les îles principales, les villes les plus remarquables (surtout au point de vue de l'industrie et du commerce), les productions principales des différentes contrées.

Chaque récipiendaire doit posséder des notions détaillées sur la géographie de son pays.

3. Histoire.

L'examen roule sur les points les plus saillants de l'histoire générale, à partir de la fondation de Rome; tels sont les suivants : l'institution et l'abolition de la monarchie romaine; le développement de la république; la création de l'empire; sa décadence; les invasions des Barbares; le règne de Charlemagne; les invasions normandes; le partage territorial de l'Europe; la féodalité considérée dans ses caractères généraux; la querelle des investitures; les croisades; les grandes guerres entre les Valois et les rois d'Angleterre pour la succession de la couronne de France; la découverte du Nouveau-Monde; celle de la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance; etc. — Les questions portent plus spécialement sur l'histoire moderne, depuis le protestantisme et les guerres entre François Ier et Charles Quint jusqu'à nos jours.

Chaque récipiendaire est interrogé plus en détail sur l'histoire de son pays.

4. Arithmétique complète (théories et applications).

5. Algèbre.

Algèbre jusqu'au second degré inclusivement. — Calcul des radicaux des degrés supérieurs, et des exposants de toute nature. — Fractions continues. — Équations exponentielles. — Loga-

rithmes. — Progressions. — Arrangements, permutations, combinaisons. — Binome de Newton, dans le cas de l'exposant entier et positif.

Les récipiendaires doivent particulièrement montrer de l'habileté et de la promptitude dans les calculs.

6. Géométrie ordinaire (les huit livres).

Les aspirants doivent être en état de reproduire les démonstrations et les solutions de problèmes qui sont développées dans les livres classiques, à l'exclusion de celles auxquelles les auteurs accordent manifestement une importance secondaire (par exemple celles qui, dans la géométrie de Legendre, sont imprimées en plus petits caractères).

7. Trigonométrie rectiligne.

Il est spécialement exigé des récipiendaires qu'ils connaissent de mémoire les formules usuelles; qu'ils soient en état d'effectuer facilement des transformations d'expressions trigonométriques, et en particulier de vérifier l'exactitude de formules proposées; qu'ils soient à même d'appliquer rapidement les logarithmes à la résolution des triangles.

8. Géométrie analytique plane.

Définition des coordonnées cartésiennes et des coordonnées polaires. — Transformation des coordonnées. — Représentation des lieux géométriques par des équations : exemples. — Équations diverses de la ligne droite; signification

des coëfficients de l'équation $y = mx + b$. — Problèmes : 1° Distance de deux points. 2° Angle de deux droites ; conditions de parallélisme et de perpendicularité. 3° Droite passant par deux points. 4° Droite qui passe par un point et est parallèle à une droite donnée. 5° Condition pour que trois droites passent par un même point. 6° Droite qui passe par un point et est perpendiculaire à une droite donnée. 7° Distance d'un point à une droite. — Équation de la circonférence de cercle en coordonnées rectangulaires et en coordonnées obliques.

9. Physique.

Propriétés générales des corps. Composition et décomposition des forces. Pesanteur ; sa direction, son point d'application ; détermination expérimentale du centre de gravité.—Conditions d'équilibre du levier. Balance ordinaire : description et théorie. — Transmission des pressions dans les fluides. Pressions dans une masse liquide ; pression contre les parois du vase qui la contient. Principe d'Archimède ; sa démonstration expérimentale ; conséquences. — Poids spécifique ; une méthode de détermination du poids spécifique *a*) des solides, *b*) des liquides. — Baromètre ordinaire : construction, théorie, usages. — Loi de Mariotte ; sa démonstration. — Diffusion des gaz confinés dans des espaces communiquants ; force élastique du mélange. Dissolution des gaz dans les liquides ; volume dissous

d'un gaz ou d'un mélange gazeux en contact avec un liquide.

CALORIQUE. Principe, construction, échelles du thermomètre à mercure. Diverses manières de considérer la dilatation ; coefficients de dilatation. — Liquéfaction des solides par fusion ; ses lois. Solidification des liquides ; lois ; particularités que présente l'eau qui se refroidit jusqu'à congélation. Formation des vapeurs dans le vide ; tension des vapeurs à saturation, influence de la température. Tension, compressibilité et dilatabilité des vapeurs non saturées. Formation et tension des vapeurs dans les gaz. — Ébullition ; ses lois. Causes qui modifient le point d'ébullition. — Calorie et calorique spécifique. — Chaleur latente *a*) de fusion, *b*) de vaporisation ; faits qui la révèlent. Mélanges frigorifiques. — Lois de la réflexion du calorique rayonnant. Pouvoirs réflecteur, émissif, absorbant. Corps bons conducteurs du calorique.

ÉLECTRICITÉ. Électrisation par frottement. Hypothèse de deux fluides électriques. Bons conducteurs de l'électricité. Électrisation par influence. Machine de Ramsden. Pile de Bunsen : description et théorie. Courant électrique. Électrolyse.

10. Latin, ou langue vivante autre que le français.

Chaque aspirant doit être à même de traduire à vue un auteur facile, de faire un thème sans

le secours du dictionnaire, et de résoudre les questions de grammaire que ce double travail amène naturellement.

11. Dessin.

L'épreuve sur le dessin consiste à copier un modèle. C'est, au choix du récipiendaire, un ornement, un paysage, etc.

Les récipiendaires qui sont porteurs d'un diplôme de gradué n'ont pas à subir les examens sur la langue française, la géographie et l'histoire.

Répartition des points.

1° Langue française	14
2° Géographie moderne	6
3° Histoire	6
4° Arithmétique	14
5° Algèbre	13
6° Géométrie	13
7° Trigonométrie rectiligne	6
8° Géométrie analytique	13
9° Physique	5
10° Langue étrangère	7
11° Dessin	3
Total	100

Est déclaré avoir subi l'examen *avec succès* tout récipiendaire qui n'a négligé aucune des branches de l'examen, et a obtenu la moitié du nombre total de points assigné pour

l'ensemble des numéros 1, 2 et 3;
l'ensemble des numéros 4 et 5;
l'ensemble des numéros 6, 7 et 8;
l'ensemble de tous les numéros.

Les aspirants qui n'ont pas rempli ces conditions sont ou ajournés ou admis à l'*Institut préparatoire*, suivant l'appréciation du Jury.

L'Autorité académique délivre un certificat aux récipiendaires qui ont subi avec succès l'examen d'admission.

2. *Examen de passage à la 2e année d'études.*

Matières d'examen.	Maximum des points.
1. Éléments d'algèbre supérieure et de géométrie analytique	16
2. Géométrie descriptive	15
3. Physique expérimentale	23
4. Chimie générale	22
5. Philosophie générale	6
6. Travaux graphiques	8
7. Travaux du laboratoire	6
8. Assiduité	4
Total	100

La moyenne des points est exigée 1° sur l'ensemble des matières; 2° sur chacun des groupes suivants : n° 1; n°s 2 et 6; n° 3; n°s 4 et 7; n° 5.

3. *Examen de passage à la 3e année.*

Matières d'examen.	Maximum des points.
1. Calcul différentiel et calcul intégral .	14
2. Mécanique rationnelle	13
3. Applications de la géométrie descriptive	11
4. Chimie analytique	13
5. Minéralogie	13
6. Physique industrielle.	10
7. Description générale des machines. .	6
8. Travaux graphiques	8
9. Travaux du laboratoire	8
10. Assiduité	4
Total	100

La moyenne est exigée 1° sur l'ensemble; 2° sur chacun des groupes suivants : nos 1 et 2; nos 3 et 8; nos 4, 5 et 9; nos 6 et 7.

4. *Examen de passage à la 4e année.*

1. Géologie et paléontologie	9
2. Mécanique appliquée	10
3. Exploitation des mines	10
4. Métallurgie	10
5. Chimie industrielle.	10
6. Construction des machines	10
7. Constructions civiles et exploitation des chemins de fer	10
8. Majoration en faveur du cours spécial.	4

9. Tenue des cahiers et assiduité. . . . 6
10. Rapports faits pendant l'année :
Sur la branche spéciale. . . . 5
Sur les autres branches. . . . 5
11. Travaux graphiques et travaux du laboratoire 11

Total 100

Les onze points attribués aux travaux pratiques se répartissent comme suit, d'après les sections :

	Mines.	Métallurgistes.	Chimistes.	Mécaniciens.	Génie civil.
Dessin	7	5	3	8	8
Laboratoire	4	6	8	3	3

La moyenne est exigée sur l'ensemble des branches et sur chacun des cours du n° 1 au n° 7. Sur le cours caractéristique de sa spécialité le récipiendaire doit obtenir au moins 60 points sur 100, — soit 8, 4 sur 14.

5. *Examen de sortie.*

1. Exploitation des mines.	12		
2. Métallurgie	12		
3. Chimie industrielle	12		
4. Construction des machines . . .	12		
5. Génie civil — exploitation des chemins de fer	12		68
6. Majoration en faveur du cours spécial	4		
7. Législation, économie et administration industrielles	4		
8. Tenue des cahiers et assiduité . .	6		
9. Rapports de l'année	sur la branche spéciale	4	
	sur les autres branches	4	32
10. Dessin et travaux du laboratoire .	11		
11. Projet final	7		

Les onze points attribués aux travaux du laboratoire et de la salle de dessin se répartissent comme suit :

	MINES.	MÉTALLURGISTES.	CHIMISTES.	MÉCANICIENS.	GÉNIE CIVIL.
Travaux graphiques	11	5	3	11	11
Travaux du laborat.	0	6	8	0	0

Le diplôme d'ingénieur n'est conféré qu'à

l'élève qui dans cet examen final a obtenu au moins :

60 points sur 100 pour le cours spécial;

50 » » » pour chacun des autres cours du n° 1 au n° 5;

50 points sur 100 sur l'ensemble des matières de l'examen.

§ V. INSTITUT PRÉPARATOIRE.

Un *Institut préparatoire* est attaché aux écoles spéciales de Louvain. Il est destiné à rendre ces écoles accessibles aux jeunes gens qui dans leurs études moyennes n'ont pas acquis les connaissances mathématiques et physiques nécessaires pour subir avec succès l'examen d'admission.

La durée des études est d'une année; le programme est le suivant :

1. *Langue française; géographie moderne; histoire.* — Exercices de rédaction; interrogations sur les préceptes de littérature. — Interrogations sur la géographie moderne et l'histoire.

Quatre leçons d'une heure et demie par semaine.

2. *Mathématiques.*—Cours : l'algèbre à partir du second degré; les quatre derniers livres de la géométrie; la trigonométrie rectiligne; les éléments de la géométrie analytique plane.

Exercices relatifs à toutes les branches de mathématiques sur lesquelles porte l'examen d'admission.

Deux heures par jour.

3. *Éléments de physique.* — Deux leçons d'une heure par semaine.

4. *Éléments de chimie inorganique.* — Une leçon d'une heure et demie par semaine.

5. *Dessin linéaire et dessin à main levée.* — Quatre heures par semaine.

§ VI. ÉPOQUES DES EXAMENS. — RÉTRIBUTIONS.

Les examens d'admission commencent le mercredi qui précède le premier dimanche d'octobre ; cette date est annoncée chaque année, dans le courant du mois de juillet, par la voie des journaux.

Les examens de passage ont lieu sur la fin du mois de juillet, ou au commencement du mois d'août.

La session du Jury chargé des examens de sortie s'ouvre le premier jeudi du mois d'octobre.

L'époque des examens des élèves libres est déterminée, chaque année, par la Faculté des Sciences.

Tous les examens sont publics.

Les récipiendaires doivent se faire inscrire pendant la quinzaine qui précède l'ouverture des examens; ils versent, lors de leur inscription, une somme de

20	francs	pour	l'examen d'admission;
25	»	»	un examen de passage;
50	»	»	l'examen de sortie;
20	»	»	un examen d'élève libre.

Le récipiendaire qui s'est déjà fait inscrire une première fois pour le même examen ne paie que la moitié des frais.

Dans aucun cas la somme versée ne peut être remboursée.

La rétribution des cours est fixée à 200 fr. pour chaque année d'études; chaque élève paie en outre 20 fr. pour les leçons de dessin et 20 fr. pour la fréquentation du laboratoire.

La rétribution à payer par les élèves libres est réglée d'après les cours qu'ils se proposent de suivre ; elle est fixée à

80 francs pour un cours annuel;
40 » » » » semestriel;
30 » » les travaux graphiques;
30 » » » » du laboratoire,

si toutefois l'élève ne réunit pas au moins *trois* des inscriptions ci-dessus. Dans le cas contraire, ces chiffres sont abaissés respectivement à 60, 30, 20 et 20 francs.

La rétribution des cours de l'Institut préparatoire est fixée à 200 francs; la rétribution des leçons de dessin est comprise dans cette somme.

§ VII. MOYENS D'ENCOURAGEMENT.

Les élèves des Écoles spéciales participent aux faveurs et aux avantages pécuniaires auxquels peuvent aspirer les autres élèves de l'Université.

La Faculté des Sciences accorde aussi, chaque année, la remise d'une partie ou de la totalité des rétributions des cours à un certain nombre de jeunes gens, dépourvus de fortune, qui ont fait preuve d'une aptitude exceptionnelle pour les études supérieures. Cette remise ne peut jamais s'appliquer aux rétributions exigées pour les travaux pratiques.

Enfin, le Recteur peut accorder des *bourses de voyage*, de 250 à 300 francs, aux élèves qui ont subi, avec un succès marqué, l'examen de passage de la 3me à la 4me année d'études. Le voyage se fait d'après les indications du professeur dont l'enseignement porte sur la spécialité embrassée par l'élève favorisé ; celui-ci est tenu de présenter un rapport détaillé sur les observations qu'il a pu faire pendant son voyage.

LISTE DES RÈGLEMENTS PUBLIÉS DANS LES ANNUAIRES.

—

1. *Documents relatifs à l'érection de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1869, pp. 405 s.

2. *Règlement concernant les pensions des professeurs, des veuves ou des enfants de professeurs de l'Université catholique de Louvain;* 25 octobre 1866. — V. l'Annuaire de 1869.

3. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ;* 6 juin 1835. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

4. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico;* 15 mars 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840, de 1858 et de 1870.

5. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico;* 4 mai 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1858 et de 1870.

6. *Præscripta ad obtinendam Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico;* 19 juin 1841. — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

7. *Cérémonial de la promotion au doctorat en théologie et en droit canon.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

8. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1858 et de 1870.

9. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

10. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

11. *Regulæ Collegii Theologorum*; 30 juillet 1836. — V. les Annuaires de 1837 et de 1857.

12. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de droit*; 8 février 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

13. *Règlement pour l'admission aux examens diplomatiques*; 17 octobre 1862. — V. les Annuaires de 1863, de 1864 et de 1871.

14. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de médecine*; 13 février 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

15. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate medica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

16. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection*; 15 janvier 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

17. *Règlement pour les étudiants en médecine admis au cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

18. *Règlement pour les étudiants en médecine admis à l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

19. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

20. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

21. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de philosophie et lettres;* 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

22. *Idem, dans la Faculté des sciences;* 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1873.

23. *Règlement pour le service de la bibliothèque;* 18 avril 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1861, de 1865, de 1870 et de 1873.

24. *Règlement organique pour l'Institut philologique*, fait le 15 octobre 1844, revisé le 30 octobre 1849. — V. les Annuaires de 1845, de 1847 et de 1849 à 1855.

25. *Statuts de la Société littéraire;* 8 décembre 1839. — V. l'Annuaire de 1841.

26. *Statuts de la Basoche*, *société des étu-*

diants en droit; 14 mars 1860. — V. les Annuaires de 1861 et de 1862.

27. *Statuts de la Société médicale de l'Université;* 1863. — V. l'Annuaire de 1864.

APPENDICE.

—

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

INAUGURATION DU MONUMENT VAN BOCKEL.

L'inauguration solennelle du monument érigé en l'église primaire de St-Pierre, à la mémoire de M. Guillaume Van Bockel, s'est faite mercredi 8 octobre 1873, à l'issue de la messe du St-Esprit, en présence de Mgr le Recteur, du corps professoral de l'Université catholique, et d'un grand nombre de personnes notables de la ville et de l'arrondissement.

Le monument étant découvert, M. G. Cappellen, Président de la Commission organisatrice, a prononcé le discours suivant :

« MESSIEURS,

» Le jour où une mort inattendue vint enlever presque subitement l'honorable monsieur Van Bockel à l'affection de ses concitoyens, une même pensée germa dans l'esprit de ses amis. Tous songèrent à perpétuer la mémoire de ce citoyen distingué, en lui érigeant un monument qui rappelât à la postérité ses grandes actions et ses éminentes vertus.

» Ce monument, nous l'inaugurons aujourd'hui. Qu'il me soit permis de rappeler à cette occasion les principaux titres de notre ami à la reconnaissance et à l'affection de la génération présente et de celles qui la suivront.

» Guillaume Van Bockel naquit à Louvain le 21 avril 1789. Sa jeunesse fut sérieuse et ses études fortes. Il conquit le diplôme de docteur en droit et fut nommé notaire quelque temps après. — Homme profondément religieux en même temps qu'ennemi de toute oppression des esprits et des consciences, il fut un des plus ardents patriotes de 1830, et concourut puissamment au triomphe de notre indépendance et à la régénération de notre nationalité. — Aussi portait-il la croix de fer sur sa poitrine. Seize ans plus tard, le Roi lui décerna la croix de l'Ordre de Léopold, et l'on peut dire que jamais les insignes du courage et de l'honneur ne se trouvèrent placés sur un cœur plus dévoué et plus noble.

» Entré à l'administration communale en 1830, il fut nommé bourgmestre en 1833, et conserva ces importantes fonctions jusqu'en 1842. Enfin, en 1861, il fut appelé à faire partie de la Chambre des représentants. Mais, hélas ! la mort ne lui permit point d'achever son mandat.

» Deux grands actes, messieurs, caractérisèrent sa carrière administrative : l'approfondissement du canal de Louvain, et l'établissement de l'Université catholique en notre ville. Ces deux actes d'une inappréciable importance prouvent que Van Bockel avait des conceptions également vastes dans le domaine matériel et dans le domaine moral.

» Profond observateur des besoins du com-

merce et de ses tendances, il conçut l'idée grandiose de mettre Louvain en communication directe avec la mer, et de l'affranchir du tribut qu'elle payait à d'autres ports plus favorisés par la nature.

» A cette époque le chemin de fer n'existait pas en Belgique. L'on commençait seulement à faire en Angleterre l'essai de ce nouveau moyen de locomotion, et personne ne pouvait prévoir encore l'immense développement auquel il était appelé dans l'avenir. — Aussi se produisit il d'abord un mouvement hostile à la grande œuvre conçue par Van Bockel. — Les uns de bonne foi, les autres par esprit d'opposition, critiquèrent la dépense à effectuer. Plus tard, lorsque les voies ferrées furent établies dans notre pays, on reprocha à notre ami un grave défaut de prévoyance, et beaucoup crurent définitivement compromise la prospérité future du grand canal de Louvain. Mais l'avenir se chargea de justifier Van Bockel, et de le venger des méfiances et des outrages dont il avait été l'objet.

» L'esprit perspicace de Van Bockel avait devancé celui de ses contradicteurs. Il avait su voir dans l'avenir, qualité éminente entre toutes chez un administrateur, et il nous est donné aujourd'hui d'assister à la réalisation de ses espérances. — Le temps est arrivé où tout le monde lui rend justice; on a compris que le progrès n'a pas trop de toutes ces voies de com-

munication. Louvain est devenu comme un trait d'union entre l'eau et le feu : le canal alimente le chemin de fer ; le chemin de fer alimente le canal, et de nombreuses et magnifiques usines viennent témoigner d'une prospérité, dont la source première remonte à la puissante et énergique initiative de notre ancien bourgmestre. — Au nom du commerce de Louvain, nous avons le droit et le devoir, messieurs, d'en témoigner une éternelle reconnaissance à sa mémoire.

» Nous passerons, messieurs, sur les détails de sa carrière administrative, quelque féconde qu'elle ait été : carrière d'autant plus difficile qu'il eut à appliquer dès le principe une législation communale nouvelle, et que la révolution dont nous sortions à peine avait détruit ou enrayé presque tous les rouages administratifs.

» Nous avons hâte d'aborder le second des actes importants que nous avons signalés : L'établissement à Louvain de l'Université catholique.

» Si Louvain est une ville connue dans le monde entier, ce n'est pas par son commerce, quelle que soit la réputation d'intégrité de ses négociants, quelqu'étendues que soient leurs transactions. — Il est un nom qui la rend célèbre depuis quatre cents ans. C'est celui de cette Université fondée par Martin V, au XVe siècle, et dont sont sortis des savants qui ont rempli l'Europe du bruit de leur gloire.

» L'éclat de leur nom se réflétait sur la ville où ils avaient puisé la science, et de toutes parts Louvain recevait l'hommage du respect et de la vénération qu'inspiraient ses docteurs.

» Mais hélas! le niveau de 89 passa sur la tête de l'*Alma Mater*, et la révolution anéantit une institution libre, qui était non-seulement l'honneur de notre ville, mais une des gloires les plus pures de la Belgique. Sortie violemment des mains de l'étranger, notre patrie recouvra en 1830 son indépendance perdue. — La liberté d'enseignement fut solennellement proclamée au Congrès, et nos premiers pasteurs, délivrés des liens d'un pouvoir oppresseur, n'hésitèrent pas à faire appel à la liberté catholique, et à créer cette Université, où la science donnerait la main à la foi dans une union intime et féconde en enseignements. Les commencements de l'Université érigée d'abord à Malines, furent modestes. Mais Van Bockel avait saisi l'esprit de l'œuvre commencé.

» A la fois catholique profondément convaincu et administrateur aussi habile qu'intelligent, il comprit qu'il importait d'une part de fixer le siége de cette institution catholique à Louvain, pour la rendre héritière du lustre séculaire de l'ancienne *Alma Mater*, et d'autre part, que son établissement à Louvain deviendrait bientôt pour notre ville une source assurée de richesse et de prospérité.

» Grâce à ses efforts, l'Université catholique fut transférée à Louvain, et elle y fut installée le 1er décembre 1835. — Cette installation fut solennelle. Le Corps épiscopal y assistait, et Van Bockel, bourgmestre de la ville, prononça à cette occasion un discours trop oublié aujourd'hui et qui répondait d'avance à toutes les accusations auxquelles notre Université a été en butte depuis. Lui, le patriote de 1830, l'homme dévoué à sa religion, ennemi de tous les despotismes, qui ont d'ailleurs toujours été les persécuteurs des institutions catholiques; lui, le chef d'un parti qu'on se plait à représenter comme le parti de l'ignorance et des ténèbres, s'exprimait ainsi sur la question de l'enseignement chrétien : « On feint
» de craindre le succès d'une entreprise que l'on
» regarde comme vaine et téméraire, en attri-
» buant à la création la plus libérale, le dessein
» secret de retarder la marche de l'esprit humain,
» d'entraver le développement des sciences, d'é-
» touffer le génie des inventeurs, terreurs men-
» songères dont l'absurdité saute aux yeux des
» moins clairvoyants. Quoi! ouvrira-t-on des
» écoles pour ne pas enseigner? Les fréquente-t-on
» pour ne pas s'instruire? Y enverrait-on long-
» temps ses enfants pour les voir revenir au foyer
» domestique avec la même ignorance, des pré-
» jugés de plus, et de l'aptitude de moins pour
» acquérir des notions justes et étendues sur les
» diverses connaissances humaines? Qui doute

» encore que s'arrêter dans la carrière de l'en-
» seignement comme dans l'étude des sciences,
» est le moyen infaillible de se voir dépasser, et
» que prétendre y rétrograder vers le passé
» serait faire déserter l'école, et accélérer une
» chute aussi prompte qu'inévitable. »

» Trente-huit glorieuses années, messieurs, ont prouvé la vérité et la profondeur de ses vues. l'Université de Louvain n'a pas démérité de l'ancienne *Alma Mater*. Elle a peuplé notre ville d'une phalange de professeurs savants, elle la peuple chaque année d'une phalange sans cesse renaissante d'élèves studieux. Elle a semé dans tout le pays le fruit de son enseignement, et l'on peut dire avec vérité qu'il n'est pas une ville, pas un village où ne se fasse ressentir la présence d'un ancien élève de l'Université catholique.

» Il est donc naturel, messieurs, que l'on ait choisi pour le monument de Van Bockel, le temple où nous nous trouvons, cette grande collégiale de saint Pierre; et qu'on l'ait placé en regard de cet autre monument, érigé à Mgr De Ram, qui fut le premier recteur de l'Université, et qui eut l'immense mérite d'organiser cette splendide création catholique.

» Réunis dans nos mémoires, sous les voûtes de ce temple séculaire, ils seront pour la postérité un haut enseignement. Ils resteront pour elle le témoignage éclatant des immenses bienfaits qu'engendre l'accord des autorités reli-

gieuses et civiles pour faire le bien, et tous les deux ils rappelleront aux générations futures que l'union des grands cœurs et l'entente des nobles intelligences sont pour les peuples la première source de prospérité.

» Un mot encore, messieurs. Il manque à la fête un témoin. Il manque l'artiste, le digne et habile sculpteur, auteur du monument que nous inaugurons. — Herman de Fierlant, auteur aussi du monument de Mgr De Ram, est mort au moment où il allait tailler la pierre, devant laquelle nous nous trouvons. Il n'a eu que le temps d'en faire le dessin. Honneur à sa mémoire! Ses élèves ou plutôt ses amis ont achevé l'œuvre du maître. Sous la main exercée de MM. Verdeyen et Wynants le dessin a pris corps, et l'on peut dire que les modifications qu'ils y ont introduites leur donnent une part importante dans la conception de l'œuvre. L'opinion publique a déjà prononcé sur le talent de ces artistes. Nous leur adressons nos plus chaleureuses félicitations.

» Ma tâche est remplie, messieurs.

» Puisse la postérité qui se rendra à Louvain et visitera ce temple se rappeler toujours que la devise de Van Bockel fut : Religion, Honneur, Patrie et Liberté! »

DISCOURS PRONONCÉ A LA SALLE DES PROMOTIONS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, LE 8 OCTOBRE, JOUR DE L'OUVERTURE DES COURS ACADÉMIQUES, APRÈS LA MESSE DU SAINT-ESPRIT, PAR MGR A. J. NAMÈCHE, RECTEUR MAGNIFIQUE DE L'UNIVERSITÉ.

—

MESSIEURS LES PROFESSEURS,

MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

L'inauguration du monument élevé par la reconnaissance des catholiques de l'arrondissement de Louvain à la mémoire de monsieur Van Bockel, se rattache par un lien étroit à la cérémonie qui nous réunit dans cette enceinte. Le nom de ce grand citoyen est intimement uni à celui de la nouvelle Université de Louvain. Premier magistrat de cette cité, ce fut lui qui contribua surtout à fixer dans les murs de sa ville natale la jeune héritière de l'antique *Alma Mater*, et il crut avoir assez fait pour le bonheur de ses concitoyens, quand il eut scellé le pacte conclu à cette fin avec l'épiscopat, quand il l'eut remis aux mains du vénérable Primat de la Belgique, et qu'il eut ainsi, comme il le disait, ramené dans les murs délaissés de la vieille cité académique l'école nationale, celle de nos pères, l'œuvre de nos ancêtres et la plus belle dotation

de leurs descendants. Il croyait avoir bien mérité de la Belgique entière, en relevant sur ses fondements séculaires le plus splendide, le plus utile monument de la patrie commune. Dieu permit que cet homme de bien rendit encore de longs services à la religion et à la patrie, et lorsqu'il mourut, chargé d'années, après une vie toute d'honneur et de dévouement, ce fut un deuil public et universel, comme il arrive au moment où disparaissent ces hommes rares qui ont désarmé par la fermeté de leurs convictions et la loyauté de leur caractère les hostilités longtemps soulevées contre eux, et qui ont su commander à la fin l'estime et le respect même de leurs adversaires.

Messieurs, nous ouvrons aujourd'hui, sous les auspices de la religion et de la patrie, après avoir invoqué les lumières de l'Esprit saint, notre trente-neuvième année académique. Avant de vous entretenir de l'année qui commence, nous allons jeter un coup d'œil rapide sur celle qui vient de finir, et que la Providence a marquée pour nous de nouveaux bienfaits. Jamais la grande famille universitaire n'a été aussi nombreuse. Mille cinquante-cinq inscriptions ont été reçues, et à la dernière session des jurys d'examen, plus de six cents récipiendaires se sont présentés à Louvain. Je suis heureux d'ajouter que les succès obtenus dans ces examens n'ont jamais été aussi nombreux ni aussi brillants

que cette année. Ce m'est une grande joie de pouvoir dire encore que la piété, l'ordre, le travail, l'attachement aux saines doctrines, le dévouement aux œuvres de charité, à tout ce qui tend à rétablir le règne de Dieu dans les âmes et dans la société, l'amour des bonnes lettres, des études fortes, que tout cela a été grandissant, se développant au sein de l'Université. J'en remercie la bonté divine, qui me donne, au milieu des sollicitudes et des angoisses de ma charge, ce motif puissant de consolation pour le présent et d'espérance pour l'avenir.

Par une exception rare dans l'histoire de nos dernières années, le corps académique avait traversé celle-ci presque entièrement sans être entamé dans ses membres, quand un coup bien sensible est venu nous frapper et nous affecter profondément, quoique nous y fussions jusqu'à un certain point préparés. Notre regretté collègue, M. le Professeur Sovet, nous a été enlevé à la fleur de la jeunesse, du savoir et du talent, après une longue et mystérieuse maladie, où il a vu venir la mort pas à pas sans la craindre. Il s'est éteint, ou plutôt il s'est endormi, avec une résignation pleine de foi et d'espérance, avec cette confiance sereine dans l'immortalité bienheureuse, qui est le partage du juste et du chrétien. En présence d'une fin aussi douce et aussi édifiante, il semble que la mort perd toute son amertume, et en entendant de la bouche du res-

pectable père de notre cher défunt, de ce savant si bon, si modeste, si religieux, tant de détails pleins de je ne sais quel charme triste et consolant tout ensemble, je me prenais à me demander si la mort, dans de telles conditions, n'est pas un bien, et je croyais mieux comprendre la vérité de cette grande parole de la sainte Écriture : bienheureux les morts, quand ils meurent dans le Seigneur.

J'ai maintenant à vous rendre compte, messieurs, de quelques changements opérés récemment dans le personnel universitaire. M. le Professeur Lefebve, de la Faculté de Théologie, a été promu à l'éméritat; il est remplacé, dans sa chaire, par M. le Professeur Dupont, qui passe de la Faculté de Philosophie à celle de Théologie, tout en conservant, dans la première, son cours de Métaphysique. MM. Masoin, Jacops et Pieraerts ont été nommés professeurs ordinaires; MM. Dewez et Noël, professeurs extraordinaires. M. Jacops ajoute aux cours dont il était chargé déjà celui de philosophie morale; cette combinaison a l'avantage de réunir dans une seule main toutes les parties de l'enseignement philosophique préparatoire à la candidature dans cette Faculté.

Le programme de la Faculté de Théologie a subi des modifications. Ces modifications ont pour objet de compléter l'enseignement, que viennent chercher aujourd'hui en très grand

nombre sur nos bancs de jeunes ecclésiastiques étrangers. Généralement les étudiants de cette classe n'ont pas, comme ceux qui sortent de nos séminaires, reçu, dans leur pays natal, une première éducation sacerdotale et une initiation suffisante à la science théologique. C'est une lacune à laquelle il a fallu pourvoir depuis plusieurs années, et qui est maintenant entièrement comblée.

Vous savez, messieurs, que nos Écoles spéciales continuent à donner d'excellents résultats. Cinquante-un ingénieurs diplômés en sont sortis depuis cinq ans. La plupart se sont placés sans difficulté; plusieurs occupent des positions importantes en France, en Autriche, en Allemagne et dans notre pays. On peut affirmer hautement que ces aînés de nos Écoles font honneur à l'institution qui les a formés.

Je vous exposais l'an dernier, messieurs, la nécessité où nous allions nous trouver d'agrandir plusieurs de nos locaux, et le besoin que nous éprouvions d'une nouvelle pédagogie. Nous avons tâché de remédier provisoirement et dans la mesure de nos ressources aux difficultés résultant de l'exiguité et de la vicieuse disposition de plusieurs de nos bâtiments académiques. Quant à une nouvelle pédagogie, il a bien fallu renoncer pour le moment à la réalisation de ce progrès, quoique la nécessité en devienne plus évidente et se fasse sentir chaque jour davantage.

18.

Les sacrifices considérables qu'a coûtés à la caisse universitaire la création de nos Écoles, ceux qu'exige leur entretien annuel, ne nous permettent pas de songer actuellement à élever le chiffre de nos dépenses. Au contraire, la prudence nous impose le devoir impérieux de faire toutes les économies compatibles avec les exigences de l'enseignement. Car, hâtons-nous de le dire, nous sommes bien résolus, sous ce rapport, de rester toujours au courant du mouvement scientifique de notre temps, et des développements qui en résultent dans l'ensemble des études universitaires.

Au nombre des institutions les plus utiles annexées à l'Université, en ces derniers temps, figure le collége Juste-Lipse. Cet établissement destiné à former, pour nos petits séminaires et nos colléges ecclésiastiques, des professeurs bien préparés et au courant des méthodes les plus perfectionnées et des meilleurs procédés pédagogiques, va recevoir un nouveau complément. Nosseigneurs les Évêques ont bien voulu adjoindre un troisième prêtre à M. le Président et à M. le Directeur, qui s'acquittent avec tant de zèle, d'union et de succès de la tâche qui leur est confiée, et dans l'accomplissement de laquelle ils étaient aidés déjà par les soins dévoués et les lumières de plusieurs Professeurs de l'Université. Les examens qui ont eu lieu à la fin de l'année, et auxquels j'ai assisté assidûment et avec

le plus vif intérêt, ont donné d'excellents résultats. L'augmentation du personnel permettra de préparer ces maîtres futurs à l'enseignement des mathématiques aussi bien qu'à celui des humanités. Tout nous fait donc espérer que le collége répondra de plus en plus à l'attente de ses vénérables fondateurs, et qu'il ne constituera pas l'un des moindres services rendus par l'Université à la religion et au pays, si intéressés l'une et l'autre au perfectionnement et à la sage direction des études moyennes.

Me permettriez-vous, messieurs, de vous entretenir en passant d'une idée, je n'oserais pas dire d'un projet, qui ne vous paraîtra peut-être qu'une utopie, une chose irréalisable, mais dont l'utilité, je crois, ne peut être révoquée en doute, si les moyens d'exécution ne faisaient pas défaut. Je veux parler de la création à l'Université d'un ensemble d'études agronomiques, scientifiques, juridiques et économiques destinées aux enfants des grands propriétaires fonciers et aux fils des riches fermiers, comme il y en a tant en Belgique ; à cette classe nombreuse de jeunes gens nés dans l'aisance, et dont la vie, au moins en partie, doit s'écouler au milieu des champs. Ces jeunes gens, devenus des hommes, exerceront un jour une influence considérable, prépondérante, sur les habitants de nos campagnes, et cette influence sera nécessairement plus ou moins heureuse, plus ou moins utile, selon la direction

donnée à leur éducation, et les lumières fournies avec plus ou moins de discernement à leur intelligence. Il y a là, pour nous catholiques, un point de vue important, et qui doit nous intéresser tout particulièrement.

Le travail des champs, on l'a remarqué avec un grand sens, est essentiellement moralisateur. L'agriculteur, dans la solitude active et le silence animé de ses travaux, rencontre Dieu, pour ainsi dire, à chaque pas, et ne saurait point ne pas penser à lui. La sérénité du jour comme le nuage, la pluie comme la sécheresse, le conduisent aussi naturellement à la prière que s'en détourne facilement le travailleur asservi et surmené de nos dévorantes fournaises industrielles. On s'effraie avec raison de l'émigration croissante des campagnes vers les villes, foyers des théories perverses et des troubles sociaux. Tout ce qui ralentit ce mouvement et combat ces périls, est un bienfait pour la société.

Et qu'on ne croie pas que le séjour et le travail des champs excluent fatalement l'étude et les jouissances intellectuelles. De même que les sciences s'appliquent à l'industrie et la fécondent merveilleusement, de même elles s'appliquent à l'agriculture et y créent les plus précieuses ressources. Un homme d'expérience l'a dit avec une grande autorité : « Lorsqu'il s'agira d'arrêter le plan, la coupe et l'élévation des constructions rurales, le tracé des routes appelées à faci-

liter le transport des engrais, la rentrée des récoltes, le plan des améliorations foncières, telles que drainage et irrigations; lorsqu'il s'agira de mettre tout cela à exécution dans les meilleures conditions de durée et de dépenses, ne sera-t-il pas très utile à l'agriculteur d'être familiarisé avec les connaissances de l'ingénieur?

» Lorsqu'il s'agira d'analyser le sol et le sous-sol d'un domaine, ainsi que les eaux, qui, en y circulant, contribuent à l'alimentation des plantes; lorsqu'en raison de ces analyses, il s'agira d'adopter le meilleur mode d'amendement, de choisir et d'acheter des engrais commerciaux d'une nature et d'une richesse déterminée, la chimie et la physique ne seront-elles pas profitables à l'agriculteur?

» Lorsqu'il devra acquérir les instruments destinés à façonner son sol, soit argileux, soit calcaire; à répartir à moins de frais et uniformément les semences; à sarcler les plantes, à les couper, à en extraire les graines, à les concasser; à hâcher la paille, à diviser les racines, à les distiller, les connaissances du mécanicien ne lui seront-elles pas d'un grand secours? » (1)

Si à ces notions déjà étendues l'on joint l'économie rurale, c'est-à-dire la science de l'organisation du travail champêtre; la connaissance

(1) *Du Progrès agricole*, par M. E. Pepin Lehalleux.

des lois et des règlements administratifs qui régissent la propriété, une initiation sobre et pratique à l'arboriculture et à la sylviculture, n'y a-t-il pas là de quoi occuper sérieusement, utilement, agréablement un jeune homme pendant deux ou trois années d'université? Supposez-le maintenant pourvu de ces connaissances et en même temps mis au courant par un enseignement intelligent et profondément catholique des grandes questions sociales et économiques de notre temps, quelle haute et salutaire influence n'exercera pas autour de lui l'homme ainsi préparé, et placé à la tête d'une grande fortune, d'une grande exploitation rurale! Quels services ne rendra-t-il pas quand il sera appelé par la confiance de ses concitoyens à présider à l'administration de sa commune, ou à représenter son canton, son arrondissement, dans les assemblées provinciales ou dans les conseils de la nation!

Or, il semble, messieurs, que nous n'aurions pas grand' chose à ajouter à ce que nous possédons déjà pour créer, non pas une école d'agriculture, mais un enseignement en rapport avec les besoins d'hommes destinés, non pas précisément à cultiver le sol personnellement, par eux-mêmes, mais plus particulièrement à diriger et à surveiller cette culture; appelés surtout à maintenir dans nos campagnes l'influence religieuse et conservatrice; à prendre,

par l'autorité d'une science reconnue et pratique, par la connaissance des véritables intérêts des populations rurales, une grande autorité morale; à devenir ainsi, par les lumières et par les services rendus, les soutiens des vrais principes dans l'ordre moral, et les promoteurs de tous les progrès vrais et utiles dans l'ordre matériel. Sans doute l'agronomie doit tenir une place importante dans un tel enseignement; mais il y faut aussi les sciences, le droit, l'histoire, l'économie sociale et politique, toutes choses que nous avons, et que l'on ne trouve pas ou que l'on ne trouve qu'à un degré insuffisant dans les écoles d'agriculture proprement dites.

J'abandonne, messieurs, cette idée à l'avenir et à vos réflexions. Peut-être il y a-t-il là le germe d'un développement futur. Quoi qu'il en soit, je rentre dans mon sujet, en vous demandant pardon de cette digression. Après vous avoir parlé de notre dernière année académique et de notre situation présente, je vais vous dire mes vœux et mes espérances pour l'avenir. J'y entremêlerai quelques considérations, où vous retrouverez aisément, comme vous l'avez fait sans doute déjà en m'écoutant jusqu'ici, les pensées et même les paroles, abrégées et affaiblies hélas! d'écrivains catholiques aimés et autorisés de notre temps.

Messieurs les Professeurs, mon premier devoir comme le premier besoin de mon cœur est

de vous remercier des bons rapports que nous avons entretenus ensemble, de l'appui sympathique et fraternel que j'ai toujours rencontré dans le corps enseignant de notre chère Université, de l'*Alma Mater*, comme l'appelaient nos pères. Conservons soigneusement ce beau nom, messieurs, conservons surtout précieusement la chose. Aimons toujours l'Université comme une mère. Soyons tous une grande famille, et continuons à réaliser, dans la mesure de la faiblesse humaine, ces belles et touchantes paroles de nos saints livres : combien c'est une chose douce et agréable pour des frères que d'habiter ensemble ! Mais ce n'est pas seulement une douce chose, c'est une force, et une force devant laquelle plient tous les obstacles.

Unis en Dieu, qui est Vérité et Charité, nous continuerons vaillamment, messieurs, le combat que soutiennent aujourd'hui les défenseurs de la foi et de la raison contre les ennemis de l'une et de l'autre. C'est avec réflexion, avec une profonde conviction que j'appelle nos adversaires actuels ennemis de la foi et de la raison. Ils le sont en effet. Et quant à nous, chrétiens, soyons en saintement fiers, loin d'attaquer, de décourager la raison, comme on nous l'a plus d'une fois injustement reproché, c'est nous qui lui rendons courage aujourd'hui ; c'est nous qui relevons cette noble prérogative de l'homme foulée aux pieds par les sophistes. « Nous manquons encore plus

de raison que de religion, » disait déjà Fénelon au XVIIe siècle, et Bossuet semble avoir eu le pressentiment d'un avenir prochain, quand, à son tour, il disait : « Plus de raison, plus de partie haute : tout est corps, tout est sens ; tout est abruti et entièrement à terre. » Ne sommes-nous pas aujourd'hui, messieurs, sous le coup de cet énergique anathème de Bossuet ? Combien y a-t-il actuellement d'esprits à l'épreuve du sophisme ? Qui est-ce qui sait trouver le vice d'un raisonnement, et distinguer d'un argument solide l'erreur grossière et justiciable de la logique élémentaire ? La raison est victime de l'anarchie des mots, des images, des emportements des passions, des crimes de la pensée.

« Aujourd'hui, a dit dans un langage piquant un critique judicieux, la philosophie, au lieu d'être un principe actif et vivant, n'est plus qu'une branche morte de la littérature générale. On étudie les systèmes pour les connaître et pour en parler, mais on ne les adopte ni ne les rejette ; on les rassemble, on les restaure comme des ouvrages plus ou moins savants de l'intelligence humaine, sans y attacher d'autre prix. En attendant, la philosophie pratique du plus grand nombre c'est le vieux matérialisme de d'Holbach, de Lametrie, de Cabanis ; quelques sentences usées de la logique baconnienne et de la phraséologie de Condillac ; beaucoup de res-

pect pour tout ce qui se touche, se pèse et se compte, et une grande peur des esprits » (1).

Mais on est allé bien plus loin dans le monde actuel de la science. L'absurde avoué, déclaré, aspire à remplacer la raison au sein de la société européenne. L'absurde qu'est-ce autre chose que la contradiction dans les termes ? Eh bien, il s'est trouvé un homme célèbre et influent, qui a occupé vingt ans la première chaire philosophique de l'Allemagne, et qui a écrit ceci : « L'être et le néant sont la même chose », et qui a proclamé cette formule comme le principe de la philosophie. Cet homme, ce savant, Hegel, a laissé une grande école, dont l'influence était naguère encore considérable. La doctrine qu'elle professe a fermenté, a gagné, non seulement parmi les lettrés, mais encore par ses plus grossières conséquences parmi le peuple. Cette école a ou a eu ses journaux, où l'absurde est ouvertement professé, l'athéïsme explicitement enseigné; où la raison est quotidiennement outragée par des propositions contradictoires, qui impliquent la propre négation de ce qu'elles affirment, et l'affirmation même de ce qu'elles nient. Ces doctrines ont franchi les limites de l'Allemagne, elles ont pénétré en France et ailleurs, au point que l'on a entendu l'un des hommes les plus éminents de notre temps s'écrier en pleine aca-

(1) *Fragments de Philosophie*, par Louis Peisse.

démie : « L'esprit lui-même court aujourd'hui parmi nous bien des risques d'abaissement, et, comme la société, il a besoin d'être relevé, sauvé » (1). A l'heure qu'il est, nous avons le Positivisme, c'est à dire une doctrine qui déclare faire le divorce le plus complet avec ce qui ne tombe pas sous les sens, qui n'affirme ni ne nie rien de Dieu, rien de l'âme, rien de la liberté humaine, qui proclame son incompétence sur ces matières, et affirme ne pas vouloir et ne pas pouvoir s'en occuper.

Messieurs, on l'a dit avec une grande vérité : autrefois on menaçait le christianisme de la raison et de la liberté; aujourd'hui on ne peut plus le combattre qu'en détruisant la raison et la liberté. Laissez en effet à l'Église catholique sa liberté d'action, ne détruisez pas la raison parmi les peuples, et rien ne peut plus empêcher le triomphe de la vraie religion. Oui, on peut l'affirmer hautement, quiconque reçoit la raison spéculative et sa donnée naturelle, nécessaire, l'existence de Dieu; quiconque reçoit la raison morale et sa donnée immédiate, la distinction du bien et du mal, quiconque admet ces choses est certain de voir sur ces bases se relever le catholicisme.

En regard de ces abaissements, de cette abdication, en quelque sorte, de la science séparée,

(1) M. Guizot.

qui se reconnaît incapable, aujourd'hui, après dix-huit siècles de christianisme, d'élever vers les sphères supérieures ce regard dont parle un poëte payen,

Os homini sublime dedit, cœlumque tueri,
Et erectos ad sidera tollere vultus;

il est singulièrement doux et encourageant pour les esprits et les cœurs chrétiens, de placer les magnifiques enseignements de la foi et de la science catholique. Permettez-moi de vous rappeler ici quelques paroles de notre glorieux pontife Pie IX dans la première de ses Encycliques: « Bien que la foi soit au dessus de la raison, jamais on ne pourra découvrir qu'il y ait opposition, contradiction entre l'une et l'autre, parce qu'elles émanent toutes deux de ce Dieu très bon et très grand, qui est la source de la vérité éternelle. Au contraire elles se prêtent un tel secours naturel, que c'est dans la droite raison que la foi trouve sa démonstration, son soutien, sa défense; que la foi, de son côté, délivre la raison des erreurs qui l'assiégent, l'illumine merveilleusement par la connaissance des choses divines, la fortifie et la perfectionne par cette connaissance. » — Et un peu plus loin: « Combien nombreuses, combien admirables, combien splendides sont les preuves, par lesquelles la raison humaine doit être amenée à cette conviction profonde que la religion chré-

tienne est divine, que l'origine de tous nos dogmes est céleste, et que par conséquent il n'y a rien au monde de plus certain que notre foi; rien de plus sûr, rien de plus saint et qui s'appuie sur des principes plus solides. C'est cette foi qui est la maîtresse de la vie, la conductrice dans la voie du salut, l'exterminatrice de tous les vices, la mère et la nourrice féconde de toutes les vertus; affermie par la naissance, la vie, la mort, la résurrection, les prodiges et les oracles de Jésus-Christ, son divin auteur et consommateur; répandant de tous côtés les rayons de sa lumière surnaturelle, enrichie des trésors célestes, resplendissante de l'éclat de tant de prophéties, de tant de miracles, de la constance de tant de martyrs, de la gloire de tant de saints; c'est cette foi qui portant partout les lois salutaires de Jésus Christ, et puisant sans cesse de nouvelles forces dans les persécutions les plus cruelles, armée du seul étendard de la croix a pénétré dans l'univers entier, et par mer et par terre, de l'aurore au couchant; et après avoir renversé les idoles trompeuses, dissipé les ténèbres de l'erreur, triomphé des ennemis de toute espèce, a versé la lumière des enseignements divins sur toutes les nations, sur toutes les races, à quelque degré de barbarie qu'elles fussent parvenues, et malgré la différence des caractères, des mœurs, des lois, des institutions; qui les a toutes courbées sous le

joug si suave du Christ, annonçant à toutes la paix, à toutes le bonheur. Tout cela certes brille d'un si vif éclat de la puissance, de la sagesse divine, qu'il est facile à toute intelligence de comprendre que la foi chrétienne est l'œuvre de Dieu. Par conséquent la raison humaine reconnaissant clairement, à la lumière de ces démonstrations invincibles, que Dieu est l'auteur de la foi, ne peut aller plus loin, mais, rejetant loin d'elle toute difficulté et toute hésitation, est obligée de donner à cette foi une adhésion sans réserve, convaincue comme elle l'est que tout ce que la foi propose aux hommes, aussi bien dans l'ordre spéculatif que dans l'ordre pratique, vient de Dieu » (1).

Il faut donc, messieurs, travailler à rétablir et à fortifier dans les esprits cette harmonie entre la raison et la foi. Il faut s'efforcer de bien établir la connaissance de la raison et de ses lois; montrer qu'il y a une différence essentielle, nécessaire entre l'erreur et la vérité; qu'il y a pour la pensée humaine une méthode vraie, c'est à dire des principes certains et des procédés légitimes; enfin qu'il y a une hauteur où la raison s'arrête; que là elle se continue en une autre chose, qui n'est plus elle, comme un fleuve qui jette ses eaux dans l'Océan. Ce point

(1) Lettre encyclique du 9 novembre 1846, *Qui pluribus jam abhine annis.*

c'est la foi, c'est à dire encore, cette soumission de la raison qui s'humilie devant Dieu au moment même où elle atteint son plus haut degré d'élévation. « La foi, dit Pascal, est la dernière démarche de la raison. »

Continuez donc, messieurs, à montrer par d'éclatants exemples, par vos écrits et par votre enseignement, la fécondité de cette alliance de la raison et de la foi ; montrez, comme vous l'avez fait jusqu'ici, que ce n'est pas là détruire la raison, mais lui donner sa perfection dernière. Saint Thomas, le plus exact des philosophes comme le plus grand des théologiens, enseigne que la raison est capable d'une double perfection, sa perfection propre et naturelle, résultant de ses propres principes, et la perfection qu'elle reçoit de son union et de sa soumission à la raison divine. La raison humaine empruntant alors, à la raison infinie comme à une greffe divine, si l'on ose employer cette expression, quelque chose des propriétés de celle-ci, une sorte de nature nouvelle, porte aussi des fruits nouveaux, et qu'elle a peine à reconnaître,

Miraturque novas frondes et non sua poma.

C'est en restant fidèles à la doctrine si sûre de ce grand docteur que nous nous emparerons de plus en plus des lettres, des sciences, de la philosophie, comme d'instruments sacrés, pour le bien de l'humanité, pour l'accroissement de la

lumière, de la sagesse et de la dignité parmi les hommes, pour le progrès du monde vers Dieu.

Messieurs les Étudiants, c'est à vous que s'adressent mes dernières paroles, mais ma pensée ne vous a pas quittés dès le commencement de ce discours, car vous êtes toujours notre première et bien légitime préoccupation. Nous vous appartenons sans réserve. Tout ici n'existe que pour vous, les hommes et les choses à l'Université n'y sont que pour vous, pour préparer votre jeunesse à la destinée qui l'attend, pour la mettre à même de répondre dignement aux espérances de vos familles, de la patrie et de la religion, qui comptent sur vous. C'est là notre mission, notre labeur quotidien, notre sollicitude de tous les instants ; nous n'en avons point d'autre : *omnia nostra vestra sunt*. Chers jeunes gens, permettez donc à l'affection que je vous dois et que je vous porte, à la grave responsabilité que j'ai assumée avec le fardeau du rectorat, et, si je l'ose dire, à une expérience acquise pendant toute une vie passée au service de la jeunesse, permettez-moi, à tous ces titres, quelques conseils et quelques recommandations. Je les résume en trois mots : soyez pieux, soyez laborieux, soyez charitables.

La piété c'est ce sentiment intérieur, cette vertu affectueuse de l'âme, qui fait remplir avec amour tous les devoirs de la religion. La piété est tout ensemble la foi vive, l'amour généreux,

la confiance filiale, la crainte respectueuse de Dieu, la reconnaissance pour ses bienfaits, le zèle pour étudier sa loi, pour écouter sa parole, pour visiter ses temples, pour communiquer avec lui par la prière et par les sacrements. La piété est tout cela, et, en retour, dans le doux et intime commerce qu'elle entretient avec Dieu, elle reçoit, selon l'expression des saintes Écritures, et la rosée du soir et la rosée du matin, et le souffle d'en haut et le rayon du soleil divin, qui font croître, fleurir et mûrir ces vertus, que nous nommons la force morale, l'énergie pour le bien, le courage invincible contre le mal, l'héroïsme de l'âme dans les dures épreuves de la vie.

Chers jeunes gens, je vous le dis avec une conviction profonde : il faut être pieux, il faut l'être de toute nécessité. Sans la piété, vous ne résisterez pas aux mauvais exemples, aux conseils perfides, à tous les piéges de ce monde corrompu et corrupteur, dont Tacite, un payen, disait autrefois : *corrumpere et corrumpi sæculum vocatur*. La piété seule soutiendra votre faiblesse sur tant de pentes et d'inclinations dangereuses, au milieu des assauts du vice qui vous assiégera de toutes parts. Ce combat contre les entraînements du mal est une lutte qui se renouvelle sans cesse, sous toutes les formes, contre les ennemis du dedans et du dehors, car, ne l'oubliez pas, ceux qui nous assiégent au

19..

dehors ont des intelligences dans la place. Encore une fois, il n'y a qu'une défense assurée, la crainte de Dieu, l'amour de Dieu, la prière.

Soyez donc pieux, messieurs, soyez le d'une piété franche, cordiale, sans petitesse et sans respect humain. Cette piété deviendra en vous quelque chose de doux, d'aimable, de fort, qui vous rendra agréable à vous-mêmes et aux autres; elle élèvera votre intelligence, élargira votre cœur, y ouvrira une source intarissable de joie et de bonheur. Vous ne tarderez pas à éprouver sensiblement la vérité de cette parole du grand Apôtre : la piété est utile à tout; elle a les promesses de la vie présente et les promesses de la vie future.

Après la piété, le travail, le travail ordonné, régulier, persévérant, devenant peu à peu comme une seconde et vigoureuse nature. Le travail, messieurs, est un devoir, une obligation rigoureuse pour tous les hommes. Le travail nous a été imposé comme une expiation nécessaire, et à chacun de nous il a été dit : tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. Le grand Apôtre, que je citais tout à l'heure, a proclamé la nécessité du travail avec une énergie nouvelle par ces paroles : que si quelqu'un ne travaille pas, qu'il ne mange pas. *Si quis non vult operari, nec manducet.*

Il y a donc une loi du travail, une obligation pour tous de travailler. Pour vous, messieurs,

ce travail obligé c'est l'étude sérieuse, constante, dirigée vers le but utile et pratique où vous tendez. Cette loi vous l'accomplirez en faisant fructifier par l'exercice et la réflexion les talents que vous avez reçus de Dieu en suivant assidûment les leçons de vos maîtres, en faisant un emploi sage et sévère de ce temps, qui fuit si rapidement, et dont la perte est irréparable. *Fugit irreparabile tempus.* Ainsi vous vous préparerez à occuper dignement la place que la Providence vous a marquée ici-bas, et à y rendre les services que Dieu et la société ont le droit d'exiger de vous.

Et remarquez-le, messieurs, cette loi inéluctable du travail a déjà sa sanction sur la terre. Si vous rejetez ce joug salutaire, honorable, auquel est assujettie toute l'humanité, vous tombez aussitôt sous un autre, et plus pesant, l'inexorable ennui qui marche à la suite du désœuvrement, et l'inutilité, la stérilité, l'incapacité, qui en sont les conséquences. Il y a une autre vengeance de la Providence, plus redoutable : c'est le ravage que fait dans un esprit, dans un cœur, dans l'homme tout entier l'absence de travail. *Omnem malitiam docuit otiositas*, retenez ce mot profond de la sainte Écriture. Tout s'éteint, s'abâtardit et se corrompt chez l'homme livré à une vie molle et inoccupée. C'est une terre en friche, où tout devient sauvage, malsain, impur ; des eaux stagnantes, un marais fétide, où ne

vivent que des animaux vénimeux et repoussants.

Le travail, au contraire, porte sa récompense en lui-même. Par un bienfait de Dieu, celui qui accepte de bon cœur le travail, y trouve bientôt quelque chose d'agréable et d'attachant. Par le travail le caractère se fortifie en même temps que l'esprit s'enrichit et s'élève. L'application est la vraie force de l'âme. Le travail nous apprend l'énergie comme il cultive l'intelligence; il donne à la volonté toute son intensité en l'accoutumant à la fixité et à la persévérance. Travaillons, étudions, messieurs; travaillons malgré la fatigue et le dégoût, malgré les difficultés et les obstacles, malgré les distractions et les plaisirs. Un travail opiniâtre vient à bout de tout,

......labor omnia vincit
Improbus.

Enfin, messieurs, soyez charitables. S'il est un spectacle consolant, encourageant, agréable à Dieu et aux hommes, c'est de voir la jeunesse universitaire se livrer avec un zèle si ardent, si persévérant aux œuvres de bienfaisance chrétienne. Oh! que vous montrez bien par là, chers étudiants de Louvain, que vous êtes les disciples du divin maître qui a dit : « Aimez-vous les uns les autres; le bien que vous aurez fait au plus petit d'entre les miens, je le considérerai comme fait à moi-même; je ne laisserai pas un verre

d'eau froide donné en mon nom sans récompense. » Et ici je me fais un devoir, et un devoir bien doux de rendre publiquement hommage à tout le bien opéré en cette ville, depuis tant d'années, par les Conférences de Saint-Vincent de Paul. Merci, messieurs. Vous avez su unir dans un même zèle l'amour des pauvres à celui de la science, et fait apparaître à tous les yeux l'*Alma Mater* comme le foyer de ces deux amours. Puisse cette sainte fécondité de la charité chrétienne, de la charité catholique, se perpétuer et grandir toujours parmi nous! Je ne crains pas pour l'Université aussi longtemps que la charité y fleurira. La prière reconnaissante du pauvre est un paratonnerre, qui éloignera de nous tous les orages.

Je ne saurais mieux achever ce discours qu'en vous rappelant, comme un modèle et un encouragement, le nom si cher, si vénéré d'Ozanam; d'Ozanam, qui fut, malgré sa foi, le maître préféré de la jeunesse des Écoles de Paris, jeunesse bien peu sympathique aux choses religieuses hélas! mais subjuguée par tant de cœur, de savoir et d'éloquence. Ozanam fut, vous le savez, un des huit étudiants, auxquels l'humanité est redevable, après Dieu, de la fondation de la société de Saint-Vincent de Paul, au mois de mai de l'an de grâce 1833. On les vit alors, dans la fleur de l'âge, gravir les étages où se cachait la misère de leurs quartiers, fréquenter sans dégoût les

plus abjects réduits, et apporter, selon l'expression de Lacordaire, aux habitants inconnus de la douleur la vision de la charité. Vingt ans après, Ozanam épuisé par le travail de l'étude et de l'enseignement, Ozanam presque mourant racontait, dans une nombreuse assemblée à Florence, les origines de la société. « Au lieu de huit, disait-il, à Paris seulement nous sommes deux millé, et nous visitons cinq mille familles, c'est à dire environ vingt mille individus, c'est à dire le quart des pauvres que renferme cette immense cité. Les Conférences, en France seulement, sont au nombre de cinq cents, et nous en avons en Angleterre, en Espagne, en Belgique, en Amérique, et jusqu'à Jérusalem. C'est ainsi qu'en commençant humblement, on peut arriver à faire de grandes choses, comme Jésus-Christ, qui de l'abaissement de la crèche s'est élevé à la gloire du Thabor. »

Ozanam ajoutait, s'adressant aux jeunes gens qui l'écoutaient : « O mes amis, conservez et propagez cet esprit de fraternité chrétienne, qui est la base de la Société de Saint-Vincent de Paul. En visitant le pauvre, nous apprendrons que nous y gagnons plus que lui, puisque le spectacle de sa misère servira à nous rendre meilleurs. Nous éprouverons alors pour ces infortunés un tel sentiment de reconnaissance que nous ne pourrons nous empêcher de les aimer. Oh ! combien de fois moi-même, accablé de quel-

que peine intérieure, inquiet de ma santé mal affermie, je suis entré plein de tristesse dans la demeure du pauvre confié à mes soins, et là, à la vue de tant d'infortunés plus à plaindre que moi, je me suis senti plus fort contre la douleur, et j'ai rendu grâces à ce malheureux qui m'avait consolé et fortifié par l'aspect de ses propres misères. »

Quelques mois plus tard à Livourne, il disait encore : « Quand viennent pour un chrétien les jours mauvais de la vie, quand il se trouve aux prises avec de graves infirmités, c'est pour lui le moment de remonter, par la pensée, les jours passés; d'évoquer le souvenir du bien et du mal qu'il a fait : du mal, par s'en repentir de plus en plus; du bien, pour y puiser des motifs de consolation et de soulagement dans l'affliction présente. J'en fais aujourd'hui l'expérience, et j'éprouve la plus grande douceur à repasser dans ma mémoire le peu de bien qu'en regard de tant de mal j'ai eu l'occasion de faire au sein de la Société de Saint-Vincent de Paul, dans les premières et heureuses années de ma jeunesse. La parole est impuissante à retracer les consolations que ces souvenirs répandent dans mon âme. Elle est bien juste et bien vraie cette admirable parole de la sainte Écriture : *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem : in die mala liberabit eum Dominus*. Heureux celui qui a l'intelligence de sa mission près du pauvre

et de l'indigent : le Seigneur lui viendra en aide aux jours mauvais. »

Messieurs, qu'ajouter à de telles paroles? rien, sinon l'adieu touchant de Lacordaire, qui nous sera une dernière et éloquente leçon : « Cher monsieur Ozanam, aucun de nous ne laissera le vide que vous nous avez laissé; aucun n'emportera du cœur des hommes ce que vous avez emporté du nôtre. Vous futes le maître de beaucoup, le consolateur de tous. Choisi de Dieu, après de longues années d'humiliations, pour ramener la gloire dans les camps de la vérité, vous accomplîtes fidèlement jusqu'à votre dernier jour cette mission d'honneur et de paix. Le pauvre vous vit à son chevet, la tribune littéraire debout devant une génération, et la presse, cet autre instrument du bien et du mal, eut en votre personne un honnête et religieux artisan. Vous n'avez laissé de blessure à aucun, si ce n'est cette blessure qui guérit de la mort, parce que c'est la charité qui la fait. Demeurés loin de vous, nous n'avons plus la joie de vous voir et de vous entendre; mais il nous reste encore celle de vous louer, et quelles que soient les destinées qui nous attendent au seuil extrême de notre carrière, la joie plus grande encore de vous imiter de loin, si Dieu le permet. »

L'année académique 1873-1874 est ouverte. Je la place, avec une confiance filiale, sous la protection de l'auguste patronne de l'Université, de

Marie immaculée. Qu'elle soit toujours, cette puissante protectrice, notre secours dans les épreuves, notre consolation dans les peines, *auxilium et consolatrix*; qu'elle soit toujours l'étoile qui nous guide au milieu des périls et des écueils, *stella maris*; qu'elle soit, qu'elle reste toujours notre vie, notre douceur, et notre espérance, *vita*, *dulcedo et spes nostra!*

—

DISCOURS PRONONCÉ LE 11 DÉCEMBRE 1873, A LA SALLE DES PROMOTIONS, PAR MGR A. J. NAMÈCHE, RECTEUR MAGNIFIQUE, APRÈS LE SERVICE CÉLÉBRÉ A L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE POUR LE REPOS DE L'AME DE M. E. A. H. SOVET, PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

—

MESSIEURS,

Un usage touchant, auquel nous voulons rester religieusement fidèles, réunit aujourd'hui la grande famille universitaire au pied de cette tribune voilée de deuil. Chaque fois que la mort, cette pâle et infatigable moissonneuse, a fait tomber sous sa faux l'un de nos bien-aimés collègues, le recteur y est monté pour exprimer les regrets communs, et rappeler les titres qui recommandaient la mémoire du défunt au souvenir de l'*Alma Mater* et à la reconnaissance publique. A combien de reprises mes vénérés prédécesseurs se sont-ils acquittés de ce devoir triste et consolant tout ensemble! Les échos de cette enceinte retentissent encore de tant d'éloquents discours, que des pertes se succédant coup sur coup, pour ainsi dire, ont provoqués. Hélas ! ceux qui les prononcèrent ont disparu à leur tour, et nous ont laissé, à nous qui les avons

écoutés si souvent avec attendrissement, la tâche de venir déplorer ici une perte nouvelle et exprimer de nouveaux regrets.

Jamais, je crois, deuil universitaire n'a eu un caractère plus particulier, n'a offert de plus saisissants contrastes que celui qui nous rassemble en ce moment. Le collègue que nous avons perdu était dans la fleur de la jeunesse; il avait passé presque sans intervalle des rangs de ses condisciples dans ceux de ses maîtres; il était venu s'asseoir dans une de nos chaires à la joie et aux applaudissements de tous. Ses débuts y avaient été des plus heureux, l'avenir s'ouvrait pour lui plein d'honneurs et d'enchantements; et c'est dans cette situation riante, au milieu de cette félicité et de ces espérances qu'un mal mystérieux, irrémédiable, est venu le saisir, empoisonner les sources de sa vie, et, en étendant progressivement ses ravages, lui montrer, dans un terme peu éloigné, une fin inévitable. Quel sort affreux en apparence, et au point de vue purement humain! Il semble que la mort n'ait jamais pu faire de plus triste victime. Il n'en est rien cependant, vous le savez, messieurs. Le collègue que nous pleurons était chrétien; il appartenait à une famille éminemment chrétienne. Dieu ne l'avait frappé que pour l'éprouver et le rendre plus digne de lui. Il était de ces cœurs vaillants qui finissent leur tâche avant le temps, et que le ciel semble envier à la

terre. Loin de se révolter contre la volonté divine, il se courba devant elle avec une résignation pleine d'amour et d'espérance. Il comprit que là où l'œil humain ne voyait qu'un sujet de larmes et un malheur de la destinée, il y avait une main miséricordieuse et paternelle, un trésor de grâces nouvelles. La bienheureuse immortalité lui apparut resplendissante dans le secret de son âme. Il ne songea plus qu'à s'y préparer; il accueillit la mort avec douceur, comme une libératrice, et sans plainte, sans regret, consolant et fortifiant ceux qui l'aimaient par sa foi sereine et confiante, il s'éteignit doucement dans le Seigneur.

Je vais essayer de retracer, dans ce discours, quelques traits de la vie courte, mais bien remplie, de notre cher défunt. Je tâcherai de le faire revivre à vos yeux, en m'aidant des renseignements intimes que je dois à la confiance de ses proches et de ses amis les plus dévoués. Ce n'est pas inutilement qu'on éveille de pareils souvenirs; il y a là des enseignements précieux à recueillir. Nous y apprendrons, messieurs, ce que l'on ne sait jamais assez bien : comment il faut vivre pour ne pas craindre de mourir.

Edmond-Auguste-Héliodore Sovet naquit à Beauraing le 2 février 1842. Il entra ainsi dans la vie un jour consacré à la très sainte Vierge, source de lumière et de pureté, le jour même de la fête patronale de l'Université. Son frère Louis-

Marie, né le 25 mars de l'année suivante, fut placé aussi, dès ses premiers instants, sous la protection de Marie. Les deux frères grandirent ensemble au sein d'une nature austère et grandiose, mêlés à une population active et vigoureuse. Ils firent leur première éducation sous le toit paternel et à la modeste école de leur village. Cette éducation n'en fut que plus féconde et mieux dirigée. Leur père, médecin savant, écrivain distingué, tient, vous le savez, messieurs, un rang des plus honorables parmi les hommes qui se sont occupés avec le plus de succès dans notre pays de l'éducation physique et morale de l'enfance. Laissons-le parler lui-même : « Médecin depuis quarante ans, dit-il dans le dernier de ses ouvrages, publié récemment, inspecteur de l'enseignement pendant plus de vingt années, j'ai été à même d'étudier l'éducation morale aussi bien que l'éducation physique; j'ai pu longtemps observer, donner des conseils, en constater les effets, consulter des hommes spéciaux et joindre leurs observations aux miennes » (1).

Voulez-vous connaître maintenant, messieurs, la haute idée que cet homme si consciencieux et si éclairé s'était faite de l'importance et des difficultés de la première éducation, écoutez ce qui suit, et vous pourrez juger de ce qu'a dû

(1) *L'éducation, hygiène première du corps et de l'âme,* par le docteur A. Sovet, 1873.

être celle de ses propres enfants dirigée par ses soins. « Pour que l'éducation soit complète, qu'elle ne mette pas le désaccord où l'harmonie doit règner, il faut embrasser d'un regard toutes les facultés physiques et morales de l'enfant; les fonctions de la vie végétale. de la vie de relation, de la vie intellectuelle; il faut en étudier l'influence réciproque, l'antagonisme que plusieurs ont entre elles, les modifications qu'elles subissent par le progrès de l'âge, les aptitudes successives que leur développement produit. On veut bien s'instruire pour remplir une carrière; on se prépare par de longues études à être avocat, ingénieur, médecin, et on paraît ne pas soupçonner que la mission de l'éducation a des principes qu'il faut se donner la peine de connaître; on paraît croire que cette mission se remplit d'elle-même, et qu'elle n'exige ni étude, ni préparation. Cependant cette mission est la nôtre à tous; qui donc n'y est pas appelé? Prêtre, instituteur, père et mère de famille, quel est l'homme, en ce monde, à qui n'incombe une part sérieuse de responsabilité dans l'éducation? Toucher aux âmes est toujours une tâche délicate; former les cœurs et les intelligences est une œuvre pleine de difficultés. S'il faut une préparation pour toute fonction importante, comment s'en passerait-on pour celle-ci? C'est de l'éducation que dépend l'avenir de la famille et de la société. »

Il ne m'appartient pas d'apprécier les idées de M. le docteur Sovet sur l'éducation physique et l'hygiène de l'enfance, mais je ne saurais assez applaudir à ses enseignements relativement à l'éducation morale : « Que faut-il, se demande-t-il, pour faire l'éducation morale d'un enfant? Tous les philosophes et les moralistes nous répondent : *il faut lui faire aimer le bien, la vérité, la bonté, la justice.* — Est-il un moyen plus sûr pour y parvenir que de lui apprendre à adorer Dieu, qui est la vérité souveraine, la bonté et la justice infinies?

» *Il faut former sa conscience, et lui apprendre à distinguer le bien du mal.* — Quel code de morale pourra mieux l'éclairer que les commandements de Dieu, code si précis, si complet, et qui dépasse toutes les lois dues à la sagesse humaine?

» *Il faut lui enseigner l'abnégation et le dévouement à ses semblables.* — Où trouver pour cela des préceptes plus purs et plus puissants que ceux de l'Évangile, qui ont vaincu le sensualisme des peuples payens?

» *Il faut lui apprendre à se vaincre.* Comment pourra-t-on plus sûrement y parvenir, qu'en lui apprenant par cet Évangile, à se mortifier lui-même et à renoncer à la vengeance?

» *Il faut fortifier sa volonté.* — Mais la force de la volonté tient à la solidité des principes, et surtout des principes religieux : aussi voyons-

nous que la force de la volonté disparaît dès que ces principes s'évanouissent.

» L'homme qui marche sans guide est tous les jours exposé à se fourvoyer. Où trouver un guide plus sûr qu'une religion qui apprend à tous les âges et à toutes les conditions ce qu'on doit faire et ce qu'on doit éviter? L'enseigner à l'enfant, c'est donner un but éminent à sa vie tout entière; c'est le soutenir dans les privations, c'est le modérer dans le succès, c'est le consoler dans les revers; c'est le rendre fort contre lui-même et contre l'adversité. Pour quiconque connaît le cœur humain, n'est-il pas vrai qu'on ne l'attache que par l'amour, par l'espoir d'une récompense ou par la crainte d'un châtiment? Or, la religion seule réunit en elle ces trois moyens d'éducation : elle seule sait faire aimer et respecter le devoir. Séparez celui-ci de sa source légitime, il devient un mot creux, dont l'empire ne résistera plus au choc des passions, ni aux suggestions de l'égoïsme. »

Voilà, messieurs, les convictions et les principes qui dirigèrent le père de notre jeune collègue dans l'éducation de son fils. Il me semble y voir déjà le germe et comme les premiers linéaments du caractère de celui-ci. M. le docteur Sovet fut puissamment aidé, dans cette œuvre capitale, par la compagne si digne de lui que Dieu lui avait donnée, par une mère possédant au plus haut degré la plus précieuse qua-

lité de la femme, celle que nos saints livres placent au premier rang. C'était une de ces femmes fortes rares dans tous les temps. « Son prix, dit le Sage, est comme celui de ce qui vient de loin et des extrémités de la terre. Le cœur de son époux se confie en elle, et elle lui fait du bien tous les jours de sa vie. Elle ceint ses reins de force; elle endurcit son bras. Sa main s'étend vers l'indigent. Elle ouvre sa bouche à la sagesse, et une loi de douceur est sur ses lèvres. Elle observe dans sa maison jusqu'aux traces des pas, et elle ne mange jamais son pain dans l'oisiveté. Ses enfants se sont levés et l'ont proclamée heureuse; son mari s'est levé aussi, et l'a louée. »

Tels furent les enseignements et les exemples que reçut de ses vertueux parents notre regretté collègue. Son enfance s'écoula au milieu des joies de la famille, à l'ombre du foyer domestique, sous leur œil aimant et vigilant. Il répondit admirablement à des soins si assidus, si tendres et si éclairés. « Ce fut, me disait le vénérable auteur de ses jours dans un épanchement intime, le fils le plus soumis, le plus docile, que Dieu ait jamais accordé à un père. »

L'excellent enfant avait atteint l'âge de douze ans. Le moment était venu pour ce père et cette mère si sages et si vigilants de se séparer de leur fils chéri. Pour des parents chrétiens, c'est toujours un choix bien délicat et souvent diffi-

cile que celui de l'établissement, qui doit désormais continuer l'œuvre de la famille, et remplacer celle-ci, pour une part considérable, dans la formation définitive de l'esprit, du cœur et du caractère. Qu'elles sont précieuses, messieurs, ces années de collége, qu'elles sont importantes pour l'avenir d'un jeune homme les années consacrées à ces études si bien appelées les humanités, c'est à dire, ce qui fait des hommes, ce qui développe, dans un harmonieux ensemble, toutes ces facultés, toutes ces connaissances, tous ces talents, qui constituent ce que nous appelons, d'un nom admirablement choisi aussi, un homme accompli ! Or, pour cela il faut deux choses : il faut instruire et il faut élever.

Il faut élever : on l'oublie trop souvent, messieurs, et l'on se contente d'enseigner. On fait avec le jeune homme du grec, du latin, des mathématiques, bien d'autres choses encore. C'est beaucoup; ce n'est pas assez. Mais achever de former le caractère, fortifier le cœur, diriger le jugement, régler l'imagination, affermir la volonté; purifier, ennoblir la sensibilité; élever l'âme tout entière, lui montrer les hauts sommets, lui faire entendre ce *sursum corda*, qui grandit l'homme, qui l'aide à monter de degré en degré jusqu'à ces grands idéals de l'humanité, l'honneur, le dévouement, l'héroïsme chrétien, le sacrifice de soi-même à Dieu, à la patrie, à ses frères souffrants, y pense-t-on assez, ne

songe-t-on pas trop à accumuler dans ces jeunes têtes un amas de connaissances souvent trop mêlées, souvent indigestes, et n'oublie-t-on pas un peu que ce qui importe avant tout, c'est d'en faire des hommes et des chrétiens ?

» C'est un grand art, messieurs, c'est l'art des arts, celui de gouverner l'adolescence, dans cet âge critique et décisif de douze à vingt ans. Il faut savoir contenir et réprimer, soumettre sans abattre, commander sans avilir, faire aimer la piété, les études, les bonnes mœurs. Il faut, sous les auspices de la religion, diriger la fougue du jeune homme, obtenir que loin d'être un obstacle au bien, elle en devienne l'instrument le plus utile. Il faut continuer à former la raison et la parole, faire aimer le vrai et le beau sous leurs formes les plus pures, leur en montrer l'union inséparable, graver profondément dans leur esprit et dans leur mémoire ce vers incomparable :

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable.

Et ainsi, messieurs, par l'intelligence du vrai, qui est la lumière même de Dieu, par l'amour du beau, qui est la splendeur du vrai, on prépare la vie entière à la pratique du bien, et on élève l'homme à la plus haute dignité de sa nature.

Notre regretté collègue eut le bonheur de voir s'achever dans ces conditions favorables l'éducation si bien commencée au sein de sa famille. Ce fut encore au choix de ses parents qu'il le dut.

Il fut placé par eux au collége épiscopal de Dinant, où fleurissaient également la piété et les lettres. Il y eut pour directeur un prêtre savant et zélé, docteur en philosophie et lettres de notre Université, M. l'abbé Duculot, que la Providence lui fit retrouver plus tard, comme un ange consolateur, dans ses dernières douleurs et au chevet de son lit de mort. Sous cette direction habile et dévouée, notre futur professeur se distingua par une application soutenue et par des progrès persévérants. On remarquait en lui une piété simple et profonde, une grande pureté de mœurs. La droiture et la franchise de son caractère lui avaient donné dès lors une véritable influence sur ses condisciples. La classe dont il faisait partie, nous disent des renseignements sûrs, se signala constamment par l'union des élèves et par le sentiment du bien. Il était comme l'âme de cette société de jeunes gens déjà sérieux et s'intéressant au triomphe du bon et du vrai.

Dans ses études, il se livrait de préférence aux choses positives. La religion, l'histoire, les mathématiques avaient toutes ses préférences. Il ne semblait étudier les œuvres de sentiment et d'imagination que par devoir. Il résumait ses lectures historiques avec une précision et une clarté, qui ont souvent excité l'admiration de ses maîtres. Chose singulièrement remarquable. A seize ans, il avait lu plusieurs fois et médité l'*histoire des variations des églises protestan-*

tes de Bossuet. On sait que parmi les ouvrages de ce grand homme, aucun ne montre plus de science, de franchise, de fermeté. Cette lecture marqua, me disait son digne père, le début de la vie sérieuse de notre collègue.

L'influence bienfaisante de la famille ne cessa pas du reste de s'exercer sur lui pendant ses années de collége. C'était surtout à l'époque des vacances que cette douce et salutaire influence se faisait sentir. Je vous demande la permission de vous lire à ce sujet une page de l'écrit paternel déjà cité; j'ai cru voir, dans les dernières lignes, une révélation personnelle, qui m'a profondément touché. « Il faut que les vacances et les fêtes de famille réunissent de temps en temps les enfants autour du foyer paternel; qu'ils y trouvent leurs meilleurs delassements, et qu'ils viennent y raviver les pieux sentiments de la première enfance. De ces réunions, où règnent la paix, l'union, l'affabilité et la joie, ils sortiront heureux, reposés et pleins d'une nouvelle ardeur pour leur avancement. Nous conseillons aux parents de faire taire devant eux leurs soucis et leurs maux, et d'entourer ces fêtes de toute leur sollicitude. — C'est en gardant l'œil constamment ouvert sur leurs enfants, c'est en leur montrant l'exemple du calme et de la fermeté dans l'accomplissement de tous les devoirs, c'est en devenant leurs intimes amis qu'ils conserveront leur confiance et leur affection. —

L'autorité paternelle impose des devoirs aussi sacrés envers les adolescents qu'envers les enfants en bas-âge. C'est à elle à fortifier l'autorité des maîtres et à confirmer dans le cœur de leurs enfants les maximes de la vertu. — Rien n'est plus puissant et d'un effet plus durable que la parole d'un père ou d'une mère. Nous avons connu un père qui, chaque fois que ses fils revenaient en vacances, les prenait en particulier et leur demandait : « Etes-vous content de vous, mon fils? Etes-vous resté chaste et pieux? » S'il recevait une réponse affirmative, il ajoutait : « Je suis sans inquiétude sur votre avenir, car tant que vous serez chaste, vous serez fort et courageux pour tous les devoirs; tant que vous aimerez Dieu, vous en serez protégé et vous fuirez le mal. » Puis il leur tendait la main, et devenait le compagnon de leurs plaisirs jusqu'à la fin des vacances. Nous recommandons ce procédé, ajoute le respectable auteur : il a porté d'heureux fruits. »

Les humanités terminées, il faut se décider entre les carrières diverses dont elles ouvrent l'entrée; il faut choisir l'état, dans lequel doit se consumer cette grande et précieuse chose, qu'on appelle la vie. Moment redoutable sans aucun doute, grave et périlleuse détermination! Pour nous chrétiens, qui savons que rien ici-bas ne se fait à l'aventure, qu'un cheveu ne tombe pas de notre tête sans la volonté du Père qui est

dans le ciel, il est évident que l'emploi de nos plus nobles facultés et le travail de notre existence terrestre tout entière ne peuvent être abandonnés au caprice du hasard. Notre regretté collègue le savait. Il s'attacha religieusement à connaître les desseins de Dieu sur lui; il rechercha consciencieusement ce que Dieu voulait qu'il fît en ce monde, quelle était sa vocation, en un mot. Les signes de la Providence ne manquent jamais à ceux qui les cherchent avec soin et avec droiture. Lorsqu'il les eut reconnus avec une conviction suffisante, il déclara à son père qu'il voulait être médecin. En vain celui-ci lui représenta les dangers des études médicales, ce sont ses propres paroles, les fatigues et l'ingratitude de la pratique et la lourde responsabilité qu'elle entraîne, le jeune homme persista dans son choix, bien décidé à s'éclairer autant que ses forces le lui permettraient, et à se rendre digne de sa mission. « Je reconnais, écrivait-il à son père, la gravité et la vérité des objections; je persiste néanmoins, parce que la pratique de la médecine est la plus propre à assurer le salut de mon âme. »

Ces paroles n'étonneront pas ceux qui ont mûrement, chrétiennement réfléchi sur la haute mission du médecin, sur les inappréciables services qu'il est appelé à rendre aux hommes ses frères, et sur la grandeur et la continuité des sacrifices que cette mission lui impose. Per-

sonne, messieurs, à ma connaissance, n'a mieux parlé de cette importante matière que l'un de nos honorables collègues, dans un discours, que je voudrais faire relire chaque année à nos jeunes étudiants en médecine. Permettez-moi d'emprunter quelques traits à cette œuvre remarquable, à cette œuvre qui est vraiment une bonne œuvre, de M. le Professeur Haan (1).

La médecine guérit quelquefois, soulage souvent, console toujours. Ces mots en font comprendre suffisamment la grande importance et la nécessité sociale. La science est le premier devoir du médecin. Dépositaire de la vie de ses semblables, il doit tous ses loisirs et jusqu'à ses veilles à l'étude de l'homme sain et de l'homme malade. L'ignorance volontaire serait un crime. Le médecin se doit à l'étude toute sa vie. La science ne restant pas stationnaire, il est obligé d'en suivre le mouvement.

Mais il est des maladies qui sont au-dessus des ressources de l'art. Que reste-t-il alors au médecin ? Il lui reste le dévouement. Le malade, quel qu'il soit, est déjà l'ami du médecin ; le malade malheureux et incurable deviendra son frère, et si la science n'a plus de remède, le cœur saura toujours verser un beaume consolateur dans les plaies que l'art refuse de guérir. Oh !

(1) *Discours sur les devoirs et les qualités du médecin* ; Annuaire de 1849.



qu'alors la mission du médecin est belle et digne d'admiration ! Mais aussi que de vertu, que d'abnégation de soi-même, que de délicatesse ne faut-il pas pour la remplir !

Dans tous les temps, depuis la plus haute antiquité, on a exigé des médecins une vie pure, honnête, loyale, sans ostentation comme sans faiblesse. On lisait sur le frontispice du temple à Épidaure : *l'entrée de ces lieux n'est permise qu'aux âmes pures.* — Je conserverai ma vie et l'exercice de mon art à l'abri de toute souillure, dit le serment d'Hippocrate : *castam et ab omnî scelere puram tum vitam tum artem meam perpetuo præstabo.*

Mais une qualité indispensable au médecin, c'est le courage. Il ne suffit pas de la vie de labeur, à laquelle le médecin est attaché ; ce n'est pas assez que ses jours se passent sans qu'il puisse disposer en liberté d'un seul instant pour lui-même, ou le donner aux joies de la famille ; il faut encore, quand une épidémie meurtrière se déclare, qu'il soit le premier au champ d'honneur. Que lui fait la contagion, que lui font les miasmes délétères, que lui fait, en un mot, la mort qu'il trouvera peut-être auprès de son malade ? Le médecin ne s'arrête pas à ces pensées : il fait fléchir toutes ces considérations devant le devoir.

La science, la pureté de vie, la délicatesse, la discrétion, le courage, le dévouement, voilà donc

ce que la société demande de ses médecins. Mais combien plus grands, plus nobles encore les devoirs qui leur sont imposés par la religion! Remplissant avec rigueur les préceptes de la charité évangélique, le médecin chrétien voue à ses malades ses soins, ses veilles, tous les trésors de son âme. Les pauvres seront ses clients préférés. Il considérera, avec Boerhave, les indigents comme ses meilleurs malades, parce que c'est Dieu, disait ce grand homme, qui se charge de payer pour eux. Toujours face à face avec la douleur, nul ne connaît mieux que lui la fragilité des bonheurs humains, et c'est dans la religion seule qu'il trouve le mobile de sa vie laborieuse et dévouée. Dans les cas graves, presque désespérés, si Dieu bénit ses efforts, il n'en tire point vanité, mais il répète les belles et simples paroles d'Ambroise Paré : *Je le pansai, Dieu le guérit.* — Pour prix de tant de sacrifices quelle récompense attend le médecin! En ce monde le plus souvent à peine une modeste aisance, mais c'est au ciel que lui sera compté le prix réel de ses vertus.

Me permettriez-vous, messieurs, d'apporter à l'appui de ces précieuses vérités un exemple récent, et de vous montrer ce sublime idéal réalisé dans un médecin de nos jours? Je citerai l'illustre docteur Récamier. Né dans la seconde moitié du siècle dernier, il avait reçu de sa mère les solides principes de la foi et de la morale ca-

tholique. Ces germes précieux se développèrent merveilleusement dans son âme, et en firent un des hommes les plus religieux et les plus charitables de son temps. On peut même dire, ajoute son biographe, que cette première éducation décida de sa vie entière, en le portant à choisir parmi les professions libérales, celle qui est la plus utile à l'humanité. Ce fut là l'origine de sa vocation médicale. En 1793, à dix-neuf ans, il quitta le service des hôpitaux civils pour entrer dans la chirurgie militaire, et plus tard dans celle de la marine. Il avait été, à la suite d'un concours, nommé premier aide-major d'un vaisseau de quatre-vingts canons, le *Ça-ira*. Ce bâtiment eut à soutenir un épouvantable combat contre une escadre anglaise, composée de cinq vaisseaux. Pendant que le jeune docteur aidait son chirurgien-major à faire un pansement, celui-ci est coupé en deux par un boulet. Bientôt des blessés sont apportés au nombre de trois cents, et, malgré l'horreur de la situation. Récamier les opère avec le sang-froid d'un vieux chirurgien, et il est encore occupé à ce pieux labeur, quand le vaisseau français, craquant dans toutes ses parties, tombe au pouvoir des Anglais. Fait prisonnier, il ne tarda pas à être échangé contre un chirurgien anglais, et revint à Paris, où son aptitude merveilleuse, ses progrès rapides, sa supériorité sur ses émules le firent nommer en 1801 médecin de l'hôtel-Dieu. Sa réputation

et sa clientèle ne firent qu'augmenter d'année en année. Il devint successivement professeur à la faculté de Paris, membre de l'académie de médecine, professeur au collége de France. Le 22 juin 1852, après avoir visité un grand nombre de malades, il fut frappé d'une apoplexie pulmonaire, et il expira, n'ayant eu le temps que de prononcer ces paroles. « Mon Dieu, ayez pitié de moi. » Cette prière était l'expression de sa foi humble et confiante. Il avait communié la veille, selon son habitude de chaque semaine. Chez cet homme de bien, le désir de soulager, de guérir ses semblables, était devenu une passion. Son existence fut un combat perpétuel contre les maladies. Il obtenait souvent des cures heureuses dans des cas presque désespérés. Levé avant le jour, il répondait par écrit aux nombreuses consultations qui lui étaient adressées, lisait quelques passages de l'Écriture sainte, recevait des malades pauvres, et se rendait ensuite à l'hôtel-Dieu. Le reste du jour était dévoré par des visites en ville, et des consultations qui ne lui laissaient aucun moment de repos. Malgré des occupations si multipliées, Récamier passait quelquefois plusieurs heures au chevet d'un malade, riche ou pauvre, afin de résoudre le difficile problème d'une affection grave et invétérée, animé d'une confiance qui rayonnait sur sa physionomie. Son désintéressement était sans bornes; non seulement il

donnait aux malheureux la dîme de ce qu'il gagnait par son travail, mais encore il allait leur porter lui-même cet argent dans les mansardes et les réduits les plus obscurs, leur prodiguant en même temps les secours de son âme aimante et religieuse. Il refusa la place de médecin du roi, parce que, disait-il, le temps lui manquait. Cette réponse d'un homme qui n'avait jamais su refuser ses soins à un pauvre, suffit à elle seule pour caractériser ce médecin chrétien.

Notre jeune collègue était digne d'entendre de telles leçons et de suivre d'aussi nobles exemples. Ce furent là les motifs qui déterminèrent sa vocation. Il fut inscrit à l'Université le 1er octobre 1860, et proclamé docteur le 26 septembre 1866. Il s'était placé bien vite au premier rang parmi nos nombreux étudiants en médecine, et il subit tous ses examens, dans cette faculté, avec la plus grande distinction. Pendant deux ans, il avait été élève interne à la maternité. Dès qu'il fut en possession de son diplôme de docteur, il entreprit un voyage scientifique en France, en Angleterre et en Allemagne. Il possédait la langue allemande, et il en profita pour se mettre parfaitement au courant de la littérature médicale de l'Allemagne. L'année suivante, il fut nommé professeur agrégé, et chargé en cette qualité d'une partie du cours d'anatomie descriptive et de la direction des travaux de dissection.

Un an plus tard, il était nommé professeur extraordinaire. Il eut alors à donner le cours de médecine opératoire, et à diriger les élèves dans le manuel des opérations chirurgicales. Il s'acquitta de ces fonctions à la satisfaction générale. Son enseignement se distinguait par la clarté et la méthode ; sa main, comme son esprit, était preste, habile et décidée.

Le jeune professeur portait le plus profond attachement à l'Université, à laquelle il avait voué sa vie. Il brûlait, me disait son vénérable père, confident de toutes ses pensées, du désir de soutenir la réputation et la gloire de l'illustre faculté, dont il était devenu membre. Les progrès et la conduite morale de ses élèves l'intéressaient vivement ; il veillait sur chacun d'eux en particulier, et les avertissait paternellement chaque fois que leur bien semblait l'exiger.

Quand les désastres sanglants de la dernière guerre eurent amené sur notre territoire tant de malheureuses victimes, il consacra ses soins aux blessés dans l'ambulance royale de Ciergnon. Ses rares qualités de médecin et d'opérateur lui valurent l'affection des malades, l'admiration de ses confrères, et la bienveillance reconnaissante du roi et de notre pieuse reine. On remarquait avec étonnement dans cette nature forte et énergique, un sentiment de douce charité, je ne sais quoi de compatissant qui touchait son cœur sans l'ébranler. Cette douceur

passait de son cœur dans ses paroles; sa main elle-même s'en ressentait, et les *doigts de velours* étaient devenus synonymes de son nom parmi les blessés.

Il employa une partie des six derniers mois de son séjour trop court parmi nous, à collaborer à un ouvrage, qui devait ajouter un nouveau fleuron à la couronne glorieuse de notre faculté de médecine. De concert avec ses anciens maîtres, ses honorables collègues MM. Michaux et Lefebvre, il revoyait le cours de médecine opératoire de ce dernier, ouvrage capital, au jugement des hommes compétents, et le plus complet que nous possédions dans l'état actuel de la science. Le professeur Sovet y ajoutait des détails précieux, qu'il puisait surtout dans sa parfaite connaissance des publications médicales de l'Allemagne. L'obstacle invincible et douloureux que vous savez, messieurs, l'empêcha de mener à bien ce travail.

Ce furent là les occupations qui remplirent la vie externe, s'il est permis de s'exprimer ainsi, de notre regretté collègue. J'emprunte maintenant à l'un de ceux qui l'ont le mieux connu, le plus familièrement pratiqué, une esquise de sa vie interne, quelques traits qui achèveront de peindre à votre esprit cet homme excellent, tel qu'il se manifestait dans les relations privées et dans le cercle étroit de l'intimité.

Aux connaissances spéciales de sa profession

notre collègue réunissait cette culture générale de l'esprit, que les anciens appelaient l'*humanité*, qui fait chez nous ce que l'on nomme un homme distingué, et qui ne laisse étranger à aucun détail du mouvement intellectuel du temps où l'on vit. Grâce à une vivacité singulière de l'intelligence, à une compréhension rapide, à un jugement droit et sain, il pouvait se tenir au courant de toutes les principales questions agitées aujourd'hui, et qui intéressent autant la philosophie et les sciences sociales que la médecine. Dans la discussion, il en appelait volontiers au bon sens, et repoussait sans pitié tout ce qui n'était que spécieux ou frivole. Ses goûts sérieux n'excluaient par l'enjouement; il était sensible aux charmes du beau. On recherchait son entretien, parce que son esprit était ouvert à toutes les idées. Son commerce était facile, sa gaîté franche, sa verve entraînante et parfois incisive.

Une fois entré dans sa société, on ne tardait pas à se sentir retenu, captivé par l'attrait plus durable du caractère. On pénétrait sans peine dans cette nature droite, sincère, où il n'y avait ni détour ni replis. On remarquait bien vite à l'intérieur cette énergie de la volonté qui correspondait à la vivacité de l'intelligence. C'était la source de cette décision de caractère, dont toute son activité portait l'empreinte. Chez lui point de ces langueurs, qui trahissent une infir-

mité morale; point de ces hésitations, qui font deviner une arrière-pensée, un calcul. Dans toutes les situations, son intelligence alerte semblait saisir presque instantanément ce qui devait être fait, et l'énergie de la volonté s'y portait immédiatement.

Dans sa vie d'étudiant, le professeur Sovet avait toujours été exemplaire. Il était d'une piété simple et exacte, d'une innocence de mœurs admirable. Dans ses conversations intimes, il exprimait son horreur pour la vie sensuelle, et pour tout ce qui pouvait porter atteinte à la vertu de pureté. On a retrouvé, au fond de sa bibliothèque, un exemplaire de l'*Imitation de Jésus-Christ*, où l'on reconnait, à des traces évidentes, les chapitres qu'il relisait le plus souvent alors. Ce sont ceux où les dangers de la vie sont appréciés, et, chose singulièrement frappante, ceux où l'âme pieuse exprime le désir de la voir se terminer bientôt pour entrer en possession des célestes clartés. Si ce fut là, comme tout porte à le croire, le vœu de cette âme vertueuse, il ne tarda pas à être exaucé.

Si jamais l'avenir apparut souriant à un homme d'intelligence, ce fut certes à notre jeune et bien aimé collègue. Il n'avait pas trente ans, et il se voyait possesseur honoré et applaudi d'une chaire académique, entouré de l'affection des maîtres et des élèves. Le travail scientifique auquel il se livrait lui promettait une renommée

prochaine et durable ; sa santé paraissait florissante, et nul parmi nous ne semblait plus que lui destiné à fournir une carrière longue et féconde. Il venait de se choisir une habitation commode, celle d'un autre ancien et regretté collègue, et il la faisait meubler avec ce goût délicat qu'il apportait en toutes choses. C'est en ce moment-là même, vous ne vous le rappelez que trop, messieurs, c'est en ce moment qu'un mal soudain, mystérieux, implacable, vint le saisir, et paralyser peu à peu, dans ses cruelles étreintes, tous les organes du mouvement.

Quelles souffrances, messieurs, quel supplice pour un homme d'action comme le professeur Sovet, chez qui le besoin d'activité était quelque chose d'incessant! Ne pouvoir, pour ainsi dire, se mouvoir sans une aide extérieure, ne pouvoir faire une simple lecture sans une peine et une fatigue extrême, telle fut l'épreuve à laquelle il fut condamné dès le début de sa maladie. Mais ce n'était là que le commencement des douleurs. Après quelques mois de repos ou plutôt d'inertie forcée au sein de sa famille, il se rendit à Utrecht pour y consulter une des grandes illustrations médicales de notre temps, le célèbre docteur Donders. Ce fut là qu'à la suite des expériences electro-magnétiques auxquels il se soumit, il apprit que son mal était sans remède.

Cette fatale nouvelle n'abattit pas son courage. Il y avait en lui quelque chose de plus fort que

cette pauvre nature humaine si prompte à s'effrayer devant la mort. Il accepta sans murmure le décret de la Providence, et ne pensa plus qu'à se préparer à mourir saintement. Le soir de ce jour, c'était au mois de janvier 1872, il disait à son vénérable père : « Je mourrais sans regret, si ma mort ne devait causer à mes parents un cruel chagrin. » Il lui parla ensuite de sa foi; lui exposa comment il avait affermi sa croyance à l'existence de Dieu par des preuves tirées de la physique et de l'astronomie; comment les théories de Wirchow lui avaient démontré l'immatérialité de l'âme, puisque la cellule étant un tout indépendant, disait-il, il ne pourrait y avoir autrement de *consensus* commun, d'harmonie dans l'organisation humaine.

Le lendemain il s'approcha des sacrements, et, depuis ce moment, il les reçut une ou plusieurs fois chaque semaine. Dix-huit mois s'écoulèrent. Le mal poursuivait son cours sans hâte, mais sans relâche. Notre cher malade en suivait les progrès de son œil de médecin, calme, patient, sans exprimer une plainte ni un regret. L'étude des Évangiles et des Actes des Apôtres était devenue, avec la prière et d'autres lectures pieuses, son occupation principale. Il mettait tous ses soins à conformer sa vie à celle de Jésus souffrant; et, au témoignage de ceux qui le virent alors de plus près, il y eut de saisissants rapports entre ses dernières épreuves et la passion du divin Rédempteur.

Il parlait de la mort, me disait son ancien supérieur de Dinant, qu'une disposition providentielle avait donné alors pour pasteur à sa paroisse natale, et qui l'assista jusqu'au moment suprême, il parlait de la mort comme les autres parlent des espérances de la vie. Il remerciait Dieu des grâces qu'il en avait reçues : « Je ne crains pas la mort, ajoutait-il, j'y suis préparé : qui sait si plus tard je l'eusse été encore ? » Il ne voulait pas qn'on s'occupât de son mal; il en cachait les progrès à sa famille, tout en travaillant à préparer insensiblement son père et sa mère à la séparation.

Quand la paralysie du cœur et des organes respiratoires lui eut appris qu'il cesserait bientôt de vivre, il demanda son confesseur, et reçut le viatique et l'extrême-onction. Le jour qui fut le dernier pour lui, il se confessa deux fois dans la matinée, se fit relire toute la passion du Sauveur, obtint de son père la promesse de montrer du courage, et expira doucement à une heure et demie, presque sans éprouver d'agonie. A son dernier moment, ses traits se transfigurèrent, et sa physionomie reprit un éclat qui ne l'abandonna plus. On eût dit que l'âme avait été saisie d'une joie ineffable au moment où elle se dégageait des organes matériels, et qu'en s'envolant vers un monde meilleur elle les avait laissés empreints d'un céleste sourire.

Ainsi mourut notre jeune collègue, le 26 juillet

dernier, à l'âge de trente-un ans. Sa vie avait été courte, mais remplie à l'égal des plus longues, selon le langage de nos saints livres ; elle était digne d'être couronnée par une sainte mort. Heureux ceux qui meurent ainsi dans le Seigneur ! Ils nous aident à comprendre ces paroles d'un savant illustre du XVIe siècle, de Suarez sur le point de rendre son âme à Dieu : « Je n'aurais jamais cru qu'il fût si doux de mourir. »

Quel contraste avec ces morts sans espoir et sans consolation, dont nous avons eu, dans ces derniers temps, de si tristes exemples ! Bénissons Dieu, messieurs, du don de la foi et de l'espérance chrétienne. Tous ces collègues, tous ces amis qui nous ont précédés, en si grand nombre déjà, dans la voie où nous entrerons tous, nous ont quittés, mais nous ne les avons pas perdus. Ils vivent au delà de la tombe. « Ceux qui ont vécu dans la pratique du bien, disait tout récemment une voix vénérée ; ceux qui sont décédés avec la grâce des sacrements et le pardon divin, ceux-là ne sont pas morts tout entiers. Ils ont échangé une vie fragile, composée de faiblesse et de douleurs, contre une vie supérieure, bienheureuse et éternelle. Ils vivent en Dieu, et dans la mémoire des gens de bien... » (1).

(1) Discours de Mgr l'archevêque de Tours, dans la chapelle de la colonie de Mettray, à l'occasion de la mort du fondateur, M. Demetz.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR L. J. HUBERT, DOYEN DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

MONSEIGNEUR,

MESSIEURS,

Il y a cinq ans, une nouvelle figure prenait pour la première fois sa place dans le cortége professoral de l'Université se rendant à la messe du St-Esprit. Cette figure était celle d'un jeune homme de vingt-cinq ans.

Elle était remarquable de fraîcheur, de santé et de vigueur. Le front et la chevelure rappelaient l'Antinoüs antique; le regard était vif, intelligent et hardi, mais sa hardiesse était tempérée par une expression de bonne humeur et de gaîté, un peu narquoise peut-être, mais assurément sans fiel. Tout dans le nouveau Professeur respirait l'énergie, et la vigueur du corps semblait le reflet de la vigueur du caractère et de l'esprit. On devait se dire en le regardant : Voilà une vaillante nature et des épaules que le poids de la toge ne parviendra pas à courber! Mais la jeunesse, comme le printemps, a parfois de fallacieuses promesses. L'ouragan emporte les roses naissantes, et un souffle suffit pour abattre les forts :

Quo modo ceciderunt fortes?
Ceu turbo nascéntes rosas sustulit.

J'ai le douloureux honneur d'être l'interprête de la Faculté de Médecine pleurant un de ses fils, qui lui est ainsi enlevé à la fleur de l'âge. Retracer cette vie si courte, mais si bien remplie par le travail, ce sera à la fois rendre un hommage pieux à la mémoire du mort, et offrir aux vivants un exemple à admirer et à imiter.

Edmond Sovet est né à Beauraing le 2 février 1842. Sa première enfance s'écoula douce et paisible, au village natal, dans la tutélaire atmosphère d'une famille profondément chrétienne. Il y reçut les notions de l'enseignement primaire, et des mains pieuses semèrent dans son intelligence et dans son cœur les croyances religieuses qui furent la force et, dans ces derniers temps surtout, la consolation de sa vie.

A douze ans, Edmond Sovet entra, pour y faire ses études humanitaires, au collége épiscopal de Dinant, que la discipline et les succès constants de ses élèves avaient placé, à cette époque déjà, au premier rang des établissements d'instruction du pays. Il s'y fit remarquer pendant six ans par une conduite irréprochable, une application soutenue et une aptitude exceptionnelle pour les sciences exactes.

Ainsi préparé par d'excellentes humanités, le

jeune homme arriva à l'Université de Louvain. Sa vie d'étudiant peut se résumer en peu de mots : *Elle fut remplie par le travail.* Le travailleur n'a pas le temps d'avoir les vices que l'oisiveté entraîne après elle. Aussi Sovet ne connut-il pas les écarts de la dissipation et du plaisir et suivit-il — sans jamais dévier d'une ligne — le programme austère qu'il s'était tracé.

Au bout d'une première année d'Université, il conquérait le diplôme de candidat en sciences, et il pouvait aborder enfin ces études médicales, vers lesquelles il se sentait si vivement attiré et auxquelles il allait désormais se vouer tout entier.

Deux ans plus tard il subissait son premier examen de médecine avec *la plus grande distinction.*

Ne croyez pas qu'après ces deux années d'un labeur ardu il aille s'accorder les douceurs d'un repos bien mérité et dormir au moins un instant sur ses lauriers — non. — Les mois de vacances qui sont devant lui, il les emploie à se préparer au concours pour l'internat de la maternité, et tel fut son travail qu'il remporta la palme de la lutte sur des concurrents plus avancés que lui d'un an dans les études médicales.

Les fonctions d'interne à la maternité sont pénibles, car elles n'admettent de trêve ni le jour ni la nuit. Sovet s'en acquitta avec une conscience, une exactitude et un zèle admi-

rables. C'est là qu'il me fut plus spécialement donné d'apprécier les nombreuses et brillantes qualités dont la nature l'avait généreusement doué et qu'une éducation virile, dirigée par un père aussi intelligent qu'instruit, avait soigneusement développées. A une mémoire heureuse, à un esprit sagace et pénétrant il joignait une grande rectitude de jugement. Il avait compris que, pour s'instruire, il faut étudier, c'est à dire, demander aux autres ce qu'ils savent, puis observer soi-même et réfléchir, afin de s'approprier définitivement les données de la science. Il puisait à ces deux grandes sources de nos connaissances avec une égale ardeur, avec cette volonté puissante qui le distinguait à un si haut degré, avec cette constance — *tenax propositi* — seule capable de conduire sûrement au but.

A ces conditions de succès, joignez la prudence et la patience qui savent attendre le moment opportun, la justesse du coup-d'œil qui saisit au passage ce moment fugitif : *occasio præceps ;* un caractère fortement trempé, résolu, ne reculant devant aucune difficulté, devant aucune nécessité ; une grande dextérité manuelle ; un calme parfait dans l'exécution, la présence d'esprit, le sangfroid le plus imperturbable en face du danger quelque grave, quelque imprévu qu'il pût être — et vous comprendrez que Sovet avait sa place toute marquée au soleil, et qu'il pouvait devenir un accoucheur éminent aussi bien qu'un chirurgien hors ligne.

Les exigences et les occupations de son service à la maternité ne l'empêchèrent pas de poursuivre l'étude des diverses branches de la science médicale, et il subit tous les examens du doctorat, comme il avait subi celui de la candidature, aux applaudissements de ses juges et de ses amis — *avec la plus grande distinction*.

Le mérite exceptionnel de l'étudiant avait attiré sur lui la vigilante attention de l'homme éminent et regretté que la Providence n'avait préposé que pour si peu d'années — hélas! — à la direction de l'Université. Mgr Laforet manda auprès de lui le jeune homme qui venait de terminer si brillamment ses études, et comptant un jour l'attacher à l'*Alma Mater*, il l'engagea à aller visiter les écoles célèbres de l'étranger.

Attiré par la réputation de Donders, Sovet partit d'abord pour Utrecht, où il suivit pendant quelque temps les cours de physiologie et d'oculistique du savant professeur hollandais. Puis, traversant la mer, il alla fréquenter les cliniques des principaux chirurgiens de Londres. Il visita ensuite les hôpitaux de Paris et de Strasbourg. Enfin il alla à Vienne et à Berlin se perfectionner dans le maniement du microscope et se mettre au courant de la chirurgie allemande.

Au retour de ces lointains voyages, Sovet fut chargé d'une partie du cours d'*anatomie descriptive*. Il ne pouvait mieux faire dans ses leçons que de suivre pas à pas le maître habile

qu'il suppléait. Il s'efforça d'être aussi clair, aussi précis, aussi méthodique que lui, et il y parvint sans doute, car les élèves accordèrent bientôt au professeur agrégé l'attention, l'affection et même quelque chose du respect qu'ils portaient à l'ancien maître.

Pour récompenser Sovet de son zèle et reconnaître les succès qui couronnaient ses débuts dans l'enseignement, NN. SS. les Évêques le nommèrent professeur extraordinaire, et la chaire de médecine opératoire que M. Lefebvre quittait — après l'avoir illustrée — lui fut confiée.

Cette tâche n'excédait certainement pas ses forces. Il y était d'ailleurs parfaitement préparé, et il l'acceptait avec d'autant plus de plaisir qu'elle devait le conduire à la pratique chirurgicale, objet de ses prédilections.

Les premières années d'un nouvel enseignement sont toujours rudes à traverser. Les ouvrages à consulter, à méditer et à apprécier sont nombreux; il faut chercher sa voie au milieu des matériaux qui encombrent la science, distinguer sûrement le diamant du stras, le vrai du faux, le principal de l'accessoire; il faut faire un choix judicieux, se tracer un cadre qui ne soit ni trop large ni trop étroit, qui soit, en un mot, toujours exactement adéquat aux besoins réels et aux exigences légitimes de l'auditoire. Tel fut le premier soin de notre jeune collègue.

Le cours de médecine opératoire exige en

outre non seulement des connaissances approfondies en anatomie et en chirurgie, mais encore un grand sens critique dans l'appréciation des méthodes, une parole claire et précise, dans l'exposition des procédés, enfin une main exercée et habile dans l'exécution des opérations typiques. Sovet réunissait toutes ces qualités, et ses élèves trouvaient autant de charme que de profit à suivre ses leçons.

Les difficultés des débuts se trouvaient surmontées et les loisirs commençaient, mais pour certaines natures le loisir n'est pas le repos, il n'est que la liberté du travail. Sovet ne pouvait d'ailleurs se borner à suivre la science pas à pas et à la vulgariser servilement; il se sentait de force à lui donner une impulsion et à la pousser en avant. Les meilleurs ouvrages présentent des erreurs à rectifier, des imperfections à corriger, des lacunes à combler. Ces *desiderata* ne lui avaient point échappé et ils fournissaient un aliment à son activité dévorante. Recueillant ses souvenirs et ses notes, il se mit à préparer un grand traité de médecine opératoire qu'il devait publier en collaboration avec deux de ses anciens maîtres. Tous les éléments se trouvaient rassemblés. La récolte était abondante et presque à maturité; mais hélas! il ne devait pas goûter les joies de la moisson et ce fut sans doute une des amertumes de sa longue agonie de ne pouvoir mettre la dernière main à une

œuvre qui eut laissé la trace de son passage et donné la mesure de la valeur du jeune savant.

En 1870, poussées je ne sais par quelle aveugle furie, deux grandes nations se ruaient l'une sur l'autre et répandaient, dans des chocs épouvantables, des torrents de sang.

Les bras manquèrent pour inhumer les morts sur les champs de bataille, et vainqueurs et vaincus ne suffirent pas à panser leurs légions de blessés. La pitié suscita dans les cœurs belges des prodiges de dévouement. Nos frontières défendues contre l'invasion, s'ouvrirent toutes larges devant les mutilés de Sedan et partout la charité organisa des ambulances. L'exemple vint de haut. La gracieuse Souveraine qui continue les traditions bienfaisantes de notre première Reine convertit son château de Ciergnon en hôpital, et confia les blessés qu'elle avait recueillis aux soins de M. le docteur Sovet, père, et de M. le docteur Deman.

M. Sovet appela son fils auprès de lui, et le jeune Professeur trouva ainsi l'occasion d'utiliser ses connaissances chirurgicales et de révéler son talent d'opérateur. Il étonna ses confrères par la justesse de son coup-d'œil, par le choix ingénieux, souvent original, toujours judicieux, des procédés, par sa hardiesse, son calme et sa dextérité dans l'exécution des opérations graves et délicates qu'il eut à pratiquer. Pour le dire en un mot, toutes les qualités, toutes

les aptitudes que nous n'avions vues qu'en germes chez notre interne de la maternité s'épanouirent ici dans tout leur éclat. Les pauvres blessés avaient placé en lui une confiance sans bornes, et comme ils sentaient que le cœur guidait toujours la main qui touchait aux plaies, leur reconnaissance avait trouvé pour leur jeune chirurgien un surnom touchant : ils l'appelaient *les doigts de velours*. Est-il un éloge plus éloquent et plus délicat?

Edmond Sovet consacra ainsi au service des souffrances les plus atroces tout le temps que les vacances auraient dû lui permettre de donner au repos et au ravivement de ses forces.

A la reprise des cours, ses amis, les blessés se trouvaient transportés de Ciergnon dans une aile du palais royal de Bruxelles, où notre excellent collègue allait les revoir deux fois par semaine, pour leur continuer ses conseils et ses soins.

Des services aussi signalés ne pouvaient passer inaperçus. Sur la demande de la légation prussienne, Edmond Sovet reçut la médaille commémorative et la décoration de la couronne royale de Prusse. Mais le chrétien aspire à des gloires plus hautes et plus durables. Portant ses regards au-dessus des honneurs terrestres, il voit là haut la palme réservée au travail, au désintéressement et au sacrifice de soi.

Cette palme ne devait pas se faire longtemps

attendre pour notre jeune ami. Celui qui lit dans les cœurs et mesure les récompenses à la valeur des combattants aussi bien qu'à la durée de la lutte, étendit la main vers lui et le touchant sembla lui dire : c'est assez... prépare-toi, ton heure est proche.

Un mal étrange et dont les princes de la science successivement consultés ne parvinrent pas à déterminer exactement la nature, s'empara de la constitution si robuste du jeune professeur et, comme Jacob touché par l'Ange, il sentit la paralysie tomber sur lui. Les paupières commencèrent par refuser de relever leurs voiles appesantis ; puis, à peu de temps de là, les bras ne voulurent plus rendre que des services sans vigueur et sans précision.

Sovet comprit, dès l'origine, que son mal était au dessus de tout secours humain. Il bénit la main invisible qui l'avait frappé, et il se résigna à l'extinction graduelle qu'il sentait s'opérer en lui. Il puisa dans sa foi religieuse et dans son amour filial le courage de feindre jusqu'au dernier moment en laissant croire à sa famille et à ses amis qu'il partageait les illusions dont ils aimaient à se bercer, et qu'ils s'efforçaient d'entretenir autour de lui.

Il savait cependant que la mort était là, qu'elle s'avançait lentement, mais sans cesse, comme la marée montante, et il prévoyait le moment fatal où elle allait l'emporter.

Il vit s'effondrer sans murmure l'édifice d'un avenir qui promettait d'être si beau, et sachant que ses jours étaient comptés, il voulut retourner au village natal, sans doute pour que celle qui avait dirigé ses premiers pas, pût aussi guider les derniers et prier sur sa tombe comme elle avait prié sur son berceau !

Son agonie dura dix-huit mois. Soutenant le courage de ceux qui l'entouraient et qui s'efforçaient en le soignant de lui cacher leurs larmes, il remerciait Dieu de lui avoir laissé, au milieu de ses ruines corporelles, le libre exercice de ses facultés intellectuelles, et il se préparait à entrer dans la vie qui n'aura point de fin.

Un matin, il fut pris d'un accès de suffocation. On crut à un rhume, mais Edmond savait que la paralysie, après avoir atteint successivement les yeux, les bras, les jambes, envahissait enfin les voies respiratoires. Il se fit relire la passion de N.-S. Jésus-Christ, demanda les derniers sacrements de l'église, et sans effroi ni défaillance il rendit son âme à Dieu le 26 juillet 1873, dans la 32e année de son âge.

Ainsi finit une existence ennoblie par le travail et par la pratique de toutes les vertus chrétiennes.

Dans des pages sublimes qui ont traversé des siècles (1), Platon nous fait assister au grand

(1) Phédon ou de l'immortalité de l'âme.

spectacle de la mort d'un sage; combien plus grande encore et plus sereine est la mort du chrétien! et combien mieux qu'une vaine philosophie, les espérances chrétiennes d'au delà du tombeau sont puissantes à raffermir l'âme de celui qui s'en va et à tempérer l'amertume des larmes de ceux qui demeurent!

—

PARTICULARITÉS SUR ADRIEN BARLANDUS ET SUR D'AUTRES HUMANISTES QUI ONT ENSEIGNÉ A LOUVAIN DANS LE COURS DU XVIe SIÈCLE. — NOTICE LITTÉRAIRE PAR M. LE PROFESSEUR F. NÈVE.

—

On a exposé, en divers mémoires, le fruit de patientes recherches sur l'enseignement littéraire dans notre pays depuis la fin du moyen âge : déjà on a pu établir dans quelles conditions s'y sont données les leçons de grammaire et de philologie. Plus d'une main est venue ajouter quelques renseignements précis aux notices de Valère André et de Paquot sur les hommes qui se sont dévoués à cette tâche pendant trois cents ans. Suivant les traces du baron de Reiffenberg et de Mgr de Ram, nous avons naguère tenté nous-même d'éclaircir cette partie de notre histoire en retraçant les annales de l'institut spécial qui existait autrefois à Louvain sous le nom de Collége des Trois-Langues (1), et nous avons eu en vue d'y répandre quelque lumière par de nouvelles esquisses biographiques.

Les études classiques ont, à l'époque de la Renaissance, excité le zèle d'un grand nombre de jeunes hommes dans toutes nos provinces;

(1) *Mémoires hist. et litt.* etc. au tome 1er XXVIII des Mém. cour. de l'Académie royale de Belgique (1856).

mais elles n'eurent pas sur le champ un foyer commun, un centre autour duquel ils pussent se rallier. Quelques colléges ou gymnases, comme on les appelait alors, eurent certaine renommée par le fait de plusieurs maîtres dévoués; mais, quand l'Université de Louvain entrait dans le second siècle de son existence et quand on venait d'y ouvrir l'école fondée par Busleiden pour les langues savantes, il y avait bon nombre d'humanistes fort instruits qui ne trouvaient pas aisément une rémunération de leur travail. Or, il est curieux de savoir quelle position fut faite à ceux de nos humanistes à qui n'échut pas une fonction publique; quel emploi ils firent de l'instruction qu'ils avaient acquise, et sur quelle espèce de protection la plupart d'entre eux purent alors compter.

Nous relevons, dans ce nombre, les noms de plusieurs humanistes originaires de la Zélande et d'autres provinces de la Hollande; ces provinces étaient alors soumises aux mêmes souverains que les provinces méridionales du *Belgium*, et la jeunesse qui en sortait, passait d'ordinaire certain temps sur les bancs de l'Université brabançonne. C'est ce qui nous permet de rattacher à l'histoire de cette institution Adrien Barlandus, Jean Borsalus, Joachim Politès, Jacques Ceratinus et quelques autres. Que pouvons-nous conclure de leur exemple? Que la plupart des jeunes gens qui étaient leurs contemporains,

n'ont pu poursuivre les bonnes études (*bonæ litteræ*), comme on disait souvent à cette époque, sans un travail assidu et fort patient, et que quelques-uns d'entre eux se tournèrent vers les États voisins des provinces belgiques. Ceux qui restèrent dans notre pays consacrèrent leur temps à des leçons privées, pour lesquelles ils avaient les suffrages d'anciens maîtres, ou bien ils se chargèrent de l'éducation de l'un ou l'autre gentilhomme; quelques-uns firent avec honneur des leçons ou des exercices dans des établissements de Louvain.

Telles furent les compensations qui furent offertes par l'*Alma Mater* à plusieurs de ses pupilles, aussi longtemps qu'ils ne se rendirent point à l'étranger. Quelques maîtres d'humanités obtinrent, dans la suite des temps, une charge officielle dans l'institution même; par ex. Barlandus, qui fut admis, dans ses dernières années, parmi les membres de la Faculté des Arts; d'autres, comme Dorpius (1), reçurent le titre de docteur en théologie et prirent rang dans une autre Faculté. Pour qu'on juge de l'avantage attaché à des leçons données avec l'assentiment de l'Université, nous citerions plus d'un exemple; mais on estimera suffisamment la mission

(1) Nous avons publié un essai d'histoire littéraire sur *Martin Dorpius et les écoles d'humanités* etc. dans l'annuaire de l'Université, année 1875, pp. 391-450 (*Analectes*).

temporaire acceptée avec cette autorisation par quelques hommes restés célèbres. Ainsi, c'est sans titre officiel que Louis Vivès a donné des leçons fort fréquentées sur les auteurs latins (1) et que Nicolas Cleynaerts a initié, avant ses voyages, la jeunesse de Louvain à la méthode grammaticale qui lui valut de la renommée (2).

S'agit-il, d'autre part, de la protection que les jeunes humanistes pouvaient attendre des personnages influents de la même époque, nous serions tenu de distinguer entre la faveur des dignitaires de l'Église et de l'État qui avaient le droit de nomination aux charges principales de l'enseignement public, et celle d'hommes instruits dont la seule parole était une recommandation. Parmi ceux-ci viendrait en première ligne Érasme qui fit à diverses reprises un assez long séjour dans les Pays-Bas, et qui obtint beaucoup par ses instances, bientôt rendues publiques, pour les savants qui débutaient dans la carrière; M.Rottier l'a prouvé, en plus d'un chapitre de sa monographie sur Érasme dans ses rapports avec la Belgique (3), et cette fois encore, nous ferons, comme dans nos travaux anté-

(1) Voir le Mémoire de Mgr Namèche sur *la vie et les écrits de Vivès*, 1841, pp. 21-23, et notre Mémoire cité plus haut, pp. 136-137.

(2) Nous l'avons constaté dans notre écrit sur le Collége des Trois-Langues auquel Cleynaerts n'appartint pas, p. 135 et p. 328.

(3) *La vie et les travaux d'Erasme* etc. Mémoire couronné en 1854 (tom. VI des Mém. in 8° de l'Acad. de Belg.)

rieurs, quelques emprunts aux lettres du spirituel publiciste. Mais, sans nommer quelques protecteurs des hautes études qui ont vécu dans plusieurs de nos villes, nous pouvons invoquer, au sujet des humanistes dont nous allons nous occuper, l'intervention d'un fonctionnaire lettré, Jérôme Busleiden, membre du grand Conseil de Malines, qualifié de Mécène, *studiorum Mæcenas*, dans les sources du temps (1). On va lire quelle fut sa sollicitude pour des hommes qui étaient appelés à rendre des services à l'enseignement, mais qui ont attendu longtemps des fonctions bien rémunérées. Il nous a conservé lui-même le souvenir des relations personnelles qu'il entretint avec eux, et des encouragements qu'il eut l'occasion de leur donner : ce sont des pièces latines, en vers et en prose, extraites de son recueil d'*Anecdota*; elles ont le mérite de nous montrer, en toute vérité, la situation des protégés et les généreuses intentions du protecteur.

§ I.

ADRIEN BARLANDUS.

On sait que Barlandus, quoique devenu maitre ès arts de la Faculté de Louvain en 1507, avait

(1) Nous lui avons consacré à ce titre une lecture insérée dans les *Bulletins* de notre Académie royale (octobre 1873, tome XXXVI) · *Le conseiller Jérôme Busleiden, écrivain latin et protecteur des lettres* (1470-1517).

abandonné la philosophie pour s'occuper de belles-lettres, et qu'il avait donné des leçons privées à Louvain même pendant dix ans environ. Dans cet intervalle, il avait gagné de l'autorité, et on le voit en 1516 adresser une circulaire aux professeurs dispersés dans plusieurs de nos provinces, pour exciter leur prosélytisme en faveur des lettres latines (1). Sa réputation était assez grande en 1518, pour qu'il ait obtenu sans peine la leçon de latin lors de l'ouverture du *Collegium trilingue* (2). Il ne la conserva pas plus d'une année; mais, s'il prit à cette époque la charge de précepteur en Angleterre, puis en Belgique, il fut rappelé à Louvain pour occuper la chaire d'éloquence devenue vacante en 1525 par la mort de Jean Paludanus : il conserva le titre de *Rhetor publicus* jusqu'à sa mort qui serait arrivée le 22 décembre 1539. Sous plus d'un rapport on a loué les talents d'Adrien Barlandus, originaire de Baarland, près de Goes, en Zélande; comme historien et comme humaniste, il a eu de l'influence et de la renommée. Nous mentionnerions, parmi ses titres littéraires, les morceaux qu'il composa pour servir d'introduction à une édition des pièces de Térence, publiée à Louvain en 1530 chez Rutger Res-

(1) En tête d'un choix des *Epistolæ* de Pline-le-jeune avec des scholies.

(2) Voir notre *Mémoire hist. et litt.*, pp. 120 121, p. 131, pp. 140-143.

cius (1), parce que la lecture de ce poëte entrait dans le programme des études d'humanités qu'il avait défendu, le préférant à Plaute sous le rapport du goût, et lui faisant grâce sous celui de la morale (2). On retrouve ici les opinions particulières que s'étaient faites les hommes qui avaient eu le plus de relations avec la jeunesse, et qui avaient voulu l'intéresser à la poésie romaine par la représentation de quelques comédies latines dans les colléges; on remarque aussi la tentative de faire mieux comprendre l'ordonnance et l'intrigue des pièces originales, et l'intention d'ajouter quelques commentaires aux explications connues.

La vie de Barlandus est connue dans ses principaux traits, qui ont été en dernier lieu bien assemblés dans la notice de M. le professeur Edmond Reusens, composée pour la *Biographie nationale* (3). Tout ce que l'on sait de ses diverses publications nous montre en lui un homme de goût, qui avait le sentiment de la bonne latinité et qui se donnait beaucoup de peine pour faire admirer les anciens modèles; contemporain

---

(1) *Argumenta et commentarius in Publii Terentii Comœdias, in quibus et artificium ostenditur oratorium et multi poetæ nodi explicantur, quos interpretes alii reliquerunt.*

(2) Voir le chapitre IX de notre Mémoire cité, pp. 292-294, et les pièces justificatives, p. 402.

(3) Tom. Ier, Bruxelles, 1866, col. 718-722.

d'Érasme (1), il écrivit avec élégance sur toutes sortes de sujets, au point d'être appelé « un arsenal de brillante érudition, » *politioris literaturæ armarium*. Cependant on n'avait pas d'idée des difficultés qu'il éprouva dans le principe. Marié quand il avait pris ses grades, Barlandus vivait du produit de ses leçons; mais il n'était pas dans l'aisance. Il avait avoué au conseiller Busleiden la gêne de son ménage; il accusait les tracas de tous les jours, la turbulence, les cris des enfants. La correspondance, une fois entamée, se poursuivit en vers latins. Le futur maître d'éloquence maniait aisément la mesure élégiaque; le conseiller de Malines lui ripostait, pour l'encourager, dans des tirades formulées de même en distiques. Les plaintes et les remontrances s'échangeaient entre eux en vers assez coulants. On croirait volontiers que Busleiden ne s'est pas contenté de rendre au père de famille la confiance dans l'avenir par de belles sentences sur les vicissitudes de l'existence humaine, mais qu'il a fait passer à l'humaniste quelques douceurs. Du moins, on ne nierait pas la peine qu'a prise le bienfaiteur pour relever le moral de son client (2); *Hadrianus* s'excuse, *Buslidius* le re-

(1) Voir l'essai cité de M. Rottier sur Erasme, pp. 28-31 et 111-112. — Erasme qui l'estimait ne lui en voulait que pour un peu d'inimitié envers Goclenius, qui fut son successeur en 1519 au *Collegium trilingue*.

(2) Ms des *Opera Buslidii*, Bibl. Roy., n° 15676-15677, pp. 1-11. —

prend, et la leçon de patience n'arrive pas vite aux conclusions. En définitive, cette longue suite de distiques ne dit pas plus que les deux vers si connus de Boileau :

Aux plus savants auteurs, comme aux plus grands guerriers,
Apollon ne promet qu'un nom et des lauriers.

HADRIANUS BUSLIDIO.

Carmina nostra, precor, ridenti perlege vultu,
Carmina quod vena pauperiore fluunt.
Non bene tornatos potis est nunc cudere versus,
Agmine curarum qui nimis opprimitur.
Hinc nata, hinc infans, hinc cura domestica surgit,
Turbat et ingenium murmure parvus Hylas.
At bona spes superest, et spe nos vivimus omnes :
Sed bonus et justus vir perit interea.

BUSLIDIUS HADRIANO.

Etsi mole gravi curarum et pondere rerum
Assiduo opprimeris, carmina docta facis.
Sit licet arcta domi res, sitque uxoria cura,
Prolis et ingenuæ; carmina docta facis.
Et caræ repetens puer ubera lactea matris
Nocte strepat tota, carmina docta facis.

Avons-nous besoin de dire que nous avons reproduit les vers du *dilettante* de Malines avec les *lapsus* que quelques lecteurs du temps passé ont marqué d'un trait dans le manuscrit, sans vouloir corriger? Nous n'avons fait que rectifier quelquefois l'orthographe et la ponctuation.

Esto juventutem studiis modereris honestis :
Carmine tu dignus, carmina docta facis.
Ergo inter fluctusque, inter molimina rerum
Divite si vena carmina proveniunt :
Fallere, tornatos te non bene cudere versus,
Qui tibi de vena pauperiore fluant.
Quare age, fac pergas, laturus fœnore multo
Quæ te pro meritis præmia certa manent.

Hadrianus Buslidio.

Fallere, nec versu dignus, nec carmina laude
Digna ego compono : carmina docta facis.
Arida jejuno mea Musa poemate torpens
Serpit humi : sed tu carmina docta facis.
Convena Phœbæum non pulsas limen, ut hospes.
Nec Tyro Apollineus. Carmina digna facis.
Non tu Calliopen (1)...
Vivida sed toto pectore Clio nitet.
Attamen, hæc si sint primi experimenta laboris.
Tu mihi vel Flaccus vel Maro doctus eris.
Grata sed incerto promittis tempore nobis
Prœmia. Protrahitur crastinus usque dies.
Ipse ego squalentes ullo sine semine sentes
Discutio. Lepores unus et alter habet.
Ast pergam ; tandem mea carbasa spero secundos
Ingressura sinus. Dulcis amice vale.

(1) Vers inachevé dans le manuscrit.

Buslidius Hadriano.

Vepribus incultis et densis sentibus, acri
Est venatori sæpe petita fera.
Eventus quod si remoretur vota sequentis,
Et penetret casses præda reperta suos :
Non subito exspes, fila levat, nec rhetia solvit,
Nec sistunt alacres cornua rauca canes.
Quin coeptis instans, procul abdita lustra ferarum
Pressius explorat lumine, voce, cane.
Acer equo volitat, patiens algoris et æstus :
Nec gressum revocat, quin fera prensa cadat.
Hoc ubi contigerit, lœtis successibus auctus
Ille domum repetit, spolia (sic) opima ferens.
Sed tu quum prœdæ cupidus, venaris opacis
Sylvis, et mirum te alma Diana juvat.
Hæc quandoque tuum si fallat perfida votum,
Atque expers prœdæ tu nihil hinc tuleris :
Spes bona te foveat cœptis audentius instans.
Succedet pluviis una serena dies.

Hadrianus Buslidio.

Turgida contextis suspendit aranea telis
Rheticulum, muscas prendat ut arte suas.
Sæpe tamen casses ancilla venustula textos
Dissecat, ut niteat fæce piata domus.
Sæpe etiam ignavi crabrones stamina rumpunt :
Pendula palladium vespaque turbat opus.
Non tamen illa sedet. Repetitum at sedula gyrum
Ampliat, et medio corpus in orbe gerit :

Nexibus illaqueans volitantem circa rapinam.
Nostraque fulmineus tela reflectit aper :
Acrius instabo. Cupidis retinacla molossis
Dissolvam abrupto libera colla jugo.
Atque pedes, vel equo, aut mancus vel mutilus usque
Extremæ experiar mobile sortis iter.
Malo equidem ambiguum quod me fortuna teneret,
Quam sub (sic) instabili volveret usque rota;
Quam quod in adversis misero tam tempore rebus
Hæc foret optati meta suprema boni.
Tota licet rueret Promethei pyxis, et in me :
Non languebo tamen. Spe meliore fruar.

Buslidius Hadriano.

Gaudeo te monitus nunc admisisse salubres,
Atque probasse meum denique consilium.
Quando procellosis speret mercator in undis,
Naufragus insanas (spe duce) vitat aquas.
Spes fovet infames tenebroso carcere clausos.
Compedibus vinctos spes recreat miseros.
Miles et infestus, collatis undique signis
Spe multa fretus, strenuus arma capit.
Dimicat et media sperans gladiator harena;
Spe sine doctiloqui Rhetoris ora stupent.
Recte non animos mulcet, neque temperat iras,
Orator celebris, ni bona spes fuerit.
Horrida membra tegens veteri centone misellus,
Spe stipis et modicæ pauperiem tolerat.
Marcidus, effœtus, morbusque gravatus et annis,
Spe meliore fruens fit senior juvenis.

Rebus in adversis prudens speratque secundis,
  Spe moriens vivit. Spem quoque sumit egens.
Et validos potis est bona spes lenire dolores.
  Sæpe levat lassum spes, stimulatque pigrum.
Spes firmat trepidum, miserum solatur amantem ;
  Spe charæ sobolis fit pater et genitrix.
Almæ spes Cereris, flavæ spes optima messis
  Colla boum gravido supposuere jugo.
Solibus exustus, quod vinitor inserat ulmos
  Vitibus : hoc grati spesque liquoris agit.
Ceræ spes liquidæ, ambrosii spes unica mellis
  Fecit apes pulchris fundere mella favis.
Infima despiciens, solum cœlestia sperans
  Contemptor mundi, fit subito monachus.
Sperans optatos gallina educere pullos,
  Candida sub tenero continet ova sinu.
Spe stimulante suas orditur aranea tælas,
  Ignavis muscis ut struat insidias.
Unguibus accipiter, rostro, et truculentus adunco
  Sperans, innocuas persequitur volucres.
Sperans carne famem exsatiare diurnam,
  Cladibus innumeris afficit omne pecus :
Sperat, lethiferis dum percitus undique telis,
  Occidat ore ferox, dente cruentus aper.
Et timidos dammas, et cervos cornibus altis
  Spes docuit rabida effugere ora canum (1).
Quod nova sub veteri coalescat plantula trunco,
  Spes facit, ut citius dulcia mala ferat.

(1) Vers souligné dans le manuscrit.

Sperandum est vivis. sua spes est atque sepultis.
  Spe lucri, facilis fit labor ante gravis.
Perpetua fruitur spe mens sibi conscia recti :
  Nec cito spem ponit noxia culpa mali.
Omnia quum sperent, et spe nos vivimus omnes :
  Sitque datum nulli spe sine stare diu :
Quid tu non speres? quem jam pulcherrima virtus
  Extulerit celebrem, docta per ora virum?

HADRIANUS BUSLIDIO.

Strenuus in medios miles qui se objicit hostes
  Vulnera nunc mille, ac prœmia nulla capit.
Vix merita assequitur vario stipendia casu
  Nil nisi bellator quam bene pugnat habet.
Si quis Apollineo vates compunctus oestro
  Aspera sublimi carmine bella canat,
Exagitetque suo ferventia prœlia cantu :
  Nil tamen et præterquam bene dixit habet.
Histrio et impudens (sic) meriti nunc scurra poetæ,
  Aut palpo, aut sciolus, prœmia iniqua tenet.
Claraque in obscuris virtus occlusa tenebris
  Nunc latitat, causa est : nil datur ingeniis.
Doctori nihil est hac tempestate relictum,
  Pestifer indigna heu lucra susurro capit.
Res non parva quidem, præclarum nomen habere;
  Sed clarum insigni munere nomen eget.

BUSLIDIUS HADRIANO.

Quem recreare solet tua dulcis epistola amicum,
  Illi nunc tristis valde (sic) et acerba venit.

Quod videat monitus nondum admisisse salubres :
Et male te cœpto pergere proposito.
Tam mala ne rectam pervertat opinio mentem,
Seducatque bonum noxia consilium ;
Hanc procul explodas : monitusque amplectere sanc-
Qui tibi Buslidia de pietate fluunt. [tos,
Spe solida expectans, peperit quæ vivida virtus ;
Emeritumque diu te indubitata manent :
Scilicet æternum vivens per sæcula nomen,
Immortale decus, gloria, laus, et opes.
Hi sunt virtutis comites, sociique perennes
Præmia grata bonis, invidiosa malis.
Omnia virtuti debentur, et omnia virtus
Possidet : atque amplum est illa sibi pretium.
Non opis externæ indiga, vulgi ignobilis auram
Miratur nusquam, conscia sola sibi.
Sola bonis contenta suis, fruiturque beata :
Sola sibi constans, et sibi sola placens.
Infima non curans, sublimis ad ardua tendit,
Illecebras, luxus, delitiasque fugit.
Viribus aucta suis, trepidantia pectora firmat :
Degeneresque animos, fortis ad arma vocat.
Sæpe beatque suos studiosos inclyta virtus ;
Fit subito Cræsus, qui modo Codrus erat.
Insipidus, prudens : inglorius undique clarus :
Indoctus, doctus : squalidus et nitidus :
Lascivus, castusque : infamis, ubique probatus :
Nobilis, obscurus : sedulus, ante piger.
Nec sperare jubet nisi quod sperare decebit.
Nec quodcunque lubet, sed decet, illa facit.

Te fortuna videns, medium tibi porrigit unguem :
Tuta, tuas fraudes cavet (sic) et insidias.
Militet usque licet miles victricibus armis :
Attamen haud semper spolia (sic) ab hoste refert.
Zoilus esto ferat magnorum præmia vatum :
Qualis et ante fuit, Zoilus usque manet.
Hæc male si priscis respondent tempora sæclis,
Orbis id assidua mobilitate venit.
Si latitet virtus tenebris adoperta profundis,
Iis tandem pulsis, clarior illa micat.
Qualis mundi oculus, fax cœli, cæreus orbis,
Sol, reparans almum luce calore diem :
Pallidulus subito radiantia lumina condit
Imbribus immersus nube sepultus atra (sic) :
Iis ubi depulsis redivivus fulserit ille
Clarius irradians : tunc redit alma dies.
Ergo, siquando fortuna volubilis errat,
Præmia virtutum non meritis tribuens :
Sustine, nec moveat te ludus sortis iniquæ.
Tandem aderit virtus, quæ meliora dabit.

§ II.

JEAN BORSALUS.

Nous avons encore Érasme et Jérôme Busleiden comme garants du mérite de cet humaniste, originaire comme Barlandus de la Zélande. Celui qu'ils appelaient Joannes Borsalus portait le nom de Jan van Borssele (d'autres disent van Borseel ou van Borsselen). Il appartenait probablement

à la famille noble de ce nom; il était né à Vere; mais les débuts de sa carrière sont restés peu connus. Il n'est rien dit de ses études et de ses emplois avant l'an 1516, dans le répertoire biographique de Van der Aa, qui est fort complet d'ailleurs (1); on y lit qu'en cette même année il était professeur de langue latine *(hoogleeraer der latynsche tael)* à l'Université de Louvain : mais ce ne peut être entendu que de leçons autorisées, comme nous allons le montrer, et non pas d'une chaire conférée en titre.

On a lieu de croire que Borsalus avait fréquenté les leçons du collége du Lis et qu'il y avait connu Dorpius dans les années où celui-ci enseignait encore les belles lettres : il fut au nombre des esprits cultivés qui applaudissaient aux efforts de Dorpius pour exciter dans la jeunesse le goût des études latines (2), et il mit cet homme remarquable en rapport avec le conseiller Busleiden. Vers 1516, selon toute apparence, Borsalus donna à Louvain un cours de latin et, en 1518, il fut un des compétiteurs sé-

(1) *Biographisches Woordenboek der Nederlanden.* II deel, Haarlem, 1853, pp. 961-62. — Valère André et Foppens n'ont pas consacré de notice à Borsalus dans la *Bibliotheca Belgica.*

(2) Nous avons réimprimé, d'après les *Analecta* de Mgr de Nélis, le texte de la lettre de félicitations adressée à Dorpius par Borsalus au sujet de sa restitution de l'*Aulularia* de Plaute *(Analectes de l'Annuaire de* 1873). — Dans une note, de Nélis avoue qu'il a trouvé peu de choses touchant Borsalus.

rieux de Barlandus, qui, comme nous l'avons dit plus haut, fit le premier la leçon de langue latine au *Collegium Buslidianum* récemment ouvert (1). C'est en cette même année que Borsalus quitta Louvain pour rentrer en Zélande : ecclésiastique, il avait le titre de chanoine de Middelbourg *(Canonicus Middelburgensis)*, et il devint doyen de Vere ou Weere *(Decanus Veriensis)* (2). On le tenait pour un homme fort distingué et d'un caractère honorable et sûr ; mais aucun de ses écrits n'a été publié (3). Érasme le cite parmi les savants qu'il avait eu l'occasion de connaître à Louvain et sur lesquels il avait fondé de grandes espérances (4).

Les talents de Borsalus n'ont point été utilisés tout d'abord à Louvain même. Le conseiller Busleiden jeta les yeux sur lui pour l'éducation d'un de ses neveux, Corneille Erdorf, qui habitait dans le Luxembourg, probablement dans le pays d'Arlon. Nous possédons quelques lettres qui attestent la grande sollicitude de Busleiden

---

(1) *Mémoires hist. et litt.* pp. 130, 132 et 139. — Ses leçons se seraient données à l'intérieur de la pédagogie du Lis, qu'il avait habitée autrefois, mais sans engagement envers lui pour l'avenir.

(2) Dorpius annonçait en juillet 1518 le départ de Borsaluss *designatus Decanus Veriensis* (*Erasmi Epist.* t. I, col. 332).

(3) Paquot, *Mém. pour l'hist. litt. des Pays-Bas*, t. Ir (éd. in folio), p. 9.

(4) Dans ses *Colloquia (Epithalamium Petri Ægidii)* et dans diver, passages de ses épîtres.

pour le succès de cette mission, et sa sincère reconnaissance pour Borsalus qui avait dû lutter fort longtemps pour obtenir de son élève docilité et application. Nous allons transcrire en entier trois lettres écrites par le conseiller à Jean Borsalus sur ce même sujet (1); les deux premières sont pleines de vives appréhensions. C'est dans la troisième seulement qu'il se dit rassuré, et qu'il permet à Borsalus d'encourager son pupille par la promesse de belles pièces d'habillement. Il n'est pas moins curieux d'y apprendre que cette récompense sera décernée au jeune homme seulement quand il aura récité fidèlement, par cœur, une comédie de Térence tout entière. Les épitres que nous allons citer n'ont point de date, comme il en est de toutes les pièces qui composent le recueil des opuscules latins du Conseiller de Malines; il est cependant permis de les placer, par conjecture, entre les années 1512 et 1515, époque probable de l'éducation privée dont Borsalus s'était chargé avant de rentrer à Louvain. Le soin, peut-être un peu affecté, que Busleiden a mis à leur rédaction, comme plusieurs en jugeraient aujourd'hui, prouverait l'estime qu'il faisait du suffrage de son protégé, formé à la bonne latinité dans les exercices des collèges de la Faculté des Arts : de crainte de paraître négligé ou insouciant, il a exprimé sa pensée avec certaine redondance.

(1) Ms. des *Opera Buslidii*, pp. 202-205, pp. 245-247, pp. 248-250.

JOANNI BORSALO (1re lettre).

« Salve plurimum Mi Joannes. Indignatus to-
» tus, doloreque justo undique percitus : quo me
» vertam? quidve scribam, aut consilii capiam?
» prorsus nescio. Quando quod tantopere vere-
» bar, et toties veridicus (utinam falsus) præsa-
» gierat animus : id jam proh dolor accidisse
» intelligam. Quo factum est, prioribus literis
» tuis respondere hucusque distulerim : sperans
» acerbitatem accepti doloris, accessione tem-
» poris lenire; simul protervum illum perditis-
» simi adolescentis animum interim resipiscere
» posse. Verum et hoc ipsum votum, fallax illa
» et toties vana spes mea plane lusit. Adeo ut
» nisi rursus falli me et decipi velim, necesse
» sit, omnino exspes posthac perstem; hac in re,
» unam meam atque tuam incusando vicem :
» quibus is puer formandus obvenerit, in quo
» formando instituendoque, oleum perdentes et
» operam, pro gloria verecundiam, pro gaudio
» dolorem, pro fructu damnum reportaremus.
» O pietatem male recognitam! o insignem in-
» gratitudinem! O inconsultam, cœcam, perdi-
» tam juventutem! Cui nihil (præterquam ani-
» mus) defuerit. Cætera omnia abunde quidem
» et affatim suppetierint, quæcunque, illum,
» modo voluisset, quum studiosum, tum literis
» et moribus præstantem reddere potuissent.
» Quæ tamen perditus ille misellus, inconsultus,

» sui oblitus, degener, majorum suorum vesti-
» giis minus hærens relinquit, posthabet, flocci
» facit. Quod quum ita sit, quam altum hinc pec-
» tori meo vulnus insederit; non possum literis
» jam consequi, te id tamen mente et cogitatione
» velim complecti. Quod quidem poteris facile :
» modo nostram in hunc curam, et pietatem
» plusquam exuberantissimam, ante oculos po-
» nas. Quæ quantum in illum propensa, quamve
» de ejus institutione et salute fuerit sollicita
» anxia : tu ipse inter cæteros complures, locu-
» pletissimus occurris testis. Item et hospes ille
» tuus, vir candidus; adeo ut ejus acceptum et
» plenum fidei testimonium non sit, nisi et pie-
» tati nostræ maximam fidem, et illius proter-
» vitati, infamiæ notam allaturum. Verum ut
» is querelis (nequicquam profuturis) interim
» posthabitis, præsens remedium cogitemus :
» quo pereuntem adolescentem ab interitu præ-
» sentaneo ad vitam revocemus. Super quo cogi-
» tanti mihi, quum nullum aliud hoc tempore
» occurrat, quo illi adsim : velim hospitem tuum,
» virum consultissimum, super illius morbo con-
» sulas. Quo sic consulto, una cum adolescente
» ad nos te ocyus conferas. Simul visuri consul-
» turique maturius, quali pharmaco, aut quo
» antidoto, morbus ille pestifer, non corporis,
» sed male sanæ mentis, ac depravati animi,
» demum (si qua spes sit) curari possit. Vale. »

JOANNI BORSALO (2me lettre).

« Joannes mi spectatissime, æternum salve,
» felix vive. Quæ proxime ex Atrebatibus re-
» diens, tam tuis quam pueri literis cognoverim :
» sane omnia nobis grata ac perjucunda fuere.
» Inprimis spes illa certa, toties (ut nosti) a me
» desiderata : quam de credito tibi puero nuper-
» rime conceperis; qui una cum hoc cœlo mu-
» tato, animum quoque literis prius aversum,
» planèque fastidientem, prorsus commutave-
» rit. Adeo ut accinctus jam totus et expeditus
» illas anhelet ardentius, resumat alacrius. Ad
» studium quarum, oscitantem paulo ante illum,
» et omnino nauseabundum, ferula oportuit
» urgere, atque additis calcaribus, acrius accen-
» dere. Quæ quidem mutatio voluntatis, sive
» suopte ingenio, sive ab aura permutata (qua,
» ut sæpe compertum est, atque usu venit, ani-
» morum habitus nonnumquam variantur) con-
» tigerit. Certė undecunque tandem processerit :
» mihi jucunda venit, tam laeta, tam expectata,
» quam illi utilis et summe necessaria. Quando
» tantus sit affectus, item pietas : tanta erga
» illum propensio nostra : ut pulchra illius in-
» stitutione, receptorumque morum profectu,
» nil æque cogitem, nec efflictius quicquam in
» votis ducam. Quod quum ita sit, enixius con-
» tendendum tibi est, impensius elaborandum :
» illum quem mihi affirmas, aliquantulum jam

» resipiscere; frugi esse, speique multum probi-
» tatis futuræ de se repromittere; in tam sancto
» instituto et cursu pulcherrimo confirmes, ad
» usque contineas. Quo et tandem melior evadat;
» et se quotidie magis atque magis proficere
» haud pœniteat. Quod ex animi sententia nos-
» tri, tum demum sic continget : modo illi verbo
» et exemplo tu adsis : præesse illi quem, ne-
» dum adesse volui. Utpote cujus præceptis salu-
» taribus pulcherrimisque institutes, rudis ad-
» huc totus, ac plane informis, formaretur. In
» alterumque hominem (ut ita dicam) effigiare-
» tur : hominem scilicet ingenuis tam moribus
» adornatum, quam vel eloquentia singulari
» præditum. Quibus conjunctis (si nostram super
» his roges sententiam) tantum homini præstat
» homo : una quantum ratione bruto. Vale. »

JOANNI BORSALO (3me lettre).

« Salvus sis mi dulcissime Joannes. Ut tandem
» tibi nedum non morem gererem : quam vel
» consilio tuo parerem : quam tantopere effla-
» gitasti, coccineam mitto infulam : una cum
» duplici materia, conficiendis in usum pueri
» duabus (quas diploides vocant) interulis. Unam
» scilicet diebus festis atque æstate, alteram
» vero feriatis hyemeque accommodandam. Quæ
» interim ne compressæ nimiumve coartatæ
» puero, aut inutiles fiant aut molestæ : sed sa-
» tius juxta corporis modum habitumque di-

» mensæ, legitimam suam accipiant formam » atque mensuram, etiam atque etiam curabis. » Hanc tamen infulam, nolim illi quamprimum » concedas. Cæterum ardens pueri votum, certa » impetrandi spe tamdiu pasces, atque eo pro- » trahes : quo tibi tandem unam ex Terentianis » comœdiis integram memoriter fideliterque » reddiderit. Solent quidem liberalium inge- » nuorum liberorum ingenia, nonnunquam plus » moveri blandiciis, ac quibusdam propositis » præmilsquæ, ad studia excitari vehementius : » quam rugosa fronte, sæveroque supercilio » verbera quotidie atque plagas inferente. Quod » quidem ita sit necne? illius nunc data occa- » sione periculum tibi licebit facere. Sic obiter » experiundo, utrum istorum in puero plus » valeat. Juxta quod (ubi id demum expertus » sis) ipsius ingenium, quoties remissum fuerit » aut languidum : ducere in tua (quo velis) vota : » ac minori negotio flectere possis. In quo uno » (mihi crede) summum inprimis officium, ac » primæ partes optimi Præceptoris nimirum » consistunt, versanturque. Cujus rationem fa- » cile crediderim tam te hucusque habuisse : » quam speraverim posthac habiturum esse. Adeo » ut ex instituto, diligentia tua intercedente, » et cura, una cum pueri docilitate, ingenii acu- » mine, et felici memoria, jam pene nobis per- » suasum sit : eum tandem cumulatissime res- » ponsurum, suæ spectatæ indoli, tuo labori,

» expectationi meæ, atque (ut paucis absolvam) » utriusque nostrum, suorumque omnium glo- » riæ. Quam ita sibi parentes (quo nomine nec » ipsi Præceptores defraudantur) haud injuria » vendicant ex liberis liberaliter institutis, pro- » batis scilicet moribus et bonis literis unde- » cunque ornatissimis. Interea vale, inter pro- » batos tam mihi dilectissime quam ex dilectis » maxime probate : Hospitem tuum, cujus cor- » datas atque humanissimas literas accepi, nos- » tro nomine animitus salutaturus. »

Dans la correspondance latine de Jérôme Busleiden, nous trouvons le complément des trois lettres ci-dessus, qui nous renseignent sur les circonstances de l'éducation privée dont Borsalus avait été chargé par lui dans le comté de Luxembourg. C'est d'abord une lettre du conseiller Busleiden à son neveu, Corneille Erdorf (*nepoti suo ex sorore*); elle le loue de la bonne volonté qu'il a enfin montrée dans ses études, et l'encourage à redoubler d'ardeur pour devenir savant en restant vertueux; en raison des exhortations fort générales qu'elle renferme, il nous semble inutile de la publier ici (1). Il n'en est pas de même de deux autres lettres du même dignitaire, parce qu'elles concernent Borsalus qui, après avoir déféré au vœu de son protecteur, cherchait de nouvelles ressources dans l'enseignement litté-

(1) Ms., pp. 135-137, *Cornelio Erdorfio.*

raire. Busleiden recommande ce maître éprouvé à un jeune étranger, François Friscobaldus, qui était connu de son neveu, et il loue celui-ci de son intervention officieuse en faveur d'un ancien précepteur. On conjecturerait que c'est au collége du Lis, où séjournait Friscobaldus, probablement en 1516, que Borsalus lui a donné des leçons privées. Dans la première lettre surtout, on voit la haute idée que le conseiller s'était faite des aptitudes et du caractère de notre humaniste (1).

FRANCISCO FRISCOBALDO.

« Audio Remaclum pædagogum, te tandem » posthabito, in Galliam profectum, operam » suam alteri locavisse. Quod si ita est, e reque » tua putes futurum, in absentis locum alium » surrogari, consuetudine cujus atque institu- » tione melior evadas et doctior : est Joannes » Borsalus, excellentis vir ingenii, prudentiæ » singularis, moribus ornatus, multifaria doc- » trina præditus, ad hujusmodi munus feliciter » obeundum maxime idoneus. Utpote annos jam » multos in docendis bonis artibus, formandis- » que atque excolendis ingeniis versatus. Qua » in re, maximam sibi apud doctos compa- » ravit laudem, est assecutus gloriam : testante » et comprobante florentissimo (in quo jam

(1) Ms., pp. 139-141.

» agis) Lovaniensi gymnasio. Cui ipse Borsalus
» magno fuit decori atque ornamento. Quod
» quum plusquam confessum fit, supervacaneum
» puto, eum tibi pluribus commendare, quem
» passim in litteris candidatorum personant ora,
» suspiciunt judicia, extollunt suffragia. Quare
» ut paucis me absolvam, tu ipse videris an
» illius opera et congressione uti aliquando ve-
» lis. Quod si tibi certum est, fac quam primum
» resciam. Quo sic cognito, probe curabo, tantum
» ut virum impetres : honesta quidem conditione
» oblata, te scilicet offerente, et illo acceptante
» haud indigna. Interea vale, et si recte valere
» ac præclare tecum agi cupis, expositam tibi
» hanc nostram operam, non ægre admitte.
» Cæterum obviis ut dicitur manibus, illam
» complectere. Iterum vale.

CORNELIO SUO, SORORIS FILIO,

» Curam et studium tuum (ne dicam officium
» aut pietatem) in rem Borsali, mirifice laudo
» atque probo. Est enim judicium legitimi gra-
» tique discipuli erga bene merentissimum præ-
» ceptorem. Cui raro vel nunquam quis potest
» ex æquo satisfacere. Quod quum ita sit, tantæ
» pietati tuæ, operam meam accumulatam volui,
» ut ita duplicata, tanto foret apud Borsalum
» gratior, et Franciscum efficacior. At ne opera
» nostra sic conjuncta, nimium viribus suis con-
» fidens, vana tandem existeret : necessarium

» duxi, operam illi Ludo. Ponzani ornatissimi
» Collegæ subjungere. Quod eum hominem plu-
» rimum apud Franciscum et fide posse, et auc-
» toritate valere intelligam. Quas nostræ quoque
» comitantur : utrasque harum tabellarius red-
» diturus est tibi. Eas tu porro Francisco trades
» obsignatas. Monendo atque urgendo hominem,
» ut quod ad hanc rem attinet, non tam votis
» nostris velit satisfacere, quam sibi ipsi bene
» consulere. Maxime quum id ei sic ex sententia
» facere liceat, et (ut audio) prorsus in manu
» ejus situm sit : inconsulto etiam patre. Vale. »

On a, dans les pièces qui précèdent, l'explication satisfaisante des plaintes qu'une fort longue attente a suggérées à Borsalus; on la découvre non moins clairement dans une lettre par laquelle il a voulu intéresser Érasme à son sort. Elle est écrite d'Arlon, et datée du 21 novembre 1515 (1).

Borsalus s'explique ouvertement sur l'éducation de jeunes gens qu'il a entreprise à contre-cœur, mais pour remplir un de ces devoirs auxquels il lui répugne toujours de se soustraire, un devoir de reconnaissance envers le *prévôt d'Aire*, Jérôme Busleiden : *unius Ariensis opera*. La tâche de précepteur lui paraît plus dure qu'il

---

(1) *J. Borsalus Erasmo Roterodamo theologo salutem.* — Ex Arluno oppido terræ Lutzenburch, 21 novemb. anno 1515. — *Epistolæ*, tom. II, ep. XXXVI, col. 1544 1545.

n'avait pu se le figurer : *provinciam experior mea opinione longe difficiliorem.* Il en sent tout le poids, à cause de son âge mûr, à cause du climat plus rude d'un pays de montagnes, et aussi de l'absence d'hommes lettrés autour de lui. Son vœu serait de permuter sa charge avec des fonctions dans un collége assez renommé : au besoin, il passerait en France pour obtenir un tel avantage. Comme Érasme l'a bien compris en lui écrivant avec les sentiments d'un maître plein d'affection (1), il voudrait se livrer à des occupations d'un ordre plus élevé, et ne pas vieillir dans une charge ingrate.

L'année suivante, 1516, Borsalus était rentré à Louvain, et c'est alors qu'il obtint les fonctions bien rémunérées dont il s'agit dans les deux lettres de Busleiden imprimées plus haut. Il eut recours de nouveau dans la suite au crédit d'Érasme pour être appelé à un poste qui le récompensât de ses services. En décembre 1517 (2), le célèbre publiciste recommandait fortement Borsalus à Philippe de Bourgogne, évêque d'Utrecht ; nous citerons quelques passages de cette requête, parce qu'ils complètent les témoignages que nous avons recueillis précédemment sur les qualités et l'expérience d'un maître aussi instruit.

(1) « Agnosco tuum in me antiquum amorem, ac præceptoris amantissimi affectum... »

(2) *Epist.*, t. II, col. 1649. — Lovanii, 12 dec. 1517.

« Est in mensæ nostræ contubernio, præter
» alios, D. Joannes Borsalus, canonicus apud
» Sanctum Petrum, Middelburgi, vir notæ tum
» integritatis, tum eruditionis, in hoc officii
» genere jam annis compluribus exercitatus :
» instituit enim nepotes Reverendissimi D. Fran-
» cisci Buslidii, Episcopi Bizontini (1), piæ me-
» moriæ : ausim me per omnia hujus nomine
» sponsorem dare; et ætas huic est, et animus
» adest ad hujusmodi labores idoneus. Ego
» lubens adjutabo, indicabo viam, consulam,
» adero, hortabor, nonnunquam et ad partem
» operis accedam, donec egero Lovanii. »

Érasme ne s'est pas contenté de faire valoir les titres de Borsalus; il a offert de le soutenir de son autorité dans la tâche qui lui serait confiée, aussi longtemps qu'il résiderait à Louvain. S'il s'absentait quelques mois pour surveiller à Bâle l'impression de ses ouvrages, il suivrait les choses avec le même zèle après son retour.

On sait qu'en 1518 Borsalus a regagné la Zélande ; mais il existe assez de preuves qu'il était considéré comme un esprit cultivé qui aurait fait honneur à l'enseignement public. Dans sa nouvelle dignité, il s'est pris à regretter de n'avoir pas plus de liberté pour faire valoir ses études (2):

(1) S'adressant à l'évêque d'Utrecht, Érasme a peut-être nommé de préférence, parmi les membres de la famille Busleiden, François mort archevêque de Besançon.

(2) Lettre à Érasme (*Epist.* t. I, pp. 424-425. — Ex oppido Verlensi 28 martii anno 1519).

« Nactus sum conditionem hanc ampliorem aliquanto, et in specie splendidiorem, sed minus quam velim, præsertim studiorum causa, liberam, nempe aulicam. »

On conclurait de ce passage d'une lettre de Borsalus lui-même à Érasme, que notre humaniste, attaché par un titre ecclésiastique à la maison des princes de Were (1), et résidant avec eux au château de Sanderburg, avait à se préoccuper des exigences de ses protecteurs. En 1519, Adolphe avait succédé à sa mère Anna; plusieurs vantaient ses belles qualités comme Érasme l'avait fait naguère, mais Borsalus ne se prévalait de rien avant d'avoir appris à le connaître (2). Il dut se charger, dans la même année, de l'éducation du fils de ce grand seigneur; on ignore s'il parvint à se créer plus tard des loisirs, et s'il les consacra résolument aux belles-lettres.

§ III.

Jacques Ceratinus de Horn.

Parmi les hellénistes originaires des provinces septentrionales du *Belgium*, Ceratinus a conservé une renommée de saine érudition : les

(1) Sur cette principauté devenue marquisat sous Charles Quint, voir V. André, *Bibl. belg.* éd. 1623, p. 51, et Smallegang, *Nieuwe Chronyk van Zeeland* (1ste deel, Middelb., 1696, gr. in fol.), pag. 387-89, 393 et 669.

(2) *Epist.* t. I, Paris. 1498, p. 38, i id. pp. 152, 160, 425 et 484.

contemporains ont joint à son souvenir le regret qu'il n'ait pas été attaché à quelque grande école; nous allons dire ce que l'on sait de son passage à Louvain et de l'estime qu'il s'était conciliée dans notre pays comme à l'étranger. Quelques endroits des lettres d'Érasme, et des notes extraites d'un des recueils manuscrits de Bax sur les anciens établissements de Louvain, nous mettront à même de compléter les éléments de biographie qu'on trouve dans des recueils connus (1).

Jacques Ceratinus, dont la famille s'appelait Teyng, a tiré son nom de la traduction grecque de celui de sa ville natale, Horn, κεράτινος, écrit *Ceratinus* en latin, et signifiant « fait de corne. » Il était né, en effet, à Horn ou Hoorne (2), petite ville dans la Nord-Hollande, avec port sur la Zuyderzee, entre Enkhuysen et Alkmaar. Il avait embrassé l'état ecclésiastique, quand il acheva ses études littéraires à Louvain et s'y trouva en relation avec beaucoup de jeunes

---

(1) Par ex. la *Bibliotheca belgica* de Foppens, pp. 508-509, le *Gelehrten Lexicon* de Joecher, B. I, col. 1809; la *Biographie universelle*, om. VII, art de Beuchot, pp. 526-527, et la courte notice de Vander Aa, *Biogr. Woordenboek der Nederlanden*, deel III, bl. 287-88. — Voir aussi le IVe Mém. du baron de Reiffenberg, *sur les deux premiers siècles de l'Université de Louvain*, 1832, pp 80 84.

(2) C'est un habitant de cette ville qui a donné le nom de *Cap de Horn, Hornanum Caput* à la pointe méridionale de la Terre de feu (Amérique du Sud).



humanistes. Il avait donné probablement des leçons privées avant de briguer l'une des deux chaires de grec et de latin, qui allaient être inaugurées à l'institution de Busleiden, dès l'année 1518 (1). N'ayant obtenu ni l'une ni l'autre, malgré de puissantes recommandations qui faisaient valoir surtout ses aptitudes d'helléniste, il chercha hors de Louvain des fonctions honorables (2), et il finit par les trouver à Tournai.

Le magistrat de cette ville avait résolu d'ouvrir une école grecque et latine qui répondît aux besoins de l'éducation intellectuelle, dans plusieurs contrées de langue française, éloignées d'un établissement universitaire. Il y admit Ceratinus qui devait y donner spécialement la leçon de langue grecque; mais les circonstances lui furent fatales. Non-seulement la peste et la guerre le contraignirent à s'éloigner de Tournai, comme nous l'apprend Érasme (3); mais encore le gouvernement de Marguerite d'Autriche, sur les réclamations de la ville et

(1) Voir notre *Mém. hist. et litt. sur le Collége des Trois-Langues*, p. 131 et pp. 199-200 (professeurs de langue grecque).

(2) C'est à cette époque que l'on placerait sa visite à G. Budé, qui dit de lui dans une lettre à Erasme (t. I, p. 466. — Paris, 30 juin. 1519) : « Comite Jacobo Ceratino utraque lingua docto ac profitenti. »

(3) Lettre de 1521 (t. I, p. 667), où il recommande Ceratinus sous le rapport des mœurs et du savoir.



de l'Université de Louvain, força Tournai de fermer l'école spéciale de nouvelle création qu'Érasme qualifiait de *Collegium linguarum*, et qui devait s'appeler : *Græco-latinum Collegium Tornacense* (1) : en tout cas, Ceratinus n'y demeura point longtemps.

Selon toute apparence, c'est à Louvain que Ceratinus revint poursuivre ses recherches philologiques, en particulier celles qui concernaient son dictionnaire grec qui était une publication tout à fait neuve pour nos provinces. Son travail était un remaniement de lexiques, publiés en Italie dès la fin du XVe siècle, et il fut imprimé à Bâle, chez Jean Froben, en 1524 (2). Érasme rendit hommage au jeune éditeur dans une préface où on lit qu'il a su joindre, ce qui est très-rare, à une modestie presque inouie *(cum incredibili modestia)* une connaissance exacte des deux langues. Dans cette pièce datée du 1r juin 1524, et adressée *Græcæ litteraturæ candida-*

---

(1) M. J. Lecouvet, enlevé fort jeune à notre enseignement national, a exposé le cours de cette affaire dans ses recherches sur les institutions littéraires de Tournai (*Messager des sciences historiques*, Gand, ann. 1857, pp. 71-74. — Instruction publique au moyen âge, § V). Coupé a relaté l'incident dans sa revue des auteurs belges et bataves *(Soirées littéraires*, tom. XIX, Paris, an. VIII, pp 236-240).

(2) *Dictionarius græcus præter omnes superiores accessiones... ingenti vocabulorum numero locupletatus* (Basil. in fol.) — Il en est un exemplaire dans la *Biblioth. Hulthemiana*, t. II, n. 10267, pp. 249-50.

tis (1), il faisait appel aux philologues qui compléteront la publication de Ceratinus, basée sur l'œuvre plus ancienne d'Aldus Manutius, qui n'était elle-même qu'une réimpression, avec quelques augmentations, du dictionnaire grec-latin du carme Jean Crestoux de Plaisance (2). L'ouvrage eut plusieurs réimpressions avant l'édition soignée par notre helléniste. Alde reproduisit la sienne à Venise dans la même année 1524.

Mosellanus étant mort dans cette même année, Érasme ne perdit pas de temps pour faire nommer Ceratinus à la chaire de grec devenue vacante à Leipzig. On le voit écrire (3) dans ce but, au mois d'avril 1525, au duc Georges de Saxe, à Henri Stromer et à Bilibald Pirkheimer; au prince, il recommande son candidat de la manière la plus pressante; au second, il vante Ceratinus, comme ayant été digne d'enseigner à Louvain, cette académie qui est au premier rang avec Paris (4); au troisième, il dit de lui que,

(1) *Epist.* p. 802. — Voir aussi le texte dans le IVe Mém. de Reiffenberg, p. 82.

(2) Milan, 1480, in fol., par les soins de Buonaccorso. — Venise, 1497, in fol (dictionnaire d'Alde). — V. Fréd. Schoell, *hist. de la littérature grecque*, t. VII, pp. 345-346.

(3) Voir ses lettres aux deux premiers, Bâle, 8 avril 1525, et au second en date du 9 avril 1525 *(Epist.* p. 855 à 857). — Foppens. p. 509, en a extrait quelques passages.

(4) Allusion à la candidature de Ceratinus aux chaires du collège de Busleiden en 1518.

malgré sa jeunesse et sa timidité, il vaut bien dix Mosellanus (1). Peu après, il presse J. Emser de faire attribuer un bon traitement à un helléniste qu'il déclare digne de l'Italie (2).

Jacques Ceratinus fut, en effet, appelé à la chaire de Leipzig; mais il la résigna dès l'année suivante, au grand déplaisir de son protecteur. Érasme risquait une plainte à ce sujet, en insinuant avec un peu d'ironie que peut-être Ceratinus n'avait pas montré assez d'aversion pour la doctrine de Luther (3). Plus tard encore il accusait le duc de Saxe de mauvais vouloir envers un homme aussi instruit et aussi honnête qu'il lui avait envoyé sur sa demande réitérée (4).

Ceratinus revint du centre de l'Allemagne en Belgique, et on a lieu de croire qu'il a résidé à Louvain, peu après son retour, en continuant ses études de philologie grecque. Qu'il y ait enseigné, on aurait peine à en douter : à l'époque où Rutger Rescius était titulaire de la leçon de grec à l'institut de Busleiden, octroi lui aura été donné de professer la même langue dans l'un ou

---

(1) Érasme avait, toutefois, félicité le duc de Saxe au sujet des espérances que donnait P. Mosellanus lors de sa nomination (*Epist.*, p. 567. — Louv. 31 juillet 1520).

(2) Bâle, 1525 (*Epist.*, p. 906).

(3) Lettre de Bâle, 6 juin 1526, à Bilibald Pirckheimer (*Epist.* pp. 940-941). « Res non optime successit. Fortassis incidit a suspicionem, quod non satis abhorreret a doctrina Lutheri ».

(4) Lettre de Bâle, 1527, à Jérôme Emser (*Epist.* pp. 1055-1056).

l'autre collége, à des auditeurs de bonne volonté. On considérait comme professeur (1), celui qui donnait à ce genre d'enseignement les heures que lui laissaient ses propres recherches. C'est pendant ce second séjour à Louvain, qui fut d'environ cinq années, que Ceratinus traduisit en latin le premier et le second dialogue de St-Jean Chrysostôme *De Sacerdotio* : sa version fut imprimée à Augsbourg dans l'édition de De Hoeschel et jointe aux autres livres du même ouvrage traduits par G. Brixius (Vindobonae, 1599). C'est aussi dans cet intervalle qu'il mit la main à un petit traité, dédié à Érasme, *De sono græcarum literarum*, imprimé à Cologne en 1529, in-8°, avec un dialogue d'Érasme lui-même *De recta pronuntiatione* (2).

Si nous avons cité ces dernières publications dont les titres ont déjà été relevés ailleurs, c'est pour mieux établir la part d'influence qui revint, certain temps, à Ceratinus dans les études classiques par ses leçons et par sa persévérance au travail. Mais la vieille Université n'en jouit pas

---

(1) On lit dans Foppens, et aussi dans le Recueil de Bax, fol. 1450, qu'il enseignait *privatim ;* cependant Molanus l'appelle : « Græcarum litterarum publicus professor » (Rerum Lovan. libri XIV, éd. de Ram, t. I, p. 603).

(2) Ces opuscules ont été réimprimés plus tard par Sigebert Haverkamp, professeur à Leyde, dans le *Sylloge scriptorum qui de linguæ græcæ recta et vera pronunciatione commentarios reliquere* (tom, I, Lugd. Bat. 1736 in 8°).

de longues années; encore à la fleur de l'âge, il mourut à Louvain le 20 avril 1530; il fut enterré chez les frères Mineurs, dans l'église desquels on lisait sur sa pierre sépulchrale qu'il avait été prêtre pieux, et aussi instruit en grec qu'en latin: *Presbyter Deo devotus, — et tam græcè quam latinè doctus, — ut testantur opera ab eo edita.* Foppens a reproduit en entier le texte de son épitaphe.

§ IV.

Nous donnons, pour complément aux trois esquisses biographiques qui précèdent, quelques renseignements sur d'autres savants qui, dans le milieu du même siècle, acquirent quelque notoriété à Louvain par des leçons d'humanités.

C'est à ce titre que Joachim Politès fut accueilli à Louvain, quand il se réfugia dans cette ville, vers 1530, après des inondations qui avaient ravagé une partie de la Zélande (1). Natif de Ter-Goes, *Politès*, dont le nom serait la traduction grecque du nom de *Burgher*, ou Bourgeois, chercha des ressources dans l'enseignement: il avait donné à Louvain des cours de grec et de latin, avec l'assentiment de Rutger Rescius, imprimeur, et professeur de grec aux Trois-Langues; en disant même qu'il avait trouvé asile dans sa maison (*qui in domo Rutgeri age-*

(1) Voir les *Mémoires* de Paquot, t. II, édit. in fol., pp. 48-49, et la *Biblioth. belg.*, de Foppens, p. 558.

bat). Politès fit à cette époque la connaissance de Cleynaerts qui ne l'oublia pas dans le cours de ses voyages en Afrique et en Espagne (1). Il avait reçu tout d'abord de Cleynaerts des encouragements ; la mauvaise fortune, lui disait celui-ci dans un court billet (écrit de Louvain, mais sans date), ne pourrait plus l'atteindre, puisque, comme Bias, il porte tout avec lui ; veut-il plus tard mettre à profit ses études latines, qu'il se rende à Paris où la parfaite correction dans l'usage de cette langue n'est pas chose commune.

Cependant le sort de Politès avait préoccupé Cleynaerts à l'étranger ; l'instabilité de ses résolutions l'avait engagé à lui faire des remontrances, et c'est en effet, dans des épîtres du voyageur belge, que nous recueillons les renseignements les plus précis sur la carrière du philologue improvisé. Politès n'avait pas poursuivi longtemps l'apprentissage auquel il s'était soumis à Louvain ; on ne l'étendrait pas au delà d'une couple d'années. Il avait abandonné les langues, pour commencer à Paris l'étude de la médecine, et, quand il avait renoncé à la médecine, il voulait se tourner vers le droit : il était couru pour cela jusqu'à Padoue, où il avait trouvé quelque emploi. Cleynaerts lui exprime

(1) Il existe cinq lettres, dont quatre, assez longues, écrites de l'étranger par Cleynaerts à Politès, dans les deux livres des *Epistolæ Nicolai Clenardi*.

ses regrets sur l'inconstance dont il avait fait preuve, et lui conseille de bannir de son esprit des préoccupations littéraires s'il veut faire avec fruit l'étude des lois et exercer la profession d'avocat. Dans l'avant-dernière lettre (1), il le salue du titre de jurisconsulte, après l'avoir qualifié d'homme instruit, et il l'entretient longuement des travaux opiniâtres consacrés dans plusieurs universités à la science du droit. Un peu plus tard, on voit Polités appelé à Bordeaux, avec des savants français et des humanistes de toute nation, au nombre d'une vingtaine, pour relever l'université de cette ville (*ut Academiam instauraret jam olim collapsam*) : Cleynaerts nous a transmis ces détails d'après une lettre que son ami lui avait écrite de Bordeaux (2). Polités ne demeura pas fort longtemps dans le midi de la France; il revint aux Pays-Bas, et se fixa à Anvers où il eut la charge de greffier

(1) Evora, décemb. 1536. — *Literato viro... Jurisconsulto* : « Tu, » Joachime, quando non libuit in Latinis Græcisque literis cardinem ponere, quo deinceps tota verteretur vita, in hoc mihi peccasse videris, quod medicinam reliqueris... Nihil in nobis deterius » ad promovendum est, quam instabilis animus... Unum te tantum » admonebo, ut si stat sententia jus discere, ne tuo judicio multum » tribuas, neque ob id præceptores damnes, quod spurci sint et » barbari : politiores literas jam missas facito, nisi forte παρέργως » animus defatigatus sit recreandus. »

(2) *Epist.* libro II (Joanni Vasæo etc. — Salmanticæ). — C'est dans cette lettre qu'on apprend que Polités avait reçu à Louvain l'hospitalité chez l'helléniste Rutger Rescius.

de la ville. On imprima en 1548 à Anvers un recueil de *poemata* qui attesterait son goût persévérant pour les belles-lettres.

Un autre Zélandais, né à Ter-Tolen vers l'an 1500, et qui s'est fait plus tard un nom dans la science, Pierre de Vriendt, nommé dans les écrits du temps *Petrus Amicus*, doit être compté, de même que ses compatriotes mentionnés plus haut, parmi les jeunes hommes devenus fort habiles dans l'enseignement des deux langues classiques. On le voit d'abord chargé d'un cours de grammaire dans le collége que le magistrat de Tournai avait ouvert vers 1521 ; c'est alors qu'il mit sous presse un petit traité qui méritait d'être relevé parmi les livres scolaires du XVI[e] siècle (1) : *Institutionis grammaticæ Petri Amici, gymnasiarchæ Tornacensis, libelli duo* (2). Mais pour les raisons déjà mentionnées, la mission d'Amicus à Tournai fut interrompue peu d'années après par la fermeture de l'établissement.

On invoquerait en sa faveur le témoignage que lui rend Érasme dans une lettre à François de Craneveld, alors conseiller de Bruges (3) ; il le

(1) Voir le travail cité plus haut de M. J. Lecouvet (sur les écoles de Tournai, *Messager des sciences hist.*, 1857, pp. 76-83), qui a fait l'analyse du volume rarissime, inconnu de nos bibliographes, et qui a résumé la vie de l'auteur.

(2) Anvers, Willem Vorsteman, probablement en 1521. — 32 pp. petit in 4° non numérotées.

(3) *Epist.*, 18 dec. 1520, col. 603. — « Is nunc venatur fortunam

déclare également versé dans le grec et le latin, et il rappelle qu'il a gagné la confiance de Gilles Busleiden, frère du chancelier, à qui il était devenu cher comme un fils, après avoir dirigé les enfants de ce haut fonctionnaire des finances. Amicus avait poursuivi ses études de jurisprudence avec grand succès : reçu docteur en 1530, il fut pourvu bientôt après d'une chaire importante de la Faculté de Droit; il appartint à l'Université comme professeur ordinaire et perpétuel des Lois jusqu'à sa mort, arrivée en 1556 (1). Il est juste de conserver son nom parmi ceux des contemporains qui avaient longtemps exercé leur esprit par la culture des lettres avant de se livrer à d'autres sciences et de revêtir de hauts emplois administratifs et judiciaires; nous citerions à ce point de vue François de Craneveld, *Craneveldius*, qui, devenu membre du grand conseil de Malines, donna ses loisirs à la traduction latine d'auteurs grecs dont le texte venait à peine d'être publié, et qui se piqua d'écrire des lettres en grec à d'autres érudits.

Nous espérons avoir confirmé, dans la présente notice, ce qui est dit par Valère André (2), des

---

» aliquanto benigniorem, ac mea sententia dignus est amplissima.
» Est utriusque linguæ pulchre peritus, ad hæc in Juris studio nec
» paucis annis, nec infeliciter versatus. »

(1) V. André, *Fasti academici*, p. 186. — Molanus, *Hist. rerum Lovaniens.*, tom. I, p. 546.

(2) *Fasti acad.*, éd. 1650, pp. 357-358.

leçons privées et publiques données par autorisation du Recteur de l'Université dans les deux premiers siècles de l'institution brabançonne. Il avait pris pour exemple, après Nicolas Cleynaerts et Louis Vivès, le célèbre Jacques Amyot, qui eut l'octroi d'expliquer, en 1563, dans un auditoire de médecine à Louvain, la grammaire grecque de *Clenardus*, restée fort en vogue en France où on l'avait réimprimée, après la mort de ce linguiste. Nous avons relevé naguère, entre autres noms de philologues qui ont essayé leurs forces comme maîtres de langues dans la ville où ils trouvaient grand concours d'étudiants, Boetius Epo, qui a interprété publiquement, vers 1555, des textes d'Homère et d'Hésiode (1). Nous ajouterions à ces noms celui d'un helléniste venu du nord de la Hollande, Petreius Tiara, de Wercom en Frise, lequel a enseigné *privatim* les lettres grecques à Louvain, et y a même publié une version latine du *Sophiste* de Platon, avant d'aller professer à Douai et plus tard à Leyde (2).

L'éveil des esprits était général dans les provinces du midi et du nord de la Belgique en faveur de la grammaire et des langues clas-

---

(1) *Mém. hist. et litt.*, pp. 328-334.

(2) *Biblioth. belg.*, éd. Foppens, pp. 947-948. — *Sophistes Platonis*, sive de eo quod vere esse dicitur. Lovanii, ap. Martinum Rotarium, 1552, in 8°.

siques, vers le règne de Charles-Quint; il ne fut que paralysé par les premiers troubles du règne suivant. Mais la révolution religieuse de la fin du même siècle amassa dans nos villes tant de ruines qu'il y eut incertitude et découragement dans l'esprit public, et que le travail intellectuel fut un moment comme suspendu. Quand les colléges se rouvrirent à Louvain, quand les cours y furent repris, on attendit en vain pendant de longues années l'élan et l'émulation qui s'étaient manifestés cent ans auparavant, malgré la dotation fort modeste promise à quelques favoris de la Muse grecque et de la Muse latine.

TABLE.

PRÉLIMINAIRES.

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

APPENDICE.

—



